

MÉLANGES

• PAR

J.-P. TARDIVEL

MÉLANGES OU RECUEIL D'ÉTUDES

RELIGIEUSES, SOCIALES, POLITIQUES

ET

LITTÉRAIRES

PAR

J.-P. TARDIVEL

RÉDACTEUR EN CHEF DE LA "VÉRITÉ"

PREMIÈRE SÉRIE

TOME TROISIÈME

"Diligite homines, interficite errores"
S. Augustin.

QUÉBEC

IMPRIMERIE DE S.-A. DEMERS
30, rue de la Fabrique, 30

1903

HISTOIRE SOMMAIRE DE LA VÉRITÉ

Au mois d'avril 1898, à l'occasion du 25^e anniversaire de mon entrée dans le journalisme, je disais : " J'écrirai peut-être un jour l'histoire de la *Vérité*." Cette histoire, peu intéressante, sans doute, la voici. En la mettant en tête de ce troisième volume des *Mélanges*, je ne fais que me rendre à la demande pressante qui m'a été faite de tenir ma quasi-promesse.

I

Je fondai la *Vérité* en juillet 1881. J'avais à peine 30 ans, et huit ans d'expérience comme journaliste. Du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, où j'étais entré en avril 1873, j'étais passé, au mois de septembre de la même année, à la rédaction de la *Minerve*, de gallicane mémoire. Dix mois plus tard, je devins l'un des rédacteurs du *Canadien*, de Québec, poste que je quittai, très librement, au mois de mai 1881.

Mon séjour de sept ans au *Canadien* n'avait pas été sans profit. J'étais rompu au métier, ou mieux peut-être, à la profession du journalisme. Je connaissais assez bien les hommes et les choses de la politique. Des polémiques retentissantes m'avaient fait connaître du public. J'avais appris à apprécier de plus en plus les solides principes philosophiques puisés au collège de Saint-Hyacinthe. Et grâce à mon regretté ami, J.-O. Fontaine, j'avais quelque peu amélioré mon style. Toutefois, en prenant congé de M. Tarte, je ne songeais pas à fonder un autre journal. Le journalisme m'avait donné à peine de quoi vivre.

L'emploi de traducteur, à Ottawa, que j'avais rempli pendant les trois dernières sessions, m'avait permis de mettre de côté, en faisant des prodiges d'économie, la modique somme de trois cents piastres.

Sans doute, j'avais fait des rêves. Si j'étais riche, me disais-je parfois, je fonderais un grand journal, un journal nullement semblable aux autres, un journal indépendant, qui changerait bientôt la face du pays. Mais le capital ! Et les difficultés financières inhérentes au journalisme dont j'avais constaté l'existence chronique partout où j'étais passé ! En y songeant, je chassais ces rêves comme une tentation.

Je me proposais de faire une série de livres classiques. J'avais même eu des pourparlers, à ce sujet, avec un libraire de Québec.

Dieu me voulait-Il ailleurs ? J'incline à le croire, et j'ai toujours pensé qu'Il s'est servi de mon excellent ami, le R. P. Lacasse, O. M. I., pour me faire connaître la voie que je devais suivre.

Au moment où je quittais le *Canadien*, le Père Lacasse arrivait de je ne sais plus quelle mission lointaine. Apprenant que j'étais libre, il me dit : — Vous allez fonder un journal, pas grand, modeste, hebdomadaire, foncièrement catholique, militant, indépendant des hommes et des partis politiques.

— Mais, mon Père, je n'ai pas de capitaux. J'ai à peine de quoi vivre pendant quelques mois.

— N'importe. Commencez par un pèlerinage à Sainte-Anne, et lancez votre journal. Je vous donnerai ma collaboration et vous trouverai des abonnés.

J'ouvre ici une parenthèse pour dire que si le bon Père n'a pu tenir longtemps sa promesse, c'est que des causes indépendantes de sa volonté l'en ont empêché.

Je ne sais pourquoi, malgré les conseils de la prudence humaine, je me rendis sans trop de résistance à l'avis du Père Lacasse. L'amour-propre et la vanité n'ont pas dû être étrangers à ma détermination : il est si naturel à l'homme d'aimer à se mettre en évidence ! Le motif surnaturel, j'en ai bien peur, ne fut pas le motif dominant chez moi. Toutefois je puis me rendre ce témoignage : je pris, dès lors, la ferme résolution de faire du journalisme en conformité des lois de l'honnêteté naturelle et des préceptes de l'Eglise.

Je commençai mon entreprise selon le conseil du Père Lacasse, et au mois de juillet 1881 le premier numéro de la *Vérité* parut.

Tout d'abord, les choses allaient assez bien. Il m'arriva un certain nombre d'abonnements payés d'avance. Je faisais imprimer la *Vérité* aux ateliers de l'*Evénement*, ce qui me coûtait quelque peu cher, il est vrai, mais je n'avais pas à m'occuper de la partie matérielle du journal. Au bout de trois mois, cependant, les ressources commençaient déjà à manquer, et je voyais arriver l'époque où je ne pourrais plus solder régulièrement les factures de mon imprimeur ; moment de terrible angoisse dont je me souviens encore, car ce jour-là la situation de la *Vérité* me fit verser des larmes amères.

Il fallait trouver une autre *combinaison* qui me permît de réduire les dépenses.

Un ami commun me mit en relations avec MM. L. Drouin & Frère, libraires, de Saint-Roch, qui se chargèrent de l'administration de la *Vérité*.

L'œuvre périlicitaire s'installa dans un très petit local dont MM. Drouin & Frère pouvaient disposer, une manière de hangar en arrière de leur magasin. J'achetai, avec le peu de fonds qui me restaient, le *caractère* néces-

saire pour *composer* le journal, *l'impression* devant se faire ailleurs ; car il ne fallait pas songer, nous semblait-il, à acquérir une presse.

Force nous fut de nous contenter de jeunes *apprentis* typographes pour faire la composition. Il y eut économie de ce chef, mais quelle tâche que la correction des épreuves ! N'importe, mon œuvre me paraissait solidement assise, la joie et la confiance revinrent.

Hélas ! instabilité des choses humaines ! A peine le nouveau régime commençait-il à fonctionner un peu régulièrement que nous apprenions qu'un *boycott* en règle contre la *Vérité* s'organisait parmi les imprimeurs de Québec. Déjà, sans savoir pourquoi, nous avions vu un tel et un tel refuser d'imprimer le journal. Nous nous étions, à la fin, réfugiés au *Chronicle*, lorsqu'un beau jour le prote de cet établissement nous fit savoir qu'il imprimait la *Vérité* pour la dernière fois, et que tous les imprimeurs de Québec, soi-disant pour *se protéger*, s'étaient entendus pour ne plus accepter l'impression de notre feuille.

Grande consternation au bureau de la *Vérité* ce jour-là, vous pouvez vous l'imaginer. Mais cette fois je ne pleurai pas. Je résolus de faire un suprême effort pour déjouer cette conspiration contre mon journal. Mais pour cela il me fallait une presse à moi, et j'avais à peine cinquante piastres en caisse.

Heureusement, une proche parente, quoique anglaise et habitant un pays étranger, s'intéressait beaucoup à la *Vérité*. Loin d'être riche, elle m'avait dit, cependant : " Si jamais la *Vérité* est menacée de mort, faute de quelques cents piastres, ne manque pas de me le faire savoir."

Je lui exposai donc la situation, sans formuler, toutefois, aucune demande de secours. Par le retour du cour-

rier je recevais sept cents piastres. Je montai aussitôt à Montréal. MM. Beauchemin et Valois avaient précisément une presse à vendre au prix de sept cent cinquante piastres. Je la payai comptant. C'était un samedi soir, le 10 décembre 1881. La presse fut démontée et expédiée à Québec, le lundi matin. Dès le jeudi, elle était installée dans une chambrette juste assez grande pour la contenir ; et la *Vérité* parut comme à l'ordinaire, au grand ébahissement des adversaires.

C'était une presse à vapeur que j'avais achetée—c'est encore la même qui imprime la *Vérité* aujourd'hui—et nous n'avions pas de machine à vapeur pour l'actionner. Il fallait imprimer à bras d'hommes, au moyen d'une grande roue d'aire munie de deux manivelles. C'était un ouvrage tellement *forçant* que nous ne trouvions pas facilement les deux hommes voulus pour tourner la roue, même en payant le gros prix. Les journaliers de Saint-Roch et de Saint-Sauveur avaient peur de notre roue comme de la peste. Maintes fois, ne trouvant personne pour tourner la fameuse roue, je dus m'y atteler moi-même, avec M. Odilon Drouin. Excellent exercice et pour le corps et pour l'âme !

Enfin, moyennant finances—une somme assez forte—la municipalité nous permit d'installer une turbine pour faire fonctionner la presse. Mais l'eau manquait bien plus souvent alors qu'aujourd'hui, et le jour la pression n'était généralement pas assez forte pour alimenter la turbine. Alors l'unique moyen d'imprimer la *Vérité*, c'était d'attendre la fin de l'arrosage des rues et la fermeture des grands ateliers.

En 1890, la *Vérité* passa par une dernière crise *matérielle*, la plus forte de toutes, peut-être.

A cette époque, l'honorable M. Mercier était au pouvoir, et il était tout-puissant. La *Vérité* l'avait appuyé en plus d'une circonstance, mais elle était restée absolument indépendante à son égard et blâmait ceux de ses actes qui paraissaient dignes de blâme. Cette indépendance déplut-elle à M. Mercier lui-même et résolut-il de créer des embarras à la *Vérité* ? Je ne saurais l'affirmer. Toujours est-il que certains intrigants, qui tenaient de près au cabinet, réussirent à persuader à MM. L. Drouin & Frère que leur commerce de librairie irait mieux, qu'ils recevraient de fortes commandes du gouvernement s'ils cessaient d'administrer la *Vérité* et même de lui donner l'hospitalité.

Mis au courant de la situation, et ne voulant nuire en rien à MM. Drouin & Frère, à qui je devais beaucoup de reconnaissance pour l'accueil qu'ils m'avaient fait au moment de mes premiers embarras, je me rendis immédiatement à leur désir. La séparation se fit très amicalement, et j'eus bientôt le regret de constater que mes prévisions, dont j'avais fait part à M. Louis Drouin, s'étaient réalisées à la lettre : La *Vérité* partie de leur établissement, les commandes du gouvernement, au lieu d'augmenter, cessèrent tout à fait.

Ce fut avec crainte et tremblement que j'entrepris l'administration du journal. Mes amis m'avaient tant répété que je n'entendais rien aux affaires, que j'étais bon tout au plus à la rédaction, que j'avais fini par le croire. C'était, du reste, assez vrai : je commençai par un faux pas.

Dans l'espoir d'améliorer la situation du journal, toujours très précaire, je voulus agrandir le champ de mes opérations, en créant une imprimerie d'ouvrages de ville. Grâce à la générosité de quelques amis, à qui j'avais fait

part de mon projet, je montai, à Saint-Roch, à des frais assez considérables, un atelier d'imprimerie générale.

Me voilà donc directeur, rédacteur en chef et administrateur du journal, et, par surcroît, chef d'imprimerie.

C'était une folle entreprise.

Heureusement, saint Joseph, qui a toujours été le véritable *homme d'affaires* de la *Vérité*, me fit comprendre, à temps, qu'à vouloir conduire deux besognes à la fois je les gâcherais inévitablement toutes deux. Il m'inspira l'idée de me faire petit, au lieu de vouloir me faire grand. J'abandonnai donc, le plus tôt possible, mais non sans d'assez lourdes pertes, ma téméraire entreprise d'agrandissement qui eût fini par m'entraîner à la ruine complète ; et je résolus de m'occuper à l'avenir exclusivement du journal. Je transportai bureaux et ateliers à la maison que, grâce à la générosité d'autres amis, je venais d'acquérir sur les hauteurs de Sainte-Foye, près de la ville. J'installai la *Vérité* dans la cave et en fit une œuvre domestique, très modeste, mais solide.

Depuis le mois de février 1891 que la *Vérité* est ainsi *domestiquée*, tout va bien, sous le rapport matériel. Plus de crises financières périodiques, plus d'inquiétudes, plus de billets à négocier—les gérants de banque ne me connaissent seulement pas de vue—plus de créanciers à pacifier. Le journal durera nécessairement aussi longtemps que le bon Dieu me laissera la santé. Les *coups de vent*, les *affaires montées*, le mauvais vouloir de celui-ci ou de celui-là n'ont plus de prise sur la *Vérité*. En se faisant petite, et en se retirant dans une *cave*, fort convenable du reste, elle est à l'abri de toutes les intempéries.

Par contre, si la *Vérité*, dans sa cave, est à l'abri des tempêtes, l'air tranquille et parfois un peu humide qui l'enveloppe, l'empêchera toujours de grandir. Elle sera

nécessairement, jusqu'à la fin, l'œuvre modeste que l'on connaît. Et si elle me donne juste de quoi vivre, ce qu'elle ne faisait pas lorsqu'elle poussait en plein vent, elle ne me permettra certes jamais de réaliser cent écus. J'ai eu beau faire des économies, en cumulant à peu près tous les emplois, depuis celui de directeur jusqu'à celui de chauffeur de la machine à vapeur, jamais le budget de la *Vérité* ne se solde par le moindre surplus. Le journal ainsi organisé, me donne, avec la tranquillité nécessaire à tout travail intellectuel, le pain quotidien. C'est d'ailleurs tout ce qu'il faut demander au Père céleste ; et tous les jours je remercie saint Joseph de m'avoir inspiré ce plan, si simple en apparence, mais que je n'aurais pas pu trouver par moi-même.

Depuis le mois de février 1891, ai-je dit, les affaires matérielles du journal *vont bien*. Cela n'est vrai que *relativement parlant* ; car les épreuves inhérentes à toute œuvre de journalisme catholique ne me manquent certes pas, et ne m'ont jamais manqué un seul instant.

Par exemple, combien de gens *encouragent* la *Vérité* en s'y abonnant, mais qui *oublient* ensuite de payer leur abonnement, malgré les appels réitérés de l'administration, laissant accumuler des arrérages dont le chiffre, exagéré pourtant, étonne encore moins parfois que le caractère du retardataire. Il m'est toujours dû, depuis des années, des arrérages d'abonnement s'élevant à plus d'un millier de piastres. Que de fois il m'a fallu rayer les noms des mauvais payeurs de mes listes, car je préfère toujours perdre une somme connue que de risquer un procès. Si j'avais en caisse toutes les sommes ainsi perdues, sommes légitimement gagnées, ce me semble, je ne serais pas tant aux prises avec la pauvreté. Puis, combien, payant irrégu-

gulièrement, s'imaginent *avoir payé*, et contestent l'état de compte qu'on leur envoie !

Dans l'ordre des épreuves *matérielles*, mentionnons les procès que j'ai eu à soutenir. Plusieurs, il est vrai, ne furent que de mauvaises plaisanteries, comme la poursuite que M. Tarte m'intenta un jour pour me demander de lui verser la modeste somme de trente-cinq mille dollars ; et celle de l'honorable M. R. Laflamme qui se serait contenté, lui, de cinq mille. Ces deux affaires n'eurent aucune suite.

M. Fréchette (notre poète *national* !) s'avisa de me poursuivre, tant au civil qu'au criminel ; mais le brave homme s'aperçut que c'était là un jeu qui se joue à deux, et que ceux qui habitent des maisons de verre ont tort de vouloir se défendre à coups de pierres. Une contre-poursuite, au civil et au criminel, mit fin à l'affaire Fréchette dans le temps de le dire.

En décembre 1891, voilà M. Mercier qui, lui aussi, me cita devant les tribunaux, pour *libelle séditionnel*, s'il vous plaît. J'avais demandé une enquête sur certains bruits qui circulaient dans le monde politique. Ce pauvre Mercier, se sentant aller au fond, était devenu exaspéré au dernier point. Il voulait sérieusement me fourrer au bagne pour un temps indéterminé. Si frivole parut l'accusation que le magistrat Chauveau refusa de lancer un mandat d'amener contre moi ; mais son collègue, M. Murray, se montra plus complaisant, et je fus conduit au palais de justice par deux énormes agents de la police provinciale, au grand désespoir de mes enfants.

L'affaire avait un côté très comique, mais elle aurait pu tourner au tragique, car M. Murray semblait bien déterminé à m'envoyer devant la cour d'assises, et le représentant du Procureur général, feu M. Guillaume

Amyot—que le bon Dieu l'ait dans son saint Paradis !—se montra singulièrement acharné contre moi. Mais le 16 décembre, M. le lieutenant-gouverneur Angers donna son fameux coup de balai, et avec la chute du cabinet Mercier, mon affaire, ainsi que bien d'autres, tomba à l'eau.

Le seul de mes procès qui m'ait réellement peiné, tout en me causant de lourds dommages, fut l'affaire Sauvalle.

M. Marc Sauvalle, français de naissance, était l'un des principaux rédacteurs du *Canada-Revue*, de Montréal, qui, il y a une dizaine d'années, menait une campagne de scandale contre le clergé catholique.

Sur ces entrefaites, le *True Witness* annonça que M. Sauvalle faisait baptiser ses enfants par un ministre méthodiste. Je crus, de bonne foi, M. Sauvalle réellement méthodiste, et je lui appliquai cette épithète. J'appris bientôt après qu'il était officiellement catholique. Je publiai aussitôt et spontanément une rectification ; mais je ne pus m'empêcher de dire que le cas de M. Sauvalle *catholique* faisant baptiser ses enfants par un ministre hérétique était plus grave que je ne l'avais supposé.

M. Sauvalle me poursuivit, et bien qu'il ne pût prouver aucun dommage réel, M. le juge Jetté ne tint aucun compte de ma rectification et me condamna au plein montant des dommages-intérêts réclamés par mon adversaire : deux cents piastres, et à tous les frais, une affaire de quatre ou cinq cents piastres en tout.

Sur l'avis de plusieurs des meilleurs jurisconsultes du pays, je portai l'affaire en appel. Mais il était écrit, il faut croire, que je n'obtiendrais pas justice des hommes ; et la cour d'appel, présidée par sir Alex. Lacoste, et composée, en outre, de MM. Bossé, Blanchet, Hall et Wurtele, ratifia, à l'unanimité, le jugement de M. Jetté.

Ainsi j'eus à déboursier—ou plutôt mes amis voulurent

bien déboursier pour moi—car alors, comme aujourd'hui, je n'avais aucun fonds de réserve,—la somme de huit cents piastres, ¹ pour un mot inexact, il est vrai, mais retiré aussitôt et qui, en réalité, représentait M. Sauvalle sous un jour trop favorable ! Sans la générosité de mes amis j'étais un homme ruiné. Huit cents piastres, c'était beaucoup plus que mon revenu annuel d'alors. Qui soutiendra qu'un tel jugement était proportionné à la *faute* ?

Et songez aux efforts d'esprit qu'il m'a fallu déployer, depuis lors, pour éviter de nouvelles poursuites, tout en menant un peu résolument la lutte.

A ce propos, qu'il me soit permis de faire une observation. La presse, en ce pays, peut se permettre de grandes *licences*. Elle bat en brèche, à peu près sans entrave de la part du pouvoir civil, la foi et les mœurs du peuple. Mais la véritable *liberté* de la presse n'est guère connue ici. Particulièrement à l'égard des *personnes*, le journaliste canadien se trouve dans une position très difficile. Il lui est loisible de faire une guerre acharnée aux principes fondamentaux de la société ; mais s'il a la maladresse de dire un mot de trop sur le compte d'un homme public, il se trouve aussitôt aux prises avec Dame Justice, et rien, on peut le dire, ne peut le sauver d'une condamnation.²

1 — Les frais auraient été encore bien plus élevés n'eût mon avocat, M. Gustave Lamothe, généreusement fait remise de tous ses honoraires.

2 — Au moment de corriger les épreuves de ce travail, je trouve dans la *Presse*, de Montréal, en date du 18 avril 1903, l'entrefilet suivant qui dit bien ce qu'il faudrait pour donner aux journalistes un peu de saine liberté :

" La législature de l'Etat de New-York vient d'adopter une loi permettant aux éditeurs de journaux, dans les poursuites en libelle auxquelles ils sont si souvent exposés là-bas comme ici, de justifier

II

Voilà pour le côté matériel de mon œuvre.

Du côté *moral*, l'histoire de la *Vérité* est encore plus mouvementée peut-être.

Et d'abord, dans les premiers temps, lorsque je manquais entièrement de ressources, deux fois je fus soumis à une rude tentation. Des hommes politiques m'offrirent de l'argent pour soutenir mon œuvre. Il y eut pourparlers ; mais à la dernière minute, je constatai qu'en retour des fonds offerts on exigerait des services politiques. Or par tempérament, avant tout, je tenais, moi, à garder ma complète indépendance. Les négociations n'eurent donc pas de suite.

Divers gouvernements, tant d'une couleur que de l'autre, m'ont aussi offert des *annonces* et des *impressions* ; je les ai constamment refusées, ce qui n'a pas empêché mes adversaires de m'accuser, plus d'une fois, d'être inféodé, tantôt au parti libéral, tantôt au parti libéral-conservateur ¹. Mais ne demandant rien à aucun parti, ni à aucune faction, ma conscience me rend le témoignage

de leur bonne foi tant avant qu'après l'acte incriminé. Ainsi, dit la loi, le plaignant ne pourra pas obtenir contre l'auteur du libelle l'application de la clause pénale à moins qu'il ne puisse prouver malice de la part du défendeur, ou encore à moins que ce dernier n'ait manqué de publier, dans un délai raisonnable, une rétractation adéquate du libelle commis à l'égard du plaignant. La publication de cette rétractation ne laissera plus d'autre droit d'action au plaignant que celui résultant des dommages réels qu'il aurait éprouvés du libelle.

“ Que n'avons-nous au Canada une loi de ce genre ! ”

1—Je dis *libéral-conservateur*, et non pas *conservateur*, car c'est ainsi que M. Chapleau désignait lui-même son parti ; et, certes, c'était avec infiniment de raison, puisque dans ces derniers temps on trouve chez nombre de conservateurs en vue à peu près autant de libéralisme que chez leurs adversaires.

que j'ai toujours été vraiment libre—et j'espère bien l'être toujours—à l'égard des hommes, et cela me suffit.

Jamais je n'ai accepté une aide quelconque de ceux qui sollicitaient des services en retour. Les personnes qui, en diverses occasions, ont soutenu mon œuvre, parfaitement désintéressées elles-mêmes, ne m'ont jamais demandé qu'une chose : la défense, libre de toute entrave, des intérêts généraux du pays.

J'ai poussé cet amour de la saine indépendance jusqu'au point de cesser, aussitôt que j'ai pu le faire, de publier la moindre annonce, la moindre réclame commerciale.

Dès le début, j'eus le chagrin—chagrin plus grand que je ne puis dire—de constater que la *Vérité* déplaisait beaucoup à M^{sr} Taschereau, archevêque de Québec.

Le premier froissement eu lieu à propos du travail du dimanche sur le chemin de fer de la Rive nord—alors propriété du gouvernement provincial, aujourd'hui tronçon du *Pacifique canadien*.

A la demande même de Sa Grandeur, j'avais entrepris contre ce scandale une campagne que je menai rondement pendant quelques semaines. Tout à coup, je reçus de son secrétaire l'ordre de discontinuer. J'obéis ; mais je voulus savoir de Monseigneur lui-même si j'avais mal conduit la lutte. Sa Grandeur m'accorda une longue audience. Je n'appris pas ce que je désirais savoir. Je constatai seulement que M^{sr} Taschereau était absolument opposé à la *Vérité*, même au journalisme catholique—tel qu'on l'entend généralement.

Pour Sa Grandeur, dont j'ai saisi parfaitement les paroles, paroles bien claires, du reste, et sur le sens desquelles il m'a semblé impossible de me méprendre, les journalistes laïques n'ont pas à s'occuper de la défense

de l'Eglise et de sa doctrine, n'ont pas pour mission de propager la vérité catholique et de combattre les erreurs doctrinales. “ *Laissez aux gens d'église, me dit-elle en propres termes, les choses de l'Eglise, et bornez-vous à traiter les questions de votre ressort : politique, agriculture, colonisation, etc.* ” J'eus beau faire remarquer à Monseigneur, aussi respectueusement que possible, que l'Eglise, le Saint-Siège, le Pape, les Evêques, les ordres religieux, les vérités catholiques et les vertus chrétiennes étant sans cesse attaqués, directement ou indirectement, par nombre de journaux, la défense, me semblait-il, devait se produire également dans la presse. Je ne réussis pas à convaincre Sa Grandeur de l'utilité des journaux catholiques en général, et encore moins de la *Vérité* en particulier. “ *Si en passant sur le chemin, me dit-Elle, un gamin vous insulte, vous ne vous amusez pas à lui répondre, n'est-ce pas ? Eh bien ! c'est ainsi qu'il faut faire à l'égard de la mauvaise presse.* ” Je me permis de faire voir en quoi cette comparaison me semblait manquer de justesse ; mais tout fut inutile : M^{sr} Taschereau resta, après comme avant l'entrevue, résolument opposé à l'œuvre de la presse catholique.

Au sortir de cette audience, je ne pus me défendre d'un sentiment de profonde tristesse ¹.

1.—Je veux noter ici quelques-uns, au moins, des documents qui se présentent immédiatement à l'esprit de tout catholique un peu renseigné en lisant ces étranges paroles de Mgr Taschereau au sujet du journalisme catholique.

1° Et d'abord Pie IX, dans son encyclique *Inter multiplices* du 21 mars 1853, demande avec instance (efflagitamus) à tous les évêques du monde d'entourer de leur bienveillance et de leur protection les écrivains catholiques qui publient des livres et des journaux pour défendre et propager la doctrine catholique, repousser les attaques dirigées contre le Saint-Siège, dissiper les ténèbres de l'er-

Sur la question du travail du dimanche, ayant reçu un ordre formel, je dus naturellement me taire ; mais sur les autres questions je me crus parfaitement libre de continuer à suivre la direction donnée aux journalistes catholiques par les Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII.

Toutefois, la situation me parut si grave qu'après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu ; après avoir prié et consulté, je me crus obligé en conscience d'informer le Saint-Siège. Ce devoir me parut d'autant plus impérieux,

reur et faire briller la lumière de la vérité aux yeux des hommes :—
Ut catholica propugnetur et propagetur doctrina, ut veneranda hujus S. Sedis jura ejusque documenta sarta tecta hebeantur, ut opiniones et placita eidem Sedi ejusque auctoritati adversa de medio tollantur, ut errorum depellatur caligo et hominum mentes suavissima veritatis luce collustrentur.

Pie IX ajoute que c'est un devoir pour la charité et la sollicitude épiscopale d'exciter l'ardeur de ces écrivains et de les avertir avec douceur et prudence, s'il leur arrive de manquer en quelque chose dans leurs écrits :—*Atque episcopalis vestrae sollicitudinis et charitatis erit catholicos istos scriptores bene animatos EXCITARE ut majore usque alacritate pergant catholicæ veritatis causam sedulo sciteque defendere ensque paternis verbis prudenter monere, si quid in scribendo offenderint.*

2° Et le cinquième concile provincial de Québec, présidé en mai 1873, par M^{sr} Taschereau lui-même, dit expressément qu'il paraît opportun — *opportunum videtur* — d'exhorter les écrivains catholiques à défendre, dans l'occasion, les saines doctrines. *Scriptores catholicos adhortari ut, data occasione, sanas doctrinas tueantur.* Decr. XXII.

3° Léon XIII a insisté bien plus encore, plus souvent et avec plus de force, sur la nécessité de la presse catholique. Ainsi au célèbre abbé Margotti, directeur de l'*Unità Cattolica*, il dit : "Aux journaux catholiques de défendre les doctrines enseignées par le Pape."

A l'évêque de Vienne :—"Au nombre des moyens les plus aptes à défendre la religion, il n'en est pas de plus approprié à l'époque actuelle ni de plus efficace que la presse."

que je n'ignorais pas les efforts faits en certains lieux pour nous mettre sous l'impression qu'un recours filial et respectueux à l'autorité suprême dans l'Eglise constitue un acte de révolte contre l'autorité épiscopale : malheureux *épiscopatisme*, trop connu dans l'histoire de l'Eglise. Il m'a toujours semblé que de tous les maux qui peuvent atteindre une nation catholique, le plus grand, sans contredit, serait de voir entravés ses rapports avec le Saint-

Aux évêques d'Italie :—" Il faut opposer avec fermeté la bonne presse aux efforts de la mauvaise : c'est la mauvaise presse qui perd la société. Aux écrits il faut opposer les écrits : que cet instrument, si puissant pour la ruine, devienne puissant pour le salut des hommes, et que le remède découle même de la source du poison."

Aux évêques français :—" Au nombre des moyens de défendre la religion en France, il n'en est pas de plus efficace que la presse."

S'adressant, le 22 février 1879, à un millier de journalistes réunis au Vatican :—" Vous pouvez égaler vos adversaires par la variété et l'élégance des informations, et même les surpasser par la science des choses utiles, surtout par la vérité..... Vous devez vous appliquer par-dessus tout à n'avoir pas de division parmi vous, à vous tenir unis dans le même esprit, *en adhérant avec toute la fermeté de vos cœurs aux doctrines et aux décisions de l'Eglise.*"

Enfin, pour terminer—car il est impossible de tout citer—voici ce que Léon XIII adressait encore à l'univers catholique dans son encyclique *Sapientie christianæ* du 10 janvier 1890 :—" Quand les circonstances en font une nécessité, *ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la Foi*, mais comme le dit S. Thomas : "*chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires.*"

" De droit divin, continue Léon XIII, la charge de prêcher appartient aux évêques... par-dessus tout au Pontife romain... Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles."

Siège, et la liberté des fidèles tant soit peu gênée dans l'exercice du droit que leur reconnaît l'Eglise de recourir au Vicaire de Jésus-Christ pour chercher lumière, conseil et direction, dans les doutes, les peines et les épreuves de cette vie.

J'envoyai donc à Rome un mémoire, rédigé avec soin, écrit, je puis le dire, sous le regard de Dieu, dans lequel je me plaignis, selon mon droit, de la conduite de mon archevêque à mon égard.

Ce mémoire, je ne sais par quel incroyable abus, tomba dans le domaine de la publicité. La publication de ce document par l'*Electeur*—journal libéral qui devait tomber plus tard sous une interdiction du successeur de M^{sr} Taschereau—acheva d'indisposer l'archevêque de Québec contre moi, bien que je ne fusse en aucune façon responsable de cette divulgation d'un document de sa nature absolument confidentiel et réservé.

Il se rencontre encore des catholiques, il faut le croire, qui ignorent que celui-là, *quel qu'il soit*, s'expose aux censures ecclésiastiques les plus graves, qui entrave ou gêne l'exercice d'une pleine et entière liberté dans les rapports des enfants de l'Eglise avec son Chef suprême.

Or la publication de ce mémoire confidentiel envoyé par un catholique du Canada à Rome, était très certainement de nature à faire hésiter beaucoup ceux de nos compatriotes qui auraient eu des plaintes semblables à porter devant le Saint-Siège. L'auteur de cette divulgation a donc *gêné*, *entravé* sérieusement la liberté des fidèles canadiens dans leurs communications avec le centre de la catholicité.

Ce n'était pas là la fin des épreuves.

Lors des pénibles débats qui eurent lieu dans la presse au sujet de la division du diocèse des Trois-Rivières, je

pris fait et cause pour l'évêque des Trois-Rivières et le commissaire apostolique. Pouvais-je faire autrement ? On voulait diviser le diocèse des Trois-Rivières malgré M^{sr} Laffèche, et *pour le punir*—on le disait ouvertement dans certains cercles.—Je savais le représentant du Saint-Siège, M^{sr} Smeulders, tout à fait opposé à cette division ; il l'avait déclaré ouvertement.

D'ailleurs, il était facile d'apercevoir, au fond de cette affaire, de basses et inavouables intrigues. Des accusations, que je savais fausses, étaient portées contre un saint évêque. Des hommes politiques et—chose plus regrettable—certains ecclésiastiques, bien connus pour leur libéralisme, se prêtaient, au vu et au su de tout le pays, à un rôle indigne en cette affaire et faisaient scandale. Aucun motif avouable pour justifier la division n'était connu du public. Aussi, les gens de bien, en général, et spécialement les plus intéressés, les bonnes populations du diocèse des Trois-Rivières, tant de la rive sud que de la rive nord, étaient-ils consternés et scandalisés, on ne peut plus, en voyant cette malheureuse question ramenée périodiquement, depuis plusieurs années, devant le public, on ne sait trop comment, et toujours à la grande joie des pires ennemis de l'Eglise. On pouvait voir là une persistance, une passion, un acharnement, un mystère que plusieurs attribuèrent, non sans une grande apparence de raison, à une influence occulte des loges maçonniques.

Les intérêts généraux du pays, comme la justice envers l'évêque des Trois-Rivières et l'honneur du Saint-Siège me paraissaient en cause. Les partisans de la division formaient un groupe quelque peu bigarré : des francs-maçons et des fanatiques notoires ; des radicaux ou libéraux avancés ; puis des libéraux catholiques, des *modérés*, ceux-là, parmi lesquels on pouvait voir ça et là un collet

romain ; bon nombre de ces individus flottants, ni chair ni poisson, tournant à tous les vents et prêts pour tout, même pour la claque, dès qu'ils voient quelqu'un courir sus aux ultramontains ; enfin, quelques rares gens de bien.

J'entrai donc en lice contre le ban et l'arrière-ban du libéralisme, pour en montrer la mauvaise foi et les intrigues. Et je le déclare ici solennellement, si je n'avais pris le parti de M^{sr} Laflèche et du commissaire apostolique, et travaillé de toutes mes forces contre ce qui me paraissait, à moi et à l'immense majorité des gens de bien dans tout le pays, comme une grande iniquité, comme un moyen, dans l'esprit des libéraux, de punir le saint évêque Laflèche à cause de son dévouement sans bornes au Siège de Pierre et à ses doctrines ; si j'étais resté *neutre* en cette circonstance, j'en éprouverais aujourd'hui, et jusqu'à la fin de ma vie, le plus cuisant remords.

Cette lutte contre la division du diocèse des Trois-Rivières me valut une nouvelle humiliation, publique cette fois, de la part de mon archevêque qui, partisan de la division, a du être contrarié de trouver la *Vérité* sur son chemin ¹.

1.—Il est historiquement établi que M^{sr} Taschereau a travaillé pour obtenir la division du diocèse des Trois-Rivières. Au mois d'avril 1884, M^{sr} Smeulders annonça à l'évêque des Trois-Rivières, au nom du Saint-Siège, que " la division proposée ne paraît ni nécessaire, ni utile au salut des âmes." Le 31 mai, même année, le commissaire apostolique reçut de Rome une dépêche lui apprenant que sur les instances de l'Archevêque—*instante archiepiscopo*—la question avait été remise sur le tapis. Voir mandement de M^{sr} Laflèche, en date du 21 janvier 1885.

Mais, dira-t-on, le diocèse des Trois-Rivières fut effectivement divisé, et Nicolet érigé comme siège épiscopal par Rome. Oui, cela a été fait en 1885 ; et voilà encore un incident dont on a voulu faire

Durant toute cette époque, la tension entre l'archevêché et la *Vérité* était telle qu'on cessa de me donner communication de ces avis de décès de prêtres distribués à tous les journaux catholiques du diocèse. Pour ne point priver les morts des suffrages de beaucoup de vivants, j'étais obligé de prendre ces avis dans les autres feuilles de la ville ; car la *Vérité* comptait alors, comme elle compte aujourd'hui, un grand nombre d'abonnés parmi les membres du clergé. Ce n'est qu'à l'arrivée de Sa Gran-

un engin formidable pour achever de décourager les *ultramontains*, c'est-à-dire les catholiques entièrement dévoués au Pape, et, en particulier, pour détruire la *Vérité*. Malgré les provocations que j'ai reçues à cette occasion, j'ai gardé le silence, estimant que c'était le meilleur moyen de favoriser l'apaisement des esprits. Le diocèse des Trois-Rivières a été divisé contre toutes mes prévisions, je l'avoue. Dieu l'a permis ou voulu ainsi, et j'ai accepté l'issue de la lutte comme une épreuve, avec résignation, imitant en cela la conduite si chrétienne et si édifiante de la plupart de ceux qui étaient directement intéressés dans la cause. Sans doute, dans les questions de ce genre, les décisions du Souverain Pontife ne sont pas protégées contre toute erreur par son infailibilité en matière de foi et de mœurs ; mais en toute occasion le Pape a droit à la soumission et au respect de son autorité. Il n'est pas nécessaire de comprendre toujours le *pourquoi* de telle ou telle décision pontificale. Il suffit de savoir que le Pape, voyant les choses de plus haut que nous, aperçoit souvent des raisons qui nous échappent. A nous de nous soumettre alors et de prier pour que les vues de Dieu, sur nous, toujours miséricordieuses, s'accomplissent entièrement. Je puis le dire, il n'est jamais venu en tête au directeur de la *Vérité* de marchander son obéissance à l'autorité ecclésiastique ; pas plus dans l'affaire de la division du diocèse de Trois-Rivières, que dans celle des écoles manitobaines. Lorsque nous est arrivée l'encyclique *Affari vos* on n'a pas vu le directeur de la *Vérité* boudier Rome ou broyer du noir parce que le Saint-Père nous y donnait une direction autre que celle que nous avions cru devoir suivre jusque-là. Il s'est conformé à cette direction, sans hésitation, car il n'admet pas qu'on puisse être trop soumis au Pape.

deur M^{sr} Bégin, à Québec, que ma position, sous ce rapport, fut régularisée.

Et, pourtant, la *Vérité* n'a jamais encouru, sous M^{sr} Taschereau, la moindre censure publique pour manquement, soit à la doctrine, soit à la discipline, soit aux mœurs. Bien des gens verront, sans doute, dans ce simple fait plus qu'une présomption en ma faveur ; ils y verront une preuve que jamais je n'ai dû manquer bien gravement en rien d'essentiel, quoique j'eusse—personne ne l'a déploré plus amèrement que moi—le grand malheur de déplaire souverainement à mon archevêque.

Ai-je besoin de le dire ? Cette hostilité de M^{sr} Taschereau contre la *Vérité*, hostilité connue immédiatement de tout le pays et particulièrement du clergé, a nui singulièrement au succès de mon œuvre ¹. En effet, j'estime que si mon journal n'a pas fait tout le bien que j'avais en vue et qu'en attendaient, généralement, les esprits les plus dévoués aux enseignements et aux directions du Saint-Siège, il faut en chercher là une des causes principales.

L'opposition de M^{sr} Taschereau et des abbés qui s'autorisaient de son exemple pour faire la guerre à la *Vérité* m'a bien aussi causé un tort matériel très réel, plus grand qu'on ne pense généralement, et plus facile à établir que le tort causé à M. Marc Sauvalle par mon journal. Mais c'est là *affaire d'importance tout à fait secondaire*. Après 30 ans d'un travail ardu comme journaliste, je n'ai pas, il est vrai, même réussi, tout en élevant ma petite famille

1 — Cette hostilité, plus d'une fois, Sa Grandeur l'a clairement fait connaître, par exemple, au cours des retraites ecclésiastiques. Aussi est-ce un fait notoire que plusieurs membres du clergé de ce diocèse, voulant continuer de lire la *Vérité*, la faisaient adresser à un autre nom, ou la tenaient soigneusement cachée lors de la visite de l'archevêque.

dans la pratique de la plus stricte économie, à acquérir, libre de toute dette, un modeste chez-moi ; et si j'ai pu payer, en partie, la maison que j'habite, c'est grâce, uniquement, à la générosité de quelques amis et à un petit héritage que m'a laissé la proche parente qui, de son vivant, comme je le raconte plus haut, a sauvé les jours de la *Vérité* dans une circonstance critique. Sur les revenus provenant du journal je n'ai jamais pu mettre un sou de côté.

Mais, encore une fois, c'est là, pour moi, une considération secondaire. Je ne suis pas entré dans la carrière du journalisme pour faire fortune ; et je remercie le bon Dieu d'avoir fait aux miens la grande grâce d'envisager les choses de plus haut et de s'estimer heureux de coopérer à mon œuvre, en y travaillant eux-mêmes et se contentant du pain quotidien.

Notez que je n'entends nullement accuser les *intentions* de M^{sr} Taschereau. Dans ce cas, pas plus que dans aucun autre, je n'ai voulu entrer sur ce terrain. J'écris une page d'histoire, et dans un but de légitime défense, je me borne à citer des actes. Malgré plusieurs qualités solides, sa piété, la grande austérité de sa vie que j'ai pu, avec tout le monde, apprécier chez M^{sr} Taschereau, sa conduite à mon égard et à l'égard de la presse catholique en général a été pour moi un constant sujet de douloureux étonnement.

Mais quel a été le *mobile* de cette conduite ? Je ne prétends pas le savoir.

A quelle cause l'attribuer ? Au caractère ? Au tempérament de l'homme ? A certaines préventions purement personnelles ? A l'influence de son entourage ?—On sait que depuis plus d'un siècle la cathédrale de Québec n'a point de chapitre.—A je ne sais quels sentiments plus ou

moins inconscients d'amour-propre froissé, en se voyant contrarié dans ses vues particulières par les *ultramontains*, par la *Vérité*; plus encore par l'autorité et l'influence sans cesse grandissantes des illustres et saints évêques de Montréal et des Trois-Rivières, ses suffragants, vers lesquels, on le voyait, le clergé et les bonnes populations de tout le pays se sentaient merveilleusement attirés? A une fâcheuse irritation produite sur son esprit par sa condamnation du *Programme catholique*, le *Suspende omnia* obtenu de Rome en faveur de l'Ecole de médecine de Montréal, ou le retrait probablement forcé ¹ de son ordonnance au sujet de la Franc-maçonnerie?

Toutes ces questions, et d'autres encore, ont été posées et jetées dans le public, au temps de nos malheureuses divisions. La *Vérité*, crainte d'empirer le mal, a toujours évité d'y faire allusion; et si j'en parle ici, devant un auditoire très restreint, calme et éclairé, c'est plutôt pour atténuer ce qui a pu paraître étrange et inexplicable dans certains actes de M^{sr} Taschereau; c'est surtout pour rappeler au lecteur que l'œuvre accomplie par Dieu sur la terre, au moyen de son Eglise, est d'autant plus admirable que les hommes qui lui servent d'instruments ne sont pas des anges. Même en parlant des saints et des papes, l'histoire impartiale est parfois forcée d'ajouter : *Errare humanum est*, ou *Patimur omnes humanitatem*.

1—Je dis *probablement forcé*. En effet, par cette ordonnance, M^{sr} Taschereau nous défendit, sous peine de *cas réservé*, de dénoncer un franc-maçon à d'autres qu'à son *Ordinaire* ou à l'*officialité*. Il n'était donc pas permis de dénoncer dans la presse les francs-maçons, quelque notoires qu'ils fussent, même ceux qui nous arrivaient de l'étranger. Plainte fut portée à Rome contre cette ordonnance; et, quelque temps après, par une circulaire au clergé, M^{sr} Taschereau la retira.

Mais ce sont là tribulations du passé ! Heureux encore si une situation quelque peu analogue à celle que je viens de décrire n'existait plus en certains lieux ¹.

J'avais cru, un peu naïvement peut-être, que les papes ayant souvent et fortement recommandé la presse catholique aux pasteurs et aux fidèles du monde entier, la *Vérité*, malgré ses imperfections que je suis le premier à reconnaître, allait recevoir, de la part de tous les esprits sérieux, des honnêtes gens en général, de toutes les personnes haut placées surtout, un appui réel, ferme, efficace et constant qui la mît en état de défendre, avec un succès toujours croissant, les saines doctrines sociales et religieuses contre la tourbe des journaux impies ou frivoles, *sensationnels* et partisans aveugles, qui étendent au loin leur funeste influence. Je dus reconnaître bientôt, et je dois reconnaître encore tous les jours, combien diffère de la réalité l'idéal que je m'étais formé de la réception qu'une feuille catholique et indépendante des factions politiques est en droit d'attendre.

Pour beaucoup, la *Vérité* est trop *sérieuse*. Pourtant elle est rédigée dans un langage fort simple qui la met tout à fait à la portée de la moyenne des intelligences. On préfère les feuilles à nouvelles, à sensation, et les feuilles de parti, même si elles n'ont pas seulement le *nom* de catho-

1.—Parmi les bruits lancés de temps à autre dans le public contre la *Vérité*, figure généralement celui-ci, auquel, évidemment, les adversaires attachent—et pas tout à fait à tort—une extrême importance, comme étant de nature à produire une impression très défavorable à mon journal dans l'esprit des catholiques, savoir : *Que pas un évêque du Canada ne reçoit et ne lit la Vérité*. Pas un, c'est beaucoup trop dire ; car NN. SS. les archevêques de Québec, de Montréal, de Saint-Boniface, l'évêque de Valleyfield et l'évêché de Nicolet sont sur mes listes d'abonnés, et depuis longtemps.

lique et sont publiées en anglais. Combien de Canadiens-français dévorent *The Montreal Star*, *The Montreal Gazette*, *The Montreal Herald*, *The Quebec Daily Chronicle*, etc., qui ne daigneraient pas jeter un coup d'œil sur la *Vérité* ¹.

Bon nombre condescendent à la lire, mais par simple curiosité, ou dans un but de critique, et s'y prennent de manière à ce que cette lecture ne leur coûte pas un sou, et ne contribue en rien au soutien du journal.

D'autres lisent la *Vérité* à la dérochée, désirant faire croire qu'elle est insignifiante, ou ne voulant pas se compromettre auprès de ceux dont ils dépendent plus ou moins et qui sont connus comme hostiles.

Plusieurs la lisent ouvertement et se donnent *comme amis* du journal, mais n'ont jamais une bonne parole en sa faveur, et ne songent seulement pas à faire la moindre propagande.

1 — M^{sr} Lafleche disait à quelques-uns de mes amis combien il resta supéfait en parcourant la très longue liste des catholiques, *pas tous laïques*, qu'on lui mit un jour sous les yeux, extraite, par une main fidèle, de la liste générale des abonnés du *Montreal Star*. On sait que le *Star*, journal protestant quotidien, s'est toujours distingué parmi les feuilles à sensations, et qu'il excelle à glisser adroitement, parmi ses *faits divers* ou ses dépêches, un trait perfide contre notre Foi ou nos institutions catholiques.

Le *Star* aime particulièrement à servir de temps en temps à ses lecteurs des nouvelles ou renseignements intéressant les catholiques qu'il va puiser à l'évêché ou dans les presbytères, sachant bien que cela lui donne une certaine autorité et l'aide à faire passer sa marchandise.

De leur côté, les agents du *Star* se vantent d'ordinaire beaucoup de compter un nombre considérable d'abonnés catholiques : c'est en niant l'exactitude d'une telle assertion que quelqu'un fut admis, en compagnie d'un de ces agents, à parcourir un jour la liste officielle des abonnés du *Star*, *le crayon à la main*.

Enfin, il y en a d'autres encore, et pas les premiers venus, ceux-là, qui, en parlant de la *Vérité*, commencent invariablement par avouer qu'elle a du bon, qu'elle a rendu certains services ; mais, (ils font entendre toujours un *mais* formidable), mais, disent-ils, elle a tel et tel défaut, son rédacteur a déplu en telle et telle circonstance ; souvent, par exemple, il *dogmatise* ! bref, à tout prendre, *ce n'est pas mon homme*. Et l'on finit par faire comprendre à ses subordonnés, même quand on ne le dit pas formellement, que, s'ils veulent être agréables à celui qui parle, ils renverront ou n'encourageront pas cette pauvre *Vérité* qui a peut-être raison parfois, mais qui n'est décidément pas parfaite ¹.

Des personnes mal disposées à l'égard de mon journal, pour des raisons qui ne sont pas toujours avouables, ne

1 — Pour faire mieux ressortir cette sourde hostilité que la *Vérité* rencontre en certains quartiers où elle pourrait, ce me semble, s'attendre à trouver un plus bienveillant accueil, je signale ce fait assez étrange que certaines publications diocésaines, mais circulant un peu dans tout le pays, citent volontiers, dans l'occasion, même des feuilles telles que la *Presse* ou la *Patrie*, mais gardent un silence aussi systématique qu'éloquent sur la *Vérité* qui, elle, pourtant, se fait un plaisir et un devoir de reproduire souvent les écrits de ces revues.

Un citoyen éclairé, catholique exemplaire, homme de haute respectabilité et aussi favorablement connu dans tout le pays par son grand bon sens que par son habileté professionnelle, demandait un jour à un de mes amis comment expliquer le fait qu'une semaine religieuse publie, sans sourciller, par exemple, des correspondances d'un Benjamin Sulte, calomniateur impudent de nos héroïques missionnaires et de nos gloires nationales les plus pures, tandis que si un tout court extrait de la *Vérité* se lit dans ses colonnes une fois dans les 12 mois de l'année, c'est sans mentionner le nom de Tardivel, tout comme si le rédacteur de la *Vérité* était un hérétique, un galeux ! J'aime mieux ne pas donner la réponse que mon ami fit à cette question.

manquent point de colporter partout de tels propos. Elles y mettent du zèle : et bientôt ces aménités parviennent à mes oreilles de tout côté. C'est leur manière, à elles, d'encourager les écrivains catholiques, selon les recommandations du Vicaire de Jésus-Christ !

Le jugement de Dieu ne sera pas inutile, et il pourra différer de celui des hommes !

Des adversaires de cette dernière catégorie, on le croira sans peine, n'ont pas peu contribué, eux aussi, à empêcher la *Vérité* de prendre un légitime développement. Si elle vit, si des amis dévoués et des abonnés plus nombreux que, dans les circonstances, je n'aurais eu lieu d'espérer, m'ont soutenu, ce n'est pas la faute des adversaires en question. Ce qui étonne, c'est que la *Vérité* n'ait pas déjà succombé vingt fois. Il faut qu'elle ait la vie dure !

Mais à quoi bon prendre les choses au tragique ? Probablement, avec plus de succès j'en eusse été grisé ; peut-être me serais-je écarté du bon chemin plus souvent et plus lourdement. La contradiction est salutaire et l'insuccès empêche l'enflure.

Du reste, si le *tolle* continuel qui s'élève contre la *Vérité*, depuis plus de vingt ans, a l'inconvénient de tendre à décourager ceux mêmes que le Saint-Siège demande qu'on encourage, il a aussi son côté amusant ; le *tolle* des hommes du monde politique surtout.

Autant que l'homme faillible et borné peut le faire, j'ai conscience d'avoir toujours suivi, dans la rédaction de la *Vérité*, la ligne droite, n'inclinant jamais ni à droite ni à gauche par intérêt personnel. Les partis politiques, les factions, les coteries de tous genres suivent des *lignes courbes*. La conséquence, c'est que la ligne droite de la *Vérité*, parfois, vient en contact, un moment, avec les

lignes courbes, tantôt des uns tantôt des autres. Aujourd'hui, Pierre, Jean et Jacques trouvent que je ne suis pas tout à fait dépourvu d'intelligence ; tandis que pour Charles, Paul et Clément, je suis un vrai toqué. Attendez un peu, dans six mois, dans six semaines peut-être, Charles, Paul et Clément seront d'avis qu'après tout la *Vérité* ne va vraiment pas trop mal, tandis que Pierre, Jean et Jacques se demanderont avec stupeur comment ils ont jamais pu trouver quelque chose de sensé dans ce journal-là.

Chose assez curieuse, ces contradictions, venant du monde politique, ont toujours eu le don, à mes yeux, d'adoucir singulièrement l'amertume que pourraient me causer les hostilités et les déboires venant d'ailleurs.

Mais voilà des réflexions plutôt que de l'histoire.

Touchons encore cependant à quelques épreuves, dans l'ordre moral, avant d'aborder un chapitre plus agréable, celui des *consolations*.

En 1888-89, des amis très généreux, sans la moindre sollicitation de ma part, me fournirent les moyens de faire un voyage de sept mois en Europe, jouissance, grande à la vérité, mais à laquelle jamais je n'aurais songé.

Sans doute, ce voyage m'a beaucoup profité ; néanmoins, il a aussi été, je le confesse, l'occasion d'une des plus fortes épreuves de ma vie.

J'étais muni d'une lettre de recommandation très flatteuse, trop flatteuse même, pour feu le cardinal Mazzella, alors très en vue à Rome. Son Eminence me reçut fort bien, ainsi que les Eminentissimes Parocchi et Zigliara, qui me comblèrent de bontés et de consolations. Mais mes adversaires avaient réussi à me faire fermer les portes du Vatican : je ne parvins à voir le Pape que de loin, une fois au service anniversaire de Pie IX, une autre fois à un consistoire public. D'audience, point !

Plus que cela, des amis, qui se trouvaient à Rome, avaient obtenu pour moi, sans me consulter, la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*. Eh bien ! Cette croix, le croiriez-vous, de hauts personnages remuèrent ciel et terre pour m'en faire dépouiller ! Qu'on ne dise pas que je suis mal renseigné : c'est de la bouche même du cardinal Simeoni, alors préfet de la Propagande, que je tiens ce fait, qui autrement pourrait paraître incroyable.

J'eus de cette Eminence une audience dont je me souviendrai toujours. Les nombreuses difficultés religieuses de notre pays, toutes si acerbes et irritantes à cette époque, avaient agacé et aigri le bon cardinal Simeoni au suprême degré. Le nom seul du Canada lui donnait sur les nerfs. En apprenant qui j'étais, il me dit bien des choses désagréables ; entre autres, celle-ci : " Au Canada, vous vous querellez toujours ; tout vous est sujet à chicane. Il paraît que vous avez reçu la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*. Eh bien ! savez-vous que l'on m'a demandé de vous l'ôter ! J'ai répondu que ce n'était pas moi qui vous l'avais donnée. Qu'ils aillent trouver le cardinal Secrétaire d'Etat : c'est son affaire."

J'ignore si l'on est allé trouvé le Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté à ce propos ; mais, chose certaine, c'est que l'on ne m'a pas enlevé ma croix. Ce qui est également certain, toutefois, c'est que, bientôt après, plusieurs journalistes politiques du Canada, et de n'importe quelle couleur, recevaient la même croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ! ¹

1.—Pour qu'on ne soit pas tenté de m'accuser d'exagération, je cite ici une note de la rédaction qui a paru dans la *Patrie*, de Montréal, le 11 juillet 1889, quelques semaines après mon retour au Canada :

" Il se passe actuellement une bien drôle de chose au sujet de la médaille commémorative du jubilé pontifical que viennent de recevoir M. Tassé de la *Minerve* et cinq ou six autres rédacteurs de

Mais de toutes les épreuves de ma vie de journaliste, la plus amère, je dois l'avouer, m'arriva au commencement de 1887.

Pendant les troubles de 1885, au Nord-Ouest, et pendant une bonne partie de l'agitation politique qui en fut la conséquence, je pris souvent occasion de solliciter l'avis et de recourir aux conseils de M^{sr} Laflèche, évêque des Trois-Rivières, qui daignait m'admettre dans son intimité avec cette expansion de paternelle bonté qui le caractérisait si bien. Je n'écrivais rien d'important, sur cette brûlante question, sans le consulter. Il avait été missionnaire pendant de longues années dans ces lointaines régions du Nord-Ouest et connaissait à fond tout ce qui se rapportait aux sauvages et aux métis.

Or, M^{sr} Laflèche était fermement persuadé que, lors du soulèvement de 1885, le grand coupable était le gouvernement fédéral, qui avait négligé de s'occuper des griefs des métis. L'exécution de Riel était, à ses yeux, une concession déplorable à la haine orangiste ; et pour lui, comme pour nous tous, le gouvernement Macdonald méritait la déchéance. En un mot, M^{sr} des Trois-Rivières fut pendant longtemps ouvertement favorable au mouvement dit national. Il soutenait et encourageait l'*Etendard* et la *Vérité*, même après que tant d'autres eurent abandonné

journaux conservateurs. Cette médaille jubilaire, qu'il ne faut pas confondre avec un ordre de Chevalerie, avait été octroyée à M. Tardivel, de la *Vérité*, et tous les journaux conservateurs s'étaient moqués de lui, sur un ton plus ou moins irrespectueux, au sujet d'une médaille décernée par le Saint-Siège. Mais voilà maintenant que la même médaille *Pro Ecclesia et Pontifice* leur arrive inopinément—il en est arrivé trente-huit d'un seul coup. M. Chapleau en a reçu deux pour sa part—et voilà ces messieurs collègues de M. Tardivel de la *Vérité*."

Par où l'on voit que n'ayant pas réussi à me faire dépouiller de ma croix, les zéloteurs en question se sont appliqués, non sans succès, à la faire noyer, en la confondant avec beaucoup d'autres.

et anathématisé ce beau réveil du patriotisme canadien-français, lequel, bien dirigé, aurait pu régénérer notre race.

Cependant, vers la fin de 1886, la *Minerve* et d'autres journaux ministériels, commencèrent à répéter que même M^{sr} Lafèche condamnait le mouvement national comme révolutionnaire.

A la fin, pour en avoir le cœur net, l'honorable M. Trudel, directeur de l'*Etendard* et moi, résolûmes de poser carrément la question à M^{sr} Lafèche : Condamnez-vous, oui ou non, le mouvement national ? Deux vénérables prêtres, représentant l'*Etendard*, descendirent à Trois-Rivières et j'y montai, le 12 novembre 1886. Nous eûmes une longue entrevue avec Sa Grandeur et nous pûmes constater, à notre grand chagrin, que M^{sr} Lafèche était au moins fortement ébranlé. Il n'était plus l'approubateur décidé du mouvement national qu'il avait été auparavant¹. Mais, enfin, il nous déclara formellement

1 — J'ai entendu formuler l'opinion, et je la crois fondée, que le changement radical que tout le pays a pu constater dans les opinions et la manière d'agir de M^{sr} Lafèche s'expliquait principalement par la disparition du saint évêque Bourget, mort le 8 juin 1885. En perdant cet ami et conseiller, M^{sr} Lafèche se serait trouvé en quelque sorte désorienté.

Il est certain que, tant qu'a vécu M^{sr} Bourget, connu pour son grand zèle en faveur de la presse catholique, M^{sr} Lafèche s'est distingué de la même manière. Dans son mandement en date du 29 mai 1884, il disait : " Vous devez encourager les bons journaux et les saines publications qui s'appliquent à répandre la lumière de la vraie doctrine et à faire obstacle aux progrès du mal. Pie IX a déclaré la presse une œuvre pie qui demande encouragement et support."

Et revenant sur le même sujet, dans la circulaire à son clergé qui accompagnait son mandement, M^{sr} des Trois-Rivières ajoutait :

" Je désire aussi que vous donniez une attention spéciale aux bons journaux et aux saines publications, de même que vous devez

qu'il ne condamnait pas le mouvement politique dit national ; et qu'il en reconnaissait même pleinement le caractère légitime. Seulement, il désirait se tenir à l'écart. Cela, à la rigueur, nous suffisait.

Les journaux ministériels continuant à nous dire que nous étions condamnés comme révolutionnaires par tous les évêques, ¹ même par M^{sr} Laflèche, je demandai à Sa Grandeur l'autorisation de publier, dans la *Vérité*, un résumé de l'entrevue du 12 novembre. Cette autorisation me fut accordée, et l'on peut trouver ce résumé dans la *Vérité* du 18 décembre 1886, page deux. Et j'affirme que ce résumé a été écrit par M^{sr} Laflèche lui-même, de la première à la dernière ligne. Je n'ai fait que l'intercaler dans ma "déclaration solennelle." Or, voici ce qu'on y lit en toutes lettres : "Que, sans se prononcer sur l'opportunité du mouvement politique dit national, Sa Grandeur reconnaît qu'il est légitime et nullement révolutionnaire en lui-même, attendu qu'il est l'exercice d'un droit que

combattre prudemment mais courageusement la mauvaise presse. C'est un point qui a été négligé jusqu'à ce jour. Outre qu'il y a ici un bien considérable à faire par la diffusion des bons principes et des vérités de l'ordre social et religieux, nous sommes, nous, particulièrement intéressés. Quels sont, en effet, nos soutiens dans les œuvres de zèle et de charité que nous entreprenons ? Quels sont nos défenseurs contre ces âmes malveillantes qui prennent plaisir quelquefois à traîner les noms des prêtres dans les feuilles publiques pour les discréditer ? Quels sont ceux qui prennent notre cause en main dans ces circonstances difficiles, où la dignité de notre caractère sacerdotal ne nous permet pas d'intervenir ? Ce sont ces hommes honnêtes et instruits qui président à la bonne presse ; ce sont ces vaillants combattants qui tiennent ferme le glaive de la parole partout où ils voient la vérité et la justice attaquées.

"Accordez donc un patronage efficace aux journaux reconnus pour être de bons principes, et singulièrement dévoués aux vrais intérêts de la Religion et de la Patrie."

I — Cette affirmation était manifestement fausse : M^{sr} Tasche-reau, au moins, j'aime à le proclamer, n'a jamais condamné, je le sais, le mouvement national comme révolutionnaire.

la constitution de notre pays accorde aux citoyens pour obtenir le redressement de leurs griefs."

Et bien ! *un mois* après avoir rédigé ce résumé et en avoir autorisé la publication dans la *Vérité*, savoir, le 17 janvier 1887, M^{sr} Laflèche, sans même prévenir, ni le directeur de l'*Etendard*, ni le directeur de la *Vérité*, de son changement d'attitude, écrivait à M. Montplaisir, candidat ministériel dans le comté de Champlain, une lettre rendue aussitôt publique, où il condamnait formellement, avec sévérité même, le mouvement national et ceux qui y prenaient part ; où il recommandait, à la suite de M^{sr} Taché, le maintien au pouvoir du cabinet Macdonald ¹ !

Jamais je n'éprouvai, jamais, il me semble, je ne pourrai éprouver en ce monde une douleur semblable à celle qui me serra le cœur à la lecture de cette lettre. Et, à partir de ce jour, et jusqu'à la fin, M^{sr} Laflèche fut l'adversaire déclaré de l'*Etendard* et de la *Vérité*, nous dénonçant publiquement et sans miséricorde ². Le pauvre sénateur

1.—Voir ce document dans la *Vérité* du 5 février 1887.

2.—Je tiens de très bonne source que M^{sr} Laflèche disait de moi que j'avais toujours été contre les évêques, à commencer par mon Ordinaire ! Or il était de notoriété publique que, si j'étais mal vu de M^{sr} Taschereau, c'était, en grande partie, parce qu'on me regardait comme ayant toujours épousé les idées et les causes de M^{sr} Laflèche !

A ce propos, je crois utile de rappeler, dans l'intérêt de la vérité historique, le fait suivant que je tiens de source très sûre, sans qu'il soit nécessaire de mentionner les noms de plusieurs prêtres témoins auriculaires de ce que je vais raconter. M^{sr} Laflèche ayant, au cours d'une conversation avec les prêtres de sa maison, exprimé son mécontentement à l'égard de la *Vérité*, qu'il disait avoir pourtant favorisée—et cela était vrai,—le Père Fièvez, rédemptoriste, de Sainte-Anne de Beaupré, qui se trouvait aussi présent, ajouta : " Vous le voyez maintenant, Monseigneur, c'est une vipère que vous réchauffiez sur votre sein." Parole violente et injuste, s'il en fut jamais, que Sa Grandeur laissa passer sans proférer un mot de réclamation.

Trudel en fit une maladie qui, j'en suis moralement certain, a grandement abrégé ses jours. Pour moi, moins sensible que mon ami, ou encore plus fortement constitué que lui, je n'en fus pas affecté physiquement ; mais au souvenir de cet incident, mon cœur éprouve un sentiment d'angoisse indicible.

M^{sr} Lafèche, l'intrépide missionnaire d'autrefois, contractant au milieu de ses rudes travaux pour la conversion des infidèles, une grave infirmité dont il souffrit le reste de ses jours ; M^{sr} Lafèche, l'éloquent, le saint évêque, si profondément pénétré de l'esprit de la sainte Eglise ; dont la parole ardente et convaincue défendant les droits imprescriptibles du Saint-Siège et la pureté des doctrines romaines, rappelait les Pères des temps apostoliques ; qui a été pendant des années si sincèrement dévoué à la *Vérité*, l'encourageant, plus d'une fois l'aidant pécuniairement ; M^{sr} Lafèche qui a tant souffert de la part des libéraux ; M^{sr} Lafèche devenu un adversaire déclaré de journalistes catholiques, et contredisant, par ses actes, la plus belle, la plus glorieuse partie de sa carrière épiscopale !

Quelle perte notre pays a faite en perdant son Bourget !

Mais parlons de choses moins amères !

III

Si les épreuves de tout genre n'ont jamais manqué à la *Vérité* et ne lui manquent pas encore, des encouragements, très précieux, ne lui ont jamais, non plus, fait défaut.

J'ai mentionné déjà quelques-uns des nombreux secours matériels que j'ai reçus d'amis dévoués, entre autres, le très beau voyage en Europe qu'ils m'ont fait faire en

1888-89. Ils avaient même mis à ma disposition les moyens d'aller jusqu'en Terre-Sainte. Je n'ai pas voulu accepter cette offre généreuse : c'était trop. Puis une absence de sept mois et demi me paraissait suffisamment longue.

Je reviens un instant sur ce premier voyage en Europe ; c'est parce que, s'il a eu ses déboires, à Rome particulièrement, il a eu aussi ses consolations.

J'ai parlé d'une lettre de recommandation dont j'étais porteur pour le cardinal Mazzella. Cette lettre m'avait été donnée par un prêtre de la Province remarquable par ses connaissances théologiques, la droiture de son jugement, la sûreté de son regard sur les hommes et les choses. J'ai dit qu'elle était trop élogieuse. Cependant je me permets d'en faire quelques extraits pour montrer que, si j'ai été peut-être trop sévèrement critiqué par des hommes haut placés, d'autres hommes de grande valeur m'ont jugé plus favorablement.

" Eminence. . . . M. Tardivel est un écrivain sérieux, un journaliste de talent, surtout un chrétien convaincu, énergique et fervent, dont la seule ambition a été jusqu'ici de s'identifier d'esprit et de cœur avec la chaire de vérité, la chaire de Pierre, afin de mieux servir les intérêts de l'Eglise et de son pays. Au reste, les violentes attaques dont il est chaque jour l'objet de la part de tous les ennemis de l'Eglise, depuis les hérétiques formels et les libres-penseurs, jusqu'aux catholiques libéraux, en disent plus en sa faveur que mes paroles. Mais ce qui, peut-être, le distingue spécialement comme journaliste, c'est une rare modestie qui, comme j'ai pu le constater cent fois, le porte à se défier de lui-même et à se rendre facilement aux raisons solides d'autrui, même de ses adversaires."

Ces dernières paroles étonneront beaucoup, sans doute,

certaines de mes lecteurs ; car le directeur de la *Vérité* a la réputation bien établie chez plusieurs d'être un homme tellement sûr, pour ne pas dire tellement infatué de lui-même, qu'il ne consulte jamais personne, qu'il ne tient aucun compte de l'opinion des autres, qu'il fait tout à sa tête, en un mot. C'est ce que les bons Pères Dominicains trouvaient naguère le moyen d'insinuer clairement dans leur bulletin pieux, le *Rosaire*, publié à Saint-Hyacinthe. Au cours d'un accusé de réception, d'ailleurs sympathique, consacré à ma conférence sur la *Langue française au Canada*, le directeur du *Rosaire* — le R. P. Gonthier, dit-on — s'exprimait comme suit, dans la livraison de juillet 1901, page 223 :

“ Nous accusons réception, avec remerciements, de la remarquable conférence de M. J.-P. Tardivel, sur la *langue française au Canada*. Le sujet n'a peut-être jamais été traité avec une telle compétence. A la différence d'un trop grand nombre des nôtres, le rédacteur de la *Vérité* est un travailleur, et, CETTE FOIS, son parti pris de ne pas accepter des opinions toutes faites l'a bien servi.”

Les mots du Rév. Père, que je me permets de souligner, traduisent parfaitement l'opinion courante sur le compte du directeur de la *Vérité* : c'est convenu, il y a chez lui un *parti pris* de ne point tenir compte de ce que pensent les autres.

Plusieurs lisent la *Vérité*, non qu'ils l'approuvent en aucune façon, mais parce qu'ils sont *certain*s, disent-ils, de n'y trouver que l'opinion de son directeur ! Or, j'ose dire qu'il n'y a pas un journaliste en ce pays qui *consulte* plus souvent et plus systématiquement que moi. Ce n'est pas par *modestie*, précisément, comme le disait l'auteur de la lettre au cardinal Mazzella, car je ne prétends pas posséder cette vertu à un haut degré. C'est plutôt parce que j'ai

assez étudié pour savoir que j'ignore beaucoup plus que je ne connais ; l'homme le moins instruit, je le sais, peut m'apprendre quelque chose.

L'accusation portée contre le directeur de la *Vérité*, de ne point consulter, part, d'ordinaire, du camp libéral. Il est vrai que quand je cherche conseil, ce n'est pas aux catholiques libéraux, même les moins avancés, que je m'adresse habituellement. Je connais meilleure enseigne. Je consulte des laïques éclairés, dans les questions de leur compétence ; mais surtout des prêtres, tant réguliers que séculiers, qui me paraissent devoir être de bons juges, à cause de la connaissance qu'ils ont du pays ; à cause de la droiture de leur jugement, de leur science théologique puisée à la source pure d'un enseignement romain ; et, aussi, parce que, détachés de tout lien de parti, voyant, par cela même, plus clair et envisageant les choses de plus haut, ils ne se préoccupent que des vrais intérêts de l'Eglise et du pays.

Voilà les hommes que je consulte. Et je les ai consultés souvent, non seulement sur telle et telle question particulière, mais sur le fond même de mon entreprise. N'ayant jamais fait du journalisme purement par goût ; et voyant la difficulté de gagner le pain de ma famille s'ajouter à tant d'autres difficultés ; surtout n'étant pas toujours sûr, même avec les meilleures intentions, de faire œuvre vraiment utile ; maintes fois, pour la paix de ma conscience, j'ai soumis mes inquiétudes à ceux que j'ai choisis pour guides. Je leur ai demandé si je ne *devais* pas abandonner le journalisme. Ils m'ont invariablement répondu : *non*. Je les ai ensuite priés de me dire si je ne *pouvais* pas me retirer : toujours même réponse. J'ai donc continué, comme j'ai pu, cet exercice de patience.

Toutefois, je l'avoue, malgré les avis de mes conseillers,

je me sentais encore, par moments, comme ébranlé : la tentation de renoncer au journaliste m'envahissait. Mes adversaires me disaient si souvent : " Vous n'avez pas de mission pour faire du journalisme catholique. *Le Pape ne vous en a pas donné, les évêques de notre pays ne vous en ont pas donné.* La *Vérité* peut être approuvée par tel ou tel cardinal, par tel ou tel religieux, par tel ou tel théologien, par tel ou tel curé ; *mais tout cela ne constitue pas une mission. Il vous manque l'essentiel.*"

Jé ne pouvais pas m'empêcher de reconnaître une certaine force dans ces objections. Aussi pris-je la ferme détermination de régulariser ma position, à la première occasion favorable.

En 1896 l'occasion s'offrit. Le premier congrès anti-maçonnique international devait avoir lieu, à Trente, à la fin de septembre. Je résolus d'y assister ; puis de me rendre à Rome, et d'y rester jusqu'à ce que le Pape m'eût dit si je devais, oui ou non, continuer mon œuvre. Je puis l'affirmer : si le Saint-Père m'avait seulement laissé deviner le désir, chez lui, de voir disparaître la *Vérité*, la *Vérité* aurait cessé d'exister dès l'automne de 1896.

Comme toujours, mes amis, généreux, me fournirent les moyens de faire ce nouveau voyage en Europe ¹.

1.—Pendant que je suis sur ce chapitre de la générosité de mes amis, qu'on me permette de rappeler qu'en l'été de 1901, ils me firent faire un troisième voyage, cette fois avec un membre de ma famille. Vu l'extrême chaleur, je n'ai pu passer que dix jours à Rome, du 2 au 12 juillet. Ce n'était pas l'époque des audiences ; cependant, grâce à la bonté de M. l'abbé Vacher, S. S., procureur du collège Canadien, et à la complaisance de Mgr Bisleti, maître de chambre de Sa Sainteté, nous eûmes le bonheur, dès le 4 juillet, de voir le Souverain Pontife et de recevoir sa bénédiction. L'accueil qu'on me fit à Rome fut, comme à mon second voyage, tout ce que

Dès mon arrivée à Rome, je constatai une détente marquée à mon égard. Dans une certaine maison—que les prêtres canadiens connaissent bien—où jadis, en vertu du règlement, la *Vérité* n'était pas admise, je fus reçu avec une grande bienveillance. J'eus bientôt le bonheur de voir le Saint-Père en audience particulière, grâce à la bonté de M^{sr} Gravel, évêque de Nicolet, qui se trouvait dans la Ville Eternelle en ce moment. Pour faire connaître ce qui se passa alors entre le Saint-Père et moi, je ne puis faire mieux que de reproduire ce que j'écrivais de Rome, en date du 15 et du 18 octobre 1896.

Rome, 15 octobre 1896.

Nous voilà dans la salle du trône, en présence du Pape.

Ne me demandez pas ce que c'est que la salle du trône, si elle est grande ou petite, comment elle est meublée. J'avoue que je n'en sais rien. Je n'ai pas vu la salle du trône. Je n'ai vu que le Pape, assis au fond de la pièce, je n'ai vu qu'une sorte d'apparition céleste : un vieillard incroyablement blanc, vêtu de blanc, qui nous attend, nous fait signe d'avancer.

Quand je dis que j'ai vu une sorte d'apparition, ce n'est pas une figure de rhétorique. Le visage de Léon XIII, abstraction faite de toute imagination, n'est pas un visage humain ordinaire, tant il est blanc, tant il est diaphane. Ce n'est pas un corps de chair et de sang, c'est une âme qui a pris forme visible à nos yeux, voilà tout. Une apparition, encore une fois ; et en face d'une vraie apparition on ne doit pas éprouver une plus forte émotion.

Ce n'est que lorsqu'il parle que l'on revient un peu du premier saisissement. C'est bien un homme et non un esprit qui nous adresse la parole.

je pouvais désirer. Bientôt après mon arrivée, je fus mandé auprès d'un cardinal qui daigna m'interroger sur les affaires du Canada ; je pus voir d'autres personnages importants ; et j'eus le rare privilège de visiter les jardins du Vatican.

M. le grand vicaire Thibaudier passe le premier : il demande une bénédiction spéciale pour sa santé. Très Saint-Père, dit-il, vous avez guéri mon évêque, vous pouvez me guérir.

—Ah ! dit le Pape, je ne puis pas faire des miracles, mais je puis vous bénir. Et il le fait avec effusion et des paroles paternelles.

Puis M. le curé Lizotte est présenté par M^{sr} Gravel, et le pape le reçoit non moins affectueusement.

Enfin, c'est mon tour. Je me mets à genoux devant le Saint-Père, et M^{sr} de Nicolet veut bien lui dire, en termes trop flatteurs, qui je suis et ce que je fais depuis quinze ans : "C'est un journaliste, Très Saint-Père, qui combat la franc-maçonnerie depuis de longues années, qui l'a bien combattue, puisqu'il s'est toujours appuyé sur vos enseignements, et il arrive de Trente où il a pris part au congrès anti-maçonique."

En entendant parler de franc-maçonnerie et du Congrès, le Saint-Père, un peu affaissé, se redresse tout à coup et s'anime.

—Ah ! dit-il, la franc-maçonnerie ! il faut la combattre toujours, car cette secte est hostile à l'Eglise, qu'elle voudrait détruire ; elle veut remplacer la religion de Notre-Seigneur par le naturalisme. Il faut la combattre, il faut la combattre ! J'ai écrit des encycliques contre cette secte : *Humanum genus*, et une lettre aux évêques d'Italie et au peuple italien. Les avez-vous lues ?

—Très Saint-Père je les sais presque par cœur, tant je les ai lues et relues.

—Bien, très bien. Continuez à combattre la franc-maçonnerie. Y a-t-il des francs-maçons au Canada ?

—Il y en a, malheureusement, Très Saint-Père.

—Eh bien, combattez toujours ! C'est surtout la jeunesse qu'il faut empêcher d'entrer dans ces sectes.

En parlant ainsi, le Saint-Père élevait la voix et appuyait sa parole de gestes énergiques ; ses yeux brillaient d'un vif éclat.

Pour le Chef de l'Eglise, on le voit, la lutte contre les sectes maçonniques n'est pas une affaire de forme. Com-

battre, c'est le mot d'ordre qu'il donne au monde catholique tout entier : il veut le combat, le vrai combat.

Quant à moi, on a souvent dit que je n'avais de mandat de personne, que je faisais du journalisme sans avoir reçu une mission de qui que ce soit. A l'avenir, il faudrait trouver autre chose. En présence d'un de nos évêques, le Pape lui-même m'a dit de continuer la lutte commencée il y a quinze ans. Je le ferai, mes lecteurs peuvent en être convaincus.

Il fallait céder ma place à M. Hurtubise ; mais, avant de m'éloigner un peu des genoux du Saint-Père, je lui demande la faveur d'assister à sa messe.

--Certainement, certainement ! Vous assisterez à ma messe, dimanche, à huit heures. Et voilà accordé, dans un instant, un privilège qu'on n'obtient que difficilement, et après une longue attente, quand on n'a pas la bonne fortune de pouvoir le demander directement au Saint-Père.

Mon compagnon de voyage est ensuite présenté au Saint-Père comme membre du Congrès et comme ancien zouave pontifical. Apprenant par M^{sr} Gravel que M. Hurtubise entend l'italien, voilà le Saint-Père qui, à mon grand regret, abandonne tout à coup le français et se sert de sa langue maternelle pour parler à mon compagnon. Je peux suivre, cependant, la conversation. Le Pape le questionne sur le nombre d'années qu'il a servi comme zouave, etc., etc., et lui demande s'il serait disposé à revenir.—Oui, Très Saint-Père, a répondu M. Hurtubise, et avec mes neuf garçons ; réponse qui a fait visiblement grand plaisir au Pape.

Nous sommes maintenant tous les cinq à genoux, rangés autour du Saint-Père. Nous lui présentons nos offrandes. Il les accepte et nous en remercie.

Depuis que la franc-maçonnerie Nous a dépouillé, dit-il, Nous ne vivons que des aumônes des fidèles. Nous avons besoin de ces aumônes, pour pouvoir faire face aux grandes dépenses que nécessite l'administration de l'Eglise universelle.

Puis, il accorde les indulgences demandées et nous

donne à tous une dernière bénédiction. L'audience si intime, si cordiale, si paternelle du côté du Pape, si consolante pour nous tous, est maintenant finie. Aucun de nous, j'en suis certain, n'en perdra jamais le souvenir. Elle a embaumé nos cœurs pour toujours.

Rome, dimanche, le 18 octobre 1890.

Malgré la pluie continuelle, il a fait bien beau à Rome, aujourd'hui, pour M. Hurtubise et moi : nous avons tous deux eu le bonheur d'assister à la messe de Sa Sainteté, conformément à la promesse qu'Elle avait bien voulu nous faire, jeudi dernier.

Nous étions une cinquantaine de personnes réunies dans une assez grande salle : quelques prêtres, deux religieux, les autres laïques, hommes et femmes. Nous sommes divisés en deux catégories : une trentaine, en arrière, devant partir aussitôt après la messe du Saint-Père ; les autres, une vingtaine, placés en avant, assisteront à la messe d'action de grâces dite par un prêtre immédiatement après celle du Pape et seront ensuite présentés à Sa Sainteté. Nous sommes au nombre de ces heureux privilégiés.

Quelques instants avant huit heures, une porte s'ouvre et nous découvrons la petite chapelle privée du Saint-Père. Un instant après, Sa Sainteté arrive, donne sa bénédiction à l'assemblée, et, après la récitation de quelques prières, se vêt des habits sacrés devant l'autel. Deux prêtres l'assistent.

Léon XIII, qui est dans sa 87^e année, est courbé par les ans ; son corps est très affaibli et pour cette raison il ne donne plus la sainte Communion ; mais M. Hurtubise, qui a assisté à sa messe en 1889, m'affirme qu'il paraît moins affaibli aujourd'hui qu'il y a sept ans.

Il prononce lentement les paroles du Saint Sacrifice ; sa voix est assez forte, mais tremblante et plaintive ; il y a des larmes dans sa voix, comme on dit. Ce n'est pas du

tout le même son que j'ai entendu l'autre jour. Quand le Pape parle aux hommes il s'anime et s'affirme. Quand il s'adresse à Dieu, il plaide et supplie. C'est impressionnant au delà de tout ce que l'on peut dire.

Après la messe d'action de grâces, les vingt qui sont restés sont présentés au Saint-Père qui est assis dans un fauteuil à côté de l'autel. Aucune trace de fatigue, maintenant. Sa voix est forte, et son teint me paraît moins blanc que l'autre jour. Les différents groupes s'agenouillent, tour à tour, devant lui, et à tous il prodigue des consolations et des bénédictions.

Nous passons les derniers.

La mémoire de Léon XIII est simplement prodigieuse. Lui qui voit tant de visages différents et entend prononcer tant de noms divers, il m'a reconnu immédiatement, et avant que le camérier placé à ses côtés ait pu déchiffrer mon nom sur le billet d'admission, le Saint-Père s'est écrié : Ah ! Tardivel ! Et il me fait le petit signe d'avancer qui lui est particulier. Vous pouvez vous imaginer si j'avais le cœur gros... de bonheur. Je me jette à ses genoux, et je lui demande sa bénédiction, pour mon journal, pour mes collaborateurs, pour mes abonnés, pour moi-même et les miens. Il me prend la tête entre ses mains et me dit des choses d'une bonté ineffable. Tout cela est un peu confus dans ma mémoire ; car je m'attendais si peu à une pareille réception, que j'avais un peu perdu la tête. Tout ce que je sais, c'est que c'était bien doux, infiniment consolant. Il m'a dit, je me rappelle, que j'avais bien combattu pour l'Eglise, que j'avais défendu les saines doctrines et que j'avais plus droit qu'un autre à la bénédiction du Pape. Il m'a dit de continuer la lutte contre les sectes avec la même vaillance que par le passé. Oui, le Pape m'a dit tout cela, avec des développements que je ne saurais reproduire. Il m'a dit cela, et cette parole m'a consolé de tous les déboires du passé et m'a fortifié contre tous ceux que l'avenir me réserve ¹.

1—Mon compagnon de voyage, M. E. Hurtubise, qui a tout entendu, affirme et veut bien me permettre de le dire ici, que je me suis exprimé à peu près comme suit : " Oui, Très-Saint-Père, je

Pendant mon séjour à Rome, en 1896, j'eus aussi la satisfaction de recevoir de Sa Grandeur M^{sr} Bégin, devenu coadjuteur du cardinal Taschereau et administrateur de l'archidiocèse de Québec, et alors de passage à Paris, une

fais du journalisme catholique ; mais je trouve que c'est une rude besogne et pour laquelle je n'ai aucun goût. Si vous le permettiez, je l'abandonnerais."—Et M. Hurtubise ajoute que Léon XIII m'a répondu dans les termes dont voici exactement le sens, sinon la formule même : " Oh ! non, mon enfant ; continuez : on n'a pas été mis sur la terre par le bon Dieu pour faire seulement ce qu'on aime. Il faut combattre et travailler à son propre salut et au salut des autres, en défendant l'Eglise de Dieu ".—Pour moi, je le répète, j'étais tellement ému par la bonté du Saint-Père, que je ne me rappelle aucun détail précis sur ce point. Tout ce que je puis affirmer, c'est que j'avais la ferme détermination de demander au Pape si je devais continuer à faire du journalisme, et que je suis sorti de sa présence parfaitement rassuré.

Cette direction qui m'a été donnée par le Pape personnellement, est identiquement la même que celle qui fut donnée, de sa part, par le Cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, en novembre 1889, à deux de nos compatriotes.

Deux honorables citoyens de Montréal, catholiques fervents, qui, avec d'autres, avaient généreusement donné des sommes d'argent considérables pour fonder et soutenir un journal catholique dont Montréal avait le plus pressant besoin, se rendirent à Rome, et demandèrent tout simplement, en leur propre nom, comme au nom de tous les bienfaiteurs de l'*Etendard*, s'ils ne pouvaient point, vu les dispositions hostiles de leur archevêque, cesser la publication de leur journal : " Oh ! non, messieurs : non ! Eh comment ! dit le cardinal ! Puis-je, moi, vous donner une direction qui contredise celle du Pape ? Le Pape veut des journaux catholiques *partout* ! J'espère que vos difficultés disparaîtront. Patience et courage ! Voyez un peu s'il ne serait pas possible de vous concilier votre Ordinaire. Mais, pour moi, vous conseiller de laisser tomber un journal catholique, tout dévoué à l'Eglise, au Saint-Siège, jamais ! "—Voilà ce que je tiens de la bouche de M. E. Hurtubise, un des principaux intéressés, et présent à l'audience du Cardinal Simeoni.

lettre dont je me permets de reproduire le passage suivant, qui a déjà paru dans la *Vérité* :

68, rue Notre-Dame-des-Champs,
Paris, 13 octobre 1896.

A. M. J.-P. Tardivel,
Directeur de la *Vérité*, de Québec.

Cher monsieur,

Je me plais à reconnaître le zèle dont vous avez fait preuve, depuis grand nombre d'années, dans la défense des intérêts catholiques. Vous avez donné à votre journal la véritable orientation, celle que tout bon catholique doit recevoir du Centre de l'unité, du Pontife Suprême. Vous mettant au-dessus des partis purement politiques qui se disputent le pouvoir, vous avez mis votre talent et votre science au service de la religion. Ce dévouement à la bonne cause dans le passé me fait espérer que l'avenir vous trouvera toujours au poste d'honneur, toujours prêt à combattre, sous la direction de votre Ordinaire, comme le veut le Saint-Père, les bons et grands combats de la vérité contre l'erreur, de la sainte Église contre les sectes acharnées à sa ruine....

Agréez, cher monsieur,

l'assurance de mon dévouement en N.-S.

(Signé) † L.-N., arch. de Cyrène, adm.
Coadj. de S. E. le card. Taschereau.

La position de la *Vérité*, approuvée par le Pape et par le représentant de l'Ordinaire, était donc inattaquable à l'avenir, pourvu, bien entendu, qu'elle continuât à suivre le chemin où elle avait marché jusque-là. Il me semble qu'elle n'en a pas dévié. Pourtant, mes épreuves n'étaient pas finies.

Pendant la lutte électorale de 1896, et subséquemment, j'avais résolument suivi la direction des évêques de la

province de Québec et celle de l'archevêque de Saint-Boniface, dans la question scolaire manitobaine. Je demandais, avec eux, une "loi remédiatrice" comme l'unique moyen de régler la difficulté.

Vint la lettre de Léon XIII, *Affari vos*, en date du 8 décembre 1897.

Dans ce document il n'était pas question de la "loi remédiatrice", ni pour la louer, ni pour la blâmer, ni pour la déclarer l'unique moyen de rendre justice aux catholiques manitobains.

Bien plus, le Pape déclarait formellement :

"Toutefois, comme le but qu'on doit atteindre n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs... il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles."

En même temps, le Saint-Père recommandait aux catholiques manitobains de ne pas "refuser les satisfactions partielles", "en attendant que justice entière leur soit rendue."

N'étant pas de ceux qui pensent qu'il est permis aux Evêques d'être contre le Pape dans la direction à donner concernant les affaires de l'Eglise; considérant même que le plus sanglant outrage qui se puisse faire à l'autorité épiscopale, c'est de la supposer contraire à l'avis du Pape, sans une preuve positive et absolument certaine¹, j'entrai immédiatement, et sans hésitation, dans la voie que traçait l'encyclique *Affari vos*, laquelle admettait le règlement de la difficulté par entente diplomatique.

1—Je ne suis donc pas de ceux qui, selon un mot célèbre, ne vont pas ailleurs que chez les Evêques chercher leur mot d'ordre et leur boussole d'orientation.

L'attitude que la *Vérité* crut devoir prendre en cette occasion, pour suivre son programme d'obéissance avant tout aux directions pontificales ¹, suscita une nouvelle tempête contre mon œuvre. On m'a même affirmé qu'à ce propos un haut personnage avait décrété la disparition de mon journal. Chose certaine, c'est qu'il y eut alors un mouvement très accentué de désabonnements parmi le clergé de certains diocèses ; lequel mouvement, sans mettre l'existence de la *Vérité* en danger, eut pour résultat de diminuer sensiblement mes recettes, déjà assez modestes. A dire vrai, les vides créés à cette époque dans mes listes d'abonnés ne sont pas encore entièrement remplis.

Il en coûte, parfois, même dans un pays profondément catholique, de se montrer absolument romain en *actes* aussi bien qu'en paroles.

Une lettre d'un de mes amis ayant porté jusqu'à Rome l'écho de la nouvelle guerre faite à la *Vérité*, un personnage très en vue dans la Ville Eternelle, qui suit nos affaires de près et connaît bien la pensée intime du Pape, répondit qu'il ne voyait pas ce que la *Vérité* avait fait pour mériter cette nouvelle disgrâce.

Ces paroles, bien que très consolantes, ne me rassurèrent qu'imparfaitement. J'interrogeai de nouveau mes

1—" Pour réaliser cette union des esprits et cette uniformité dans la conduite, si justement redoutée des adversaires du catholicisme, la première condition à réaliser est de professer les mêmes sentiments... *idipsum dicatis omnes*... L'union des esprits réclame, avec un parfait accord dans la foi, une parfaite soumission et obéissance des volontés à l'Eglise et au Pontife romain comme à Dieu même." (Encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janv. 1890)... " Il faut que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité des évêques, et surtout par celle du Siège Apostolique (*imprimisque Sedis Apostolicæ*)." (*Ibid.*)

conseillers ordinaires. Ce n'est pas, certes, que j'eusse oublié les recommandations du Saint-Père. Mais les circonstances me semblaient changées ; j'avais toujours de la difficulté à me procurer les choses nécessaires à la vie ; ma santé s'altérait sensiblement ; et je sentais mon dégoût pour le journalisme s'accentuer et ma vieille tentation revenir à la charge. Bref, je demandai encore une fois si, vu les circonstances, je ne *pourrais* pas enfin jeter ma plume aux orties. Cette fois, la réponse différa un peu des précédentes. "Voici, me dit-on, qu'un délégué apostolique permanent va nous arriver bientôt. Lorsqu'il aura eu le temps de se mettre au courant de nos affaires et de se renseigner exactement sur l'esprit de votre journal, exposez-lui vos doutes ; et vous ferez ce qu'il vous dira." On ajoutait : "L'œuvre de la *Vérité*, seul journal franchement catholique et indépendant qui nous reste, étant une œuvre évidemment bonne, excellente et, dans une certaine mesure, au moins, nécessaire, la présomption est que l'idée de la discontinuer vient du diable qu'elle embête, non de Dieu qui parle par le Pape et déclare le bon journal un des besoins urgents du jour. A moins donc d'une impossibilité absolue, de votre part, de continuer, tenez ferme : votre conscience, autrement, ne serait pas tranquille. Prenez patience, en attendant le jugement du Délégué." J'ai suivi ce conseil. A plusieurs reprises, j'ai eu l'honneur d'être reçu par Son Excellence. Sans doute, il ne conviendrait pas de révéler ce qui s'est passé entre le représentant du Pape et le modeste petit journaliste auquel Son Excellence daignait s'intéresser. Cependant, je puis dire que le journaliste est chaque fois sorti de ces audiences fortifié et grandement consolé.

Son Excellence poussa la bonté plus loin encore. Lors de la publication de ma conférence sur la *Langue fran-*

gaise au Canada, elle daigna joindre sa voix à celle de plusieurs de nos archevêques et évêques qui avaient bien voulu louer mon travail et le recommander. Elle profita de l'occasion pour faire connaître publiquement sa pensée sur l'œuvre que je poursuis depuis tant d'années.

Bien que la lettre de Monseigneur le Délégué apostolique soit déjà connue de mes lecteurs, je crois devoir la reproduire ici. Elle était adressée, on s'en souvient, au président du comité qui s'était chargé de la publication de ma conférence :

Delegatio Apostolica.

Ottawa, Canada, 6 juin 1901.

Monsieur,—J'apprends avec plaisir que vous vous disposez à publier en brochure la conférence que M. J.-P. Tardivel, rédacteur de la *Vérité*, a lue devant l'Union catholique, de Montréal, le 10 mars 1901. Cette conférence, qui a reçu de magnifiques éloges des trois archevêques de la province de Québec, de plusieurs évêques, et du public en général, mérite certainement d'être publiée, et je suis très heureux de voir l'hommage qu'on a rendu à M. Tardivel en cette circonstance. Catholique fervent et patriote sincère, dans le cours d'une carrière déjà longue, il s'est montré constamment défenseur aussi habile que zélé des doctrines de l'Eglise et des droits du Saint-Siège, et il n'a manqué aucune occasion de montrer son amour pour ce pays. Aujourd'hui, par son éloquente revendication de la langue de vos ancêtres, il mérite plus que jamais la reconnaissance des Canadiens-français. Je bénis de tout cœur votre entreprise et je lui souhaite le succès que vous êtes en droit d'attendre.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

(Signé)

† D. FALCONIO, arch. de Larisse,

Délégué apostolique.

Son Excellence le Délégué apostolique, a droit, assurément, à toute ma reconnaissance pour ce témoignage si catégorique en faveur de la *Vérité*.

M^{sr} Falconio a bien voulu fermer les yeux sur les imperfections inhérentes à toute œuvre humaine, pour ne considérer que la direction générale du journal, l'esprit qui l'a toujours animé, et les résultats obtenus. En cela, il s'est montré le fidèle interprète des directions du Saint-Siège qui n'a jamais méconnu les services que rend aux catholiques une presse qui s'inspire des pures doctrines de l'Eglise, et qui s'applique à répandre et à vulgariser les enseignements et les directions du Souverain Pontife et de l'épiscopat.

Cette lettre est tout imprégnée du souffle de la mémorable Encyclique *Inter multiplices*, du 21 mars 1853, par laquelle Pie IX sauva l'*Univers*, de Paris, frappé par M^{sr} Sibour et d'autres prélats français, et menacé de mort.

Ce document doit être considéré comme la *grande charte* du journalisme catholique. Il lui donne droit de cité dans l'Eglise. J'en ai déjà cité plus haut quelque chose, mais je ne puis mieux faire, je crois, que de reproduire ici textuellement un passage de cette lettre pontificale qu'on ne saurait assez méditer :

“ C'est pourquoi, dit Pie IX aux évêques de France, en vous efforçant d'éloigner des fidèles commis à votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, nous vous le demandons avec instance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veillées à écrire des livres et des journaux, pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les opinions et les sentiments

contraires à ce Saint-Siège et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. Votre charité et votre sollicitude épiscopale devront donc exciter l'ardeur de ces écrivains animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre la cause de la vérité catholique avec un soin attentif et avec savoir ; que si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, vous devez les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence."

Pour ce qui me regarde personnellement, l'action de Son Excellence le Délégué apostolique, dont la lettre publiée plus haut n'indique pas, il s'en faut de beaucoup, toute l'étendue, a déjà produit un résultat marqué. Je sens que certaines préventions contre la *Vérité* commencent à tomber ; la situation devient moins tendue, plus normale. Ma carrière de journaliste est manifestement trop près de sa fin pour que je puisse raisonnablement espérer voir mûrir le fruit qui s'annonce ; mais j'entrevois le jour où les écrivains de ce pays qui seront animés de la seule ambition de servir l'Eglise et la Patrie se sentiront, comme le veut l'Encyclique *Inter multiplices*, soutenus par la bienveillance et la prédilection des pasteurs. Et cette vue sur l'avenir me suffit, avec l'assurance qui me vient du représentant de l'Autorité suprême, que mon modeste journal n'aura pas nui à ce résultat si désirable. Je me console de l'action restreinte de la *Vérité*, en songeant au grand bien que feront les journaux simplement catholiques de l'avenir, s'ils rencontrent un appui et un encouragement qu'il ne m'aura pas été donné de connaître.

IV

Si j'ai cru devoir écrire cette petite histoire de la *Vérité*, qui pourra paraître comme un plaidoyer *pro domo sua*,

c'est que, d'abord, mes fidèles et généreux amis, m'a-t-il semblé, avaient droit à cette défense. Pendant de longues années ils m'ont soutenu moralement et aidé pécuniairement, en bien des occasions, lorsque la tempête grondait, lorsqu'il fallait un courage plus qu'ordinaire pour s'afficher comme le partisan déclaré de la *Vérité*. N'était-il pas juste de montrer que cette confiance généreuse n'avait pas été tout à fait mal placée ; que l'œuvre soutenue par eux dans les jours les plus sombres n'était pas entièrement indigne de leurs sympathies ?

Mais, à mes yeux, il existait d'autres raisons d'écrire cette histoire.

Défendre la *Vérité*, en écrivant son histoire, indiquer les mille difficultés qui l'ont assaillie par suite de l'abandon des uns et de l'hostilité positive des autres, n'était-ce pas en même temps défendre la presse catholique de tout le pays ? N'était-ce pas indiquer spécialement les difficultés auxquelles j'ai eu, comme tous les vrais catholiques, la douleur de voir succomber successivement des journaux tels que le *Nouveau-Monde*, l'*Etendard*, de Montréal, le *Journal des Trois-Rivières*, le *Courrier du Canada*, de Québec, etc., qui tous, pendant un temps, plus ou moins considérable, avaient combattu les bons combats, conformément aux désirs du Pape ?

C'était aussi faire voir, indirectement, une des principales causes de la triste situation où se trouvent aujourd'hui les catholiques de cette province de Québec en particulier, dépourvus qu'ils sont de défenseurs dans la presse et exposés chaque jour aux attaques d'ennemis déclarés ou déguisés. Car, enfin, on ne saurait douter que les misères qui s'étalent sous nos yeux : mauvais théâtres ; mouvement en faveur de la *neutralité* : hôpital neutre, bibliothèques, écoles, associations neutres ; luxe

effréné; amour déréglé des plaisirs; démoralisation des classes ouvrières de plus en plus travaillées par les sociétés internationales et suspectes; organisation de la Ligue de l'enseignement et de l'Alliance française; propagande très active de la franc-maçonnerie par le moyen de deux loges canadiennes-françaises, sans parler des autres; et par-dessus tout le reste, puisque ce dernier mal peut engendrer tous les autres, l'esprit de parti¹ poussé au point d'aveugler complètement les catholiques, de les paralyser d'une façon désolante dans la revendication de leurs droits les plus sacrés: témoin, l'affaire des écoles manitobaines; on ne saurait douter, je le répète, que toutes ces misères ne doivent être attribuées, en grande partie, selon la pensée de Léon XIII, à *l'empoisonnement par les journaux*. Qui oserait dire que nous en serions là aujourd'hui si la presse catholique avait pu, avec l'aide et les encouragements de tous, remplir sérieusement son rôle parmi nous? ²

1—" Ils semblent être néanmoins dans le vrai ceux qui estiment que les plus grands maux furent causés par *les factions des partis politiques*, par les discordes intestines et les troubles des séditions populaires."—Encyclique de Léon XIII *Pergrata Nobis*, du 14 septembre 1886.

2—Entendons Léon XIII :

" Un journal catholique dans une paroisse, c'est une mission perpétuelle. Que tous ceux qui désirent véritablement voir la Religion défendue par l'intelligence humaine et la littérature, et établie dans un état prospère, s'efforcent, par leur libéralité, de défendre et de protéger la presse catholique; et que chacun, selon ses ressources, la supporte de son argent et de son influence: car à tous ceux qui consacrent leur temps à la presse catholique, il faut absolument apporter cette sorte de secours, sans quoi leur industrie n'aura aucun résultat ou n'aura que des résultats incertains et misérables."

Je saisis l'occasion pour montrer l'injustice d'une autre accusation.

Quelques-uns voudraient nous faire croire que, si, à l'heure qu'il

C'était par là même indiquer le remède au mal.

Je m'arrête ici : ce n'est pas que la matière soit épuisée. Je n'ai voulu dire que ce qui semblait plus nécessaire à

est, nous sommes à peu près sans presse catholique en ce pays, c'est uniquement dû à l'apathie et à un manque de zèle de la part de nos compatriotes. Ce mot *uniquement* est de trop : je n'admettrais pas, non plus, le mot *principalement*. Sans doute, même après de ferventes exhortations en faveur des bons journaux, même après avoir entendu louer la presse catholique comme " une œuvre pie " par Pie IX, et comme une *défense absolument nécessaire à l'Eglise, de nos jours, et que tous les vrais enfants de l'Eglise devraient encourager*, des indifférents se rencontreraient encore parmi nous. C'est le sort des meilleures œuvres, ici-bas, de rencontrer de l'indifférence, voire même de l'hostilité. Mais le zèle chez nos bonnes populations, généralement, surtout dans les classes instruites, plus capables d'apprécier l'importance du rôle de la bonne presse dans la société, ne manquerait pas ; et nos journaux catholiques ne seraient pas condamnés à vivoter ou à périr misérablement. A preuve, l'expérience du passé.

Ainsi, pour ne parler que de la ville et du district de Montréal, sur lesquels j'ai des renseignements plus complets, je puis dire que, d'après des informations puisées aux meilleures sources, les souscriptions versées par les catholiques de la ville et du district en question pour la fondation et le support de l'*Etendard* pendant les dix années de son existence, se sont élevées à près de 100,000 (cent mille) piastres ou 500,000 francs. Avant lui, le *Nouveau-Monde* avait coûté presque autant ; et, après lui, vers 1895, la *Croix*, en 2 ou 3 ans, reçut en purs dons pas moins de 25,000 (vingt-cinq mille) piastres ou cent vingt-cinq mille francs.

A cela, pour se former quelque idée des sacrifices qu'ont faits nos concitoyens catholiques, il faudrait ajouter ce qui a été accompli pour la même cause sur divers autres points du pays ; il faudrait ajouter, en particulier, l'aide accordée à la *Vérité* ou à son directeur, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, aide se montant à plusieurs mille piastres, provenant en bonne partie des citoyens de la ville et du district de Montréal.

Jugez par là que serait la presse catholique parmi nous si l'appui moral que Pie IX et Léon XIII veulent qu'on lui accorde ne lui avait pas manqué !

mon but. S'il y a lieu, lorsque le temps sera venu d'écrire la suite, je pourrai ajouter aux chapitres précédents un nouveau chapitre.

A PROPOS DES MÉLANGES

Et, maintenant, avant de déposer la plume, un mot sur les *Mélanges*.

Je puis affirmer, en toute sincérité, que je n'ai jamais songé moi-même à reproduire, sous forme de livre, les principaux articles de la *Vérité*.

D'abord, cela me donne un surcroît de labeur que j'évitais volontiers.

Voilà trente quatre ans bientôt que ma tête, d'une trempe tout à fait ordinaire, n'a guère connu de repos.

Entré au collège de Saint-Hyacinthe à l'âge de 17 ans, ne sachant littéralement pas un seul mot de français et très peu de latin, j'en sortais, au bout de 4 ans, en 1872, ayant terminé ma première année de philosophie¹ et les mathématiques. C'est dire que mes vacances se passaient à me préparer à *sauter* une classe au commencement de la nouvelle année scolaire.

Et depuis 1873, époque de mon entrée dans le journalisme, je n'ai guère chômé.

Il est facile de comprendre que j'aspire ardemment après le repos et ne cherche pas à me créer une nouvelle besogne.

1—Des circonstances particulières m'ont empêché de terminer mes études philosophiques ; mais je saisis cette occasion pour conseiller aux jeunes gens qui liront ces pages de faire leurs deux années de philosophie, s'ils le peuvent, au prix de n'importe quel sacrifice. On ne saurait exagérer l'importance des fortes études philosophiques.

De plus, je n'ai jamais cru mes articles hebdomadaires dignes d'un meilleur sort que la feuille même sur laquelle ils ont été imprimés. Et je savais que des séries complètes de la *Vérité* existaient dans certaines bibliothèques : cela me paraissait suffisant pour les besoins des historiens de l'avenir.

Toutefois, des personnes compétentes, dont le jugement m'inspire le plus grand respect, en ont pensé autrement. Elles m'ont demandé, d'une façon pressante, de commencer l'œuvre des *Mélanges*. Cédant à ces sollicitations, j'ai entrepris, en 1887, la publication d'un premier volume. Je dois dire qu'il fut bien accueilli par un nombre relativement considérable de ceux de nos compatriotes qui s'occupent sérieusement de l'avenir du pays et de la formation de la jeune génération ; cependant ce nombre était trop restreint pour me permettre d'espérer que l'entreprise pût jamais payer ses frais. Force me fut donc de la discontinuer, après cette première tentative.

Plus tard, des personnes éclairées et généreuses, jugeant l'œuvre abandonnée digne d'être reprise, me fournirent les moyens de publier, sans obérer mon faible budget, un deuxième volume, qui parut en juin 1901.

Ce deuxième volume a été encore mieux accueilli que le premier par la *classe sérieuse*, laquelle supplée au nombre qui lui manque, ici comme ailleurs, par la qualité. Des hommes haut placés, des institutions importantes, comme le collège de Sainte-Marie, de Montréal, le collège de Saint-Hyacinthe, celui de Saint-Boniface, etc., le demandèrent. Et, à cette occasion, je reçus un assez grand nombre de lettres par trop élogieuses mais dont il ne sera peut-être pas inutile de faire ici quelques extraits.

Voici, d'abord, une communication venant d'un ancien professeur de philosophie, de théologie et de droit cano-

nique, qui, à l'inappréciable avantage d'avoir eu pour maîtres des professeurs du collège romain, tels que les RR. PP. De Augustinis et Mazzella (plus tard cardinal), de la Compagnie de Jésus, joint encore celui d'une longue expérience des hommes et des choses en ce pays, depuis son retour de l'étranger.

“ Nous aurons bientôt, j'espère, la série complète des *Mélanges* de la *Vérité* : c'est-à-dire que nous aurons l'histoire, dans ses grands traits, des vingt dernières années, la suite de toutes les questions importantes de cette période ; et, tout cela étudié consciencieusement à la lumière des principes chrétiens, puis exposé clairement, solidement et avec une impartialité qui ne permet point à la passion ni aux préjugés politiques de faire dévier le jugement dans les solutions données.

“ Les lecteurs de la *Vérité*, tout particulièrement, aimeront à avoir, sous une forme plus commode, et à parcourir de temps en temps toute la série des questions qui les ont jadis si vivement intéressés. Tous les esprits sérieux de l'avenir voudront étudier l'histoire de nos jours dans les *Mélanges*. Mais, à mon humble avis, ces *Mélanges* seront d'une grande utilité, même s'ils ne devaient pénétrer que dans quelques bibliothèques. Car ce sera le plus sûr moyen d'empêcher qu'on ne réussisse plus tard à dénaturer l'histoire d'une époque où l'esprit catholique et l'esprit libéral ont été si souvent aux prises. Selon une remarque que j'entendais faire récemment, les *Mélanges* de la *Vérité* rappelleront mieux encore, peut-être, que le marbre, les idées du grand évêque Bourget, ses luttes incessantes en faveur de la doctrine catholique intégrale, le mobile de toutes les actions de sa vie.

“ Pendant mes années d'enseignement de la philosophie, je me suis beaucoup servi du volume des *Mélanges* déjà paru, afin de mieux faire comprendre à nos jeunes gens, entre autres choses, sur quel terrain doit toujours se placer et se tenir un homme politique, et comment il ne doit jamais perdre de vue les enseignements et les directions de l'Eglise dans toutes les questions qui se présen-

tent, s'il veut travailler dans l'intérêt vrai de son pays. Rien, j'en suis convaincu, et c'est aussi la conviction de plusieurs confrères à qui j'ai pris l'occasion d'en parler, rien, dis-je, ne sera plus propre que cette série des *Mélanges*, mise dans nos bibliothèques, à la portée de nos élèves de collège, pour leur apprendre à juger sainement du passé et à se diriger sagement dans l'avenir, pour leur donner l'orientation nécessaire et les empêcher par là de se mettre aveuglément à la remorque d'un parti politique, lors de leur entrée dans le monde.

“ Vous comprenez parfaitement, mon cher monsieur, que c'est principalement sur la direction que vont prendre les élèves de nos divers collèges en entrant dans le monde, que nous devons compter, après le secours de Dieu, pour imprimer à notre société un mouvement pleinement conforme aux règles de la raison et de la Foi.”

Puis, ces deux autres lettres, écrites, l'une par un médecin oculiste très en vue, l'autre par un de nos meilleurs jurisconsultes :

“ Montréal, 26 mars 1901.

“ M. J.-P. TARDIVEL,

“ Bien cher ami,

“ Je me réjouis beaucoup de vous voir reprendre la publication des *Mélanges* de la *Vérité*.

“ Pour nous, Canadiens-français, c'est une œuvre bien importante que cette publication.

“ Notre avenir national est intimement, essentiellement uni à la pureté de la Foi, à la pratique, au triomphe des principes chrétiens, parmi nous, dans la vie publique comme dans la vie privée. Et c'est ce que la *Vérité* s'est constamment efforcée de nous faire mieux comprendre, depuis vingt ans. Au milieu de bien des difficultés, je le sais, vous avez combattu, et vous continuez de combattre les *bons combats*. C'est fort bien.

“ Mais il ne faut pas laisser perdre le souvenir de ces luttes toutes patriotiques : il importe de recueillir les précieuses leçons qui s'en dégagent. C'est assez vous dire que j'espère fermement qu'il se rencontrera assez de Cana-

diens éclairés et dévoués aux intérêts vrais de leur pays pour vous permettre de continuer, cette fois jusqu'au bout, la publication de vos *Mélanges*.

“Croyez-moi toujours, votre tout dévoué,

“L.-E. DESJARDINS.”

“Montréal, 27 mars 1901.

“A. M. J.-P. TARDIVEL, Québec.

“Cher Monsieur,

“Je suis heureux de pouvoir vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en apprenant que la publication d'un second volume de vos *Mélanges* est chose décidée.

“Nous n'avons point d'histoire contemporaine dans notre province. Les faits importants auxquels nous nous intéressons, de jour en jour, sont commentés par les journaux quotidiens. Cela suffit pour le moment. Mais qu'en reste-t-il dans nos souvenirs après 20 ans écoulés? quelque chose de bien vague, manquant de précision, dépourvu de tous les détails accessoires qui ont généralement contribué si fortement à en fixer la véritable signification.

“Comment ces faits ont-ils été appréciés dans le temps par des écrivains impartiaux? Et maintenant que les conséquences éloignées de ces faits commencent à se produire, quel intérêt n'y a-t-il pas à comparer ce que l'on en pensait alors avec ce que l'on en pense aujourd'hui?

“Dans votre journal, vous avez, chaque semaine, touché aux questions d'actualité. Tout le monde s'accorde à reconnaître que vous avez mis à l'étude de ces questions toute la bonne foi que l'on peut y mettre; votre impartialité, que je sache, n'a jamais été révoquée en doute. Ceux qui suivent les questions politiques ou religieuses et les questions sociales ont toujours lu la *Vérité* avec plaisir et avec satisfaction, sachant que vos remarques ont toujours été écrites à la lumière de la doctrine la plus sûre.

“Sans doute on a pu quelquefois différer d'opinion avec vous. Ces questions, ou du moins la plus grande

partie d'entre elles, sont des questions libres. Une divergence d'opinion sur l'une d'elles, entre deux esprits bien disposés et bien pondérés, peut toujours se produire. Et quand, en présence d'un événement, deux personnes bien pensantes diffèrent ; quand, selon la diversité des points de vue, elles voient d'une manière différente les conséquences possibles de cet événement, il n'y a rien là qui doive nous étonner. L'avenir appartient à Dieu seul. L'esprit humain n'y voit pas loin. Et combien de fois, contrairement aux prévisions humaines, le bien est sorti du mal ?

“ Nous trouverons dans vos *Mélanges* l'écho de ces divergences d'opinion. Cet écho ne sera pas désagréable même à ceux qui, dans le temps, différaient d'opinion avec la *Vérité* sur quelques points particuliers.

“ Je fais des vœux pour que la série de vos *Mélanges* se continue, convaincu que je suis que l'accueil du public sera sympathique, et surtout que, par là, vous perpétuerez pour ainsi dire le bien que fait votre journal.”

“ Bien à vous,

“ GUSTAVE LAMOTHE.”

A cette même occasion, je reçus encore de deux anciens zouaves pontificaux qui occupent des positions importantes, les chaleureuses paroles que voici :

“ Montréal, 26 mars 1901.

“ Mon cher monsieur TARDIVEL,

“ J'apprends avec plaisir que la publication des *Mélanges* de la *Vérité* va être enfin reprise.

“ Quand les Papes, comme Pie IX et Léon XIII, font un devoir à tous les catholiques d'encourager les écrivains qui consacrent leurs talents et leur temps à la défense du Saint-Siège, de ses enseignements et de ses droits, un ancien zouave pontifical, heureux d'être toujours resté zouave de cœur et d'esprit, pourrait-il rester inactif ou indifférent ?

“ Les combats de la plume l'emportent sur ceux de l'épée. Dans mon humble opinion, vous faites plus pour l'Eglise, mon cher ami, que n'ont jamais pu faire les Canadiens qui volèrent jadis au secours de Pie IX : et, cependant, qu'a-t-on fait jusqu'ici, je le dis avec chagrin, pour reconnaître votre mérite ?

“ Je veux donc, moi aussi, en aidant la publication des *Mélanges*, contribuer, pour une faible part, au moins, à perpétuer l'influence si salubre de vos écrits de journaliste *catholique avant tout*.

“ Montréal, le 25 mars 1901.

“ Mon cher ami,

“ J'ai lu avec le plus vif plaisir, dans le dernier numéro de la *Vérité*, tout ce qui est contenu sous le titre : *Mélanges*. Votre sympathique correspondant aurait pu ajouter, comme argument, pour hâter l'apparition de la série complète, que la publication de ces *Mélanges* est le meilleur moyen de conserver, et pour nous-mêmes et pour les générations futures, les grandes leçons qui ressortent des vingt dernières années de luttes, tant sur le terrain des principes catholiques, que sur celui de la politique au Canada.

“ Espérons que les gens de bonne volonté qui ont eu l'honneur de vous aider à publier le deuxième volume, ne s'arrêteront pas en si beau chemin, mais qu'ils feront en sorte de faciliter l'apparition de la série complète.

“ Que le Sacré-Cœur vous bénisse, vous soutienne et vous console dans votre œuvre essentiellement catholique et patriotique.”

Enfin, un de mes abonnés de la province d'Ontario m'adressa la lettre suivante :

“ Cher monsieur Tardivel,

“ En réponse à l'invitation contenue dans le dernier numéro de la *Vérité*, je m'empresse de m'inscrire de nou-

veau parmi les souscripteurs à vos utiles et intéressants *Mélanges*, qui sont le résumé fidèle et impartial de l'histoire religieuse, politique et sociale de l'époque actuelle.

“ Dans ces temps de coteries politiques, où les journaux de partis confondent et embrouillent à dessein toutes choses, vos *Mélanges* seront indispensables à quiconque veut connaître le dessous des cartes, et se renseigner sûrement.

“ Tous vos écrits, que personne n'a jamais pu réfuter sérieusement, formeront plus tard une mine d'or inépuisable pour l'historien consciencieux.

“ Sans vouloir apprécier votre ouvrage au point de vue littéraire, qui n'en est certes pas le côté le moins attrayant, permettez-moi, cher monsieur, de vous dire franchement que vous faites une œuvre vraiment patriotique et méritoire, à laquelle applaudiront, non seulement les amis des lettres, mais aussi tous ceux qui n'ont pas intérêt à cacher la vérité.

“ J'espère donc que nos compatriotes comprendront l'importance de cette publication, et se feront un devoir de vous donner tout l'encouragement, pécuniaire et autre, dont vous avez besoin pour mener à bonne fin cette entreprise si ardue.

“ Votre bien dévoué,

“ J.-A. L.”

Ces quelques lettres suffisent, je crois, pour montrer l'importance que l'on attache aux *Mélanges*.

Il me semble toujours que les auteurs de ces lettres exagèrent le bien que peut faire cette œuvre ; mais, enfin, la règle est là : nul n'est juge compétent dans sa propre cause, ni dans ce qui le touche de trop près. C'est pourquoi je laisse faire mes amis. Après le deuxième volume, voici le troisième qui paraît, grâce encore à leur généreux concours. D'autres suivront-ils ? C'est le secret de Dieu. Pour ce qui me concerne personnellement, je ne puis dire qu'une chose : *Non recuso laborem*.

Une dernière observation sur l'œuvre des *Mélanges*.

On a formulé l'objection qu'en reproduisant ces écrits d'autrefois, je pourrais renouveler les discussions du temps passé qu'il importe de laisser dormir.

Je ne sache pas que les deux premiers volumes aient eu cet inconvénient. Ce volume et les volumes qui le suivront peut-être, l'auront-il davantage? Je ne crois pas qu'il faille le craindre. Mon impression est que, dans une lecture faite avec le calme si nécessaire à la réflexion, bien des esprits verront clairement la lumière, qui ne l'avaient peut-être pas encore aperçue.

D'ailleurs, la vérité historique n'a-t-elle pas ses droits? Et ne devons nous pas en faciliter la recherche à ceux qui viendront après nous, sachant fort bien qu'à l'avenir, comme cela s'est vu dans le passé, des hommes se rencontreront qui s'efforceront de dénaturer l'histoire, de donner aux faits du passé une couleur fausse et trompeuse, afin de faire pénétrer plus sûrement parmi nos descendants leurs dangereuses théories et leurs principes pervers?

“ *Envisagée à tous les points de vue,*” m'écrit encore un ancien professeur d'un de nos collèges : “ *l'œuvre des MÉLANGES de la VÉRITÉ est, à mes yeux, une œuvre extrêmement importante, une œuvre à la fois éminemment patriotique et religieuse.*”

J.-P. TARDIVEL.

Notre-Dame de Québec,
décembre 1902.

NOTRE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE

28 juillet 1883.

La *Vérité* commence, avec le présent numéro, la troisième année de son existence. Ce n'est pas un âge très avancé, même pour un journal ; mais nous avons traversé l'époque la plus difficile. Ceux qui ont un peu d'expérience du journalisme savent que la deuxième année est la plus redoutable.

La première année, il y a l'enthousiasme des uns, la curiosité des autres pour donner un peu de vie au journal naissant. La deuxième année, l'enthousiasme et la curiosité s'émoussent, et font souvent place à l'indifférence ou à l'hostilité. Aussi, n'est-il pas rare de voir les journaux succomber pendant la deuxième année.

La *Vérité* a passé heureusement par cette épreuve, et elle commence sa troisième année avec la ferme détermination de vivre longtemps encore, si telle est la volonté de Dieu.

Pendant cette deuxième année les luttes ne nous ont pas fait défaut.

L'an dernier, à pareille époque, nous promettions à nos lecteurs de nous occuper, d'une manière toute particulière, de deux questions très importantes, de l'éducation et de la franc-maçonnerie.

Assurément, on ne dira pas que nous avons manqué à notre parole.

Pendant tout l'hiver dernier, nous avons soutenu une polémique, qui a eu quelque retentissement, avec un cor-

respondant du *Courrier du Canada* sur la question de l'éducation.

On se le rappelle, nous avons défendu la proposition : *l'Etat hors de l'Ecole*, en ayant bien soin de définir ce que nous entendions par *école*, qui est synonyme, pour nous, d'*éducation*, ou formation morale et intellectuelle de l'enfant.

Nous avons soutenu que l'*éducation* appartient de droit naturel aux parents, sous la haute surveillance de l'Eglise, et nullement à l'Etat ; que le rôle de l'Etat, en matière d'éducation, doit se borner à prêter main forte à l'Eglise et aux parents, à les aider dans l'accomplissement de leurs devoirs, dans l'exercice de leurs droits ; que l'Etat qui se fait *éducateur* sort de son domaine.

On a qualifié sévèrement notre thèse ; on a dit même qu'elle serait *condamnée à Rome*.

Mais nous avons cité assez d'autorités à l'appui de notre proposition pour convaincre nos lecteurs que notre honorable contradicteur s'était laissé un peu trop emporter par son zèle.

Du reste, de nombreuses et hautes approbations que nous avons reçues, nous ont donné l'assurance que nous n'avions fait qu'exposer la véritable doctrine catholique.

Nos écrits contre la franc-maçonnerie nous ont aussi valu bien des lettres de félicitation de la part d'hommes dont l'opinion vaut quelque chose. Nous pouvons donc nous moquer des colères de certains journalistes qui ne dénoncent jamais eux-mêmes la franc-maçonnerie et qui voudraient que tout le monde fît comme eux.

Dans ces derniers temps, l'*Electeur* a entrepris contre nous une campagne des plus déloyales, destinée, dans la pensée de ceux qui avaient monté ce coup contre nous, à

nous ruiner moralement et financièrement. L'effet a été tout autre que celui que nos ennemis attendaient : nous n'avons pas perdu un seul de nos amis, et tout le tapage de l'*Electeur* ne nous a amené que cinq ou six désabonnements. Tandis que, d'un autre côté, cette odieuse persécution nous a procuré de nouvelles adhésions.

Dans les questions politiques, nous continuerons à suivre la même ligne de conduite que nous avons suivie depuis deux ans : guère à la clique et guère aux gouvernements faibles qui ne travailleront pas résolument à briser cette funeste combinaison.

Depuis une année, il s'est produit un changement considérable dans l'esprit d'un grand nombre d'hommes qui s'occupent de politique, non pour faire fortune, mais pour servir leur pays. Ils sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de briser ouvertement avec l'organisation malhonnête qui s'est emparée du pouvoir, du parti conservateur, et de la presse soi-disant conservatrice.

Sans vouloir en aucune manière faire une alliance avec les libéraux, dont les principes politiques et sociaux sont inadmissibles, ces *vrais* conservateurs sont déterminés à doter le pays d'un gouvernement honnête qui chassera la clique, et qui ne permettra pas le triomphe des idées *libérales* ou *radicales*.

Nous croyons que ces hommes ont les sympathies des masses de la population canadienne-française essentiellement catholique et *conservatrice* dans le vrai sens du mot. Le public, cela ne fait plus de doute, demande un autre gouvernement ; mais bien qu'il ait perdu confiance dans les hommes actuellement au pouvoir, il n'en a pas moins gardé une grande méfiance à l'égard des chefs libéraux tels que MM. Mercier, Langelier, etc.

Ce que l'opinion publique saine et éclairée demande, c'est un gouvernement composé d'hommes qui n'ont trempé dans aucune malversation, et qui offrent en même temps de sérieuses garanties sous le rapport des principes politiques et sociaux.

Un cabinet dans lequel se trouveraient MM. de Boucherville, J.-J. Ross et A.-R. Angers donnerait satisfaction à l'immense majorité de nos compatriotes.

Sans nous identifier plus que par le passé avec un parti politique, nous nous proposons de faire tout en notre pouvoir pour obtenir la formation d'un tel cabinet.

Si un tel cabinet se formait, nous n'en serions nullement le partisan aveugle, mais nous croyons que nous aurions assez rarement le devoir de le blâmer, du moins sévèrement.

En terminant cet article, nous devons remercier chaleureusement tous nos amis, amis personnels et amis de notre œuvre, des nombreuses marques de sympathie et d'encouragement qu'ils nous ont prodiguées pendant l'année qui vient d'expirer.

QUESTIONS RELIGIEUSES

LES CALOMNIES DE M. TARTE

1^{er} septembre 1883.

Tous les trois ou quatre mois, M. Tarte consacre un article à la situation religieuse du pays. Le fond de ses écrits est : "Tous ceux qui ne pensent pas comme moi et mes nouveaux amis sont des révoltés contre les ordres du Saint-Siège." Et comme ceux qui ne pensent pas comme M. Tarte et ses alliés d'aujourd'hui sont très nombreux, comme ils constituent la presque totalité du clergé et une très grande majorité des laïques éclairés, il s'ensuit, d'après M. Tarte, que l'élite de la société canadienne s'insurge contre Rome. Ce serait un bien triste état de choses, en vérité, si ce que M. Tarte prétend voir existait réellement. Heureusement, il n'en est rien. Ceux que le rédacteur du *Canadien* persiste à appeler, avec une malignité incroyable, des rebelles contre le Saint-Siège, ne sont que des révoltés contre l'abus effrayant qu'une certaine coterie, dont M. Tarte est devenu le porte-voix, après en avoir été l'ennemi le plus acharné, fait du nom

et de l'autorité du plus auguste tribunal sur la terre. Cela est bien différent.

Le dernier article de M. Tarte sur ce qu'on est convenu d'appeler la "question religieuse" est pire que les autres, qui étaient certes détestables. On sent que le pauvre homme, tourmenté par les remords, n'est plus maître de sa plume du moment qu'il touche à ce sujet délicat qui demande, pour être traité dignement, une conscience tranquille que le souvenir d'un passé tout opposé au présent ne vient pas bouleverser. Or, cette conscience tranquille M. Tarte ne peut pas l'avoir, comme nous allons le démontrer tout à l'heure.

Quand nous songeons à ce que M. Tarte était, il n'y a guère plus d'une année, et à ce qu'il est aujourd'hui, sa chute, inexprimablement profonde, nous épouvante. C'est que les intelligences obéissent, comme les corps, aux lois de la gravitation : Plus une intelligence tombe de haut plus elle descend vite, plus elle descend bas.

Le terrain sur lequel nous allons nous engager, à la suite de M. Tarte, n'est pas attrayant pour nous ; nous aimerions mieux éviter ces questions irritantes qui ne gagnent rien à être discutées dans la presse ; mais ce serait une lâcheté de notre part de laisser passer, sans protestation, des écrits comme celui que M. Tarte vient de commettre : il faut qu'à chacun de ses mensonges nous opposions une vérité ; nous ne pouvons, sans manquer à notre devoir, permettre qu'on calomnie ainsi le peuple canadien, qu'on fausse ainsi son histoire.

Examinons maintenant cet article de M. Tarte qui s'intitule : *Les éclaireurs*, et qui a paru dans le *Canadien* et l'*Événement* du 22 août.

M. Tarte commence par parler de la pénible affaire de

l'école Victoria¹. Nous ne discuterons pas cette question brûlante. Nous dirons seulement à M. Tarte qu'il n'a pas mission de déclarer des compatriotes "coupables devant Dieu." De qui tient-il le pouvoir de sonder les reins et les cœurs? Qui l'a autorisé à porter de telles sentences?

Nous lui dirons aussi qu'il vise, sous prétexte d'attaquer l'école Victoria, des personnes qu'il n'a pas le droit

1—A cette époque, l'établissement de la succursale de l'Université Laval, à Montréal, donnait lieu à une lutte très vive. Pour favoriser la succursale on voulait faire disparaître radicalement l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, connue ordinairement sous le nom d'école Victoria. Cette vieille institution, qui avait rendu de grands services dans le passé et qui comptait beaucoup d'amis, ne voulait pas se laisser sacrifier. De là une contestation très pénible. Enfin, pendant l'été de 1883, Mgr Fabre, évêque de Montréal, menaça de la privation des sacrements, et les professeurs de l'école et les parents des élèves. Les professeurs de cette institution tentèrent alors un nouvel appel à Rome, et y envoyèrent un des leurs, M. le Dr L.-E. Desjardins qui obtint, au dernier moment, la fameuse dépêche *Suspende omnia*, restée légendaire. En voici le texte :

"To Evêque FABRE,

"Montréal, Canada,

"*Schola proposuit Pontifici conciliari — suspende omnia — schola continuet anno proximo — scribam.*

SIMEONI."

Ce qui veut dire en français :

"L'école a proposé un arrangement au pape. Suspendez tout. "Que l'école continue pendant l'année prochaine. J'écirai."

L'école ouvrit donc de nouveau ses cours, à l'automne de 1883, avec l'autorisation de Mgr Fabre; et un arrangement satisfaisant fut ensuite conclu entre l'Ecole et Laval. Les professeurs de l'Ecole et ceux qui les dirigeaient, loin de manifester un esprit de révolte, comme le prétendait méchamment M. Tarte, ont fait preuve, dans la pénible situation où ils étaient placés, d'une grande patience et d'un admirable respect pour l'autorité religieuse.

de juger, et il le sait. Nous le mettons au défi de dire *qui* il veut désigner par ces paroles, vraies pourtant en soi :

“ Ils sont les coupables, les vrais coupables, ceux qui, par leurs intrigues, par leur orgueilleux entêtement, ont amené la crise douloureuse que nous traversons ¹”.

Dieu sait, et l'histoire le dira peut-être, sur qui doivent retomber ces paroles, comme une malédiction ; mais M. Tarte n'ose pas avouer à qui il veut les appliquer.

Mais laissons de côté cette affaire de l'école Victoria, dont M. Tarte ne se sert du reste que pour entrer en matière.

Son but, c'est de mettre en accusation le clergé, les catholiques militants qu'il a trahis et qui l'ont répudié. Aussi, la position que vont prendre les médecins et les élèves de Victoria n'est-elle qu'un misérable prétexte pour justifier cette nouvelle explosion de haine contre ses anciens compagnons d'armes.

Il commence par M. Trudel. Immédiatement après les lignes que nous venons de citer, il s'écrie :

“ Le travail de sédition conduit par M. Trudel et les siens produit les résultats que nous avons prédits, qu'il était facile de prévoir. “ Vous êtes la révolte dans la société religieuse, et le désordre dans la société civile, ” écrivais-je, il y a quelques mois. Les événements me donnent trop de raison. Je voudrais de tout mon cœur m'être trompé. Hélas ! n'est-il pas lamentable le spectacle qui s'offre à nos regards ? L'autorité de l'épiscopat méconnue, la voix du chef de l'Eglise accueillie par le *Non serviam* !

“ Quel enseignement ! Quelle responsabilité pour ceux qui, dans leur conscience, ne peuvent faire autrement que

1.—Nous étions moralement certain alors et nous le sommes encore, que M. Tarte visait particulièrement M^{re} Bourget et M^{re} Lafleche, et le R. P. Casault, S. J.

de reconnaître, dans ce qui arrive, les conséquences de leurs actes. A moins que leur aveuglement soit tel qu'il n'y ait plus de place pour le repentir qui est la lumière !

“ L'*Etendard* est fils du mouvement qui a rendu nécessaire le recours aux foudres de l'Eglise. Il est le point d'appui, l'arme, la ressource et l'espoir de la révolte contre le Saint-Siège. Loin de moi la pensée que tous ceux qui ont contribué à sa fondation aient eu la volonté de créer une œuvre de résistance et de défi à l'autorité de Rome. Non : des hommes sincères, de bonne foi, ont été enrégimentés, trompés par les meneurs qui, eux, savaient où ils allaient et voulaient aller où ils sont maintenant.”

Tout cela c'est de la rage, tout cela c'est de la calomnie noire.

M. Tarte sait que ce qu'il écrit là est tellement faux qu'il ne fera pas une seule dupe au pays, qu'il se rendra encore plus odieux aux yeux du public canadien, témoin de sa mauvaise foi manifeste. N'importe, dans sa haine aveugle contre ceux qu'il veut atteindre, il ne recule pas devant un surcroît d'opprobre dans l'espoir que ses violentes dénonciations produiront de l'effet ailleurs.

Jamais M. Tarte ne pourra apporter la moindre preuve, pas l'ombre d'une preuve à l'appui de cette atroce accusation portée contre M. Trudel et les catholiques sincères qui ont fondé l'*Etendard*.

Ce journal, depuis qu'il existe, a tenu dans les questions religieuses une conduite qui ne donne aucune prise à la critique. M. Tarte n'en peut pas citer une seule ligne qui, de près ou de loin, ressemble à “ un travail de sédition ” à une “ révolte dans la société religieuse.” Il ne peut trouver dans l'*Etendard* ni écrit, ni insinuation, ni allusion, ni sous-entendu qui le justifient d'appeler

cette feuille " le point d'appui, l'arme, la ressource et l'espoir de la révolte contre le Saint-Siège."

Si l'*Etendard* était tout cela, la preuve en serait facile à produire.

Cette tirade est donc de la rage, de la calomnie noire, une injustice qui crie vengeance au ciel.

Puis le malheureux se tourne contre deux autres compagnons d'armes, deux autres confrères avec qui il a longtemps lutté, qu'il a lâchement trahis, et leur lance cette clameur :

" *L'Etendard*, le *Journal des Trois-Rivières*, la *Vérité* sont les bannières autour desquelles se sont réunis, pour un effort suprême, tous ceux qui ont résolu de s'opposer à l'exécution de la politique papale sur les affaires religieuses de ce pays.

" Le cri de ralliement de ces croisés d'un nouveau genre est : Eclairons le Saint-Siège ! Eclairons le Saint-Siège !

" En vain Léon XIII répond qu'il a jugé en connaissance de cause nos difficultés ; en vain supplie-t-il les catholiques de cette province de se réunir dans la soumission à ses volontés ! Pour nos croisés l'autorité du Souverain Pontife n'existe pas. La chose nécessaire ça n'est pas de respecter et d'accepter les décisions romaines ! c'est d'éclairer le Pape, c'est de le mettre en garde contre le cardinal Simeoni, contre l'épiscopat.

" Les hommes politiques, les directeurs de journaux qui refusent de prendre part à cette œuvre pie sont des traîtres, des renégats. Ils n'éclairent pas le Pape et sont assez mauvais catholiques pour le laisser dans les ténèbres en se soumettant.

" Le programme adopté par les esprits dirigeants de la croisade est de susciter du tapage, d'effrayer Rome en faisant croire à un profond mécontentement contre les décisions rendues.

" Grâce à Dieu, la vénération dont Léon XIII est l'ob-

jet dans ce pays est trop universelle pour que les séditions puissent y porter atteinte. Ils sont une poignée ! Et leurs rangs s'éclaircissent tous les jours. Les âmes sincères qu'ils ont fait participer inconsciemment à leurs desseins odieux sont indignées d'avoir été victimes de leurs machinations et de leur ruse. Ils ont dévoilé leur pensée intime, et montré leur but en acceptant le concours des ennemis de l'Eglise, des piliers de l'Institut Canadien, des chefs de la vieille école radicale comme M. Laflamme."

Disséquons cela froidement, car ces injures ne nous émeuvent point. Dieu merci ! nous nous savons appuyé, malgré notre indignité, par trop de membres du clergé, par trop de laïques éminents, pour que les vociférations de M. Tarte puissent un seul instant nous troubler.

Remarquons d'abord que M. Tarte attaque la *Vérité* à l'occasion des difficultés survenues entre l'université Laval et l'école Victoria. Or la *Vérité* n'a jamais pris aucune part à ces débats, soit directement, soit indirectement ; on ne peut trouver dans notre feuille une seule ligne que le plus malveillant puisse interpréter comme un acte d'hostilité contre l'Université.

La *Vérité* s'est bornée à traiter les questions sociales et politiques ; elle a combattu la franc-maçonnerie ; elle a dévoilé les machinations de la secte ; sur le terrain de l'éducation elle s'est élevée contre l'esprit de *laïcisation* qui se manifeste de plus en plus chez certains hommes publics ; elle a dénoncé les mauvaises lectures ; elle a flétri la corruption politique qui nous envahit. M. Tarte prétend-il trouver dans ces luttes des attaques contre l'Université ? Si telle est sa prétention, elle constitue un acte d'accusation terrible contre cette institution.

Mais, dit-il, vous vous opposez "à l'exécution de la politique papale sur les affaires religieuses de ce pays."

Voilà de grands mots qui ne signifient pas grand'chose, assurément.

Qu'est-ce que cette " politique papale " dont parle M. Tarte ? On ne peut la trouver ailleurs que dans les différents décrets venus de Rome depuis le mois de septembre 1881. Que disent ces décrets, encore une fois ?

D'abord, écartons tout ce qui, dans ces documents, a trait à l'université Laval et à sa succursale ; comme la *Vérité* n'a aucunement touché à ces questions brûlantes, et comme elle n'avait pas à y toucher, elle ne peut pas s'être opposée à l'exécution de cette partie de la " politique papale."

Que reste-il donc de cette " politique papale ? "

Le décret du 13 septembre dit : 1^o que " certains membres du clergé et du corps séculier continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques ; " 2^o que " certain évêque dans la province cherche actuellement à recourir au parlement pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence indue ; " 3^o que la cause de nos difficultés religieuses " se trouve dans la division des évêques de la province," 4^o qu'une autre cause de ces mêmes difficultés " se trouve dans l'ingérence trop grande du clergé dans les affaires politiques, sans se soucier de la prudence pastorale " 5^o qu'en " condamnant le libéralisme, l'Eglise n'entend pas frapper tous et chacun des partis, qui, par hasard, s'appellent *libéraux* ; " 6^o que " ceux-là font mal qui déclarent être condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir le parti *réformiste*."

Voilà les *affirmations* du décret. Voici maintenant ce que ce décret *ordonne* :—1^o On doit observer rigoureusement les instructions du Saint-Office de 1876, c'est-à-dire que les évêques doivent tenir une conduite uniforme à l'égard des partis politiques ; les prêtres ne doivent pas se

mêler trop des affaires politiques ; ils doivent éviter de nommer les personnes en chaire et de se servir de l'influence du ministère pour des fins particulières, si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise ; les évêques doivent " prendre des mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du clergé, ayant bien soin surtout d'empêcher autant que possible que des personnes ecclésiastiques soient obligées de comparaître devant le juge laïque ; " 2^e que l'Archevêque doit faire connaître à ceux que cela concerne que c'est l'intention du Saint-Père que ces prescriptions du Saint-Office soient rigoureusement observées ; 3^e que les évêques " individuellement aient à s'abstenir d'agiter ou de faire agiter, soit dans le parlement, soit dans la presse, la question de la modification de la loi concernant l'influence indue ; " 4^e que " s'il arrivait une époque où les évêques jugeassent tous ensemble que le temps opportun est venu de faire la susdite demande, ils devront d'abord recourir à la S. C. de la Propagande."

Voilà tout ce qu'*affirme et ordonne* le décret du 13 septembre. On le voit, ces prescriptions concernent uniquement les évêques et le clergé. Il y a bien l'affirmation que "certains membres du corps séculier continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques," mais l'autorité compétente n'ayant pas interprété ces paroles, ce n'est ni à M. Tarte ni à nous à en faire l'application. Mais quelle que soit la signification de cette phrase affirmative, il est clair que toutes les *prescriptions*, tous les *ordres* ne regardent que les évêques et le clergé.

Donc, s'il y a des révoltés contre cette partie de la " politique papale," il faut les chercher, non dans les bureaux de l'*Etendard*, du *Journal des Trois-Rivières* et de la

Vérité, mais dans les évêchés et les presbytères. Si M. Tarte se sent appelé à dénicher des " rebelles " jusque-là, nous ne l'y suivrons pas, du moins, dans la presse. Si nous avons des représentations à faire touchant la conduite de quelque ecclésiastique, nous les ferions privément à qui de droit.

La " politique papale," la question universitaire écartée, comme elle doit l'être dans ce débat, puisque la *Vérité*, qui n'avait pas à s'en mêler, n'y a jamais touché, la " politique papale " consiste donc à recommander aux évêques et au clergé une grande prudence dans les affaires de la politique. M. Tarte est-il prêt à dire qu'un seul évêque ou un seul prêtre ait manqué à cette prudence? Si telle est sa prétention qu'il formule nettement sa pensée.

Voudrait-il, par hasard, faisant ce que font certaines gens, mettre dans les décrets ce qui n'y est pas du tout? Soutient-il, par exemple, que Rome a déclaré que l'interprétation de la loi des élections, que notre épiscopat a déclarée être hostile à l'Eglise, est une bonne interprétation; que la loi est excellente et que le pouvoir civil ne peut pas et ne doit pas, se rendant à la demande de l'épiscopat canadien, laquelle demande reste intacte, modifier cette loi de manière à sauvegarder les droits du clergé? Si telle est sa pensée, il met une déclaration de l'épiscopat canadien, déclaration qui n'a pas été abrogée, en contradiction avec un décret de la S. C. de la Propagande; il fait, de plus, porter à la S. C. la responsabilité du maintien d'un état de choses que nos évêques ont déclaré être nuisible à l'Eglise!

Veut-il dire également que, le Saint-Office ayant déclaré que le parti *réformiste* du Canada n'est pas condamné par l'Eglise, Rome a par là jugé qu'il n'y a pas de vrai libé-

ralisme au Canada ? Ce serait une opinion singulièrement hasardée.

Ce décret du 13 septembre défend-il de combattre la franc-maçonnerie, de repousser le *laïcisme* en fait d'éducation, de signaler les mauvais livres, de condamner la corruption des gouvernements ?

Voilà pour l'opposition à la " politique papale sur les affaires religieuses de ce pays." Elle n'existe que dans le cerveau malade de M. Tarte et de ceux qui l'inspirent.

Les vrais catholiques, et ils constituent encore la majorité dans ce pays, sont profondément soumis aux volontés du Saint-Père, mais ils gémissent à la vue des ravages que menace de causer une école bruyante qui fait un abus criant du nom du Saint-Siège, pour laquelle le mensonge et l'intrigue sont les armes favorites.

Reste la question des *éclaireurs* du Saint-Siège. M. Tarte parle d'eux avec un cynisme incroyable et une mauvaise foi révoltante. Leur but, dit-il, est de " susciter du tapage, d'effrayer Rome." Il sait que cela est faux ; tout le monde ici le sait. Ceux qu'il vise n'ont jamais fait de " tapage " dans les journaux, ni ailleurs. Ce qu'ils peuvent dire privément au Père commun des fidèles, ils n'en doivent de compte qu'à lui et à Dieu.

Eclairer le Saint-Siège ! Mais c'était jadis le grand programme de M. Tarte !

Il a beau nous provoquer par ses attaques et ses trahisons, il nous connaît assez pour savoir que jamais, avec la grâce de Dieu, nous ne descendrons, pour lui répondre, à l'abus de confiance qu'il affectionne et que ses nouveaux amis exploitent. Mais il ne nous empêchera pas de lui rappeler le souvenir de certain voyage que le rédacteur du *Canadien* et le rédacteur de la *Vérité* firent en-

semble, à une distance quelconque de Québec, au commencement de l'hiver de 1881-82, après l'arrivée des décrets ; il ne nous empêchera pas de songer à cette nuit pendant laquelle nous avons travaillé ensemble, et avec d'autres, à rédiger certain document destiné à éclairer le Saint-Siège ; il ne nous empêchera pas d'évoquer ces souvenirs. Qu'il y songe, et s'il n'a pas réussi à étouffer entièrement la voix de sa conscience, c'est elle, et non nous, qui lui criera : HYPOCRITE ¹ !

Oui ! hypocrite ! Car, non content d'éclairer le Saint-Siège comme il peut et doit être éclairé, par des représentations privées qui ne causent pas de scandale, qui n'augmente pas le malaise, M. Tarte a eu recours à l'éclairage public, ce qui est dangereux et ne doit être employé que lorsque tous les autres remèdes sont devenus inutiles.

Personne dans ce pays n'a oublié le fameux article : *Justice, Saint-Père*, publié dans le *Canadien* après l'arrivée et la publication des décrets. Il est bon de rappeler ici les principaux passages de ce mémorable écrit. (Voir le deuxième volume des *Mélanges*, pages 212-13).

Voilà ce que M. Tarte écrivait le 31 décembre 1881. Et qu'on le remarque bien, le décret du 13 septembre, le seul dont nous ayons à nous occuper, puisqu'il ne s'agit pas de la question universitaire, avait été publié au mois d'octobre précédent. La situation d'aujourd'hui est donc identiquement la même que celle du mois de décembre 1881, puisque, depuis les documents de septembre 1881,

1.—Il s'agit ici d'un voyage que M. Tarte fit avec le directeur de la *Vérité*, chez M. l'abbé Luc des Ilets, curé du Cap de la Madeleine, près Trois-Rivières. M. Tarte marchait encore, à cette époque, avec les *ultramontains*.

aucun nouveau décret n'a été rendu touchant la question générale ; il n'y a eu, en plus, que *réaffirmation* de ce qui avait déjà été décrété touchant l'Université Laval.

M. Tarte était donc bien et dûment un *éclaireur*, et un éclaireur public du Saint-Siège, à la fin de 1881.

Périssons-nous moins aujourd'hui qu'alors ?

Trompe-t-on moins le Saint-Père aujourd'hui qu'alors ?

Cherche-t-on moins aujourd'hui qu'alors à détruire l'autorité du Saint-Père en la compromettant ?

Les consciences sont-elles moins troublées, inquiètes, scandalisées, désolées, épouvantées aujourd'hui qu'il y a dix-huit mois ?

Marchons-nous moins vers un abîme à l'heure qu'il est qu'à l'heure où M. Tarte traçait ces lignes.

Les vieillards qui ont gagné leurs cheveux blancs au service de l'Eglise, les communautés religieuses, les membres du clergé, les laïques éclairés donneraient-ils aujourd'hui une réponse différente de celle qu'ils auraient donnée en 1881 sur la véritable cause de nos difficultés ?

A chacune de ces questions, tout homme qui réfléchit répondra : non.

Le 24 décembre 1881, M. Tarte avait déjà écrit :

“ S'il faut que nous allions à Rome par douzaines rendre témoignage à la vérité et rétablir les faits, nous irons. Nous ne sommes pas assez allés à Rome, nous, catholiques.”

Et aujourd'hui, il lance l'injure à la face de ceux qui vont à Rome !

Le 19 décembre de la même année, il avait dit encore :

“ Il est connu que de fausses représentations avaient précédé M^{re} Lafleche au Vatican. *Rien n'est plus facile que de dénaturer la vérité à des milliers de lieues de distance.* Il reste toujours la ressource de les rétablir.”

Et aujourd'hui il traite de mauvais catholiques ceux qui ont recours au remède indiqué par lui !

M. Tarte parle du "concours des ennemis de l'Eglise," voulant insinuer que les catholiques acceptent ce concours pour s'opposer à l'exécution de la "politique papale." C'est une atroce calomnie. Car il est notoire que "les piliers de l'Institut Canadien," "les chefs de la vieille école radicale" interprètent les décrets de la même manière scandaleuse que M. Tarte les interprète aujourd'hui ; que toutes leurs sympathies sont pour ceux au nom desquels M. Tarte parle en ce moment ; que si certains catholiques sont d'accord avec certains chefs libéraux, c'est au sujet de questions purement politiques, ou plutôt administratives, et nullement au sujet des affaires religieuses.

Du reste, il convient bien à M. Tarte de parler ainsi, lui qui est maintenant l'ami intime de M. François Langelier, qu'il a jadis dénoncé comme un ennemi de l'Eglise et de la patrie !

Un dernier mot : M. Tarte affirme que nos rangs "s'éclaircissent." Le mot est mal choisi ; nos rangs ne s'éclaircissent pas, ils se purifient.

Depuis son fameux article du 31 décembre 1881, M. Tarte seul nous a trahis !

Quelques pusillanimes se taisent, *propter metum Judæorum*, voilà tout.

Dans son numéro de samedi, M. Tarte revient à la charge, à propos de la question religieuse ; c'est intitulé : *Ils ne changent pas* ; ça commence ainsi :

"Pas un des journaux des "éclaireurs" du Pape n'a répudié et condamné la révolte de certains professeurs

du collège Victoria. Ni l'*Etendard*, ni le *Journal des Trois-Rivières*, ni la *Vérité*, n'a eu un mot de blâme contre ceux qui ne cessent de s'opposer à l'exécution des ordres du Saint-Siège."

Nous avons plusieurs bonnes réponses à donner à cela. En voici trois :

I. On ne l'ignore pas, dans le diocèse de Québec une règle établie par de fréquentes injonctions de M^{sr} l'Archevêque, veut que les journaux ne commentent point les documents épiscopaux. Dans le diocèse de Montréal, il est bien connu que c'est le désir formel de M^{sr} Fabre que les journaux ne publient même pas les documents épiscopaux.

II. Quand même cette règle n'existerait pas, la plus simple bienséance veut que les journaux n'interviennent pas dans cette affaire de l'école Victoria. Il ne s'agit pas d'une affaire de doctrine, qui concerne tout le monde, mais d'une affaire de discipline qui ne regarde qu'un nombre plus ou moins restreint d'individus. Or il ne convient nullement que les journaux se mêlent des affaires d'administration diocésaine. Ce serait un abus intolérable. Quand il s'agit de discipline, la parole épiscopale n'a pas besoin de l'appui des journaux. Le rôle de la presse catholique, en matière de religion, doit se borner à répandre, à vulgariser l'enseignement de l'Eglise, à repousser les attaques contre cet enseignement.

III. Enfin, pourquoi l'*Etendard*, le *Journal des Trois-Rivières* et la *Vérité* seraient-ils plus obligés d'intervenir dans cette affaire de l'école Victoria que les autres journaux catholiques de cette province qui se sont presque tous entièrement tenus à l'écart, laissant à l'autorité compétente le soin de régler cette difficulté ?

M. Tarte s'écrie ensuite :

“ Ah ! ils n'ont pas besoin de faire tant de cris pour prouver que le *Canadien* a “ changé ” sur quelques-unes des questions religieuses dans lesquelles il a pris position. Tant que ces questions sont demeurées pendantes, tant que la volonté du Saint-Siège n'a pas été connue et formulée d'une indiscutable façon, nous avons suivi nos convictions, nous les avons défendues avec vigueur, nous n'avons rien épargné pour les faire triompher. Mais le jour où la voix du chef de l'Eglise et des congrégations romaines s'est fait entendre clairement, du moment que dans notre âme et conscience il n'est resté aucun doute sur les intentions de Léon XIII, nous avons “ changé.”

“ Quand nos diffamateurs et nous comparâtrons au tribunal de CELUI au nom duquel parle le Saint-Père, notre conduite, sur ces questions au moins, ne tournera pas à notre confusion. Nous nous sommes courbés sous la MAIN qui a reçu mission de nous indiquer la route à suivre. Que cette main nous frappe ou qu'elle nous bénisse, elle est, à nos yeux, également sacrée et souveraine. Fasse Dieu que jamais le courage ne nous manque pour mettre en pratique ce programme qui est celui de notre carrière, et que nous lèguerons intact à nos enfants. Sur notre tombe nous ne désirons pas d'autre épitaphe que celle-ci : Il a été soumis au Pape et l'a aimé de tout son cœur.”

C'est sur ce terrain-là, monsieur Tarte, que nous aimons davantage à vous rencontrer.

Vous admettez donc, POUR LA PREMIÈRE FOIS, que vous avez changé sur *quelques-unes* des questions religieuses. Dites donc plutôt *toutes*.

Puisque vous avez changé sur *quelques* questions, vous avez changé sur *d'autres* que la question universitaire. Quelles sont ces *autres* questions qui ne sont plus *pendantes* ?

Nous vous mettons au défi de les formuler nettement.

Nous vous mettons au défi de dire ce que vous entendez par les *intentions* de Léon XIII.

Comédien que vous êtes ! vous savez fort bien que ce n'est point " la voix du chef de l'Eglise " qui vous a fait *changer* ! Longtemps après la publication des décrets, vous avez continué à *éclairer le Saint-Siège*. Nous vous l'avons déjà prouvé, et nous tenons en réserve d'autres preuves si vous les désirez.

Votre changement sur les questions religieuses ne date pas de telles idées *romaines*, mais de certaines idées *sénécalistes*. Le jour où vous avez renié votre passé politique, le jour où vous êtes devenu le misérable esclave de cette coterie d'hommes dépravés si souvent flétris par vous, ce jour-là vous avez changé vos " convictions religieuses " ! Vous ne pouvez le nier, nous en avons la preuve en main.

Cessez donc de profaner les choses saintes, cessez donc de prendre en vain le nom du Saint-Père, le nom de Jésus-Christ.

Vous nous appelez au tribunal de Dieu ! Malheureux, vous ne parlez ainsi que parce que vous croyez encore éloigné le jour solennel où vous y comparâtes.

Au lieu de faire de ces bravades sacrilèges, justifiez-vous plutôt devant les tribunaux auxquels vous avez accès en ce moment.

Singeant le grand journaliste catholique auquel vos compatriotes vous comparaient volontiers jadis, mais dont vous n'êtes plus digne de prononcer le nom, vous écrivez d'avance votre épitaphe. C'est une moquerie.

Quand un journaliste catholique aime réellement le Pape, il ne se fait pas tout à coup l'endormeur de ses compatriotes, et surtout il ne cherche pas à les endormir au nom du Saint-Siège.

Quelles luttes avez-vous soutenues, depuis votre fatal voyage à Paris, vous si ardent autrefois? Qu'avez-vous fait pour défendre l'influence du clergé, de ce clergé que vous disiez si atrocement calomnié par vos amis d'aujourd'hui?

Qu'avez-vous fait, depuis une année, pour repousser cette marée toujours montante des erreurs modernes, que naguère vous combattiez avec tant de zèle?

Qu'avez-vous fait contre l'esprit de *laïcisation* qui nous envahit?

Pourquoi avez-vous tout à coup cessé de tonner contre la corruption politique qui dégrade notre peuple?

Les journalistes qui aiment le Pape n'agissent pas comme vous, soyez-en certain.

Voici un aveu que, dans son aveuglement, M. Tarte laisse échapper.

“ Certes, si nous avions recherché une popularité de préjugés, nous serions entré dans le sentier de la rébellion. La satisfaction de nous savoir dans l'obéissance à Rome est autrement précieuse.”

Par sa prétendue *obéissance*, M. Tarte avoue qu'il a perdu sa *popularité*. Ceux qui ne marchent pas avec lui, ceux qu'il appelle les “ révoltés contre le Saint-Siège ” sont donc nombreux.

C'était donc faux ce qu'il disait, le 22 août, en parlant de nous : “ Ils sont une poignée. Et leurs rangs s'éclaircissent tous les jours.”

Iniquitas mentita est sibi !

Mais vous ne vous rendez pas justice, M. Tarte. Pour la masse des catholiques vous êtes un objet de pitié, c'est

vrai ; mais vous êtes devenu populaire auprès de l'école libérale qui a inventé *l'influence indue* ; auprès de ceux qui, le 24 décembre 1881, étaient pour vous une " poignée de calomniateurs qui sont en train de faire passer le clergé de cette province, l'un des plus beaux clergés du monde catholique, pour une masse d'hommes ignorants et cupides, animés de la plus sordide ambition et des plus funestes desseins. " Vous êtes populaire auprès des gens " qui ruinent l'autorité du Saint-Père en la compromettant ", depuis que vous faites leur détestable besogne. Vous commencez même à entrer en grâce auprès des radicaux et des francs-maçons de la *Patrie* ; ce journal n'hésite pas à vous citer avec complaisance. Le *Witness*, organe du fanatisme protestant, qui vous faisait jadis l'honneur de vous attaquer souvent, ne vous dit plus rien. Et dans le monde politique, vous êtes au mieux avec les puissants du jour ; vous êtes l'ami de César. Ne vous plaignez donc pas ; vous êtes un des heureux du siècle.

Seulement, vous avez perdu l'estime des honnêtes gens.

UN DISCOURS DE M. CHAPLEAU

15 septembre 1883.

La *Minerve* publie un discours qu'elle attribue à M. Chapleau. Au dire de personnes qui ont assisté à l'assemblée de Saint-Laurent, ce n'est pas du tout la harangue que le secrétaire d'Etat a réellement prononcée. Mais peu importe. Nous prenons le morceau d'éloquence que nous

fournit l'organe du Grand Homme ; cela a du moins le mérite d'être officiel. C'est bien là ce que M. Chapleau pense, si ce n'est pas ce qu'il a dit.

Nous n'allons pas entreprendre de critiquer toute cette longue déclamation, où l'emphase, la pose, le sonore, le creux, le vide, se disputent la première place. Nous nous arrêtons seulement aux quelques points où perce une idée quelconque.

Dans ce discours, quand M. Chapleau dit *quelque chose* on peut être certain que ce quelque chose est mauvais.

Le premier *quelque chose* qu'on rencontre est un gros mensonge. M. Chapleau dit : " Il y a quelques mois on me faisait mourir ; on sonnait mes glas avec un air de joie mal déguisée."

Or, tout le monde le sait, les adversaires de M. Chapleau n'ont jamais cru à ses maladies *officielles* ; ils s'en sont toujours moqués ; ce sont ses propres amis qui ont sonné ses glas pour exciter un peu de sympathie et désarmer la critique.

Puis vient une attaque contre la presse religieuse. Nous ne la relèverons pas, car nous avons le droit de mépriser souverainement l'opinion de cet homme en pareille matière. Toutefois, cette attaque nous justifie d'examiner et de faire connaître au public la *religion* de M. Chapleau. Nous le ferons peut-être un jour.

Ensuite, nous avons une mise en accusation des membres du clergé, et ils sont nombreux, qui n'admirent pas cet illustre saltimbanque. Après avoir dit que la presse politico-religieuse, comme il l'appelle, est responsable " des divisions profondes dont notre province a été malheureusement la victime depuis quelques années ", M. Chapleau ajoute : " Malgré ces rudes enseignements de

l'expérience, un certain nombre de nos jeunes gens semblent prendre plaisir à recommencer ces luttes funestes. Il est temps que la réaction se fasse dans l'opinion avant que le mal devienne général. Malheureusement le mal prend son intensité à la source même qui devait le guérir. Ce que l'épiscopat déplore, une partie du clergé l'encourage et lui donne contenance."

Quand l'épiscopat a-t-il condamné la presse que M. Chapleau vise ?

Et que dire de l'impudence de cet homme qui vient régenter publiquement le clergé ?

Est-ce à lui, laïque, est-ce à lui qui a mené, pendant des années, à la face du pays, une vie scandaleuse, à venir ainsi, devant une assemblée politique, tracer une règle de conduite au clergé, même en supposant que ce clergé se soit écarté du droit chemin, ce qui est faux ?

De quel droit lui, homme politique, usurpe-t-il la place de l'autorité religieuse ?

De quelle autorité se substitue-t-il aux évêques pour prononcer de telles sentences contre les prêtres ?

Jamais orateur libéral, dans notre pays, n'a osé tenir un langage plus audacieux. Et il se prétend le chef du grand parti conservateur-catholique !

Ailleurs, on trouve ce triste sire renouvelant ses attaques contre une partie notable du clergé. Il dit à ces prêtres qu'ils ont " commis une faute " qu'ils se sont faits les défenseurs d'hommes politiques indignes, etc., etc.

Non content d'attaquer les prêtres, M. Chapleau lance l'injure à la face des évêques. Il parle d'une *calomnie* contre lui " que des prêtres, des évêques ont répétée."

Cette *calomnie*, la voici. Le bruit a couru jadis que M. Chapleau était franc-maçon. On a mêlé à ce bruit, paraît-il, le nom de M. Claudio Jannet, du moins c'est ce

que prétend M. Chapleau. Mais qui nous dit que ce ne sont pas des compères du Grand Homme qui ont mêlé ce nom à ces bruits, sachant bien que l'accusation ne venait pas de là et qu'une dénégation de M. Jannet serait facile à obtenir ? En effet, le secrétaire d'Etat a lu une lettre de l'illustre écrivain français qui déclare que ce n'est pas lui qui a mis en circulation ce bruit compromettant. On connaît ce truc.

M. Chapleau a reçu d'autres lettres à propos de ces bruits de franc-maçonnerie qu'il s'est bien gardé de lire. Quelqu'un, qui n'est pas le premier venu ¹, lui a écrit, par exemple, en substance, que ce bruit ne venait pas d'un tel ou d'un tel, mais que c'était sa propre conduite qui l'avait fait naître, que s'il ne voulait pas se faire traiter de franc-maçon, il devait s'abstenir de faire la besogne des loges en présentant à la chambre des projets de loi maçonniques.

Mais voici la vraie pièce de résistance :

“ L'accusation *la plus grave*, dit M. Chapleau, que l'on ait portée contre moi auprès du clergé, c'est d'avoir refusé, quand j'étais premier, de présenter une mesure au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler l'*influence indue*, c'est-à-dire une mesure interdisant aux tribunaux civils de s'enquérir de l'intervention du clergé dans les élections.

“ C'est vrai, *j'ai refusé de le faire* et je n'ai pas changé d'opinion à ce sujet. J'ai donné au long et en détail les raisons de mon refus à l'autorité religieuse, et loin d'avoir été désapprouvé, j'ai reçu du Saint-Siège un témoignage de considération que je conserverai toute ma vie comme un trésor inestimable. J'ai refusé parce que dans un pays mixte comme le nôtre une semblable législation eût été

1—S. G. M^{sr} Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe.

un germe de discorde que les hommes d'Etat doivent s'efforcer d'éviter. On a prétendu que les protestants de la province de Québec auraient accepté cette législation. Je sais le contraire, mais ne l'aurais-je pas su, que je n'aurais voulu courir le risque de soulever une controverse aussi dangereuse. J'ai toujours pensé que le prêtre doit s'abstenir d'intervenir, comme prêtre, dans les luttes purement politiques. Il a tout le droit possible d'exprimer ses sympathies personnelles et même de donner son avis. S'il veut aller au delà, qu'il prenne, comme les autres citoyens, le risque de ses actes et de ses paroles. Je crois être, là-dessus, dans la voie droite, et quelle que soit la lutte dont on me menace, *je ne changerai pas ma manière de voir.*"

Il y a dans ces quelques lignes de quoi faire pendre vingt hommes.

D'abord, voyez la force de ce raisonnement : Après avoir dit qu'on l'a accusé d'être franc-maçon, après avoir taxé des évêques de *calomnie*, M. Chapleau dit que la *plus grave accusation* qu'on ait portée contre lui est *d'avoir refusé* de présenter un projet de loi au sujet de *l'influence indue*.

Il nous semble que la plus grave des deux accusations est incontestablement l'accusation de franc-maçonnerie. M. Chapleau est d'un avis contraire.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette *plus grave accusation* est parfaitement fondée ! On l'a accusé de quoi ? D'avoir *refusé* de présenter un projet de loi pour régler la question de *l'influence indue*. Et cinq lignes plus loin, M. Chapleau s'écrie :

"C'est vrai, j'ai refusé de le faire."

Donc, accuser M. Chapleau d'avoir fait une chose qu'il se vante lui-même d'avoir fait, c'est *plus grave* que de l'accuser d'être franc-maçon !!

M. Chapleau parle des *raisons* qu'il a données à l'autorité religieuse. Nous serions curieux de les voir, ces raisons. Elles doivent être des modèles de logique et de véracité !

Le Secrétaire d'Etat a l'audace, le cynisme de venir nous dire que s'il a été décoré par le Saint-Siège, c'est pour avoir refusé de régler la question de *l'influence indue*.

D'abord, la lettre de M. l'abbé Méthot, recteur de l'Université Laval, est là pour lui donner un éclatant démenti. Dans cette lettre, rendue publique, il est dit, sans la moindre équivoque, que le titre de Commandeur de Saint-Grégoire a été conféré à M. Chapleau à cause des services qu'il avait rendus à l'Université. M. Chapleau veut-il insinuer, par hasard, qu'il a rendu service à l'Université en empêchant le règlement de la question de *l'influence indue*, règlement demandé solennellement par l'épiscopat ? Assurément, il ne pousse pas l'audace jusque-là !

Voici à quoi se réduit la prétention de M. Chapleau : Les évêques avaient demandé l'amendement d'une loi ; j'ai refusé ; et pour avoir refusé ce que les évêques me demandaient, Rome m'a décoré !!

Il ne comprend donc pas que c'est insulter les évêques, que c'est insulter Rome que de tenir un pareil langage ?

La vérité, c'est que M. Chapleau, par ses "fausses représentations" faites à Rome sur notre état social, a réussi, pour un temps, à empêcher la modification de la loi électorale dans le sens de la déclaration de l'épiscopat canadien ; mais il a dû être décoré pour tout autre chose, sans quoi il faudrait supposer que Rome récompense les laïques qui *refusent de faire, qui ne veulent pas faire, ou*

qui ne *peuvent pas* faire ce que les évêques leur demandent. Pourrait-on jeter une plus sanglante injure à la face du Saint-Père?

Voici un autre point qu'il faut considérer. M. Chapleau déclare que la modification de la loi électorale était inopportune. Or, l'épiscopat a déclaré, et il ne s'est jamais dédit, que cette modification était très désirable, urgente même. Voici donc un homme politique, remarquable par son ignorance du droit canon, qui s'érige en censeur des évêques ; qui, dans une question où la religion est grandement intéressée, casse un jugement de l'épiscopat, le déclare nul et non avenue et dit clairement à NN. SS. les évêques qu'ils ne savent pas ce qu'il faut à l'Eglise du Canada !

Puis M. Chapleau contredit carrément le mandement du 22 septembre qui dit qu'il y a des questions politiques où le prêtre peut et *doit* intervenir. Le secrétaire d'Etat nie ce droit au prêtre.

Le voilà donc en contradiction flagrante, sur une question de *doctrine*, non seulement avec l'épiscopat canadien, mais avec le pape Pie IX lui-même, qui a solennellement confirmé le mandement du 22 septembre !

Enfin, pour mettre le comble à ses inepties, M. Chapleau déclare la guerre aux immunités ecclésiastiques. Le prêtre, dans l'exercice de son saint ministère, doit, en thèse générale, d'après ce grand docteur de l'Eglise, être soumis aux lois civiles, tout comme " les autres citoyens."

Nous avons à peine besoin de le dire, c'est là une doctrine formellement condamnée par l'Eglise, et ceux qui osent l'appliquer sont frappés d'anathème *ipso facto*.

Mais une chose pire que ces erreurs de doctrine, qui peuvent s'excuser jusqu'à un certain point par l'ignorance,

c'est l'incroyable hypocrisie dont M. Chapleau et son école font preuve en parlant des protestants.

Du moment qu'il s'agit de faire quelque chose pour l'Eglise, ils brandissent l'épouvantail du protestantisme, ils invoquent le spectre sanglant de la guerre civile. Que diront les Anglais ? voilà leur seule réponse quand on leur demande un petit acte en faveur de la religion catholique.

Et pendant ce temps-là ils sont prêts à s'engager dans des entreprises politiques et financières qui peuvent réellement nous susciter des désagréments de la part des Anglais. Leur "politique française," par exemple, qui consiste à remplacer les capitaux et l'influence anglais par les capitaux et l'influence juifs et maçonniques de Paris, est très mal vue des Anglais de cette province. Ils le savent, et disent hautement que si les Anglais ne sont pas contents ils peuvent quitter la province ! On a même parlé d'une coalition *contre les Anglais du Bas-Canada*.¹

On n'a pas craint de froisser les Anglais quand il s'est agi d'imposer M. Sénécal au pays comme surintendant du chemin de fer du Nord.

Et quand on a voulu vendre ce même chemin à ce même M. Sénécal, on a bien su soulever le cri national !

Puis, dans l'affaire de la loterie nationale, on s'est moqué des scrupules des Anglais.

A chaque instant on brave la colère des Anglais sur le terrain politique ; tandis que, sur le terrain religieux, on invoque la crainte des protestants pour refuser à l'Eglise ce qu'elle demande !

Ce sont des sépulcres blanchis, beaux en dehors mais remplis de corruption.

1— Voir *Memorandum sur la coalition*, à l'appendice.

LA SITUATION RELIGIEUSE

15 septembre 1883.

Nous sommes forcé de revenir sur cette question délicate par les efforts continuels que M. Tarte, poussé évidemment par "la poignée d'intrigants" qu'il a lui-même dénoncée jadis, fait pour fausser le caractère de nos pénibles luttes et donner le change sur la véritable cause de nos difficultés.

C'est un devoir strict pour nous de réfuter ces écrits perfides et mensongers du *Canadien*. Les déclamations de M. Tarte ne produiront aucun effet ici, au Canada, dans le moment actuel, car le souvenir de la triste chute du rédacteur du *Canadien* est encore vivace dans l'esprit de chacun. Mais au loin, à Rome, où M. Tarte est peu connu, ses écrits calomnieux dirigés contre le clergé canadien peuvent produire un certain effet. Du reste, les articles du *Canadien* resteront; et plus tard, dans cinquante ans d'ici, quand M. Tarte et ses trahisons seront oubliés, quelque Benjamin Sulte de l'avenir déterrera ces violentes dénonciations pour s'en faire une arme contre le *cléricalisme*. De là la nécessité de ne point laisser le champ libre à ce fabricant de *documents* devant servir plus tard aux ennemis de l'Eglise.

Nous avons déjà écrit que M. Tarte insinuait, sans oser toutefois le dire ouvertement, qu'après le retour de M^{sr} Laflèche en juin 1882, il n'était plus permis aux catholiques du Canada de renseigner le Saint-Siège sur la véritable cause de nos difficultés religieuses, que toute

représentation devenait dorénavant une *révolte*. Depuis, M. Tarte s'est exprimé encore plus clairement. Dans son numéro du 7 septembre, il dit :

“ Quel parti fallait-il prendre ? Que restait-il à faire pour ceux qui, comme nous, avaient désiré et approuvé la mission de M^{sr} Laflèche à Rome ? Continuer la résistance, perpétuer l'agitation ? Je résolus de ne pas marcher plus longtemps dans une voie que j'avais suivie avec conviction, mais qui, il n'y a pas à en douter désormais, n'était pas approuvée par le Saint-Siège.

“ J'avais espéré qu'après avoir entendu M^{sr} Laflèche, le Pape modifierait le décret du 13 septembre relativement à l'intervention du clergé dans la politique et à la modification de la loi sur l'influence indue. Mon espoir, comme celui de beaucoup d'autres, avait été déçu. Il était évident, manifeste que le Chef de l'Eglise ne trouvait pas notre action sur ces graves sujets judicieuse et propre à promouvoir les intérêts religieux. Le clergé était publiquement averti que certains de ses membres continuaient à s'ingérer trop dans les affaires politiques, soit en chaire, soit dans les journaux.

“ Il était péremptoirement donné ordre aux évêques et à chacun d'eux de ne faire aucune démarche pour obtenir la modification de la loi sur l'influence indue, sans avoir reçu des instructions de la S. C. de la Propagande.

“ Je le répète : ces questions restaient jugées par le suprême tribunal. La question de l'Université l'était aussi, d'une manière claire et certaine.”

Nous l'avons dit et nous le répétons : M. Tarte, plusieurs mois après le retour de M^{sr} Laflèche, en juin 1882, était toujours d'avis qu'il fallait continuer, non la *résistance*, non l'*agitation* comme il l'appelle aujourd'hui, car nous n'en faisons pas plus alors que nous n'en faisons aujourd'hui ; mais les respectueuses représentations auprès du Saint-Siège sur la véritable cause du malaise qui existe

dans notre pays depuis bien des années. Nous l'avons dit et nous le répétons : M. Tarte, en partant pour l'Europe, en septembre 1882, déclarait qu'il s'en allait à Rome travailler dans le sens de M^{sr} Lafèche et de tous ceux qu'il attaque aujourd'hui. C'est sur la route que la *grâce*... de Sénécals l'a touché ! Il s'est décidé tout à coup à suivre "la caravane," selon sa propre expression, et depuis lors tous ses anciens compagnons d'armes sont devenus pour lui des *révoltés*.

Voilà un *fait* qui pourra servir à celui qui voudra écrire l'histoire de M. Tarte ; c'est là, et non ailleurs, qu'il faut chercher l'explication de l'étrange volte-face politique et religieuse du rédacteur du *Canadien*.

Examinons maintenant le fond de la question.

M. Tarte dit qu'il avait espéré que le Pape modifierait le décret du 13 septembre relativement à l'intervention du clergé dans la politique et à la modification de la loi sur l'influence indue.

Qu'est-ce qui l'empêche, *lui*, qu'est-ce qui nous empêche, *nous*, de l'espérer encore ? Il ne s'agit pas d'une question de doctrine, d'une question par conséquent immuable ; mais d'une question de *discipline* basée sur des *faits* qui ont pu être faussement représentés au Saint-Siège. Dès lors, il est parfaitement licite pour les catholiques, tout en observant la discipline établie, de travailler à éclairer le Saint-Père sur le véritable caractère des *faits* qui ont motivé le jugement des congrégations. C'est ce que M. Tarte a fait jusqu'à son fatal voyage, l'an dernier. C'est ce que bon nombre de catholiques font encore, et en le faisant, ils ne méritent pas plus le titre de *révoltés* que M. Tarte ne le méritait en septembre 1882.

Admettons, pour un instant, qu'il puisse y avoir diver-

gence d'opinion, parmi les catholiques, non sur la *légitimité*, mais *l'utilité* de la lutte ; admettons que des catholiques sincères puissent dire : Nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, confions notre cause à la Providence. Nous ne partageons pas cette manière de voir, car nous croyons qu'on doit faire, non seulement le *possible*, mais *l'impossible* ; qu'il faut lutter jusqu'à la fin quand il s'agit d'une chose aussi grave que l'avenir religieux d'un pays ; que ceux qui voient le danger, qui sont témoins des intrigues, qui ont connaissance des calomnies, n'ont pas le droit de se croiser les bras.

Dieu peut, sans doute, faire des miracles sans la moindre coopération de l'homme ; mais ce qu'il ne *peut pas faire*, tant il respecte notre libre arbitre, c'est de sauver les hommes et les peuples malgré eux. Avant de faire éclater sa miséricorde, il exige de nous un effort ; il nous demande *d'ôter la pierre* avant de ressusciter Lazare.

Mais, encore une fois, il est possible qu'un catholique parfaitement clairvoyant, parfaitement sincère puisse renoncer à la lutte, faute de moyens matériels de la continuer, ou encore parce qu'il croit, dans son âme et conscience, avoir fait autant que le bon Dieu exige de lui. On aurait tort de blâmer sévèrement la conduite d'un tel catholique.

Mais M. Tarte n'agit pas comme agirait un catholique sincère. Car un catholique sincère ne porte pas froidement, systématiquement, faux témoignage contre son prochain. Or, malheureusement, c'est ce que M. Tarte fait en accusant sans cesse de *révolte* ses anciens compagnons d'armes qui font, avec plus de prudence que lui, ce que lui-même a fait dans des circonstances absolument identiques. S'il était de bonne foi, il se tairait, tout simplement. Mais étant de mauvaise foi, faisant l'œuvre

des intrigants et des calomniateurs qu'il a souvent dénoncés, il lance contre ses anciens amis des accusations gratuites, des calomnies révoltantes, accusations, calomnies qu'il ne peut appuyer sur une seule citation, sur un seul acte. Car, encore une fois, nous mettons M. Tarte au défi de citer une seule ligne, soit de l'*Etendard*, soit du *Journal des Trois-Rivières*, soit de la *Vérité*, qui ait seulement l'air de justifier ses dénonciations.

Il était évident, manifeste, dit M. Tarte, que le chef de l'Eglise ne trouvait pas *notre* action judiciaire.

Par *notre* action, M. Tarte veut sans doute dire l'action du clergé.

Si l'action du clergé avait été telle qu'on l'avait représentée à la S. Congrégation de la Propagande, certes elle n'aurait pas été judiciaire. Mais qui disait, après que le cardinal Simeoni eut déclaré, dans le décret du 15 septembre 1881, que certains membres du clergé " continuaient à s'ingérer trop dans les affaires politiques, " qui disait, le 31 décembre 1881, après la publication de ce décret au pays : " D'atroces et infâmes diffamations ont été proférées contre le clergé du Bas-Canada depuis des années et récemment encore. Il faut que quelqu'un dévoile les complots ourdis à la sourdine, les machinations ténébreuses, les intrigues inavouables. . . Saint-Père, ceux qui disent du mal de notre clergé vous trompent et sont vos ennemis." Qui écrivait cela le 31 décembre 1881 ? N'est-ce pas vous, monsieur Tarte ? Eh bien ! voici une *question de fait*. Ou vous disiez *vrai* le 31 décembre 1881, ou vous disiez *faux*. Si c'était *vrai* alors, c'est encore *vrai* aujourd'hui. Si c'était *faux*, vous auriez dû vous rétracter d'abord. Car tout le débat roule sur cette *question de fait* : Notre clergé a-t-il été, oui ou non, calomnié à Rome ? Vous l'affirmiez hautement naguère ; nous croy-

ons que vous n'aviez que trop raison. Voilà en quoi consiste notre *révolte*, et nous vous mettons au défi de prouver qu'elle consiste en autre chose.

Personne ne songe à critiquer les *ordres* que la Sacrée Congrégation de la Propagande a donnés au clergé, ordres qui se résument, en définitive, en une injonction de prudence dans les questions politiques. Cette injonction, personne ne la trouve injuste, personne n'en demande la modification. Mais ce que les catholiques déplorent amèrement, ce sont les "fausses représentations," les "atroces et infâmes diffamations proférées contre le clergé," et c'est un devoir pour eux, un devoir sacré envers ce clergé, calomnié et diffamé, de faire connaître la vérité au Saint-Père.

Le Pape a un droit *souverain* de connaître la vérité tout entière, et chaque catholique qui connaît les *faits* est tenu, par un devoir correspondant au droit du Pape, de faire connaître *toute la vérité* au Pasteur Suprême des âmes.

"Dévoiler les complots ourdis à la sourdine, les machinations ténébreuses, les intrigues inavouables," et le faire sans tenir compte des sacrifices de toute sorte qu'il faut s'imposer, c'est accomplir son devoir, c'est montrer qu'on aime le Pape, qu'on aime la sainte Eglise.

Les véritables ennemis de l'Eglise sont les intrigants et ceux qui, comme M. Tarte, les défendent après les avoir connus, après les avoir dénoncés.

22 septembre 1883.

Quelle position est faite aux prêtres du Canada par les décrets du 13 septembre 1881, et les décrets subséquents confirmant les premiers ?

Comme nous l'avons déjà vu, les prêtres ont reçu l'injonction d'user d'une très grande circonspection dans les affaires politiques, de ne point compromettre le saint ministère par une intervention imprudente dans les élections. Voilà à quoi se réduisent les *ordres* contenus dans les décrets, en tant que les prêtres y sont concernés.

Personne, nous l'avons répété à plusieurs reprises, ne conteste la sagesse de ces *ordres* auxquels, nous l'affirmons hautement, le clergé canadien obéit scrupuleusement.

Mais le décret ne condamne pas toute intervention du clergé dans les affaires politiques, d'une manière absolue. Loin de là, il laisse clairement entrevoir qu'il peut se présenter des cas où le prêtre peut et *doit* intervenir, selon l'expression du mandement du 22 septembre. En effet, ce document déclare que les prêtres "doivent éviter de se servir du ministère pour des fins particulières *si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise.*" La fausse doctrine libérale, que le prêtre doit toujours, et quoi qu'il arrive, s'abstenir entièrement et rigoureusement de toute intervention dans la politique, loin d'être sanctionnée, est implicitement condamnée par le décret du 13 septembre.

Maintenant, c'est aux évêques, et non point aux laïques, ni à M. Tarte ni à nous, à dire quand cette intervention du prêtre dans la politique peut et *doit* se faire, jusqu'où elle doit aller, quand elle doit cesser. Et les écarts qui

pourraient se commettre doivent être réprimés par l'épiscopat, et non point par le pouvoir civil, encore moins par la presse.

29 septembre 1883.

Dans son dernier article sur la situation religieuse de la province de Québec, M. Tarte disait :

“ Il était péremptoirement donné ordre aux évêques et à chacun d'eux de ne faire aucune démarche pour obtenir la modification de la loi sur l'influence indue, sans avoir reçu des instructions de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

“ Je le répète : ces questions restaient jugées par le suprême tribunal. La question de l'Université l'était aussi, d'une manière claire et certaine.”

Nous l'avons vu, dans notre dernier numéro, les décrets invoqués par M. Tarte ne sanctionnent nullement la thèse libérale, que le prêtre doit se renfermer dans la sacristie. Rome n'a jamais interdit au clergé canadien toute intervention dans les affaires politiques, dans les questions sociales. Les *ordres* donnés par la Sacrée Congrégation de la Propagande se réduisent à une injonction de *prudence*. Voilà la position faite aux prêtres par ces documents romains dont on fait un si grave abus en certain quartier.

Voyons maintenant quelle position est faite aux évêques par ces mêmes décrets.

Outre l'injonction de *prudence* vis-à-vis des partis politiques, NN. SS. les évêques ont reçu l'ordre, comme le dit M. Tarte, de ne rien faire pour obtenir la modification de la loi sur l'influence indue, sans avoir au préalable consulté le Saint-Siège.

A ce propos, il convient de remarquer plusieurs choses dont l'importance n'échappera à personne.

De toute évidence, la S. C. Congrégation de la Propagande n'a pas voulu, par cet ordre donné aux évêques, condamner la déclaration de l'épiscopat demandant la modification de la loi électorale. Si telle avait été l'intention du Saint-Siège, NN. SS. les évêques se seraient empressés, n'en doutons pas, de révoquer cette déclaration, de dire aux législateurs de considérer leur demande comme non avenue. Ils ne l'ont pas fait. Cette déclaration et cette demande restent donc intactes.

La S. C. de la Propagande n'a pas, non plus, approuvé l'interprétation donnée à la loi électorale par nos tribunaux, interprétation qui porte une grave atteinte aux droits de l'Eglise. Cette interprétation abusive, condamnée par l'épiscopat canadien, reste donc condamnée et doit être considérée par les catholiques du Canada comme une jurisprudence hostile à la religion catholique.

Mise sous l'impression par de "fausses représentations," dont nous connaissons bien l'auteur, que les évêques demandaient une *impossibilité* en priant la législature de modifier la loi électorale de manière à protéger les droits de l'Eglise; croyant que le pouvoir civil refusait obstinément de se rendre aux désirs de l'épiscopat et qu'il y avait danger d'un conflit grave entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, la S. Congrégation de la Propagande dit aux évêques: "Eh bien! puisqu'on ne veut pas vous accorder ce que vous demandez, pour éviter de plus grands maux, ne le demandez plus." Voilà ce que signifie cet ordre donné aux évêques et que M. Tarte cite avec complaisance. Il n'est pas flatteur pour nous, laïques, puisqu'il est basé sur la supposition que nous,

le pouvoir laïque, nous ne voulons pas faire ce que nos évêques nous ont demandé.

Car, encore une fois, le décret du 13 septembre ne nous déclare en aucune façon que la demande des évêques était exagérée, inopportune; il dit, tout simplement, à l'épiscopat: "puisque vous avez affaire à de pareilles gens, n'insistez plus, de crainte d'attirer sur l'Eglise du Canada des maux plus graves encore."

Voilà la jolie réputation que les intrigants politiques nous ont faite à Rome! Là-bas, la province de Québec passe pour un pays où les évêques sont obligés de se taire pour ne pas exposer leur autorité aux insultes de César!

Et qu'on le remarque bien, ces mêmes intrigants, quand cela fait leur affaire, soutiennent qu'au Canada on ne peut trouver une seule des erreurs modernes qui désolent l'Europe, que la peste libérale n'a pas fait son apparition de ce côté-ci de l'Atlantique! Selon eux, la province de Québec est un pays, non-seulement modèle, mais merveilleux, où le diable n'a jamais mis le pied, où le vent pestilentiel de l'enfer n'a jamais soufflé, où tout le monde est aussi catholique que le pape. Seulement, par une étrange contradiction, dans cet heureux pays si catholique, si à l'abri des erreurs qui ravagent le reste du monde, on ne peut voter un petit amendement à la loi électorale demandé par l'épiscopat sans courir le risque de nous plonger dans une guerre civile!

Si la S. C. de la Propagande ne condamne pas la déclaration des évêques, si elle n'approuve pas l'interprétation donnée à la loi électorale par nos tribunaux, si cette interprétation reste condamnée, et si l'on doit toujours la regarder comme hostile à l'Eglise, il s'ensuit que les

catholiques sont obligés, comme par le passé, de travailler à rendre *possible* l'amendement de la loi.

En disant aux évêques de ne rien faire pour le moment, Rome n'a pas défendu au pouvoir civil d'accorder ce que l'épiscopat lui a déjà demandé. Et comme dans un pays constitutionnel, chaque citoyen a sa part dans le gouvernement du pays, les catholiques, en tant qu'électeurs ou législateurs, ne peuvent pas se retrancher derrière le décret du 13 septembre pour repousser la demande de l'épiscopat.

On a représenté à Rome que dans l'état actuel des esprits il est impossible d'amender la loi sans danger pour la tranquillité publique. A nous laïques, à nous journalistes catholiques, à nous électeurs catholiques, à nous députés catholiques, à nous ministres catholiques de ramener les esprits dans une meilleure voie afin de rendre possible la réforme demandée par notre épiscopat.

En agissant ainsi, nous ne travaillons ni contre la lettre, ni contre l'esprit du décret, qui ne s'adresse qu'aux évêques, en ce qui concerne la question de l'influence indue.

Le décret laisse même entrevoir l'époque où on pourra amender la loi selon le désir des évêques. " Que s'il arrivait, dit ce document, une époque où les évêques jugeassent tous ensemble que le temps opportun est venu." Qui osera accuser les catholiques, qui travailleront à hâter cette époque, d'être en révolte contre le Saint-Siège? Ne voit-on pas qu'on invoque le nom et l'autorité de Rome pour faire maintenir et consacrer un état de choses que nos évêques ont déclaré être oppressif pour l'Eglise?

M. Chapleau s'est vanté d'avoir empêché le règlement de cette question en menaçant l'Eglise d'une lutte acharnée de la part des protestants. Il est facile de prouver

que cet intrigant sans vergogne a faussement représenté notre situation politique vis-à-vis de nos frères séparés. Et c'est un devoir pour nous de rétablir les faits sur ce point important. Ce travail se fera en temps et lieu.

LA PAIX

6 octobre 1883.

Un malaise considérable existe dans notre pays, cela est incontestable. Au point de vue religieux, notre province ne jouit pas de cette tranquillité, de cette véritable paix que tous nous devons demander à Dieu.

Il y a une paix qui n'est pas à désirer, une paix horrible puisqu'elle annonce la mort. C'est la paix qui s'établit dans un pays, dans une âme, lorsque le démon a vaincu toute résistance contre le mal. Cette paix-là, Notre Seigneur n'est pas venu l'apporter sur la terre. Loin de là, c'est la guerre contre cette fausse paix, contre cette paix satanique qu'il a déclarée Lui-même et qu'Il veut que Ses disciples continuent jusqu'à la fin des temps.

Mais au milieu des combats qui sont inévitables sur la terre, au milieu des luttes de l'Eglise militante, il doit se trouver une véritable paix, celle que Jésus donna à ses disciples en les quittant.

Cette paix, c'est la tranquillité de conscience chez chacun en particulier ; c'est la tranquillité de la conscience publique chez les peuples.

Un homme peut être en butte aux persécutions du monde, aux tentations du démon ; il peut être pauvre, méprisé, calomnié, misérable, et cependant être heureux

et tranquille intérieurement. Il suffit, pour cela, qu'il soit en paix avec Dieu, qu'il soit dans le chemin qui conduit à la vie éternelle, sa fin dernière.

De même, un peuple peut avoir des tribulations, il peut avoir à lutter contre toutes sortes d'adversités, et cependant ne point envier le sort des autres peuples plus riches que lui. Il lui suffit de savoir qu'il remplit sa mission.

Ici bas on ne pourra jamais supprimer les luttes. "La vie de l'homme est un combat sur la terre," dit la Sainte Ecriture. Tout ce qu'on doit demander, c'est la paix avec Dieu, laquelle naît du devoir accompli.

Ce qui fait notre tristesse, ce qui fait la tristesse de l'époque actuelle dans le monde entier, c'est que la lutte sociale ne se poursuit pas dans des conditions normales.

Quand les partisans du bien luttent ensemble contre les partisans du mal, c'est la lutte selon l'ordre établi par Dieu, c'est la *paix* pour les enfants de Dieu.

Mais de nos jours on voit des combats se livrer plutôt entre diverses fractions de l'armée du bien qu'entre l'armée du bien d'un côté et l'armée du mal de l'autre. C'est une ruse de guerre très habile de la part du grand ennemi du genre humain. Cette lutte entre catholiques est excessivement affligeante, car elle empêche les sociétés d'accomplir la mission qu'elles ont reçue de Dieu, elle détruit la paix en détruisant l'ordre.

Notre pays n'est pas exempt de ces luttes entre catholiques ; nous avons notre *question religieuse*, tout comme les autres peuples. Il serait puéril de le nier.

Puisque le malaise existe, il convient d'en indiquer les causes. C'est ce que nous allons faire aussi sommairement que possible.

I. Nous avons d'abord le gallicanisme *politique*. Cer-

tains hommes publics, certains journaux ont incontestablement eu le tort d'identifier leur cause avec celle de l'Eglise. On ne pouvait, et l'on ne peut encore attaquer ces hommes et ces journaux sans attaquer la religion catholique ! La religion est une institution créée pour eux, bonne en tant qu'elle peut servir leurs fins particulières. Ces hommes-là seront pour l'Eglise toujours, mais à une condition, c'est que l'Eglise leur serve de piédestal et ne fasse rien qui les contrarie.

Il suffit d'avoir suivi la *Minerve* depuis quelques années, et de lire le dernier discours de M. Chapleau pour se convaincre de l'existence du gallicanisme politique au Canada.

II. En France, le trop fameux Lamennais, en voulant combattre le gallicanisme, est tombé dans l'erreur libérale. Cette faute s'est renouvelée au Canada.

Sous prétexte de combattre les excès de la *Minerve* et de cette école, sous prétexte de ne point confondre la religion avec la politique, de ne point faire de la religion la servante de la politique, certains hommes en sont bientôt arrivés à vouloir séparer complètement les affaires publiques de la religion, à *séculariser* la politique, à la soustraire à toute influence spirituelle. De là, les déplorables procès pour *influence indue* dont le souvenir trouble encore les consciences.

Dans cette guerre contre l'influence du prêtre, les libéraux ont eu l'appui de certains conservateurs gallicans, qui, du moment que cette influence ne fait pas leur affaire, sont les premiers à l'attaquer. C'est ainsi qu'on a vu M. Chapleau se vanter publiquement d'avoir empêché l'amendement de la loi électorale demandé par l'épiscopat.

Pourtant, ces mêmes gallicans avaient souvent exploité contre les libéraux leur manque de respect pour le carac-

tère du prêtre et les immunités ecclésiastiques. Mais on voit aujourd'hui que leurs protestations n'étaient pas sincères, puisqu'ils se glorifient d'avoir complété l'œuvre des libéraux. Ceux-ci ont obtenu des tribunaux une interprétation de la loi électorale hostile à l'Eglise ; le chef des gallicans conservateurs proclame au pays que c'est lui qui a fait sanctionner cette jurisprudence en imposant silence à la législature !

On voit déjà les funestes effets du triomphe de l'idée libérale : La politique, laissée à elle-même, se corrompt avec une rapidité effrayante. La corruption envahit tout, tout se gâte, tout se disloque.

III. Il y a aussi parmi nous ce qu'on peut appeler le gallicanisme *religieux*, qui a fait tant de ravages en France et qui s'est manifesté surtout pendant le dernier concile du Vatican. C'est un esprit *national* ; or, le *nationalisme* en religion n'est pas admissible. Cet esprit a horreur de l'unité catholique. Invoquant hypocritement le respect et l'obéissance dûs aux autorités religieuses du pays, il cherche sans cesse à susciter des obstacles à ceux qui vont à Rome. Empêcher, par tous les moyens imaginables, les catholiques de communiquer librement avec le centre de la catholicité, c'est pour certaines gens faire œuvre pie. Du moment qu'un catholique, qu'il soit laïque, prêtre ou évêque, a recours au Saint-Siège, on l'accable d'injures, on le traite de mauvais catholique, de révolté, d'insoumis, etc.

On n'a pas oublié les flots d'injures répandus sur le clergé de Montréal par *l'Événement* et le *Journal de Québec* parce que ces prêtres avaient porté aux pieds du Suprême tribunal l'affaire de l'Université Laval.

Personne n'ignore les bruits scandaleux qu'une certaine

école a fait courir sur le compte de plusieurs dignitaires ecclésiastiques, des évêques mêmes, reconnus pour leur inébranlable attachement au Saint-Siège.

Nous avons tous présentes à la mémoire les dénonciations récentes du *Canadien* contre les fidèles qui portaient leurs griefs à Rome ; et le procédé inqualifiable de l'*Electeur* pour empêcher, par l'intimidation, le recours aux autorités romaines.

Cet esprit se fait jour même devant les tribunaux civils. Tout dernièrement encore, un avocat, plaidant contre le rédacteur de la *Vérité*, et voulant lui rendre le juge hostile, a dit que c'était ce même homme qui, non content des tribunaux de son pays, allait porter ses plaintes jusqu'à Rome !

IV. Sur le terrain de l'éducation, l'esprit maçonnique travaille avec une grande activité et des succès alarmants. Les tentatives de faire voter des projets de loi radicalement mauvais ; les circulaires de M. Ouimet ordonnant le choix des livres par le gouvernement ; le peu de cas que l'on fait des désirs du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ; les thèses hardies que l'on soutient de temps en temps en faveur de l'enseignement donné par l'Etat, et même de l'instruction obligatoire ; tout cela indique que notre pays est fortement travaillé par les idées maçonniques.

Il n'est pas nécessaire de connaître exactement le nombre des francs-maçons que renferme notre pays pour savoir si nous sommes plus ou moins atteints du mal maçonnique ; il suffit de suivre attentivement la marche des idées, de comparer ce qui se passe actuellement chez nous avec ce qui s'est passé autrefois chez d'autres peuples aujourd'hui en pleine crise.

Parlant de la franc-maçonnerie au Canada, M. Claudio Jannet, dit : " En un mot, c'est la même situation que celle de la Belgique en 1842." Et plus loin : " Nous ne saurions trop recommander à nos amis du Canada d'étudier l'histoire de la Belgique et l'évolution de son *parti libéral* ; ils y verront projeté comme dans un miroir le péril qui s'avance sur eux." (Les *Sociétés secrètes*, tome troisième, page 563).

V. Une autre cause, passagère, si l'on veut, mais réelle, du malaise dont nous souffrons, c'est l'abus que l'on a fait, en certains quartiers, des récents décrets de la S. C. de la Propagande. On a représenté ces documents comme donnant une sanction aux erreurs libérales les plus échevelées. Nous avons même vu la *Patrie*, journal dirigé par un homme qui s'est vanté d'être franc-maçon avancé, poser en organe particulier du Saint-Siège et vouloir imposer silence à ses adversaires au nom de la religion !

D'autres feuilles ont traité de *révoltés contre les ordres du pape* les catholiques dont le seul crime était de continuer, comme par le passé, à lutter contre les erreurs modernes et contre la franc-maçonnerie.

VI. Enfin, les indifférents, les tièdes, les endormis et les endormeurs contribuent pour beaucoup à entretenir le malaise religieux. Voulant une fausse paix, une paix qui laisserait le mal maître absolu du terrain, ils s'élèvent sans cesse contre ceux qui troublent leur quiétude. Non contents de ne point lutter eux-mêmes, ils voient d'un mauvais œil que leurs voisins luttent. Ne voyant pas, ou ne voulant pas voir eux-mêmes le mal, ils prétendent que le mal n'existe pas. Ils ne secouent un peu leur torpeur que pour crier haro sur les " pessimistes," " les pourfendeurs de moulins à vents," " les gens plus catholiques

que le pape." L'un d'eux est allé même jusqu'à dire qu'à force de crier au loup on finirait par le faire venir, ou quelque chose d'analogue !

Il est pourtant vrai, le proverbe qui dit : *Si vis pacem para bellum*. Si vous voulez la paix, préparez-vous à la guerre. Si l'on veut épargner à notre pays les maux qui désolent le vieux monde, il faut signaler et repousser les premières attaques de l'ennemi.

Nous n'avons point la paix sociale, parce qu'on cherche à nous détourner, parce que nous détournons de la voie que Dieu nous avait tracée.

La Providence veut que nous fassions ici ce que la France a si longtemps fait en Europe et dans le monde entier : défendre et propager la vérité évangélique. En jetant un coup d'œil sur notre histoire si merveilleuse, où le doigt de Dieu paraît si visiblement, personne ne peut douter de notre mission providentielle.

Dieu veut que nous soyons un peuple-apôtre.

Le diable cherche à nous détourner de notre voie. C'est pourquoi il nous suggère divers prétextes : l'amour exagéré du progrès matériel, le désir de faire en tout comme les autres peuples, la crainte excessive des protestants, etc, pour nous faire succomber. C'est pourquoi il souffle sur nous les erreurs pestilentiellles qui ont ruiné la France, notre ancienne mère patrie.

Malheureusement, nous commençons à prêter l'oreille à ses conseils perfides, à absorber le poison.

Et la paix s'en va. Et elle s'en ira de plus en plus si nous ne rebroussons pas chemin.

LE POUVOIR TEMPOREL

17 novembre 1883.

Notre Saint-Père le Pape, Léon XIII, revient souvent, depuis quelque temps, sur la question du pouvoir temporel, pour faire comprendre au monde catholique toute l'importance qu'il y attache. Dans presque chacun de ses discours, il insiste, avec une vigueur remarquable, sur la nécessité pour le Souverain Pontife de jouir d'une véritable liberté, d'une véritable indépendance. Or, il est de toute évidence que le Pape ne saurait jouir de cette liberté et de cette indépendance s'il est le simple sujet, pour ne pas dire le prisonnier, d'un pouvoir civil. Il ne convient pas que le Vicaire de Jésus-Christ, chargé de gouverner l'Eglise universelle, soit soumis à un roi de la terre.

Cette vérité, tous les catholiques, dignes de ce nom, l'admettent en théorie ; mais il est fort à craindre qu'un trop grand nombre ne viennent peu à peu à considérer la nécessité du pouvoir temporel comme un principe purement abstrait, vrai en soi, mais qu'on ne saurait jamais appliquer.

C'est contre cette indifférence, cet assoupissement des catholiques que Léon XIII nous met sans cesse en garde. Il veut que la nécessité de l'indépendance politique du Saint-Siège ne soit pas pour nous une vérité purement métaphysique ; il ne veut pas que nous nous contentions de gémir sur la perversité de ceux qui ont ravi la liberté au Pontife romain : il désire ardemment que tous ceux qui peuvent, de quelque manière que ce soit, contribuer

au rétablissement du pouvoir temporel des Papes, agissent courageusement et résolument dans ce sens. " Il faut, a dit l'autre jour le Pape, en parlant aux pèlerins laïques italiens, il faut que, SECOURANT TOUTE TORPEUR, on réunisse en un seul faisceau toutes les forces de ceux qui ont le véritable amour de la patrie et de la religion. Il faut que tous se montrent catholiques sincères et COURAGEUX, et, pour mieux repousser les assauts de l'ennemi, qu'ils se tiennent de plus en plus unis à ce Siège apostolique et qu'ils SE MONTRENT RÉSOLUS à vouloir la Papauté et l'Eglise libres et respectées et le Souverain Pontife RÉINTÉGRÉ dans la condition d'indépendance et de souveraineté qui lui est due en raison de son pouvoir et de sa dignité suprême."

Donc, il n'est pas permis que les catholiques italiens acceptent les *faits accomplis*, qu'ils se croisent les bras et adoptent une politique de *laisser-faire*. Ils doivent s'unir et agir afin de réintégrer le Souverain-Pontife dans la condition d'indépendance qui lui est due.

Si cette obligation incombe aux catholiques italiens qui ne peuvent suivre les injonctions du Pape sans venir en conflit avec le pouvoir civil usurpateur, et sans, par conséquent, s'exposer à de très graves inconvénients ; si l'obligation d'*agir*, disons-nous, incombe aux catholiques italiens placés dans des circonstances aussi difficiles, combien plus cette même obligation d'agir courageusement et résolument ne s'impose-t-elle pas aux autres catholiques qui n'ont rien à craindre pour eux de la part du gouvernement dit italien !

Tous les catholiques de l'univers ont le même intérêt que les catholiques italiens à voir la Papauté et l'Eglise libres et respectées. Le Saint-Père est le père commun

de tous les fidèles, et tous nous devons l'entourer, au même degré, de notre amour et de notre piété filiale.

Or, notre bien aimé père est privé de sa liberté ; lui, le chef de l'Eglise de Jésus-Christ, est virtuellement réduit au rang de prisonnier du roi d'Italie. Du fond de sa prison il élève sa voix et proclame au monde que cette situation est intolérable. Il fait à chaque instant appel aux catholiques de lui porter secours, de secouer leur torpeur, et d'agir.

Malheureusement, le monde catholique est lent à répondre à ces appels si urgents de son auguste chef. La froideur semble gagner tous les cœurs.

Pourtant, l'*action* n'est point impossible.

Qu'on songe donc qu'il y a dans le monde trois cents millions de catholiques !

Trois cents millions de catholiques laisseront-ils éternellement leur père entre les mains de ses ennemis ? S'ils voulaient réellement unir toutes leurs forces " en un seul faisceau, " ne pourraient-ils pas faire rendre au Pasteur suprême des âmes la liberté qu'il réclame au nom des intérêts les plus sacrés ?

Et nous, catholiques du Canada, ne pouvons-nous rien faire pour porter secours au Pape ? Qu'est devenu cet élan de foi et d'amour qui naguère poussait tant de nos jeunes compatriotes à offrir généreusement leur vie pour la défense du Saint-Siège ?

Le moment n'est pas venu pour nos zouaves de reprendre leur poste d'honneur, c'est vrai, mais il nous semble que nous pourrions faire quelque chose si nous voulions " secouer notre torpeur. "

Il n'y a pas longtemps encore, le parlement du Canada présentait à Sa Majesté la reine d'Angleterre une pétition

en faveur de la malheureuse Irlande. Pourquoi ce même parlement, à sa prochaine session, ne voterait-il pas une humble adresse à Sa Majesté la priant d'employer son influence à faire "réintégrer le Souverain Pontife dans la condition d'indépendance et de souveraineté qui lui est due?"

Mais, dirait-on, le parlement canadien est composé en majorité de protestants! Et qu'est-ce que cela fait? Si tous les catholiques de la Confédération, qui forment plus du tiers de la population totale, voulaient s'unir dans un effort sincère pour engager le parlement fédéral à exprimer ce vœu, ne pense-t-on pas qu'ils réussiraient?

Il n'y a dans toute la Confédération canadienne que 957,403 personnes d'origine irlandaise, et cependant le parlement fédéral a été heureux de faire ce qu'il a pu en faveur de l'Irlande. Les catholiques du Canada sont au nombre de 1,791,982 et ils ne pourraient pas obtenir de la Chambre des Communes et du Sénat un vœu en faveur du Saint-Père!

Ce vœu, objectera-t-on encore, quand même le parlement l'exprimerait, ne produirait pas d'effet sur le gouvernement anglais. Nous n'en sommes pas certain, mais ce que nous savons, c'est que les catholiques du Canada auraient fait leur devoir: ils auraient montré au Saint-Père qu'ils sont remplis de zèle pour la cause de l'Eglise; ils auraient par là consolé son cœur paternel déchiré par l'oubli, l'indifférence, l'ingratitude de tant de catholiques égarés.

Jadis les catholiques du Canada montraient une louable ardeur à défendre la cause de la papauté. Outre le mouvement des zouaves auquel tous ne pouvaient pas prendre part, il y avait partout, particulièrement dans la province de Québec, des manifestations publiques en faveur des

droits du Saint-Siège. Dès le premier envahissement du patrimoine de l'Eglise, les cœurs catholiques en ce pays se sont émus, et de toutes parts s'élevaient de solennelles protestations contre cette violation du droit.

Voilà ce que nos pères ont fait pour témoigner de leur sincère attachement à l'Eglise. Est-ce que la génération actuelle ne se montrera pas également dévouée à la cause de Dieu? Ne fera-t-elle pas quelque léger sacrifice pour prouver qu'elle n'a pas forligné? Avec un peu d'entente, un peu de bon vouloir, il serait si facile de provoquer, en faveur de la papauté, une expression d'opinion certainement imposante et peut-être efficace.

Secouons donc notre torpeur, montrons-nous catholiques sincères et courageux.

L'UNION DES CATHOLIQUES

24 novembre 1883.

Au congrès des catholiques allemands, tenu dernièrement à Dusseldorf, M. Windhorst, le vaillant chef du parti catholique en Allemagne, a émis une idée qui sera, nous n'en doutons pas, féconde en bons résultats.

M. Windhorst a demandé aux catholiques de l'univers entier de s'entendre afin de créer une association, embrassant tous les peuples, dont le but serait de revendiquer l'indépendance de l'Eglise et du Souverain Pontife, et la liberté des consciences catholiques.

Les catholiques doivent s'entendre pour la défense de la vérité, de la justice, des grands intérêts de la religion dans la *sphère politique*, voilà une proposition incontestable.

Notre Très Saint-Père le Pape, Léon XIII, demande avec instance cette union depuis longtemps. C'est une idée sur laquelle il revient souvent ; il en montre à chaque instant l'urgence. Car le Souverain Pontife actuel, pas plus que son prédécesseur, ne veut séparer la religion des lois civiles, du gouvernement des peuples, du développement des sociétés, de la politique, enfin. Loin de là, il demande aux catholiques de mettre de côté les querelles de parti, de s'élever au-dessus des questions secondaires et de s'unir sur un terrain commun : la défense des droits de l'Eglise.

On appellera cette union des catholiques le *parti catholique* si l'on veut ; il n'y a rien d'odieux dans le mot parti si on l'entend comme il doit être entendu. Ce ne doit pas être un parti de catholiques contre d'autres catholiques ; mais bien une réorganisation de l'armée catholique dans les rangs de laquelle doivent entrer tous les vrais soldats du Christ, tous les vrais lutteurs pour la cause du bien, tous les adversaires déclarés des erreurs modernes, tous ceux qui ont le courage de "secouer leur torpeur," selon la parole de Léon XIII, tous les catholiques sincères et courageux.

Ce n'est pas seulement le *droit* des catholiques de se concerter pour faire triompher les enseignements de l'Eglise dans la vie sociale ; c'est leur devoir de le faire.

C'est leur devoir, parce que le pape demande cette action sociale des catholiques.

C'est leur devoir, parce que les circonstances actuelles l'exigent impérieusement.

En face de l'unité maçonnique, en face de cette secte puissante qui fait partout une guerre acharnée à la vérité catholique, tantôt ouvertement, tantôt à la sourdine, en face des formidables assauts que l'immense armée du mal

livre, dans tous les pays, au nom chrétien, les catholiques peuvent-ils se croiser les bras? Evidemment non. Pour repousser les attaques de l'ennemi, il faut l'union, il faut le groupement de toutes les forces. Une sortie par-ci par-là, ne fera pas reculer l'armée hostile : il faut un mouvement d'ensemble, une résistance commune et bien nourrie.

Certes nous ne sommes pas admirateur de l'époque actuelle ; mais il faut bien tenir compte des événements et des *faits* que les idées modernes et révolutionnaires ont produits ; il faut, tout en cherchant à revenir à ce qui doit être, tirer le meilleur parti possible de ce qui est.

Le libéralisme, en éliminant Dieu de la vie sociale, a tué les Etats catholiques. Mais comme le fait si bien remarquer M. Coquille, dans l'*Univers*, " s'il n'y a plus d'Etats catholiques il y a des catholiques nombreux. Le pape leur demande de s'unir, de se concerter dans une politique chrétienne pour former dans chaque pays une influence favorable aux droits et aux intérêts catholiques. N'est-ce pas aussi un moyen de servir son pays, puisque l'Eglise, en proclamant que l'ordre social vient de Dieu, sert la cause de tous les gouvernements? ... En se liguant pour le bien de l'Eglise et pour le bien de l'Etat, qui en est la suite, les catholiques de chaque pays entreranno dans la politique du Saint-Siège ; ils constitueront la force politique destinée à remplacer l'ancien système qui s'est écroulé. A tout prendre, c'est une reconstruction de la république chrétienne."

Voilà comment parle un des journalistes français les plus estimés. Ses avis sont graves et méritent notre plus sérieuse considération.

C'est aux catholiques, s'organisant sur le terrain de la politique, à prendre la place des gouvernements catholiques disparus.

Ce mouvement s'accroît de plus en plus en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne. M. Windhorst, se faisant l'interprète des sentiments d'un grand nombre, vient de lancer cette parole qui devra nécessairement produire, tôt ou tard, d'heureux fruits : l'union des catholiques du monde entier. Non pas une union dans la foi seulement, mais aussi dans la charité et dans l'espérance, c'est-à-dire dans les œuvres, dans l'action, dans le but à atteindre, une unité visible, une unité qui s'affirme en face de l'unité ténébreuse des loges.

Satan, on l'a dit souvent, est le singe du bon Dieu ; à côté de chaque vérité, l'ennemi du genre humain a dressé une erreur qui séduit les hommes par une apparence de raison. Il y a une sainte et vraie égalité entre les hommes, il y a une sainte et vraie liberté, il y a une sainte et vraie fraternité : l'égalité, la liberté, la fraternité des enfants de Dieu en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les peuples éprouvent le besoin irrésistible de s'approcher, de fraterniser ; le malin esprit tourne ce besoin de l'humanité au profit du mal, il en fait naître ces sociétés secrètes internationales qui attirent tant d'âmes dans les voies de la perdition.

En réformant l'humanité, en la relevant de sa chute originelle, notre Divin Sauveur a donné à l'homme le moyen de sanctifier les aspirations de son cœur, de les tourner au bien. Ce désir de paix, d'union, de rapprochement, d'appui mutuel que les hommes ont toujours eu et auront toujours ne pourra être satisfait que dans la "reconstruction de la République chrétienne," que dans l'union véritable de tous les catholiques travaillant ensemble à établir sur la terre le règne du Père céleste.

A PROPOS D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE

15 décembre 1883.

L'*Electeur* vient de lancer un lourd pavé à la tête de M^{sr} l'Archevêque. Voici comment :

Vendredi dernier, ce journal a publié les documents suivants :

[*Confidentiel*]

“ Monsieur,

“ Ci-inclus quelques formules d'une requête pour demander au délégué du Saint-Père, Son Excellence Dom Henri Smeulders, de faire une enquête canonique sur les difficultés religieuses au Canada.

“ Vous êtes prié de faire signer en *uplicata* les membres du clergé et des notables de chaque localité.

“ Chacun doit écrire lui-même sa signature ; les qualités, professions, l'état et la résidence des signataires devront être ajoutés à la suite des noms.

“ Vous être prié de me renvoyer ces requêtes sous le plus court délai.

“ De semblables requêtes sont signées dans toutes les parties de la province.

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Monsieur,

“ Votre tout dévoué serviteur,

PH. LANDRY ¹.”

1—M. Landry agissait au nom d'un comité de catholiques qui s'était formé, à Québec, à cette époque, pour combattre les menées libérales.

“ A Son Excellence,

“ DOM HENRI SMEULDERS,

“ Commissaire Apostolique

•“ au Canada.

“ EXCELLENCE,

“ Les soussignés, catholiques de la province de Québec, profondément pénétrés de la nécessité d'une solution aux difficultés religieuses dont souffre maintenant le pays et fermement convaincus qu'un tel résultat ne peut être obtenu qu'à la suite d'une enquête judicieuse et complète sur les causes, la gravité et l'étendue du mal, ont l'honneur de Vous demander qu'une telle enquête soit immédiatement instituée et conduite suivant les règles canoniques.

“ Le Saint-Siège, en vous nommant commissaire apostolique, en vous donnant, dans les circonstances actuelles, une importante mission à remplir, a comblé de joie tous les catholiques sincèrement dévoués à l'Eglise qui attendent maintenant de Votre Excellence ce qu'ils demandent avec instance pour la gloire de Dieu et de son Eglise.

“ Et les soussignés, comme c'est leur devoir, ne cessent de prier.

“ Nom

“ Qualité

“ Résidence

Comme on peut le voir, il n'y a absolument rien, soit dans cette lettre, ou dans cette requête, qui soit le moins du monde irrespectueux pour l'autorité diocésaine. Et, cependant, l'*Electeur* a fait précéder ces documents de l'inqualifiable commentaire que voici :

“ La conspiration ourdie contre M^{sr} l'Archevêque de Québec prend des proportions considérables. On pourra

s'en convaincre en lisant les documents que nous publions plus bas et qui nous ont été remis par un prêtre de nos amis.

“ Cette requête a été adressée à presque tous les curés du diocèse, avec une enveloppe affranchie adressée à M. Philippe Landry, Québec, afin de recevoir plus vite ces différentes requêtes.”

On demande au représentant du Saint-Siège de s'enquérir des *causes* de nos difficultés religieuses. Et l'*Electeur* de s'écrier : “ On conspire contre l'Archevêque.” Donc, d'après ce journal, M^{sr} l'Archevêque est la cause de ces difficultés, puisqu'on ne peut pas demander que la lumière se fasse sur nos misères sans s'attaquer à Sa Grandeur !

Si l'*Electeur* avait été payé pour insulter Monseigneur il n'aurait pas mieux réussi !

Est-ce par sottise ou par malice que M. Pacaud a lancé ce pavé à la tête de l'Ordinaire ? C'est un problème que nous n'entreprendrons pas de résoudre.

22 décembre 1883.

Après avoir, dans un premier article sur la requête à M^{sr} Smeulders, chanté sur tous les tons qu'il n'y a pas de difficultés religieuses au pays, dans un deuxième article, en date du 15, l'écrivain de l'*Electeur* déclare que “ depuis quinze ans une coterie répand le trouble dans les consciences et fait une guerre sans trêve à l'autorité religieuse.” Donc il y a des difficultés religieuses.

Après avoir, dans son article du 10, ri à gorge déployée de ceux qui trouvent que la paix religieuse ne règne pas

dans notre pays, l'écrivain qui tient la plume à l'*Electeur* parle, dans le numéro du 15, du "mal qui nous ronge."

Dans son numéro du 10, il déclarait ne "pas apercevoir de difficultés religieuses"; dans son numéro du 15, il s'écrie avec l'*Etendard* : "Après des années de lutte, nous en sommes encore au même point : mêmes divergences d'opinions, mêmes dissentiments, mêmes acrimonies."

Donc, c'est l'*Electeur* du 15 qui s'est chargé de réfuter l'*Electeur* du 10 !

Donc, il y a une coterie qui répand le trouble, un mal qui nous ronge. Alors, il faut une enquête de toute nécessité. Car l'*Electeur* et ses souffleurs croient ou feignent de croire que la coterie et le mal existent de notre côté ; tandis que nous sommes convaincus que la coterie et le mal se trouvent du côté de nos adversaires.

Rome décidera qui a raison.

Oui, dit l'*Electeur*, se voyant acculé dans une impasse, il y a du mal, mais demander au Commissaire de s'enquérir des causes de ce mal, c'est l'insulter, c'est lui dicter une ligne de conduite.

D'abord, si nos adversaires avaient commencé par admettre l'existence du "mal qui nous ronge," une requête à Son Excellence eût été moins nécessaire. Mais depuis des années, nos contradicteurs, pour empêcher toute enquête à fond sur les affaires du pays, travaillent, avec une ardeur surhumaine, à convaincre le Saint-Siège qu'il n'existe aucun mal sérieux au pays !

Du reste, depuis quand insulte-t-on quelqu'un en lui demandant respectueusement de faire quelque chose qui n'est pas mal en soi ?

Si M^{sr} Smeulders ne juge pas à propos de faire une enquête canonique, il n'en fera pas, voilà tout. Mais les

catholiques ont le droit de lui demander de faire cette enquête.

Est-ce que les évêques et les catholiques de cette province qui ont demandé, par pétition au Saint-Siège, la canonisation de la Vénérable Marie de l'Incarnation et de M^{sr} de Laval, insultaient le pape et lui dictaient une ligne de conduite à suivre? Le prétendre ce serait se couvrir de ridicule. Il est non moins ridicule de prétendre que c'est insulter M^{sr} Smeulders que de lui demander l'institution d'une enquête régulière sur les affaires religieuses du pays.

L'*Electeur* prêche, avec un faux zèle, la soumission à l'autorité. S'il y avait une enquête, il serait sans doute facile d'établir que ceux qui parlent sans cesse de persécution et de révolte, sont eux-mêmes des persécuteurs et des révoltés. S'il y avait une enquête, il faudrait commencer par établir l'identité de celui qui tient la plume à l'*Electeur* en ce moment. On serait peut-être étonné d'apprendre que ce personnage, en apparence si respectueux pour Rome, a déjà parlé contre les cardinaux, contre les congrégations romaines, et même contre le *Syllabus*.

Nous citons ailleurs l'opinion de plusieurs journaux sur l'affaire de la requête. Comme on peut le voir, les organes les mieux posés dans le pays trouvent qu'une enquête serait fort à propos. Pour bien dire, l'*Electeur* reste seul avec le *Quotidien* et la petite *Sentinelle* qui a suspendu sa publication en lançant un dernier hurlement contre M. Landry.

Pour que l'*Electeur* mette tant d'ardeur à empêcher toute enquête, il faut que ceux qui l'inspirent aient une grande peur de la lumière.

Tandis que leurs adversaires demandent, d'une voix

unanime, la lumière la plus vive, eux réclament les ténèbres !

Ils ne voient donc pas jusqu'à quel point ils se compromettent ?

LA MINERVE ET NOS DIFFICULTÉS RELIGIEUSES

29 décembre 1883.

Au cours d'un article sur " Nos luttes religieuses ", la *Minerve*, sans parler de la requête à M^{sr} Smeulders, contredit formellement l'*Electeur* sur un point : Pour elle, l'existence de difficultés religieuses au milieu de nous est certaine. Elle dit :

" Tout en nous félicitant de la présence de l'éminent prélat (M^{sr} Smeulders), tout en en augurant les meilleurs résultats, nous ne pouvons que regretter les circonstances qui ont donné lieu à sa mission. Nous nous vantons d'être une population profondément catholique, profondément soumise à l'autorité religieuse, et cependant nous sommes sans cesse affligés par les luttes des plus déplorables, qui s'étendent de l'épiscopat au reste du clergé et du clergé aux laïques.

" Ces luttes se poursuivent depuis des années avec une vivacité et nous pouvons dire un acharnement que l'on peut difficilement s'expliquer. A nous seuls nous donnons plus de besogne à la Propagande qu'une demi-douzaine de nations beaucoup plus peuplées... Il est vrai que notre province a presque toujours été tourmentée par les querelles religieuses. On en trouve les premières étincelles au berceau même de la colonie, et loin de s'éteindre, la flamme qu'elles ont produite n'a fait que redoubler d'intensité... Ces déchirements nous mènent à l'abîme."

La *Minerve* dit qu'elle "regrette les circonstances qui ont donné lieu à la mission de M^{sr} Smeulders." On peut augurer de là que la vieille va se convertir enfin. Mieux vaut tard que jamais !

La déesse parle ensuite de nos "lutttes déplorables." Oui, déplorables, en effet. Et ces luttes, la *Minerve* a contribué, plus que bien d'autres, à les faire naître, à les aggraver, à les prolonger. Nos luttes ne viennent pas de ce que nous "sommes trop Normands," mais de ce que des hommes et des journaux politiques se sont, comme la *Minerve*, montrés trop païens, trop hostiles aux droits de la vérité et de la justice. Et si ces luttes ont "doublé d'intensité," c'est que les gens de l'école de la *Minerve* n'ont pas craint d'attaquer l'autorité, après l'avoir exploitée, quand ils ont cru, en l'attaquant, faire avancer leurs petites affaires personnelles.

A la *Minerve* on a combattu, tour à tour, les radicaux et les catholiques *ultramontains*, selon les exigences du pot-au-feu.

La *Minerve* déclare que le temps est venu de "redresser ce mauvais côté de notre caractère." Que la feuille de la rue Notre-Dame, qui se prétend à la tête du journalisme canadien, donne l'exemple ! Elle veut que tous se rallient "franchement au grand principe de l'autorité religieuse." "Respect au Pape, s'écrie-t-elle, respect aux évêques qui le représentent, respect aux prêtres qui sont en communion d'idées avec leur évêque." Rien de mieux, certainement, que cette déclaration de principes. Mais il nous semble que ces belles vérités étaient bonnes à pratiquer quand les écrivains de la *Minerve* attaquaient le Concile du Vatican et le *Syllabus* ; quand cette feuille faisait la guerre à son évêque, M^{sr} Bourget, et au clergé uni à l'évêque.

“ Notre boussole, c’est Rome, dit la *Minerve*, c’est le Souverain Pontife, qui seul tient de Dieu l’infaillibilité.” Voilà encore du vrai, assurément. Mais alors pourquoi la *Minerve* a-t-elle tant insulté le clergé et les laïques de Montréal, coupables uniquement d’avoir fait des démarches pour consulter Rome ?

L’article de la *Minerve* n’aurait pas été complet, s’il ne se fût terminé par une sottise historique. C’est de rigueur, dans les bureaux de ce journal, d’ignorer les choses les plus connues. C’est ainsi que, le 3 avril 1882, la vieille annonçait au public étonné qu’on avait chanté, à Notre-Dame, la Passion de Jésus-Christ selon L’HISTORIEN JOSEPH ! Il ne faut donc pas s’étonner de voir la bonne déesse clore sa dissertation sur “ nos luttes religieuses ” par l’énorme bourde que voici :

“ Oui, ayons les yeux sans cesse tournés sur elle (Rome) et nous marcherons aussi sûrement vers l’avenir que le peuple de Dieu lorsqu’il fut conduit dans le désert par L’ÉTOILE du salut.”

Pauvre vieille, vous confondez la nuée et la colonne de feu qui conduisirent le peuple juif, avec l’étoile miraculeuse qui guida les Mages jusqu’à Bethléem ! Parlez donc de choses que vous connaissez au moins un peu.

CERCLE ET INSTITUT

5 janvier 1884.

Il se passe en ce moment un phénomène remarquable qui devrait dessiller les yeux aux aveugles les plus obstinés.

Il existe à Québec, depuis plusieurs années, un Cercle catholique, fondé avec l'autorisation de l'Ordinaire.

Ce Cercle a reçu le plus chaleureux encouragement de la part du clergé du diocèse de Québec et même des diocèses étrangers.

Des catholiques marquants de l'Europe se sont fait inscrire au nombre de ses membres honoraires ou correspondants.

Un prélat distingué par sa grande piété et par la pureté de sa doctrine, M^{sr} de Ségur, en a été pendant longtemps le président d'honneur.

A la mort de M^{sr} de Ségur, M^{sr} Vannutelli, aujourd'hui nonce apostolique à Lisbonne, a daigné accepter la présidence honoraire du Cercle.

Plus que cela, le Saint-Père a bien voulu bénir cette institution ; il y a même attaché des indulgences.

Le Cercle catholique de Québec est une institution essentiellement *romaine*, il accepte, avec une pleine soumission, tous les enseignements des Pontifes infailibles, il s'efforce de propager, de populariser la doctrine catholique, de combattre les funestes erreurs de notre époque.

Aucune institution du pays n'a de rapports aussi fréquents, aussi suivis avec le centre de la catholicité.

Le Cercle s'est toujours montré soumis à l'autorité diocésaine ; il a toujours eu un visiteur nommé par l'Ordinaire : ce visiteur a toujours eu, *ex officio*, le droit d'assister à toutes les réunions, soit du Cercle, soit du bureau de direction.

Jamais le Cercle n'a fait la moindre démarche sans consulter son visiteur, représentant de l'autorité diocésaine. Il est donc souverainement injuste, nous dirons même souverainement ridicule d'accuser le Cercle d'être en révolte contre l'Ordinaire. On ne peut indiquer un seul acte important du Cercle qui n'ait été approuvé, soit par l'évêque, soit par son représentant.

Et, cependant, que voyons-nous ?

Nous voyons une coterie de soi-disant catholiques demander la mort du Cercle avec des clameurs furieuses. Pour atteindre le but désiré, on ne recule devant rien. On emploie la calomnie, le mensonge ; on a recours au sarcasme ; on lance sans cesse contre cette institution des accusations que rien ne justifie. Ce qu'il faut à cette poignée d'intrigants, embusqués dans les journaux et ailleurs, c'est la suppression du Cercle. Et il faut y arriver coûte que coûte, en blessant et la charité, et la vérité, et la justice et même le gros bon sens.

Ne pouvant attaquer le Cercle de front, à cause de la protection que l'autorité lui a toujours accordée, les ennemis de cette institution catholique demandent des armes à l'hypocrite perfidie.

Du moment qu'un membre du Cercle fait quelque chose qui ne plaît pas à une certaine école pharisaïque, c'est le Cercle même qui est mis en cause, qui est accusé, qui est dénoncé.

Mais, par exemple, si quelqu'un s'avisait de tenir l'Université Laval responsable des scandales que donnent certains de ses professeurs, ces mêmes gens crieraient à l'injustice.

Pourquoi ces deux poids et ces deux mesures ?

Jetons maintenant un coup d'œil sur Montréal.

Là-bas nous voyons les amis, les alliés, les protégés, les *convertis* de ceux qui, à Québec, veulent détruire le Cercle catholique, chercher à ressusciter l'Institut-Canadien, ce foyer d'impiété, cette serre-chaude de la franc maçonnerie.

A Montréal, on ne craint pas, en pleine conférence publique, de faire un éloge pompeux de l'Institut-Canadien, foudroyé jadis par l'Eglise à cause de son esprit vraiment satanique. On exalte la mémoire d'un Papini, d'un Eric Dorion, connus pour leur farouche radicalisme, pour leurs doctrines voltairiennes. On évoque, avec délices, le souvenir de l'*Avenir* et du *Pays*, ces deux feuilles où, pendant des années, des malheureux enfants rebelles ont jeté de la boue à pleines mains à la face de leur Mère, la sainte Eglise. On encense un Joseph Doutre, le haineux sectaire qui, dans un procès tristement célèbre, a vomi contre l'Epouse du Christ des blasphèmes horribles ¹.

Voilà ce qui se fait à Montréal, pendant qu'à Québec on cherche à abattre un Cercle catholique béni par le Pape, approuvé par l'Ordinaire, appuyé par le clergé.

Et qu'on le remarque bien, ceux qui, à Québec, veulent démolir le Cercle, sont les amis et les alliés de ceux qui, à Montréal, veulent ressusciter l'Institut-Canadien avec ses doctrines impies, avec ses blasphèmes.

1—Conférence de M. Arthur Buies, aux bureaux de la *Patrie*.

D'un côté on abat une institution catholique romaine ; de l'autre, on relève une institution maçonnique !

Que ceux qui demandent : “ où est le mal ? ” ouvrent enfin les yeux ¹ !

SERMON ET COMMUNIQUÉ

5 janvier 1884.

L'*Événement* du 26 décembre contenait un *communiqué* contre lequel nous devons protester ; car s'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler. Les choses en sont rendues au point où garder le silence est un acte de lâcheté..

Sous prétexte de résumer le sermon de M. le G. V. Légaré ², l'auteur de ce communiqué répand les flots de sa haine hypocrite et perfide. Écoutons-le :

“ Les perturbateurs de la paix et de la tranquillité des consciences ont reçu là une leçon ou plutôt une mercuriale qui ferait rentrer sous terre les coupables, s'il leur restait encore un peu de vergogne. Le prédicateur ne les a pas désignés, mais nous les connaissons parfaitement, et il était absolument inutile de les désigner. Ceux qui, dans le banc d'œuvre et ailleurs dans l'enceinte sacrée, se sont épongé le front tout le temps qu'a duré le sermon, nous eussent bien intéressé s'ils nous eussent conté leurs impressions au sortir de la messe. Mais comme des prévaricateurs, ils se sont glissés hors de l'église par des portes

1—Le Cercle catholique est tombé, bien des années plus tard, mais il n'a pas succombé sous les coups des adversaires du dehors.

2—Voir appendice.

latérales et des couloirs, sans nous donner la chance de les interroger. Il est vrai qu'ils avaient été, pendant une demi-heure, suffisamment mis à la question.

“ Le prédicateur s'est demandé si les perturbateurs de l'ordre public avaient bien conscience de leurs actes, s'ils ignorent d'où émane l'autorité du pape et des évêques et quels sont les devoirs des brebis devant la houlette du pasteur. Il s'est demandé comment ils peuvent établir les accusations qu'ils osent porter à l'aveugle contre l'archevêque et les prêtres distingués par leur savoir, leur vertu et leur dévouement; comment ils pourront toucher du doigt un mal qui n'existe pas, comment ils pourront prouver ici l'existence du radicalisme français, du libéralisme belge et du protestantisme allemand.”

Croit-on ramener la paix avec de pareilles injures? Croit-on faire œuvre de pacification en blessant ainsi la charité? Croit-on être agréable à Dieu en calomniant ainsi son prochain?

Ceux que le masque de l'*Événement* désigne comme des perturbateurs de la paix, des prévaricateurs, sont des catholiques sincères et pratiquants. Tel qu'on semble viser plus particulièrement est un chrétien modèle ¹.

Parmi ces citoyens respectables qu'on veut ainsi flétrir devant tout un public, les uns n'ont absolument rien fait du tout, les autres n'ont fait que troubler la paix maçonnique et la tranquillité des consciences coupables.

Qu'on nous dise donc en quoi ceux que les souffleurs de l'*Événement* veulent atteindre ont manqué au respect dû à l'autorité? On ne peut rien préciser, on ne peut alléguer aucun fait. Toujours des accusations et encore des accusations, mais jamais une preuve.

1—Le communiqué visait manifestement feu M. Ferdinand Hamel, l'un des hommes les plus estimables de Québec.

Quand les catholiques visés dans ce *communiqué* ont-ils porté publiquement des accusations contre l'Archevêque et des prêtres distingués ? Quand ont-ils porté atteinte à l'autorité religieuse en l'attaquant devant le public ? Jamais.

S'ils ont eu à se plaindre de quelque dignitaire ecclésiastique, ils ont eu soin de ne porter leurs plaintes que devant un tribunal supérieur. De ce qu'ils ont pu dire au Pape, ils n'ont de compte à rendre à personne sur la terre.

Ah ! s'ils avaient fait comme ceux qui les vilipendent, on pourrait les accuser, à bon droit, d'avoir porté une main sacrilège sur les oints du Seigneur.

S'ils avaient passé leur vie à miner l'autorité de M^{sr} Bourget, s'ils avaient remué ciel et terre pour le faire résigner, s'ils l'avaient calomnié et noirci, s'ils l'avaient traîné dans la boue, s'ils l'avaient couvert d'opprobre, s'ils l'avaient traité de fou jusque dans la Ville Éternelle, comme ont fait les pharisiens qui crient aujourd'hui au scandale ; s'ils avaient travaillé dans l'ombre pour ruiner ce saint évêque coupable d'avoir aimé l'Eglise et la Papauté, d'avoir combattu l'erreur libérale et l'esprit maçonnique ; s'ils s'étaient honteusement cachés pour lancer leurs traits empoisonnés, comme ont fait les hypocrites qui accusent maintenant d'insubordination ceux qui demandent une enquête canonique, c'est-à-dire une enquête faite au grand jour ; s'ils avaient porté dans l'ombre des accusations calomniatrices contre tout un clergé, comme ont fait ceux qui parlent aujourd'hui de respect et de soumission ; s'ils avaient intrigué basement et criminellement pour détruire la lettre pastorale du 22 septembre

louée par Pie IX, comme ont fait ceux qui accusent en ce moment leur prochain de révolte contre le Saint-Siège ; si, pour abattre un autre évêque, ¹ connu pour son ardeur à défendre les droits de l'Eglise, ils avaient eu recours au sarcasme, au ridicule dans la presse, à la calomnie et finalement au *faux*, comme a fait la coterie de l'*Evénement* ou ceux qui ont ses sympathies ! s'ils avaient fait toutes ces vilenies, on pourrait les anématiser. Mais jamais ils n'ont rien fait de semblable ; jamais on ne pourra les convaincre d'avoir manqué à leur devoir de catholiques soumis.

Et leurs accusateurs, après avoir, dans les ténèbres, porté des coups perfides à l'autorité épiscopale, après avoir, tour à tour, cherché à compromettre et maudit les cardinaux, les congrégations et le Pape lui-même, après avoir mérité cent fois que la foudre du ciel tombât sur eux, s'en vont, comme le pharisien de l'Evangile, remercier le Seigneur de ce qu'ils ne sont pas comme ces " perturbateurs de la paix et de la tranquillité des consciences," qui, dans le banc d'œuvre et ailleurs, s'épongent le front !

Vous parlez de respect pour l'autorité ecclésiastique à ceux qui ne se plaignent jamais d'un prêtre ou d'un évêque, si ce n'est à un tribunal supérieur. Mais que M. Chapleau, par exemple, fasse publiquement la leçon à tout l'épiscopat en proclamant que, par la déclaration demandant la modification de la loi électorale de manière à protéger les droits de l'Eglise, les évêques avaient sollicité une chose incompatible avec la paix publique ; que M. Chapleau régenté ainsi les évêques devant le peuple ; que M. François Langelier nous donne le scandale de ses contestations d'élections pour *influence indue* ; qu'à la

1—M^{sr} Lafèche, évêque des Trois-Rivières.

Patrie on louange l'Institut-Canadien justement condamné par l'Ordinaire à cause de ses impiétés ; que de vrais scandales se produisent, que de véritables attentats contre l'autorité se commettent et vous êtes muets comme la tombe !

Vous n'avez de colère que pour les catholiques sincères qui vont à Rome !

Pharisiens !

Et au milieu de vos injures, de vos calomnies, vous trouvez le moyen de placer votre détestable libéralisme. Ecoutez encore l'auteur du *communiqué* :

“ Dans une société mixte comme la nôtre, où les nationalités les plus diverses se rencontrent sur le *terrain neutre* d'intérêts matériels, où les sociétés secrètes interdites aux catholiques ont des représentants, la *tolérance* des uns envers les autres, la *tolérance* s'inspirant de *l'esprit de charité*, est la garantie par excellence de la paix générale.”

Sachez donc que la *tolérance* que vous prêchez là envers les sociétés secrètes s'inspire, non de l'esprit de charité, mais de la lâcheté la plus abjecte.

Et vous demandez ! “ Où est le mal ? ” Vous parlez des “ laïques qui cherchent à usurper les droits et les pouvoirs ” des évêques. Vous seriez bien en peine de prouver votre accusation contre ceux que vous visez. Et par un aveuglement étrange, vous tombez, à la fin de votre *communiqué*, dans la faute que vous reprochez aux autres. Vous dites :

“ Nous sommes heureux de voir l'attitude virile, énergique et juste que le grand vicaire Légaré a prise.

“ Elle devrait maintenant être appuyée d'*actes aussi virils et aussi énergiques* de la part de ceux qui ont, de droit divin, mission de nous diriger dans la voie de la sagesse et de la vertu.”

Est-ce que vous ne dictez pas à l'Archevêque la ligne de conduite qu'il doit suivre ? Est-ce que vous ne lui dites pas : Frappez ceux que M. Légaré vient de désigner, si vous voulez être considéré comme un évêque viril et énergique ?

Voilà comment les gens qui s'opposent à toute enquête, qui fuient la lumière, veulent rétablir la paix ! Par des accusations sans preuves, par des mensonges, en prêtant aux autres leurs propres forfaits, et finalement en cherchant à forcer la main de l'Archevêque par des dénominations violentes !

LES DEUX PASTORALES

OÙ SONT LES REBELLES ?

12 janvier 1884.

On parle beaucoup, en ce moment, d'insoumis, de révoltés, de rebelles, de gens qui ne veulent pas se soumettre au Saint-Siège, de gens qui troublent la paix, qui bouleversent les consciences, qui entretiennent des luttes regrettables.

Ce groupe de perturbateurs existe réellement, n'en doutons pas, et ses agissements inavouables, ses sourdes menées nous ont valu le triste état de choses que tous les vrais enfants de l'Eglise, tous les vrais patriotes déplorent dans l'amertume de leur cœur.

Mais où est-il, ce groupe sinistre, cause de tant de maux ? C'est ce que nous allons chercher dans le présent article.

Quel est le symptôme le plus alarmant du mal qui nous ronge ? N'est-ce pas la division : division parmi les évêques, division parmi les prêtres, division parmi les fidèles ? Voilà ce que tout le monde constate, voilà une vérité qui éclate aux yeux de tous.

Tout dernièrement encore, l'évidence de ce fait arrachait l'aveu suivant au rédacteur du *Canadien* :

“ Dans la plupart des diocèses, une grande partie du clergé n'est pas en communion avec les Evêques au su et vu de la population.”

C'est là une triste vérité qu'il n'est pas bon de crier sur les toits, mais puisque M. Tarte l'a constatée, constatons-la avec lui. En effet, cette division entre les prêtres et les évêques existe, plus ou moins, dans tous les diocèses, si l'on excepte les Trois-Rivières, Ottawa et Rimouski, où les masses du clergé sont en communion d'idées avec leurs supérieurs.

La division, voilà donc le principal symptôme de notre mal.

Si donc nous pouvons mettre la main sur *la cause* de cette division, nous serons bien près d'avoir trouvé *la cause* du mal.

Depuis quand cette division existe-t-elle ? Sans doute, il y a toujours eu des luttes, il y en aura toujours, parce qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours du mal à combattre. Mais nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredit, que la division profonde qui règne aujourd'hui dans notre province et qui inspire de si vives inquiétudes pour l'avenir, date de 1875.

Que s'est-il passé, en 1875, dans la province de Québec ? Un fait remarquable, un des événements les plus impor-

tants de notre histoire. Le 22 septembre de cette année-là, le libéralisme reçut un coup qui aurait dû être mortel.

Depuis de longues années, l'erreur libérale, propagée dès le commencement du siècle sous le nom de voltairianisme, organisée politiquement vers 1848 par Papineau et l'Institut-Canadien de Montréal; depuis de longues années, disons-nous, l'erreur libérale faisait parmi nous d'affreux ravages, travaillant dans l'ombre, se donnant des dehors trompeurs, ou s'affirmant hardiment, selon les circonstances.

Le 22 septembre 1875, les évêques de la province ecclésiastique de Québec se réunirent et signèrent cette magnifique pastorale collective qui restera comme un monument dans les annales religieuses du pays.

Dans ce document sont magistralement exposés, d'abord, les pouvoirs, l'autorité de l'Eglise, son indépendance, sa suprématie sur le pouvoir civil, puis, la constitution divine de l'Eglise. Vient ensuite un exposé lucide du libéralisme catholique. NN. SS. les évêques disent, en parlant de cette erreur dangereuse :

“ Il (le libéralisme catholique) tente de se glisser imperceptiblement dans les lieux les plus saints; il fascine les yeux des plus clairvoyants; il empoisonne les cœurs les plus simples, pour peu que l'on chancelle dans la foi à l'autorité du Souverain Pontife.

“ Les partisans de cette erreur subtile concentrent toutes leurs forces pour briser les liens qui unissent les peuples aux évêques et les évêques au vicair de Jésus-Christ. Ils applaudissent à l'autorité civile chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire, ils cherchent par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer, sinon à approuver, des lois iniques. Ennemis d'autant plus dangereux que souvent, sans même en avoir la conscience, ils favorisent les doctrines les plus perverses que Pie IX a si bien caractérisées

en les appelant *une conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur*.

“Le libéral catholique se rassure parce qu’il a encore certains principes catholiques, certaines pratiques de piété, un certain fond de foi et d’attachement à l’Eglise, mais il ferme soigneusement les yeux sur l’abîme creusé dans son cœur par l’erreur qui le dévore en silence. Il vante encore à tout venant ses convictions religieuses et se fâche quand on l’avertit qu’il a des principes dangereux....”

Puis, les auteurs de la Pastorale exposent, d’après saint Thomas, ce que doit être la “politique catholique,” c’est-à-dire la politique qui doit avoir pour base la seule vraie religion. NN. SS. les évêques revendent ensuite, avec une force remarquable, les droits des ministres de l’Eglise sur la politique :

“Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très Chers Frères, vous répètent que la religion n’a rien à voir dans la politique ; qu’il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clergé n’a de fonctions à remplir qu’à l’église et à la sacristie et que le peuple doit en politique pratiquer l’indépendance morale !

“Erreurs monstrueuses, Nos Très Chers Frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine.”

La Pastorale affirme hautement le droit des évêques et des prêtres d’intervenir directement dans les questions politiques quand il s’agit de sauvegarder les intérêts de l’Eglise, et ils déclarent que si quelqu’un croit avoir à se plaindre d’un prêtre, c’est au tribunal ecclésiastique et non aux tribunaux civils qu’il doit s’adresser.

Voilà quelques-uns des principaux enseignements que renferme ce mémorable document.

Cette pastorale, soumise au Souverain Pontife, Pie IX,

par M^{sr} Lafèche, a été louée, et comme confirmée par le Saint-Père dans son Bref du 28 septembre 1876.

En 1875, les évêques, unis entre eux, nous donnent la pastorale du 22 septembre, et par le Bref du Saint-Père nous voyons que nos pasteurs étaient alors étroitement unis à Rome.

“ Nous Nous sommes principalement réjoui, dit Pie IX, du soin que vous prenez d’inculquer au peuple la saine doctrine et de lui expliquer ce qui regarde la nature, la constitution, l’autorité, les droits de l’Eglise, dont on a coutume de pervertir très subtilement la notion pour tromper les fidèles ; et Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcés de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du *libéralisme catholique*, d’autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d’hommes honnêtes et que, les portant à s’éloigner de la saine doctrine, nommément dans les questions qui, à première vue, semblent concerner plutôt le pouvoir civil que l’ecclésiastique, elles affaiblissent la foi, rompent l’unité, divisent les forces catholiques et fournissent une aide très efficace aux ennemis de l’Eglise, qui enseignent les mêmes erreurs, quoique avec plus de développement et d’impudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers ? Nous vous félicitons donc, et Nous souhaitons que vous travailliez à dévoiler leurs pièges et à instruire le peuple avec une semblable ardeur, un pareil discernement et avec cette concorde qui montre à tous votre charité mutuelle et prouve que chacun de vous ne pense, ne dit et n’enseigne qu’une seule et même chose.”

Tout ce qu’il y avait de libéral dans le pays s’est senti frappé au cœur par cette Pastorale et ce Bref. Au lieu de se soumettre humblement à l’enseignement de nos évêques unis entre eux et unis à Pierre, les libéraux de toute nuance, les libéraux des deux partis politiques, aidés de la franc-maçonnerie, se sont mis à l’œuvre, avec une

énergie infernale, pour détruire la Pastorale du 22 septembre.

Une enquête canonique seule pourra dévoiler toutes les intrigues que certains personnages ont ourdies pour rendre illusoire cet enseignement si profondément catholique ; une enquête seule pourra faire connaître les procédés indignes auxquels on a dû avoir recours pour diviser nos évêques entre eux, et jeter la plus complète confusion dans les esprits. Mais dès aujourd'hui, sans enquête, on peut voir où sont les véritables révoltés contre la doctrine romaine. Ils ne peuvent pas se trouver de notre côté, puisque nous restons fermement attachés aux enseignements de la Pastorale du 22 septembre louée par Pie IX, puisque nous voulons en faire notre unique programme dans l'ordre social et politique, puisque nous combattons les erreurs qui s'y trouvent condamnées, puisque nous voulons appliquer les principes que nous y voyons affirmés.

Peut-on appeler révoltés et rebelles des hommes qui ne demandent qu'une chose : Pouvoir mettre en pratique les enseignements de leurs pasteurs unis à Rome ?

Les vrais rebelles sont ceux qui ont intrigué, qui intriguent encore contre la pastorale, qui jettent ainsi la confusion dans les esprits, le trouble dans les cœurs, la division parmi les fidèles.

Si les libéraux avaient accepté humblement les enseignements de l'Eglise, la paix religieuse, rétablie pour le moment en 1875, n'aurait plus été troublée. Mais pleins d'orgueil, ils ont refusé de se soumettre franchement et sincèrement ; comme trop de condamnés, ils ont voulu résister par ces mille moyens subtils que l'erreur, frappée par l'autorité, sait mettre en jeu.

C'est donc dans ce groupe d'hommes orgueilleux, de libéraux de toute nuance et de toute condition, qu'il faut chercher les vrais insoumis, les véritables rebelles, les révoltés contre le Saint-Siège. C'est folie de les chercher parmi les catholiques qui ont reçu en toute sincérité et humilité la doctrine de l'Eglise et qui n'ont d'autre tort que de vouloir la mettre en pratique.

16 février 1884.

Dans notre article du 12 janvier dernier, nous disions que l'on ne peut pas appeler *rebelles* ou *révoltés*, ceux qui n'ont d'autre désir que de mettre en pratique le programme qui leur a été tracé par l'épiscopat dans la pastorale collective du 22 septembre, louée par Pie IX. Et nous ajoutions que les vrais insoumis sont les catholiques libéraux, de toute nuance et de toute condition, qui n'ont cessé, depuis 1875, de travailler à rendre illusoire l'enseignement de ce mémorable document.

Nos paroles ont vivement scandalisé certaine feuille soi-disant conservatrice qui s'écrit :

“ Hypocrisie, que tout cela ou ignorance profonde, choisissez M. Tardivel.

“ Que faites-vous donc de la lettre pastorale de tous les évêques de la province unis au délégué M^{sr} Conroy et de la circulaire au clergé qui accompagnait cette lettre pastorale pour diriger sa conduite dans les affaires politiques ? N'est-ce pas là le vrai programme qui doit diriger tout catholique dans cette province ? Ce programme n'est-il pas le dernier dans l'ordre chronologique, le plus complet en ce qu'il approuve la lettre de 1875 et le plus explicite en ce qu'il éclaircit un point que la Lettre de 1875 ne faisait que traiter d'une manière générale : la conduite du

clergé dans les affaires politiques ? Ce document n'a-t-il pas été basé sur des instructions expresses, venues de Rome et dictées par le Saint-Office, à M^{sr} Conroy ? Et ces instructions n'ont-elles pas été rendues publiques par la lettre du cardinal Siméoni, du 13 septembre 1881 ? Or, le Saint-Office, M. Tardivel, (vous l'ignorez peut-être), est présidé par le Pape lui-même en personne, et certes, s'il est quelque chose de vénérable, c'est bien les décisions émanées d'une telle congrégation de prélats éminents ayant à leur tête le chef de la catholicité.

“ Eh bien ! M. Tardivel ne respecte pas même ces décisions ! A quel degré d'avilissement est descendu ce champion de la révolte religieuse.

“ Oui, sur ces instructions *écrites* du Saint-Siège, tous les évêques, comprenez-vous, signèrent cette lettre pastorale du 11 octobre 1876. Rome approuva ensuite cette conduite en exprimant la *volonté* que l'on suivît exactement ce qui avait été réglé par le délégué. C'est depuis cette époque que datent surtout les troubles, les divisions qui se sont continués jusqu'aujourd'hui. On n'a pas voulu accepter la circulaire de 1876 et l'on voit ce qui en est résulté.

“ Les révoltés, ce sont toujours les mêmes : M. Tardivel et son école qui mettent de côté les documents émanés de Rome même pour leur substituer l'opinion et la volonté de ceux qui pactisent ensemble, en dehors de l'autorité, pour donner aux fidèles une direction qui n'est pas la direction légitime et compétente. ”

La citation paraîtra peut-être longue, mais il est bon que nos lecteurs sachent ce que les organes catholiques libéraux ont à dire sur cette importante question.

Comme on le voit, le langage qu'emploie notre contradicteur est d'une violence qui n'a rien d'évangélique. Il va sans dire que celui qui nous l'adresse est une de ces âmes *charitables* qui nous prêchent la modération et la douceur ! Mais *transeat*.

Ensuite, notre ami se trompe de date : il n'y a pas eu de pastorale collective en 1876.

Et, enfin, la *circulaire au clergé* dont parle notre confrère n'existe que dans son imagination surchauffée.

Ces faits rétablis, passons au mérite de la question.

L'écrivain admet un point important, c'est que la pastorale du 11 octobre 1877 approuve et confirme celle du 22 septembre 1875. Pourquoi alors parler de l'hypocrisie ou de l'ignorance profonde de ceux qui invoquent ce dernier document, puisqu'il reste intact et n'est nullement révoqué ?

En voulant suivre et mettre en pratique les enseignements de la pastorale du 22 septembre, les catholiques ne sont donc pas *en révolte* contre Rome, loin de là.

Mais, dit notre adversaire, la pastorale de 1877 "éclaircit un point que celle de 1875 ne faisait que traiter d'une manière générale : la conduite du clergé dans les affaires politiques." Mais en quoi cet éclaircissement sur un point affaiblit-il l'enseignement de la Pastorale du 22 septembre dans son ensemble ? C'est dans cette pastorale que sont si magistralement exposés les droits de l'Eglise et les devoirs des fidèles comme citoyens, comme électeurs, comme législateurs. C'est dans cette pastorale que l'erreur libérale est signalée avec tant de force et de clarté. C'est donc dans cette pastorale que les catholiques doivent aller chercher leur programme dans les luttes sociales et politiques, puisque, au dire même de notre adversaire, la lettre collective du 11 octobre 1877 ne fait qu'approuver celle du 22 septembre, en l'éclaircissant *sur un point*.

Mais quel est ce point ? Notre confrère prétend que c'est la conduite du clergé dans les affaires politiques. Nous serions en droit de lui retorquer l'accusation d'igno-

rance profonde qui nous est adressée, car celui qui nous accuse ne connaît pas le premier mot du sujet qu'il veut traiter *ex cathedra*. Nous avons la pastorale du 11 octobre sous les yeux au moment même où nous écrivons, et nous pouvons affirmer qu'elle ne contient rien touchant la conduite du *clergé* dans les affaires politiques ! Notre contradicteur rêve les yeux ouverts.

Le fond de cette pastorale du 11 octobre, le voici : Après avoir rappelé les enseignements de l'épiscopat donné dans les conciles, les circulaires, les pastorales et notamment dans celle du 22 septembre, NN. SS. les évêques déclarent que " malheureusement et contre leur intention quelques-uns ont cru voir dans ce document (la pastorale du 22 septembre) un abandon de la région des principes pour descendre sur le terrain des personnes et des partis politiques." Puis, les évêques ajoutent qu'ils ont voulu, dans cette pastorale, exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment ; mais qu'ils n'ont pas voulu signaler ou condamner un parti politique quelconque, suivant en cela l'exemple du Saint-Siège qui condamne les erreurs du libéralisme catholique sans condamner nommément les personnes qui professent ces erreurs. Puis nos pasteurs laissent à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent. Voilà la substance de cette pastorale du 11 octobre 1877 que notre adversaire oppose à celle du 22 septembre et contre laquelle il prétend que nous nous révoltons. Mais en quoi sommes-nous en révolte contre la lettre du 11 octobre ? C'est ce qu'on oublie de

faire voir. On se contente de crier bien haut à l'insoumission, mais on n'essaie même pas d'indiquer en quoi cette prétendue insoumission consiste.

Nous, et tous les catholiques, évêques, prêtres et laïques, dont nous avons l'honneur de partager les convictions, nous ne nous révoltons que contre une seule chose, c'est l'abus coupable et scandaleux qu'on a voulu faire de cette pastorale du 11 octobre.

Des hommes politiques, ayant plus à cœur les intérêts de leur parti que ceux de l'Eglise, avaient abusé de la pastorale du 22 septembre en identifiant leur cause avec celle de la religion, et en appliquant, sans discernement, les condamnations fulminées contre les erreurs du libéralisme catholique, pendant qu'eux-mêmes étaient souvent atteints du virus libéral ou du virus gallican. C'est pour réprimer cet abus que la pastorale du 11 octobre a été écrite.

Aujourd'hui, nous voyons ces mêmes hommes faire un abus encore plus criant de cette dernière pastorale. Ils l'invoquent sans cesse pour déclarer que le libéralisme canadien n'a pas été condamné; tandis qu'en réalité la pastorale du 11 octobre le flétrit partout où il peut se trouver.

Les vrais révoltés sont d'abord ceux qui n'ont pas voulu accepter l'enseignement de la pastorale du 22 septembre, c'est-à-dire les libéraux qui se sont sentis atteints par cet enseignement; et en deuxième lieu ceux qui, après avoir exploité la pastorale du 22 septembre en faveur de leur parti politique, se joignent aujourd'hui aux libéraux et abusent de la pastorale du 11 octobre en cherchant à la faire passer aux yeux du public pour une réhabilitation du libéralisme.

Les vrais soumis sont ceux qui, évitant avec soin de mettre les doctrines de l'Eglise au service des partis politiques, combattent partout où ils les trouvent les erreurs du libéralisme catholique, telles que les papes et nos évêques nous les ont fait connaître.

Avec la grâce de Dieu, nous avons le bonheur de nous trouver dans cette dernière catégorie, en compagnie d'un très grand nombre de catholiques. Et avec la grâce de Dieu nous y resterons, convaincu qu'à mesure que les passions se calmeront et que les nuages se dissiperont, tous les catholiques sincères et dignes de ce nom se rangeront sous la bannière que nous suivons.

Dans notre province, une école a voulu mettre la religion au service de la politique ; une autre, pour remédier à cet abus, a cherché à séparer la politique de la religion. Ces deux erreurs sont également condamnées par Léon XIII dans son Encyclique aux évêques espagnols. Ce qu'il faut, c'est mettre la politique au service de l'Eglise.

Faire de l'Eglise un engin politique, c'est tomber dans le gallicanisme.

Faire de la politique purement matérielle, c'est verser dans l'erreur libérale.

Faire de la politique la servante et l'aide de l'Eglise, voilà où doivent tendre les efforts des catholiques.

APPEL AUX PROTESTANTS

19 janvier 1884.

Quand les catholiques libéraux, de toute nuance et de toute condition, se voient battus dans la discussion par les catholiques *tout court*, ils ont recours à César pour les défendre contre la lumière de la vraie doctrine.

Cela s'est déjà vu plusieurs fois, notamment pendant le dernier concile du Vatican. Les libéraux, les anti-infaillibilistes, les inopportunistes, voyant que le Saint-Esprit allait l'emporter sur eux, que le dogme de l'infaillibilité allait être défini, n'ont pas craint de faire appel au pouvoir séculier pour "sauver l'Eglise."

Cette malheureuse école libérale, qui jadis a sollicité une intervention sacrilège dans les délibérations du Concile, compte des adhérents au Canada. Mus par le même esprit d'orgueil qui animait les tenants de l'opposition en 1869, nos intrigants libéraux, plutôt que de voir triompher la pure doctrine catholique, telle que nos évêques, unis à Rome, nous l'ont exposée dans la mémorable Pastorale du 22 septembre 1875, louée par Pie IX, plutôt que de se soumettre à cet enseignement, font appel aux protestants, font entrer les hérétiques, les athées, les francs-maçons dans la citadelle.

Ne pouvant rien répondre à leurs frères, qui persistent à réclamer l'application des enseignements de nos pasteurs, ils ont recours à César, ils excitent contre nous les ennemis jurés de l'Eglise.

C'est là un acte d'une indicible lâcheté qui rappelle ce cri honteux des Juifs devant Pilate : " Si vous renvoyez Celui-ci, vous n'êtes pas l'ami de César."

Nos Juifs modernes, entourant les Pilates de nos jours, vocifèrent : “ Si vous n'écrasez pas tous ceux qui veulent revendiquer les droits de l'Eglise, qui veulent appliquer à la vie sociale les doctrines catholiques, vous n'êtes pas l'ami de César.”

Et les Pilates de la presse, grands et petits, se troublent, tremblent et sacrifient la Justice et la Vérité.

Cet épouvantail des protestants, voilà longtemps que nos libéraux catholiques l'agitent. A ce propos, nous aimons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les belles paroles que l'honorable M. Trudel écrivait dans son rapport au Congrès catholique de Québec, tenu en 1880. On dirait que l'honorable sénateur avait sous les yeux le triste tableau qui se déroule devant nous en ce moment. Il disait :

“ Lorsque l'erreur se sent serrée de trop près, et que la vérité catholique, proclamée haut et rayonnant d'un vif éclat, est sur le point de recevoir l'adhésion universelle de la population, le libre penseur, le gallican ou même le libéral catholique et quelquefois aussi le conservateur prudent, circonspect ou opportuniste, c'est-à-dire celui dont les intérêts matériels, les haines, les ambitions ou les préjugés sont menacés par la vérité, jettent tout à coup le cri d'alarme :

“ Vous allez effrayer les protestants ! Vous allez soulever le préjugé protestant ! Vous allez réveiller le fanatisme protestant ! ”

“ Bien peu résistent à cette menace et ne retraitent pas devant cet épouvantail.

“ On va déplaire aux protestants !

“ Vite on reploie le drapeau, on cache ses couleurs, on brise les rangs, on se disperse. Et l'erreur triomphante reste, une fois de plus, maîtresse du champ de bataille. Que de nombreux et importants succès n'a-t-elle pas remportés sous ce faux, mais spécieux prétexte !

“ Souvent ces braves protestants ne songent nullement à s’effrayer de la proclamation d’une vérité qui leur est tout à fait étrangère, qui ne menace nullement leurs dogmes, et à laquelle ils sont plus qu’indifférents. Quelquefois même, ils sont à cent lieues de savoir ce dont il s’agit ; en tout cas, ils ne s’effraient nullement : leur bon sens et leur esprit de justice leur suggèrent qu’il n’y a, pour eux, aucun sujet d’alarme, ni aucun prétexte à une levée de boucliers.

“ Mais très souvent, un libéral ou un opportuniste est là POUR RÉVEILLER CHEZ EUX DES TERREURS IMAGINAIRES, DES APPRÉHENSIONS GRATUITES touchant les actes de ces affreux ultramontains ! ”

N’est-ce pas que c’est frappant de vérité ?

A l’heure qu’il est, presque tous les journaux protestants de la Province sont sur pied, grâce aux clameurs de la presse catholique libérale. Ils ne savent pas de quoi il s’agit, mais leur instinct les porte du côté de nos adversaires. Comme un protestant sincère a dit, un jour, à un homme d’Etat catholique qui nous a rapporté cette parole : “ Nous sentons que nous sommes plus près des catholiques libéraux que de vous, voilà pourquoi nous nous rangeons toujours de ce côté-là.”

Il nous semble qu’en voyant les ennemis naturels de l’Eglise rangés tous de leur côté contre nous, nos adversaires devraient s’arrêter un instant pour réfléchir, et se demander si des catholiques qui, dans les questions religieuses, ont les sympathies les plus chaleureuses des francs-maçons, des impies et de tout ce qu’il y a de plus fanatique parmi les protestants, peuvent être dans le bon chemin.

Mais, au lieu de faire ces salutaires réflexions, ces orgueilleux s’enfoncent de plus en plus dans la voie funeste où ils se sont engagés ; ils excitent de plus en

plus le fanatisme des ennemis de l'Eglise ; ils les font pénétrer plus avant dans le sanctuaire.

Ils ne s'aperçoivent pas, les malheureux, qu'ils sont la cause directe des insultes dont certains dignitaires ecclésiastiques, certains membres du clergé sont abreuvés, et des éloges cent fois plus insultants encore dont d'autres dignitaires et d'autres prêtres sont accablés par les ennemis de l'Eglise.

Le *Mercury*, le *Witness*, la *Gazette*, de Montréal, ces organes du fanatisme protestant, se répandent en injures grossières contre M^{sr} Laflèche et les jésuites, contre les *ultramontains*, tandis qu'ils louangent M^{sr} l'Archevêque, de Québec, l'Université Laval, le G. V. Legaré, etc. Sur qui doit retomber la responsabilité de ce scandale sans nom ? Sur ceux qui, par leurs criminels agissements, ont jeté la division parmi les évêques et le clergé, sur ceux qui, par leurs intrigues inavouables, par l'abus qu'ils ont fait du nom et de l'autorité de certains personnages ecclésiastiques, pour faire prévaloir leurs idées perverses, ont fait croire qu'une partie du clergé catholique a mérité les éloges des protestants.

26 janvier 1884.

La *Gazette* de Montréal, numéro du 18 janvier,—édition hebdomadaire—contient ce qui suit :

“ L'*Etendard* publie un article protestant contre l'idée que les programmistes désirent intervenir, en aucune façon, dans les affaires des protestants de cette province et mettant qui que ce soit au défi de reproduire une seule phrase prononcée par quelqu'un d'autorisé à parler au nom de

ce parti, qui puisse justifier une telle idée ou être interprétée comme une insulte aux protestants. Nous pouvons dire, tout de suite, que les malheureuses divisions qui semblent exister dans l'Eglise catholique romaine de cette province NE REGARDENT NULLEMENT LES PROTESTANTS, et n'ont d'intérêt pour eux qu'à un point de vue purement THÉORIQUE OU HISTORIQUE. Nous sommes prêt à dire de plus que l'un des groupes de la majorité offre autant de garanties pour les droits et les libertés de la minorité religieuse que l'autre."

Voilà un aveu fort précieux à recueillir et qui devrait faire rougir de honte les catholiques libéraux qui n'ont pas craint de faire intervenir les protestants dans nos difficultés religieuses.

On aura beau, à l'avenir, agiter l'épouvantail protestant: nous pourrons toujours opposer aux criaileries de nos adversaires cette déclaration de l'organe le plus important et le mieux posé de l'élément protestant, que nos luttes entre catholiques ne REGARDENT NULLEMENT nos frères séparés, que ces luttes n'ont pour eux qu'un intérêt purement théorique ou historique.

Nos libéraux ne pourront plus arrêter tout mouvement catholique, comme ils l'ont fait dans le passé, en criant sur les toits: "Vous allez susciter une guerre religieuse." La *Gazette*, qui doit connaître le sentiment des protestants les plus sensés de la Province, nous apprend, fort à propos, que ce cri-là n'a pas de sens, que la minorité a autant de confiance dans ces affreux *ultramontains* que dans ces aimables libéraux, qu'elle ne considère pas ses libertés plus menacées par les premiers que par les derniers.

A ceux qui ne veulent pas que les catholiques de cette Province se conduisent en catholiques, de peur d'exas-

pérer nos frères séparés, nous pourrions dire : “ Ne soyez pas plus protestants que la *Gazette* de Montréal.” Cette parole aura bien plus de sens que ce cri inepte que les libéraux lancent sans cesse, pour excuser leur tiédeur ou leur lâcheté : “ Ne soyons pas plus catholiques que le pape.”

AU “ CATHOLIQUE ” DU *CANADIEN*

16 février 1884.

Notre citation de Louis Veuillot, à propos de zèle et de lâcheté, a donné une crise de nerfs à certaines gens qui, sans que nous les ayons désignés le moins du monde, se sont empressés de se coiffer du bonnet fabriqué par le grand journaliste catholique avec la bonne étoffe que Bourdaloue lui avait fournie. A vrai dire, nous nous y attendions un peu.

Naturellement, c'est le *Canadien* qui s'est chargé de nous exterminer pour avoir fait cette citation. Ce rôle convenait tout particulièrement à ce journal qui, après avoir longtemps suivi la marche de l'*Univers*, s'est tout à coup constitué l'organe de l'école libérale que Louis Veuillot a toujours combattue.

Un quelqu'un prend donc son masque, marqué “ Un catholique,” et nous exécute de son mieux dans le *Canadien* de lundi.

Voyons un peu cette prose :

“ Le dernier numéro de la *Vérité* a recours à un nouveau docteur. Le temps des Basile, des Augustin, des Chrysostôme est passé. C'est maintenant Louis Veuillot

qui est investi de la charge d'enseigner la religion, d'expliquer les orateurs sacrés, de tracer la ligne de conduite aux fidèles. Cet homme qui de son vivant s'est donné la mission de régenter les évêques qui ne lui revenaient pas, par la grâce de M. J.-P. Tardivel, est mis au nombre des Pères de l'Eglise et doit désormais dicter à la province de Québec ses croyances, ses procédés et ses œuvres de zèle. C'est un peu fort.

“ L'extrait de *Molière et Bourdaloue* que la *Vérité* nous a fait connaître, samedi dernier, est si heureusement choisi que nous serions tenté de croire à une mise en accusation du célèbre écrivain. On dirait que M. J.-P. Tardivel, sentant le terrain s'effondrer sous ses pas, veut entraîner avec lui dans l'abîme son maître et son modèle. En effet dans ce passage, Louis Veillot : 1^o mutile un sermon de Bourdaloue ; 2^o se rend coupable d'un sophisme qu'un rhétoricien n'aurait aucune difficulté à réfuter.”

Quelques mots, seulement, en réponse à ces attaques puériles contre Veillot, que nous n'avons pas cité comme un Père de l'Eglise, mais comme un grand écrivain à qui le monde catholique vient de décerner le titre de défenseur de la Foi. Il est réellement triste de voir une plume canadienne venir répéter les accusations calomnieuses lancées contre Veillot par des adversaires qui pouvaient, au moins, plaider l'ardeur de la lutte comme circonstance atténuante. Le *Catholique* du *Canadien* n'a aucune excuse à offrir, car il réédite de sang froid, sans provocation aucune, des perfidies cent fois réfutées. Quand un écrivain catholique a été loué et approuvé par une véritable armée de prêtres, d'évêques et de cardinaux, comme Louis Veillot l'a été, pendant sa vie et après sa mort ; quand un journaliste laïque a été l'objet, comme Louis Veillot l'a été, des faveurs signalées du grand pape Pie IX ; quand il a reçu du Souverain Pontife bref sur bref, encouragement sur bénédiction, au milieu de ses

luttés les plus vives ; quand un chrétien a reçu de telles assurances qu'il a toujours marché dans la bonne voie, il peut bien se passer des suffrages d'une personne quelconque qui se cache sous le voile du pseudonyme dans les colonnes d'un journal à jamais flétri.

Si Veuillot s'était donné pour mission de régenter les évêques, croit-on que le Chef des évêques l'eût béni et encouragé constamment comme il l'a fait ? Jamais Pie IX n'a reproché au rédacteur de l'*Univers* de sortir de son rôle de journaliste laïque. Un jour, le grand Pontife a prononcé des paroles sévères contre des écrivains qui manquaient de charité. Dans son humilité de saint, Louis Veuillot, se croyant visé, s'est humblement soumis. Mais voici que nous apprenons, maintenant que Veuillot n'est plus, que Pie IX a dit : "Veuillot s'est bien empressé de prendre ces paroles pour lui." Le Pape n'aurait visé que l'un des collaborateurs de l'*Univers*.

Le *Catholique du Canadien* ignore peut-être toutes ces choses, mais elles n'en sont pas moins vraies.

Quant à la prétention que Veuillot a mutilé un sermon de Bourdaloue et s'est rendu coupable d'un sophisme, elle n'est pas plus fondée que celle que nous venons d'examiner.

Dans le passage de *Molière et Bourdaloue*, que nous avons cité textuellement, Veuillot ne fait que résumer l'enseignement du grand prédicateur ; il ne prétend pas le citer au long. Du reste, les mots omis, d'après *Un catholique*, ne changent rien au sens général du sermon de Bourdaloue. Pour bien dire, ils ne sont qu'un trait de plus à l'adresse des faux zéloteurs déjà désignés. Voici ces paroles :

"Vous me direz qu'il faut user de discrétion et je le dis aussi bien que vous ; car à Dieu ne plaise que je vous

engage à imiter ceux qui, emportés par leur propre sens, au lieu de se faire un zèle de leur religion, se font une religion de leur zèle. Non, sans doute, ce n'est pas là ce que j'entends."

N'est-ce pas que ces paroles s'adressent, avec une force terrible, à ceux qui déploient leur zèle contre les chrétiens sincères, tandis qu'ils sont toute mansuétude pour les ennemis de l'Eglise ? Bourdaloue les connaissait, Veillot les connaissait, nous les connaissons. Nous les voyons à l'œuvre à l'heure actuelle. Ce sont eux qui font preuve d'une activité fébrile contre le Cercle catholique, contre certains membres du clergé, contre des journalistes catholiques ; ce sont eux qui n'ont des paroles sévères que pour les catholiques réellement soumis à l'Eglise, et qui ne trouvent rien à dire contre ces écrivains impudents qui minent sourdement l'autorité religieuse. Voilà ceux qui se font une religion de leur zèle aveuglé par la haine ou le préjugé. Ah ! oui, nous les connaissons bien !

Quant au sophisme, c'est le *Catholique du Canadien*, et non pas Veillot, qui s'en rend coupable. Parlant du témoignage que chaque homme doit rendre à Jésus-Christ, Bourdaloue s'écrie :

"Ce n'est pas seulement un roi comme David, qui doit parler de la sorte, mais un seigneur dans ses terres, mais un magistrat dans son ressort, mais un supérieur dans sa société, un particulier dans sa famille, chacun sans exception dans son état."

Et Veillot ajoute :

"Énumération, pour le dire en passant, qui n'exclut pas l'écrivain même laïque, soit qu'il publie des livres, soit qu'il écrive un journal."

Et c'est là ce que le *Catholique du Canadien* appelle un sophisme !

Il dit :

“ Le passage n'exclut pas non plus les *fous*. Donc les *fous* doivent se charger de la défense de l'Eglise. Voilà ce que l'on met à la charge de Bourdaloue avec le sophisme de Louis Veuillot, et ce que l'on réalise dans la pratique plus qu'on ne le croit.”

N'est-ce pas une vraie pitié que cette phrase ? Comme si la *folie* était un *état* dans lesens que Bourdaloue donne à ce mot ! Nos lecteurs verront facilement de quel côté se trouve le faux raisonnement.

Mais il ressort de ce passage si faible un fait important, c'est qu'*Un catholique* soutient implicitement que les écrivains laïques *ne doivent pas* se charger de la défense de l'Eglise ! C'est là une jolie doctrine, en vérité, et qui ne cadre guère avec les idées bien connues de Pie IX et de Léon XIII.

Après avoir ainsi *démoli* Veuillot, notre catholique se tourne vers M. Tardivel et l'apostrophe ainsi :

“ Non, M. Tardivel, personne d'entre nous que je sache ne vous reproche de crier contre l'impiété, mais les gens sensés, les prêtres surtout qui ne croient être ni *politiques* ni *chiens muets*, ne peuvent s'habituer à vous voir, affublé de la crosse et de la mitre, trancher des questions qui ne sont pas de *votre ressort*, régler les différends qui ne tombent pas sous votre juridiction, rester à l'écart de votre *Ordinaire* et prétendre avoir la mission d'enseigner la religion comme journaliste catholique, quand M^{sr} l'Archevêque a renvoyé votre journal et ne veut plus le recevoir ; bien plus, quand M^{sr} Smeulders vous a dit à vous-même que vous deviez vous laisser diriger en tout par votre archevêque, si vous désiriez le titre et la mission de journaliste catholique. Voilà ce qui

nous révolte. Consultez votre *Ordinaire* au lieu de vos aviseurs (barbarisme) actuels *qui n'ont pas charge d'administrer les affaires de l'archidiocèse*, suivez ses avis : voilà ce que demandent les catholiques éclairés qui encourageront votre plume, seconderont votre zèle et applaudiront de plein cœur à tous vos succès.

“M. Tardivel, sachez-le bien. Que certains membres du clergé vous soutiennent, que des presbytères entiers vous soutenaient (barbarisme affreux) de leurs suffrages, que des corps religieux vous aident de leurs veilles et de leurs lumières, que toute la province même combatte pour vous, si l'Evêque de votre diocèse, encore en communion avec le Saint-Siège, ne vous y autorise pas, vous pouvez prêcher comme journaliste *schismatique* ou *hérétique*, mais vous ne pouvez pas prêcher comme *journaliste catholique*. C'est la doctrine de l'Eglise.

“Les eaux des Trois-Rivières peuvent vous envelopper des pieds à la tête ¹, elles ne vous donneront pas mission d'enseigner les fidèles de l'archidiocèse. C'est le *laïcisme* que vous soutenez en pratique lorsque vous prêchez sans l'autorisation *légitimement présumée*, autorisation que vous n'avez certainement pas, puisque votre *Ordinaire* ne veut ni vous lire ni vous recevoir. Tout catholique sincère et éclairé ne peut voir en vous qu'un de ces hommes *qui, pour citer Bourdaloue, se font une religion de leur zèle*, au lieu de se faire *un zèle de leur religion*.”

La citation est longue, mais elle est intéressante.

Notre réponse sera relativement courte.

Quand, comment et en quoi sommes nous sorti de notre rôle de journaliste catholique ? Quand avons-nous tranché des questions qui ne sont pas de notre ressort, réglé des différends ? Pourquoi ces accusations vagues et indéterminées, quand il serait si facile, si nous étions réellement coupable de tous ces méfaits, de citer un fait, de produire, au moins, un commencement de preuve ?

1—Allusion à M^{sr} Laflèche, évêque des Trois-Rivières, qui, à cette époque, était notoirement favorable à la *Vérité*.

Un catholique affirme que nous n'avons plus le droit de faire du journalisme catholique depuis que M^{sr} l'Archevêque a renvoyé notre journal. Voilà une étrange prétention, en vérité. Notre position est-elle pire que celle du *Canadien* lui-même, dans lequel *Un catholique* nous apostrophe si charitablement? Certes, non. Monseigneur a renvoyé le *Canadien*, il y a bien des années déjà, et nous ne sachons pas qu'il se soit réabonné à cette feuille depuis. Notre position est-elle pire que celle de l'*Electeur* que l'Ordinaire a toujours refusé de recevoir? Et pourtant ces deux journaux traitent et maltraitent toutes les questions religieuses et sociales; et il ne nous serait pas permis de leur répondre! Comme dit *Un catholique*, c'est un peu fort!

Pour ce que dit le correspondant du *Canadien* concernant M^{sr} Smeulders, c'est tout bonnement un mensonge, inventé par *Un catholique* pour le besoin de sa pauvre thèse, ou inventé par un autre et répété complaisamment par lui. Jamais Son Excellence ne nous a rien dit de semblable, pour la bonne raison qu'Elle ne nous a jamais adressé une seule parole. Nous n'avons pas eu l'honneur de parler au commissaire apostolique! Nous ne l'avons vu que deux fois depuis son arrivée, et chaque fois c'était au milieu d'une manifestation publique. Nous avons échangé quelques lettres avec Son Excellence ou ses secrétaires, mais dans aucune des réponses que nous avons reçues on ne peut rien trouver qui ressemble, même de loin, à ce que *Un catholique* met dans la bouche du représentant du Saint-Siège. Si notre contradicteur veut prendre connaissance des lettres en question qu'il vienne nous trouver.

Quant à nos conseillers, nous en avons dans toutes les parties du pays. Nous consultons qui nous voulons, et

nous n'avons pas de comptes à rendre au pseudonyme du *Canadien*. Mais pour le renseignement de ce brave homme qui paraît ignorer les choses les plus connues, nous dirons qu'aucune loi de l'Eglise ne nous oblige à *consulter* à chaque instant notre Ordinaire. Il suffit que nous soyons prêt à obéir à ses ordres, à nous conformer à ses désirs. Nous l'avons toujours été et nous le sommes encore. Que l'Ordinaire parle, et l'on verra que nous nous mettrons en règle immédiatement. Mais que l'on sache, une bonne fois pour toutes, que nous n'entendons obéir ni à M. Pacaud, ni à M. Charles Langelier, ni à tous ces écrivains qui se cachent dans les journaux pour nous intimer leurs ordres au nom de l'autorité qu'ils ne représentent pas plus que nous.

Ils auront beau se démener, parler haut, crier fort, ils ne réussiront pas à nous troubler. Nous saurons toujours distinguer entre eux et l'autorité. Animé d'un profond respect pour celle-ci et pour ceux qui la représentent réellement, nous continuerons à démasquer, et les ennemis de l'Eglise, et ceux qui pactisent avec eux. Qu'on se le tienne pour dit.

Un catholique parle de journal *schismatique* ou *hérétique* ; il parle aussi des Trois-Rivières. Puisqu'il mentionne cet endroit, faisons une supposition.

Le *Journal des Trois-Rivières* n'est pas mal vu de son Ordinaire.

Or l'Ordinaire du *Journal des Trois-Rivières* est en communion avec Rome, au même titre que M^{gr} l'Archevêque.

Supposons, maintenant, que le *Journal des Trois-Rivières* reproduise nos écrits. D'après le raisonnement d'*Un catholique*, ces articles, *schismatiques* ou *hérétiques* à Québec, deviennent orthodoxes aux Trois-Rivières !

Mais comment un article hétérodoxe ici peut-il devenir orthodoxe quelques lieues plus loin ?

Cela montre que l'écrivain du *Canadien* ignore entièrement les distinctions qu'il faut faire en pareille matière. Il paraît également ignorer les saintes libertés que l'Eglise laisse à ses enfants. Il voudrait faire de cette douce Mère une véritable marâtre.

En terminant, *Un catholique* cite un long extrait de l'Encyclique de Léon XIII aux évêques espagnols et prétend y trouver la condamnation de notre conduite "repréhensible." Il déclare que M^{gr} l'Archevêque a promulgué cette Encyclique dans sa circulaire du 7 mars 1883. Il aurait pu ajouter que la *Vérité* avait publié intégralement la même Encyclique, dès le 27 janvier de la même année, en y donnant sa pleine et entière adhésion. A chaque instant, nous nous appuyons sur les enseignements contenus dans ce grave document. Encore, aujourd'hui, on trouvera sur notre première page un article basé en partie sur cette Encyclique.

Dans cet extrait de l'Encyclique du 8 décembre, cité par *Un catholique*, il est question du pouvoir des évêques et des devoirs des écrivains catholiques. Il est parfaitement inutile de citer ces paroles contre nous, si, en même temps, on ne fait pas voir en quoi nous avons méconnu l'autorité épiscopale, en quoi nous avons manqué à notre devoir de journaliste catholique. Or, c'est ce qu'*Un catholique* n'a pas fait.

LE CANADA A ROME

8 mars 1884.

Il existe à Rome un journal français appelé le *Moniteur de Rome*. Cette feuille, fondée dans un esprit d'opposition à l'excellent *Journal de Rome*, semble avoir pour mission de remettre en honneur les idées et les tendances catholiques libérales. L'*Univers* et l'*Osservatore romano* ont plus d'une fois déjà signalé les faux pas et les écarts de son correspondant parisien.

Le *Canadien*, l'*Événement* et d'autres journaux de Québec viennent de reproduire une lettre adressée du Canada au *Moniteur*. L'esprit qui aime le correspondant canadien de cette feuille n'est pas autre que l'esprit du correspondant parisien.

Ce correspondant du Canada dit, entre autres choses :

“ Je n'ai pas à vous apprendre les malheureuses divisions qui se sont élevées parmi les catholiques canadiens. Notre situation religieuse est à peu près la même que celle qui existait en France il y a une vingtaine d'années ; et Dieu sait cependant si ces distinctions entre “catholiques libéraux et catholiques ultramontains,” distinctions importées d'outre-mer, ont leur raison d'être chez nous ! Le malheur est que certains catholiques, dont les intentions sans doute sont excellentes, veulent empiéter sur le domaine de la hiérarchie ecclésiastique. C'est là, selon moi, la seule cause de nos divisions actuelles.

“ Une des principales difficultés du moment est l'érection à Montréal d'une succursale de l'Université Laval. Ce projet, dû à l'initiative de M^{sr} Taschereau, archevêque de Québec, a rencontré de l'opposition chez un certain groupe de catholiques de Montréal.”

Tout cela n'est ni clair, ni véridique.

Sans doute, la distinction entre " catholiques libéraux et catholiques ultramontains " ne devait pas exister, car il ne devait pas y avoir de catholiques libéraux. Mais puisque la chose existe, puisque l'erreur libérale nous travaille, il faut bien la *distinguer*, il faut bien la combattre. Car ce qui a été importé ici d'outre-mer, n'est pas un simple *nom*, c'est la *peste* catholique libérale elle-même. Et la lutte qui se poursuit au Canada est de la même nature que celle qui a longtemps divisé les catholiques de France et qui les divise encore.

Partant de là, il est facile de se convaincre que la cause de nos difficultés religieuses n'est pas du tout là où le correspondant veut la trouver. Ce cri soulevé contre les prétendus empiètements des laïques sur le domaine purement ecclésiastique est familier aux catholiques libéraux de tous les pays. On l'a soulevé pendant longtemps contre Louis Veuillot et son école, contre les catholiques militants. C'est une des armes favorites du libéralisme, arme passablement ébréchée à l'heure qu'il est par nombreux actes et documents pontificaux ; mais on s'en sert encore, faute d'instruments plus tranchants. Les catholiques d'Europe, en revoyant ce vieux sabre rouillé entre les mains du correspondant canadien, ont dû se dire : voilà, en effet, le libéralisme transporté au Canada avec tout son attirail de guerre !

Le correspondant se charge, du reste, selon le système ordinaire des libéraux, de se donner un prompt démenti. Après avoir dit que la *seule* cause de nos difficultés religieuses est l'*empiètement* de certains catholiques sur le domaine ecclésiastique, il déclare qu'une de ces difficultés est la question de la succursale de Laval à Montréal. Mais en quoi, nous le demandons à toute personne qui

connaît tant soit peu les affaires du Canada, y est-il là *empiètement* de la part des laïques?

D'abord, le correspondant pose mal la question. Quelle qu'ait été l'opposition contre la succursale, dans le passé, ce n'est pas là la difficulté actuelle. Personne ne s'y oppose maintenant. La question est de savoir si l'école de médecine de Montréal, fondée il y a une quarantaine d'années avec l'autorisation et à la demande de l'évêque de Montréal, doit disparaître pour laisser le champ libre à la succursale de Laval. M^{sr} l'Archevêque a dit que oui, et NN. SS. les évêques de Montréal, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke, afin de faire disparaître l'école, ont lancé des mandements ou des circulaires pour priver des sacrements les professeurs de l'école, les élèves, et les parents des élèves. L'école a appelé de cette décision de NN. SS. les évêques, et l'affaire en est là. Naturellement, nous nous sommes toujours gardé et nous nous garderons bien de formuler une opinion sur cette grave question actuellement pendante devant le tribunal suprême de Rome; mais tous admettront, quelle que soit la décision à venir, qu'il n'y a pas là *empiètement* de la part de laïques dans des matières *ecclésiastiques*.

Une autre difficulté religieuse qui agite en ce moment le pays, c'est la division du diocèse des Trois-Rivières, division qu'on a voulu faire faire *contre* la volonté de l'évêque; s'il y a là *empiètement*, il ne vient pas de ceux que le correspondant veut viser, nous en sommes bien persuadé.

Plus loin, le correspondant dit :

“ Je dois vous dire, au reste, que les catholiques canadiens, à quelque parti ou nuance qu'ils appartiennent, professent le plus entier dévouement au Saint-Siège et

sont prêts à accepter toutes les décisions qui émaneront de Rome."

Or, depuis des mois les catholiques *non libéraux* sont dénoncés, avec une violence inouïe, par les catholiques libéraux, les radicaux et les francs-maçons, comme des rebelles, des révoltés contre le Saint-Siège. Il ne se passe pas de semaine sans que le *Canadien*, l'*Événement*, la *Patrie*, l'*Électeur* ou quelque autre journal de cette école, lance un article pour mettre hors de l'Eglise les dix-neuf vingtièmes du clergé et la majorité des laïques éclairés. C'est là une source féconde de malaise, d'autant plus que ces diatribes sont dirigées contre des catholiques qui n'ont d'autre tort que de vouloir être jugés par Rome. Ceux qui portent une plainte aux pieds du Souverain Pontife sont immédiatement stigmatisés, par une certaine presse, comme de mauvais catholiques, des révoltés, des rebelles. Cet état de choses est intolérable, car il tend, ni plus ni moins, à gêner les rapports des fidèles avec Rome, à rompre l'unité, à nous pousser vers le schisme.

Une autre source de difficultés est l'abus incroyable qu'on fait du nom du Saint-Siège et de certains décrets de la S. C. de la Propagande. On veut tout couvrir avec ces décrets : libéralisme catholique, radicalisme, fausses doctrines en matière d'enseignement, et jusqu'à la franc-maçonnerie ! Combattre une seule de ces erreurs, c'est s'insurger contre les décrets, au dire de l'école libérale. Nous n'avons pas besoin de dire quelle confusion cette prétention extraordinaire produit dans les esprits.

Pour le correspondant du *Moniteur* tout est couleur de rose dans notre chère province de Québec :

"Au reste, dit-il, les œuvres catholiques du Canada sont dans une voie de prospérité des plus consolantes.

“Presque toutes les écoles sont entre les mains des frères de la doctrine chrétienne....Les ordres religieux fleurissent au Canada.”

Dire que PRESQUE TOUTES les écoles sont entre les mains des frères des écoles chrétiennes, c'est une exagération tellement grosse qu'on pourrait la qualifier de mensonge. C'est tout le contraire qui est la vérité. En dehors des centres, dans les campagnes, l'immense majorité des écoles est entre les mains d'instituteurs et d'institutrices laïques.

Sans doute, les chers frères des écoles chrétiennes ont des établissements florissants et très populaires ; mais si le correspondant avait voulu être *vrai*, s'il avait voulu donner un aperçu *fidèle* du pays, il aurait au moins fait mention de la sourde guerre dont ces religieux sont l'objet de la part de certains fonctionnaires de l'Etat ; il aurait dit que le projet d'établir une école polytechnique à Québec, sous la direction des frères, a échoué, il y a trois ans, à cause de certaines puissantes intrigues ; il aurait pu constater, en passant, que dans une paroisse aux environs de Montréal, il n'y a pas un siècle, une maison d'éducation a été enlevée d'entre les mains des frères pour être mise entre les mains d'instituteurs laïques.

Dans son empressement de faire voir l'état florissant des ordres religieux au Canada, le correspondant mentionne, entre autres, les RÉCOLLETS !! Or, le dernier représentant de cet ordre au Canada est mort, comme chacun le sait ici, il y a bien des années !

Et pourquoi, si le correspondant ne voulait pas *tromper*, passer entièrement sous silence la guerre acharnée entreprise depuis quelque temps contre les jésuites de la province de Québec ? Pourquoi ne pas signaler le détestable

livre de M. Sulte où nos pères dans la foi sont calomniés, noircis ? Pourquoi ne pas signaler les attaques incessantes dont ces religieux sont l'objet de la part de la presse libérale et maçonnique ?

Enfin, pour compléter le tableau de la situation religieuse de la province de Québec, il aurait fallu indiquer d'autres *institutions* dont le correspondant ne laisse pas même soupçonner l'existence.

Par exemple, nous avons à Montréal un grand journal quotidien maçonnique, publié en langue française, la *Patrie*. Le directeur de ce journal, M. Beaugrand, s'est vanté un jour d'être "franc-maçon avancé, libéral avancé, et admirateur enthousiaste des principes de 89."

A Québec, nous avons l'*Electeur*, autre grand journal quotidien, écho fidèle et satellite de la *Patrie* ; sans compter l'*Union* de Saint-Hyacinthe, et le *Progrès*, de Valleyfield, qui jouent le même rôle.

Puis une nombreuse presse plus ou moins libérale.

Nous avons aussi à Montréal l'Institut-Canadien ressuscité, institution jadis condamnée à cause de son impiété voltairienne.

Puis les mauvais romans foisonnent chez nous. Le théâtre le plus scandaleux s'acclimate rapidement dans notre province et trouve des défenseurs zélés dans la presse ¹.

Les œuvres *humanitaires* sont préconisées par des journaux soi-disant catholiques, et tendent à remplacer les œuvres de charité.

1—Aujourd'hui, en 1903, le mauvais théâtre est devenu, à Montréal, une véritable institution sociale qu'appuie la presse soi-disant catholique, et que l'autorité religieuse est impuissante à faire disparaître.

Sur le terrain de l'instruction, les plus funestes tendances se manifestent à chaque instant, tendances à la centralisation, à la laïcisation, à la violation des droits de l'Eglise et des pères de famille. Déjà plusieurs projets de la loi radicalement mauvais ont été élaborés, et s'ils n'ont pas été votés, ce n'est certes pas la faute des gens de l'école du correspondant du *Moniteur*.

En un mot, l'*esprit maçonnique* fait des ravages alarmants dans la province de Québec, où les masses sont encore saines, sans doute, mais qui n'est pas plus à l'abri du vent pestilentiel de l'impiété et de la Révolution que les autres pays catholiques. Le diable travaille ici avec autant d'acharnement qu'ailleurs. Et ceux qui veulent s'opposer avec force et courage aux entreprises sataniques sont accusés d'empiéter sur le domaine ecclésiastique !

Voilà la situation vraie.

Le correspondant du *Moniteur* termine ainsi sa communication :

“ Le Canada se trouve au reste sous un régime de liberté religieuse complète et que bien des pays de l'Europe pourraient nous envier.”

C'est un aveu précieux, car nos libéraux prétendent, ordinairement, que nous n'avons aucune liberté religieuse *de droit*, que l'Eglise n'est que tolérée ici, qu'il faut une prudence excessive pour ne pas provoquer une guerre de religion. Nous sommes heureux de voir que, sur ce point, au moins, le correspondant ne travestit pas la vérité.

En effet, dans la province de Québec, qui jouit d'une autonomie complète pour tout ce qui concerne les questions religieuses et sociales, et dont la population est catholique dans sa très grande, dans son immense majorité, l'Eglise catholique est *libre*. Bien que nous ne

puissions réaliser l'idéal de l'union intime de l'Eglise et de l'Etat, les catholiques de notre province pourraient toujours se gouverner catholiquement. S'ils ne le font pas, c'est entièrement leur faute, ou plutôt la faute des catholiques libéraux qui arrêtent tout mouvement catholique en agitant l'épouvantail protestant qu'ils ont inventé pour cacher leur pusillanimité et leur tiédeur.

LA SPOLIATION DE LA PROPAGANDE

5 avril 1884.

Nous voyons que la presse des Etats-Unis, non seulement la presse catholique, mais aussi la presse non-catholique, se préoccupe vivement de la récente décision de la cour de cassation italienne qui met les propriétés de la Propagande à la merci d'un gouvernement usurpateur et révolutionnaire.

Le *Sun*, de New York, dans son numéro du 13 mars, traite cette grave question à un point de vue élevé et dans un esprit de justice qui lui font honneur.

Après avoir rappelé toute l'importance et la grande étendue des fonctions et des œuvres de la Propagande, après avoir indiqué que cette Congrégation est un organe nécessaire de l'Eglise, ayant par conséquent droit aux mêmes garanties que l'Eglise elle-même, le *Sun* déclare que c'est le devoir du gouvernement des Etats-Unis d'intervenir sans délai auprès du gouvernement italien pour empêcher la consommation de la spoliation qui menace ces propriétés ecclésiastiques.

Notre confrère invoque, pour justifier l'intervention du gouvernement américain, les mêmes raisons que nous avons déjà signalées à l'attention de nos hommes d'Etat pour les engager à agir : les intérêts des catholiques sont exposés, et le gouvernement a le devoir de protéger les intérêts des catholiques aussi bien que ceux des protestants.

Le *Sun* ne craint pas d'affirmer que si une église ou une chapelle protestante eût été ainsi menacée, à Rome, l'administration de Washington aurait été très prompte et très énergique dans ses remontrances.

De notre côté, nous ne pouvons nous empêcher de penser et de dire que s'il se fût agi de protéger quelque intérêt purement mercantile ou industriel menacé par le gouvernement italien, nous aurions vu le gouvernement d'Ottawa et le parlement fédéral se hâter de faire tout en leur pouvoir pour empêcher la perpétration de la plus légère injustice.

Comme le fait remaquer le *Sun*, les biens de la Propagande sont le fruit de la générosité et de la piété des catholiques du monde entier ; ils sont le patrimoine de l'Eglise.

Le gouvernement italien n'a pas l'ombre d'un prétexte de convertir ces propriétés en rentes de l'Etat. Il ne peut pas prétendre que la Propagande, ayant été une propriété de la couronne sous les papes, doit revenir à la couronne sous le nouveau régime. Les biens de cette Congrégation, outre leur caractère international, sont du domaine purement spirituel, religieux, et dépendent du Pape, non comme souverain temporel, mais comme Pontife souverain de l'Eglise.

En supposant donc, pour un seul instant, que la substitution du gouvernement italien au gouvernement civil

des papes eût été tout à fait légitime, au lieu d'être une usurpation impie et sacrilège, le nouveau pouvoir, en vertu du droit des gens, ne pourrait pas plus mettre la main sur ces propriétés ecclésiastiques que sur les propriétés des particuliers. Car c'est un principe de droit international que le pouvoir conquérant n'acquiert que ce que le pouvoir conquis possédait en propre. Or, encore une fois, les biens de la Propagande n'appartiennent pas au Pape en sa qualité de souverain temporel, mais dépendent de lui comme chef suprême de la catholicité.

En voulant confisquer ces propriétés, le gouvernement italien se prépare donc à commettre un vol qui n'est pas même déguisé.

Les intérêts les plus chers des catholiques du monde entier sont mis en péril. Allons-nous nous laisser dépouiller tranquillement de nos biens par le soi-disant gouvernement italien ?

Si les catholiques avaient un peu plus d'énergie lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts spirituels et les droits de l'Eglise, ils feraient, dans tous les pays de l'univers, une agitation telle que les révolutionnaires italiens n'oseraient aller plus loin.

Une dépêche annonce que M^{sr} Gibbons, archevêque de Baltimore, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale au sujet de cette inique sentence du tribunal italien, et demande au gouvernement de Washington d'intervenir afin d'empêcher la spoliation du collège américain à Rome, laquelle institution dépend de la Propagande et se trouve menacée comme les autres biens de cette Congrégation. On ajoute que le gouvernement des Etats-Unis a transmis les représentations de M^{sr} Gibbons au gouvernement italien.

Le *Freeman's Journal*, de New-York, en date du 20 mars, reproduit du *National Republican*, de Washington, une étude très remarquable sur cette importante question due à la plume de M. John Gilmary Shea, le célèbre écrivain et historien catholique des Etats-Unis.

M. Shea est d'avis que le gouvernement anglais interviendra certainement pour protéger les droits des nombreux catholiques de l'Angleterre et des colonies.

Que les catholiques de la province de Québec ne soient pas les derniers à entrer dans cet imposant mouvement de protestation qui se prépare dans le monde entier.

ETRANGER ?

3 mai 1884.

L'*Electeur* du 21 avril contenait un article scandaleux contre lequel nous avons protesté dans notre dernier numéro. Voici cet écrit en entier :

“ On nous écrit de Montréal : “ Vous savez que M^{sr} Taché a passé une grande partie de l'hiver à Montréal. Ses intimes disaient qu'il était venu pour former une colonie canadienne-française pour le Nord-Ouest. Il est constaté que ce n'était qu'un leurre. Vous savez sans doute qu'en arrivant à Montréal, M^{sr} Smeulders était allé loger chez les pères Oblats. Son but était de se mettre ainsi sur un terrain neutre. Mais les jésuites, voyant cela, ont fait venir M^{sr} Taché, sachant qu'il irait loger chez les Oblats et pourrait ainsi être en rapport constant avec le Commissaire Apostolique.

“ C’est ce qui est arrivé ; M^{sr} Taché a passé plus de deux mois avec M^{sr} Smeulders. L’hostilité de M^{sr} Taché pour l’Université et le Séminaire de Québec étant connue, il est facile de comprendre qu’il n’a pas dû leur faire du bien auprès du Commissaire Apostolique. Aussi existe-t-il une grande irritation contre l’évêque de Saint-Boniface dans les cercles favorables à l’Université Laval.

“ Les faits que je viens de vous indiquer expliqueraient, paraît-il, la lenteur de M^{sr} Smeulders à se prononcer sur les difficultés pendantes et la décision de l’Université Laval de fermer ses cours à l’automne.

“ Il est très regrettable de voir ainsi un prélat étranger intervenir dans nos affaires exclusivement provinciales.”

Cet écrit de l’*Electeur* est une des plus odieuses attaques contre de hauts dignitaires ecclésiastiques qu’il soit possible d’imaginer. Car, comme le dit excellemment notre confrère du *Courrier du Canada*, le voile des précautions oratoires écarté, la pensée de l’écrivain libéral est claire : “ Les jésuites de Montréal ont monté une intrigue pour faire influencer Son Excellence le Commissaire Apostolique par M^{sr} Taché ; M^{sr} Taché s’est prêté à l’intrigue et a consenti à *cabaler* M^{sr} Smeulders ; Son Excellence s’est laissé *cabaler* et en est venue à partager, dans une certaine mesure, l’hostilité de M^{sr} Taché pour l’Université et le Séminaire de Québec ; enfin, résultat de l’intrigue, le Commissaire du Saint-Siège est trop lent à se prononcer sur les difficultés pendantes et l’Université-Laval, en conséquence, va fermer ses cours à l’automne. Tel est, sans artifice, le vrai sens de l’écrit publié par l’*Electeur*, ou cet écrit ne veut rien dire du tout.”

Puis notre confrère relève chacune de ces accusations avec une très grande vigueur.

Il est souverainement scandaleux de voir traîner ainsi,

dans la presse, tout un ordre religieux, un archevêque et un représentant du Saint-Siège. M^{sr} Smeulders, M^{sr} Taché et les pères jésuites n'ont-ils pas le droit de faire ce que leur conscience leur dit de faire, sans avoir un compte à rendre à M. Pacaud et aux abonnés de l'*Electeur* ?

Si l'auteur de cette attaque croit sincèrement qu'il y a eu intrigue de la part des jésuites et de M^{sr} Taché, s'il est convaincu que M^{sr} Smeulders s'est laissé surprendre par cette intrigue, c'est son devoir d'avertir le Souverain Pontife qui seul pourrait porter remède à un tel état de choses : mais personne n'a le droit de traduire ainsi de hauts dignitaires ecclésiastiques, et un ordre religieux, devant " le tribunal incompétent de l'opinion publique." Les lois générales de l'Eglise le défendent, et NN. SS. les évêques l'ont défendu d'une manière toute particulière.

L'*Electeur*, qui nous prêche sans cesse l'obéissance, qui nous traite de révoltés, est le premier à faire preuve d'insubordination et de mépris pour l'autorité.

Mais ce qu'il y a de plus regrettable dans cette attaque, c'est le mot *étranger*. D'abord appliqué à M^{sr} Taché, c'est un mensonge et une insulte. *Etranger*, cet illustre prélat, si profondément Canadien-français, par la naissance, par l'éducation, par les traditions, par les sympathies ! *Etranger*, cet évêque-missionnaire, une des plus pures gloires de notre race, qui a implanté dans les immenses contrées du Nord-Ouest, avec la Foi et la civilisation, l'amour du Canada français ! Ah ! il n'y a qu'un homme sans cœur et sans patriotisme qui puisse appliquer à M^{sr} Taché cette dure épithète d'*étranger* !

Qui, plus que M^{sr} Taché, était en mesure de renseigner exactement et fidèlement le Commissaire Apostolique sur les affaires de notre province ? Eloigné du théâtre de nos

luttres religieuses, mais les suivant avec un pénible intérêt, témoin très impartial, mais aussi parfaitement au courant de tout, l'archevêque de Saint-Boniface est certes l'un de ceux que le Délégué du Pape pouvait et devait consulter.

Mais nous voyons dans ce mot *étranger*, appliqué à un évêque de l'Eglise catholique, un sens plus odieux encore. Il n'y a pas d'évêques *étrangers* dans l'Eglise. Et si M^{sr} Smeulders avait eu besoin, pour s'éclairer sur nos difficultés religieuses, des lumières d'un évêque du fin fond de l'Asie, il aurait eu le droit de le faire venir, et les gens de l'*Electeur* n'auraient eu rien à dire.

Si M^{sr} Taché est *étranger*, s'il est regrettable de le voir intervenir dans nos affaires, M^{sr} Smeulders est encore plus *étranger*, et son intervention est encore plus *regrettable*. Aussi est-ce là ce qu'on entend murmurer tout bas, dans certains quartiers, depuis l'apparition de ce scandaleux article de l'*Electeur*.

Et si M^{sr} Smeulders est un *étranger*, celui qui l'a envoyé au Canada, le Pape, l'est également ! Nous voilà donc en face d'un véritable esprit schismatique, esprit qui s'est déjà manifesté dans le pays depuis quelques années. On n'a pas oublié les injures grossières qu'ont eu à endurer, de la part de l'école de l'*Electeur*, tous ceux qui ont cru devoir porter leurs plaintes au pied du Souverain Pontife. On les traitait de *révoltés*. Mais révoltés contre qui ? Non contre le Pape, puisqu'ils avaient recours à Lui, puisqu'ils Lui demandaient secours et protection.

Il faut bien le dire, une certaine coterie, dont l'*Electeur* est un des plus fidèles organes, s'est constituée l'église au Canada. Pour ces gens-là, le chef de l'Eglise, ce n'est pas le Pape, c'est M^{sr} l'Archevêque de Québec ; et, encore, à la condition bien expresse que M^{sr} l'Archevêque pense entièrement comme eux. Car ils n'écoutent pas plus,

l'Archevêque que le Pape quand ce qu'il ordonne ne cadre pas avec leurs idées, leurs préjugés et leurs haines. Par exemple, que M^{sr} Taschereau défende aux journalistes de traîner les personnes et les institutions ecclésiastiques devant le tribunal incompétent de l'opinion publique, ces ennemis de la paix religieuse n'en continueront pas moins à frapper sur les jésuites, sur M^{sr} Lafleche, sur tous les prêtres qu'ils se plaisent à appeler *ultramontains*.

Nous avons à peine besoin de mettre nos lecteurs en garde contre cet esprit de faux *nationalisme*, esprit tout à fait contraire à l'esprit *catholique*. Dans tous les pays où il s'est introduit, il a causé des ravages terribles. Il a fait chanceler le grand Bossuet, il lui a fait commettre des écarts déplorables. Est-il surprenant que ce même esprit fasse tourner la tête à des hommes qui n'ont ni le génie, ni la foi, ni les connaissances de l'aigle de Meaux ?

Plus que jamais, dans ces jours de troubles et d'erreurs insidieuses, il faut que les catholiques tiennent leurs regards attachés sur Pierre. C'est lui qui est le phare inextinguible allumé par le Divin Maître pour conduire le monde à travers les âges ; c'est lui qui est au timon de la barque de Jésus-Christ ; lui seul a reçu la mission de paître le troupeau tout entier, les brebis comme les agneaux.

Le représentant de Pierre est au milieu de nous. Il étudie avec soin les causes de notre malaise. Ne convient-il pas que les bons catholiques, au lieu de se répandre en récriminations coupables, attendent, dans le recueillement et la prière, le remède que le souverain médecin de nos âmes, parfaitement instruit de la maladie qui nous ronge, daignera nous prescrire ?

LA SAGESSE PAÏENNE vs. LA SAGESSE CHRÉTIENNE

17 mai 1884.

Notre vieille déesse païenne, la *Minerve*, est en courroux. Contre qui se déchaîne sa colère ? Contre les ennemis de l'Eglise, contre les francs-maçons, contre les libre-penseurs, contre les libéraux ? Ah ! vous connaissez peu l'antique idole. Elle est toujours remplie de suavité, de douceur pour ces pauvres impies et ces estimables catholiques à gros grain et à idées croches ; elle réserve ses foudres pour les seuls catholiques militants.

Aussi est-ce l'un des plus vaillants journaux catholiques du monde entier, le *Journal de Rome*, qui excite en ce moment l'ire de la vieille fille de Jupiter.

Le *Journal de Rome*, qui défend avec tant de courage les droits du Saint-Siège, s'est mis à étudier le Canada français. Le rédacteur de ce grand organe de la catholicité, placé en dehors de nos luttes, est dans une excellente position pour juger sainement, sans parti pris, avec vérité et sans faiblesse, le mal social qui nous ronge. Comme un médecin habile, il met le doigt sur la plaie, il la sonde, il la trouve dangereuse, et, en homme consciencieux, il nous le dit carrément.

L'opération est douloureuse, mais nécessaire, comme le prouvent les cris de la *Minerve* et de ses satellites.

Que dit le *Journal de Rome* ? Dans un article sur la franc-maçonnerie, numéro du 16 avril, on trouve, affirme

la *Minerve*, entre autres phrases *insultantes* pour nous, la suivante :

“ En combien de pays, malgré la défense formelle de l'Eglise, la franc-maçonnerie n'a-t-elle pas séduit jusqu'à des catholiques ? Faut-il rappeler ces tristes compromissions, sinon ces adhésions déclarées, qui au Portugal, au Brésil, dans l'Amérique du Nord, au *Canada surtout*, découragent les fidèles du Christ, étonnent et scandalisent le reste de l'univers ? ”

C'est la *Minerve* qui souligne.

La vieille déesse s'écrie, en déchirant ses vêtements, comme Caïphe :

“ N'est-il pas révoltant de voir le Canada français et catholique dénoncé de cette façon comme pays pire que le Portugal, le Brésil, etc., comme un objet de scandale pour le “ reste de l'univers ” ! C'est bien le monde renversé, n'est-ce pas, puisque le Souverain Pontife lui-même a fréquemment signalé notre nation comme une des plus religieuses du globe. C'est une calomnie, une grossière calomnie, d'autant plus blâmable qu'elle vient d'un organe semi-officiel du Vatiéan.

“ Le *Journal de Rome* semble avoir entrepris de nous faire passer aux yeux du monde catholique pour ce que nous ne sommes pas, de détruire une réputation acquise et conservée à travers maints obstacles.

“ Il dénature les faits et dit une fausseté, en affirmant qu'il y a beaucoup de francs-maçons parmi les Canadiens-français. La vérité est qu'il y en a très peu, moins que parmi les Brésiliens, les Portugais, les Belges et les autres peuples soi-disant catholiques qu'il donne comme valant mieux que nous. Les catholiques qui sont devenus francs-maçons en Canada—et leur nombre est infime—savent d'ailleurs qu'ils sont exclus par là même de l'Eglise catholique et se le tiennent pour dit.

“ N'est-il pas déplorable que de pareils mensonges soient mis en circulation de cette façon ? Comment, le

Canada français serait devenu un objet de scandale pour le monde catholique ! Mais alors, c'est que notre peuple et notre clergé auraient failli à leur mission, rompu avec les traditions du passé. Qui donc a pu nous calomnier de la sorte au siège de la catholicité ? ”

Examinons tout cela froidement, à la lumière de la foi, de la raison et des faits.

D'abord, une simple question de grammaire, science qui a autant de mystères pour la *Minerve* que les problèmes sociaux.

Le *Journal de Rome* ne dit pas que le Canada est pire que le Portugal et le Brésil. Le surtout qui effarouche tant la *Minerve* ne se rapporte qu'à l'*Amérique du Nord*, et non point au Portugal et au Brésil. Qui ne sait que, de tous les pays de l'Amérique du Nord, c'est le Canada qui est le plus fortement travaillé par la franc-maçonnerie ? Prenez n'importe quel ouvrage récent sur la secte, et vous y trouverez la preuve irréfutable que nulle part dans le monde entier, la franc-maçonnerie ne compte autant de loges, eu égard à la population, que dans la Confédération canadienne. Ainsi, quand même le *Journal de Rome* aurait trouvé notre situation encore plus alarmante que celle du Portugal et du Brésil, il n'y aurait eu là-dedans rien que de très naturel, surtout étant connu l'indifférentisme coupable et inexplicable manifesté par tant de catholiques du Canada en face de l'épouvantable péril qui nous menace.

Ensuite, le *Journal de Rome* ne nie pas, et n'a pas voulu nier, nous en sommes convaincu, les excellentes dispositions de la masse de nos populations rurales dont la foi est encore vive. Et c'est justement parce que notre peuple est encore croyant que les scandales donnés par les journaux et les classes dirigeantes sont pernicieux et dignes

de réprobation. Ici, on n'a aucune excuse de mal faire. Ceux qui nous gouvernent, ceux qui font nos lois, ceux qui forment l'opinion publique n'auraient qu'à se conformer aux sentiments des masses pour agir catholiquement. Pour faire entrer chez nous peu à peu le poison du libéralisme et de l'esprit rationaliste ou maçonnique, ils sont obligés de violenter les convictions de nos braves cultivateurs, d'endormir le sens catholique, et surtout de bâillonner le clergé.

La province de Québec, jouissant d'une autonomie politique pour ainsi dire complète, catholique dans l'immense majorité de ses habitants, aurait pu, non seulement se gouverner toujours selon les lois de l'Eglise, mais servir de foyer catholique dans l'Amérique du Nord, de digue contre le flot des erreurs modernes. Voilà notre mission. Si, depuis un certain nombre d'années, nous y manquons gravement, au dire de tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ; si, au lieu d'être le sel de ce continent, nous nous corrompons rapidement, cela n'est ni la faute du peuple, ni la faute du clergé. Si nous avons à déplorer aujourd'hui ce grand malheur, il faut en tenir responsables un certain nombre de nos hommes publics et de nos journalistes qui, les uns par malice, les autres par ignorance, agissant sous l'influence des loges, ont introduit, entretenu, propagé ou laissé propager la peste du libéralisme.

La *Minerve* déclare que le *Journal de Rome* " dit une fausseté en affirmant qu'il y a beaucoup de francs-maçons parmi les Canadiens-français." D'abord, le *Journal de Rome* n'a rien affirmé quant au nombre des sectaires parmi nous ; il flétrit ces " tristes compromissions qui découragent les fidèles du Christ, étonnent et scandalisent le reste de l'univers." Et il n'a que trop raison de le faire.

Hélas ! oui, depuis des années, le Canada français a donné d'affreux scandales au monde.

Il vaut beaucoup mieux l'avouer humblement et prendre la ferme résolution de travailler à réparer le passé, que de tenir le langage du pharisien priant orgueilleusement dans le temple et remerciant Dieu de ce qu'il n'est pas comme les autres hommes.

Les scandales que nous avons donnés depuis que le libéralisme et l'esprit maçonnique nous travaillent, qui peut les compter ? Sans parler des misères qui, par leur nature même, ne peuvent être mentionnées ici, mais que le *Journal de Rome* ne doit pas ignorer à l'heure qu'il est, que de faiblesses, que de hontes qu'il est bon de rappeler de temps à autre pour abaisser notre orgueil !

Jetons un coup d'œil sur les huit ou neuf dernières années de notre existence.

En premier lieu, cette inique guerre faite au clergé pour le chasser de la vie sociale et le " renfermer dans la sacristie," selon la formule du libéralisme ; guerre, hélas ! qui a été couronnée de succès. N'est-on pas allé, dans cette entreprise maçonnique, jusqu'à porter une main sacrilège sur la chaire de vérité et l'administration des sacrements ? Ce scandale seul suffirait à justifier le langage sévère du *Journal de Rome*.

Puis, sur le terrain de l'éducation, que d'efforts se sont faits et se font encore pour *laïciser* l'instruction, pour la soustraire à la surveillance de l'Eglise ! que de violations des droits des parents, que d'empiètements de la part de l'Etat ! Qui d'entre nous a oublié les trois ou quatre projets de loi inspirés par l'esprit maçonnique et qui n'ont été repoussés que grâce à la vigilance des catholiques militants que la *Minerve* et tant d'autres feuilles libérales ont constamment calomniés !

Dans ces derniers temps, que d'abus scandaleux, que d'horribles profanations du nom et de l'autorité du Saint-Siège ! N'a-t-on pas voulu réhabiliter la peste du libéralisme et protéger même la franc-maçonnerie en invoquant les décrets venus de Rome ?

N'a-t-on pas villipendé, dénoncé comme mauvais catholiques les fidèles qui portaient leurs plaintes aux pieds du Souverain Pontife ?

Qui ne se souvient des décorations de Jules Ferry, cet ennemi acharné de l'Eglise, que des catholiques du Canada ont reçues avec orgueil ?

Et le scandale que nous donne encore la *Patrie* ! Voici un journal dirigé par un franc-maçon déclaré, qui est reçu, encouragé, soutenu par des centaines, des milliers de catholiques du Canada, malgré la défense si formelle des papes de prêter main forte aux loges. C'est là encore une "triste compromission" qui, à elle seule, donnerait cent fois raison au *Journal de Rome*.

Puis, l'Institut-Canadien, de Montréal, ce foyer d'impiété, qui renaît de ses cendres !

Et l'abominable livre de Sulte où nos pères dans la foi sont calomniés honteusement. Dans la presse, qui sont ceux qui ont eu le courage de protester contre ce scandale ? Quelques voix isolées, voilà tout ?

Les œuvres de "philanthropie," les œuvres *humanitaires* sont prônées par la presse, excitent l'admiration d'un grand nombre.

Les conférences les plus impies sont applaudies, les congrès de *scientists* libre-penseurs sont acclamés.

Que de journaux soi-disant catholiques ont donné et donnent encore le scandale des mauvais feuilletons, des réclames en faveur du théâtre le plus immonde !

Que de faiblesses, que de compromissions, que de lâchetés dans la presse et ailleurs quand il s'agit de combattre toutes ces erreurs, tous ces crimes !

Comme on le voit, nous passons sous silence les scandales dans le monde purement politique, lesquels sont pourtant nombreux et criants.

Et sur quoi la *Minerve* se base-t-elle pour affirmer que le nombre des francs-maçons parmi les Canadiens-français est *infime* ? Sur rien, absolument sur rien. Sans prétendre connaître le nombre exact de ces malheureux, les hommes les plus éclairés de notre pays, qui ont fait une étude approfondie de cette grave question, sont d'accord pour dire qu'il y en a plus qu'on ne pense généralement. Du reste, peu importe le nombre !

Les œuvres, l'esprit de la franc-maçonnerie sont là qui envahissent notre pays.

Et que signifie cette naïveté de la *Minerve* : " Les catholiques qui sont devenus francs-maçons, en Canada, savent d'ailleurs qu'ils sont exclus par là même de l'Eglise catholique et se le tiennent pour dit." Est-ce qu'ils ne le savent pas en France, en Italie, en Belgique, et est-ce que cette connaissance les empêche de faire leur œuvre diabolique ?

Est-ce que la *Patrie* " se le tient pour dit " ? Au contraire, ne se donne-t-elle pas pour un organe catholique ? N'a-t-elle pas l'audace de défendre ouvertement l'Université Laval, de prendre certains membres du clergé sous sa protection ? Et ainsi affublée du manteau de la plus abominable hypocrisie, ne se faufile-t-elle pas dans des centaines de foyers chrétiens portant avec elle la corruption et la mort ?

Tout cela, nous le demandons au nom du Dieu de toute

vérité, n'est-il pas de nature à décourager les fidèles du Christ, à étonner et à scandaliser l'univers entier ?

Les paroles du *Journal de Rome*, loin d'être une calomnie grossière, sont d'une justice et d'une justesse effrayantes et devraient nous faire entrer en nous-mêmes et nous arrêter sur la pente fatale où nous glissons.

La *Minerve* termine son inqualifiable article par la suprême sottise que voici :

“ Au reste, il ne faut peut-être pas s'étonner outre mesure de la conduite du *Journal*, puisque les choses en sont à ce point qu'un membre même de la cour papale demandait très sérieusement, il a quelques semaines, à un personnage canadien, de passage à Rome, s'il était bien vrai que l'archevêque de Québec et ses collègues de l'épiscopat canadien fussent francs-maçons et libre-penseurs. Après cela, il n'y a pas lieu d'être surpris que de simples laïques du Canada soient dénoncés par des journaux qui devraient être mieux renseignés.”

La *Minerve* généralise, sans doute à dessein, le propos qu'aurait tenu ce membre de la cour papale. A notre tour, nous dirons qu'il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette parole quand on songe que depuis des mois l'*Electeur* et la *Patrie* s'évertuent à prouver que toute attaque dirigée contre le libéralisme et la franc-maçonnerie frappe l'archevêque de Québec en pleine figure ! Ces deux journaux n'ont-ils pas formellement déclaré, à maintes reprises, que la brochure de *Jean d'Erbrée*, où les trames de la secte sont dévoilées, était une *insulte* faite à l'Archevêque, un acte de révolte contre l'autorité ecclésiastique du diocèse ?

Quand des journaux osent tenir un tel langage, il ne faut pas s'étonner des conclusions que la logique semble imposer aux esprits réfléchis. Nous savons, Dieu merci,

que, dans l'espèce, ces conclusions sont fausses en fait ; mais ne blâmons pas le membre de la cour papale.

Les premiers coupables dans cette affaire sont ces journalistes éhontés qui, abusant de la latitude qui leur est donnée, compromettent des personnages revêtus de l'autorité sous prétexte de les défendre. Le malheur que la *Minerve* signale, si réellement il est arrivé, n'est que la conséquence rigoureuse de la conduite de la mauvaise presse du Canada.

L'ENCYCLIQUE *HUMANUM GENUS* ET LA PRESSE CANADIENNE.

24 mai 1887.

On répète sans cesse, et sur tous les tons, que notre pays est si catholique, si dévoué aux intérêts de l'Eglise, si profondément attaché au Saint-Siège que nulle part ailleurs on ne peut rien trouver de semblable. Nos journalistes et nos hommes politiques se fâchent tout rouges quand quelqu'un ose émettre, bien timidement, l'opinion que *peut-être* il y a des Canadiens un peu moins catholiques que le pape. C'est entendu, nous sommes tous des héros chrétiens, et pour verser notre sang nous n'attendons qu'un petit signe du Saint-Père. Prétendre que les erreurs modernes, l'indifférentisme, le libéralisme, le naturalisme, le matérialisme, l'esprit maçonnique ont pu pénétrer dans notre province, aussi bien qu'ailleurs, c'est calomnier grossièrement notre pays, c'est faire preuve d'une ignorance vraiment pitoyable et d'un fanatisme aveugle.

Voilà ce que nous enseigne l'école des endormis et des endormeurs ; et, cependant, hélas ! notre province vient de donner encore un de ces spectacles qui "découragent les fidèles du Christ, étonnent et scandalisent le reste de l'univers", selon l'expression si juste du *Journal de Rome*.

On aurait cru, n'est-ce pas ? que toute la presse canadienne-française se serait empressée de reproduire intégralement l'encyclique *Humanum genus* dans lequel le Pontife infaillible vient de donner au monde entier de si graves, de si salutaires enseignements.

Eh bien ! nous le constatons avec douleur et honte, cinq de nos principaux journaux quotidiens, qui se vantent de leur forte circulation, n'ont pas encore publié cette admirable Encyclique, même à titre de renseignement. C'est à peine croyable, mais c'est la stricte vérité.

D'abord, la *Patrie*, qui cherche à se faire passer pour un organe catholique, en défendant certains membres du clergé, n'a pas dit un mot de ce grave document. Elle trouve de la place pour insérer les élucubrations mal-saines de *Cyprien*, de M. Buies, de M. Lusignan, de M. Fréchette, etc., mais elle ignore et laisse ignorer à ses malheureux lecteurs les paroles du Pape. Cela ne doit guère nous surprendre, du reste, puisque ce journal est l'organe de M. Beaugrand qui, le 26 janvier 1878, dans la *République*, se déclarait " franc-maçon très avancé."

Un autre grand journal quotidien, de Montréal, le *Monde*, qui prétend avoir la plus forte circulation de toutes les feuilles canadiennes-françaises, a gardé le même silence coupable.

Pourtant cette feuille au grand format trouve le moyen de publier deux *feuilletons*. Nous avons jeté un coup d'œil sur un de ces romans pour voir quelle sorte de

littérature ce journal préfère aux enseignements du Vicaire de Jésus-Christ. Une demi-colonne nous a suffi : c'était une scène d'amour illicite !

Vient ensuite la *Minerve* qui se donne volontiers le titre d'organe de la nationalité canadienne-française ; elle aussi publie un *feuilleton*, sans compter les mille et une autres niaiseries dont elle bourre chaque jour ses colonnes. Elle s'est contentée de donner une pâle analyse de l'Encyclique, substituant sa prose incolore et insipide aux paroles pleines de majesté et de grandeur de Léon XIII¹.

A Québec, l'*Electeur*, frère siamois de la *Patrie*, a imité la conduite de l'organe attitré de la franc-maçonnerie. De l'encyclique, pas une ligne, mais en revanche cette feuille sert à ses lecteurs des chroniques dont le moindre défaut est la sottise la plus achevée.

L'*Evénement*, journal à petit format, si vous voulez, mais à huit pages, s'est contenté d'une espèce de résumé de l'Encyclique. Et pendant ce temps il consacre chaque jour une page entière à un feuilleton détestable dont nous aurons l'occasion de parler.

A part ces cinq grands journaux qui n'ont pas publié l'Encyclique, il y en a de plus petits qui auraient pu la publier et qui ne l'ont pas fait. Le *Quotidien*, de Lévis, par exemple, a un format assez grand pour publier deux feuillets concurremment et de longs discours politiques,

1—Un mois après l'*Etendard* et le *Courrier du Canada*, la *Minerve* a publié l'Encyclique *Humanum genus*. Elle a prétendu que, dès le commencement, elle s'était proposé de le faire et qu'elle avait attendu la publication de ce document par l'Ordinaire du diocèse de Montréal. Dans ce cas, il est singulier qu'elle n'ait pas manifesté son intention de publier l'Encyclique lorsqu'elle en a fait une analyse.

mais il n'a pas encore trouvé de place pour les paroles du Pape ¹.

Voilà l'affreux scandale que viennent de donner des journaux soi-disant catholiques de la province de Québec. Afficher un tel mépris pour la parole du pape enseignant l'Eglise universelle, cela dépasse toutes les bornes ! Il est vrai que l'école dont ces journaux reçoivent leurs inspirations ose prétendre que la dernière Encyclique n'a aucune application au Canada ².

Mais cela, loin d'être une justification de cette conduite indigne, n'est qu'une preuve de la profondeur du mal qui nous ronge !

1—Pour s'excuser de ne pas avoir publié l'encyclique de Léon XIII contre la franc-maçonnerie, le rédacteur du *Quotidien* n'a pas craint d'écrire les lignes suivantes :

“ Chaque fois que l'Ordinaire nous demande de publier un mandement, un décret ou une encyclique nous nous empressons de le faire. Nous ne croyons pas (devoir) aller au-delà afin de nous conformer aux prescriptions de l'archevêque qui a DÉFENDU AUX JOURNALISTES, il y a déjà assez longtemps, de publier tout document venant de Rome, avant qu'il eût reçu le VISA DE L'ARCHEVÊCHÉ. Cette même défense nous enjoignait d'éviter tout commentaire.

“ La *Vérité*, qui a dû recevoir comme nous cette lettre confidentielle, a donc dix fois tort de nous accuser. Le véritable coupable c'est lui ” (la *Vérité*.)

Bien entendu, cette déclaration, qui rappelait la fameuse formule du gallicanisme : *non viget in Gallia*, était entièrement fausse. Jamais l'archevêque de Québec n'avait donné une direction semblable aux journaux. Il est vraiment stupéfiant de constater les mensonges qui s'entassaient à cette époque dans certains journaux !

2—Le *Witness*, feuille protestante de Montréal, numéro du 23 mai 1884, est venu à la rescousse des journaux canadiens-français qui n'ont pas publié l'encyclique du Saint-Père en disant que ce document est “ *of inordinate length* — d'une longueur démesurée ! ”

THE TABLET ET LES AFFAIRES DU CANADA.

31 mai 1884.

The Tablet, de Londres, Angleterre, est un journal catholique qui a la prétention d'être *ultramontain* ; ce qui ne l'empêche pas de prendre toujours fait et cause contre les *ultramontains*, c'est-à-dire contre les catholiques sans épithète qui professent, sans arrière pensée, toutes les doctrines romaines et qui cherchent à appliquer ces doctrines, autant que les circonstances de temps et de lieu le permettent.

The Tablet se plaît à attaquer les ultramontains de France, et particulièrement nos amis de l'*Univers*. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir se ranger, dans les affaires de la Nouvelle-France, contre ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, cherchent à marcher sur les traces des Veuillot, des Pie, des Parisi, des Gousset, des Salinis, des Gerbet, des Guéranger, des Freppel, des Fava, des de Mun, des Brun.

Un ami a appelé notre attention sur une lettre du Canada publiée dans le *Tablet* du 26 janvier dernier. Cette lettre, écrite apparemment d'Ottawa et datée du 8 janvier, est aussi regrettable, aussi contraire à la vérité que cette fameuse correspondance canadienne publiée cet hiver par le *Moniteur de Rome*. L'une et l'autre procèdent évidemment de la même source libérale.

Parlant des difficultés religieuses que M^{sr} Smeulders est appelé à régler, le *Tablet* dit :

“ Il n'est pas de notre ressort d'entrer dans les mérites de la querelle, mais sa manifestation extérieure est du

domaine public. La lutte principale se livre dans le diocèse de Québec où un parti puissant s'est mis en révolte presque ouverte contre l'Archevêque qui est accusé de tendances libérales. A la tête des récalcitrants est le Cercle catholique de Québec qui a l'appui d'une partie considérable de laïques et de quelques membres du clergé. Ce parti est singulièrement mal nommé *ultramontain*, et compte des adhérents assez nombreux dans les différentes villes de la province, particulièrement à Montréal. Les évêques, généralement, appuient le Métropolitain, bien que l'on prétende que M^{sr} des Trois-Rivières et M^{sr} Bourget, ancien évêque de Montréal, sont de l'autre côté.

“ L'Université Laval, qui jouit du patronage de M^{sr} Taschereau, archevêque de Québec, a été l'objet principal des attaques, et la récente querelle au sujet de l'établissement d'une succursale de cette institution à Montréal n'est que le résultat de la discussion générale. Chose certaine, c'est que les soi-disant ultramontains, qui sont pour la plupart des laïques, n'ont pas hésité à adopter le rôle de censeurs de l'épiscopat. Pour le quart d'heure, les affaires sont dans un état déplorable. M^{sr} Taschereau a non seulement retiré son patronage au Cercle catholique, qui a été établi en dehors de toutes fins de parti, mais, de plus, a refusé, le Jour de l'an, d'en recevoir les membres.”

Le correspondant appuie encore ses dires sur le sermon de Noël de M. le G. V. Légaré, sermon dont il cite plusieurs passages.

Comme on le voit, pour un homme qui ne veut pas traiter l'affaire au mérite, ce correspondant tranche passablement dans le vif de la question.

Du reste, il ne fait que ressasser les vieilles calomnies de l'*Electeur* et de la *Patrie* cent fois réfutées, mais qui reviennent toujours. Jamais le Cercle catholique n'a été en révolte contre l'Ordinaire. On l'a crié sur tous les tons, pendant des semaines et des mois, mais on n'a jamais pu apporter l'ombre d'une preuve à l'appui de ces accusations

aussi malveillantes que mal fondées. Loin de s'être révolté, le Cercle, comme c'était son devoir du reste, c'est toujours montré rempli de déférence et de respect pour M^{sr} l'Archevêque, même au plus fort de la crise. Qu'il y ait eu des malentendus, l'hiver dernier, c'est incontestable, mais nous affirmons, sans crainte d'être contredit par qui que ce soit, que le Cercle catholique de Québec ne s'est jamais révolté contre l'autorité diocésaine. C'est une calomnie, que le *Tablet* est tenu en justice de réparer.

Une autre calomnie non moins gratuite, c'est l'accusation portée contre les laïques ultramontains de s'être faits les censeurs publics de l'épiscopat. Il a pu y avoir quelques écarts de plume, dans la longue lutte engagée au Canada entre les idées romaines et les idées libérales, de la part de ceux qui défendaient l'intégrité de la doctrine ; mais il est absolument faux de dire, d'une manière générale, que les ultramontains du Canada aient manqué de respect et de soumission à la hiérarchie.

Il est également faux de dire que les ultramontains se recrutent principalement parmi les laïques. Règle générale, le clergé canadien est ultramontain, c'est-à-dire fermement attaché aux doctrines romaines. Les exceptions sont heureusement rares. Et toutes nos difficultés viennent de ce que l'école libérale n'a pas voulu accepter franchement et humblement l'enseignement vraiment romain du mandement collectif du 22 septembre 1875, loué par Pie IX. Voilà la source du mal. Et nous serions curieux de voir le correspondant du *Tablet* donner une raison plausible pour contester le titre de véritables ultramontains à ceux qui travaillent de tout cœur au triomphe de la doctrine de nos évêques unis à Rome.

Quant à la question universitaire, nous n'avons guère besoin d'en parler. Tout le monde ici sait fort bien que l'affaire actuellement soumise à M^{sr} Smeulders n'est pas une "attaque" contre Laval. Il s'agit de savoir si l'Ecole de médecine de Montréal doit disparaître pour laisser le champ libre à la succursale de Laval.

Ces tentatives de donner le change, en Europe, sur le véritable caractère de nos difficultés religieuses, tentatives dont le *Moniteur de Rome* et le *Tablet*, de Londres, se font les complices, sont vraiment regrettables ; et nous devons remercier le *Journal de Rome* d'avoir présenté nos affaires à l'attention du monde catholique sous leur véritable jour.

MENACES AU CLERGÉ

14 juin 1884.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, un article scandaleux paru dans l'*Événement* du 2 juin. C'est notre devoir, aujourd'hui, d'examiner plus au long cet écrit incroyablement perfide.

Pour en faire connaître la valeur d'un seul trait de plume, il suffit de dire que l'*Electeur* et la *Patrie* l'ont reproduit avec empressement. M. Fréchette prétend même que c'est l'œuvre d'un ecclésiastique. Pour nous, nous refusons de croire qu'il y ait dans toute la province un seul prêtre capable de commettre une telle infamie. Nous y voyons la main de M. Tarte, ce malheureux qui, après avoir défendu le clergé pendant des années, ose maintenant lever la main contre lui pour plaire à ses nouveaux maîtres.

L'auteur de cet écrit, qui signe *Un clérical*, commence

ce tissu de mensonges et de calomnies par une indélicatesse impardonnable. Il dit :

“ J’entendais hier M. le Grand Vicaire Hamel prêcher dans la chapelle des Sœurs de la charité. C’était la Pentecôte : il parla du Saint-Esprit.

“ En l’écoutant développer la doctrine catholique, ma pensée se porta sur les accusations de tendances maçonniques lancées contre ce prêtre éminent. Je me demandais comment il se peut que nous en *soyions* rendus à ce degré de fanatisme et d’aveuglement. Les discordes religieuses sont donc bien désastreuses dans leurs résultats ! Heureuses les nations qui en sont exemptes.”

Pourquoi traîner le nom de M. le Grand Vicaire Hamel dans ce débat ? Pourquoi, surtout, rééditer un mensonge vingt fois réfuté ?

Qui a jamais accusé ce dignitaire de *tendances maçonniques* ? M. Tarte serait bien en peine de le dire. Mais il espère, par ce procédé, jeter de l’odieux sur ses adversaires. Il ne songe donc pas qu’à force de répéter qu’on accuse M. Hamel de tendances maçonniques, ce qui est absolument faux, au lieu de nuire à l’*Etendard* et à la *Vérité*, il portera atteinte à la réputation de ce dignitaire qu’il flatte aujourd’hui après l’avoir combattu pendant des années. Car le public finira par se dire : puisque l’on ne cesse d’accuser M. Hamel de tendances maçonniques, c’est qu’il y a du vrai là-dedans, selon le dicton qu’il n’y a pas de fumée sans feu. Voilà tout ce qui peut résulter des tentatives que fait M. Tarte pour noircir ses anciens compagnons d’armes.

M. Tarte, ou *Un clérical* continue ainsi :

“ Il est de notoriété publique qu’une division profonde existe dans les rangs du clergé, dans l’épiscopat. Des évêques ont cessé d’avoir sur les prêtres des diocèses l’autorité et l’influence. Des journaux ont été fondés et

sont soutenus avec l'argent du clergé, qui, lorsque l'occasion s'en présente, combattent ouvertement les enseignements des chefs constitués de la hiérarchie catholique et n'épargnent rien pour détruire le respect qui leur est dû. Les souscriptions en faveur de ces journaux sont classés au rang de "bonnes œuvres". En plus d'un quartier le soin des pauvres, le denier de Saint-Pierre, la Propagation de la foi, et la Sainte-Enfance passent après ces "œuvres."

Des divisions malheureuses existent, c'est vrai ; mais convient-il de le crier sur tous les toits, à chaque instant ? N'est-ce pas plutôt le devoir des catholiques éclairés de travailler auprès de qui de droit pour faire cesser ce scandale en tarissant la source de nos difficultés. Cette source se trouve, comme nous l'avons prouvé très souvent, et comme M. Tarte lui-même l'a proclamé bien des fois, dans l'envahissement des idées libérales, dans les intrigues de ceux qui professent ces idées.

Les journaux auxquels M. Tarte fait allusion sont l'*Etendard* et la *Vérité* ; il les nomme plus loin. Or, parlant pour nous-même, nous déclarons que notre journal n'a pas été fondé avec l'argent du clergé. Nous avons mis dans cette œuvre un petit patrimoine et quelques faibles épargnes, sachant bien que ce placement ne nous rapporterait jamais un sou d'intérêt, mais fermement convaincu que nous faisons, en effet, une "bonne œuvre," œuvre que M. Tarte a été le premier à saluer.

Nous mettons *Un clérical* au défi de prouver que la *Vérité* ait jamais dévié d'une seule ligne de son programme.

Si quelques membres du clergé, des dignitaires ecclésiastiques ont bien voulu nous aider, depuis la fondation de notre feuille, c'est qu'eux aussi ont jugé notre œuvre

bonne ; et certes il n'ont pas de compte à rendre aux écrivains de l'*Événement*.

Vraisemblablement ces prêtres et ces dignitaires de l'Eglise comprennent assez leur devoir pour ne pas favoriser la presse catholique au détriment des autres bonnes œuvres.

Dire que la *Vérité* " combat ouvertement les enseignements des chefs constitués de la hiérarchie catholique et n'épargne rien pour détruire le respect qui leur est dû," c'est nous calomnier méchamment, et mieux que tout autre M. Tarte le sait. Jamais il ne pourra citer une seule ligne de notre journal qui justifie sa haineuse accusation, qu'il répète sans cesse, mais qu'il n'appuie jamais d'aucune preuve.

Après nous avoir ainsi calomnié, M. Tarte s'écrie hypocritement :

" Je constate ces *faits* parce que je les déplore et en redoute les conséquences. Plus ils s'accroissent, plus ils deviennent publics, plus l'opinion s'en empare et s'en scandalise. La colère ne suivra-t-elle pas de près le scandale ?

" L'*Etendard*, la *Vérité*, des " bonnes œuvres ! " Mais ! ces journaux ne font que de la diffamation ! "

Encore une fois, nous mettons au défi le triste sire qui tient la plume à *Événement* de citer une seule ligne de la *Vérité* qui soit une *diffamation*.

Un clérical parle ensuite de l'article du *Journal de Rome* qui a donné lieu à une si vive polémique ; il qualifie cet écrit d'*article odieux*. Nous avons à maintes reprises démontré que cet écrit, loin d'être odieux, est strictement vrai ; ce qu'il y a d'*odieux*, c'est la conduite des journalistes qui ont voulu faire dire au *Journal de Rome* ce qu'il n'a pas dit.

Un clérical ajoute :

“ Et nous avons raison de croire que celui qui inspire ces calomnies est un émissaire des patrons de l'*Etendard* —je le dis à regret, un prêtre canadien.”

Et plus loin, ce calomniateur dit encore :

“ Malgré cette protestation, il est impossible de ne pas nous demander ce que nous avons fait pour mériter d'être ainsi mis au banc de l'opinion catholique par un membre du clergé de notre pays, en mission religieuse à Rome.”

Nous mettons les hypocrites de l'*Evénement* au défi de nommer le prêtre qu'ils veulent ici désigner comme un calomniateur de son pays.

Ceux dont le *Journal de Rome* flétrit les “ compromissions ” et les scandales sont précisément ceux que M. Tarte demandait aux catholiques du Canada, dans le *Canadien* du 24 décembre 1881, d'aller dénoncer à Rome, “ par douzaines.” “ Nous ne sommes pas assez allés à Rome, nous, les catholiques,” disait-il alors. “ Nous faudra-t-il fonder une association de défense et de revendication des droits de l'Eglise ? continuait-il, nous la fonderons. Et l'on verra si nous en aurons bientôt fini avec la poignée de calomniateurs qui sont en train de faire passer le clergé de cette province, l'un des plus beaux clergés du monde catholique, pour une masse d'hommes ignorants et cupides animés de la plus sordide ambition et des plus funestes desseins.”

Eh bien ! M. Tarte, c'est fait, du moins en partie. Les catholiques du Canada ne sont pas allés à Rome “ par douzaines,” mais quelques-uns y sont allés, d'autres ont écrit, et la lumière s'est faite enfin sur la véritable cause

de nos difficultés. Les calomniateurs de notre clergé, que vous dénonciez alors, mais dont vous faites partie aujourd'hui, sont enfin connus là-bas. Ce sont ceux-là, et ceux-là seuls que le *Journal de Rome* visait. "Saint-Père, disiez-vous encore, le 31 décembre 1881, ceux qui vous disent du mal de notre clergé vous trompent et sont vos ennemis." Le Saint-Père le comprend aujourd'hui, ainsi que son représentant parmi nous. La dénonciation suivante d'*Un clérical* retombe donc, avec tout le poids d'un anathème, sur la tête de cet ennemi du clergé :

" Nous prions le représentant du Saint-Siège ici, dit le masque de l'*Événement*, de réfléchir sur ce fait : une portion du clergé soutient publiquement, des revenus que les lois lui accordent, des journaux qui ne cessent de pratiquer l'injustice et le dénigrement à l'égard de la grande majorité des catholiques, pendant qu'à Rome les agents de la même école cherchent à nous noircir et à nous perdre."

Voilà que ce traître, non content de dénoncer le clergé, le menace : Les lois vous accordent des revenus, les lois vous les ôteront si vous faites de ces revenus un usage qui ne convient pas à l'école libérale de l'*Événement* ! Peut-on pousser plus loin le cynisme et l'audace ?

Le masque continue ses menaces au clergé en ces termes :

" Y a-t-il un clergé au monde traité comme le nôtre ? Ce même peuple accusé de franc-maçonnerie et d'infidélité ne continue-t-il pas à garder en vigueur un système de dîmes qui assure à la hiérarchie catholique de vastes ressources monétaires ? Nos lois ne laissent-elles pas liberté entière à l'égard des legs faits, soit à l'Eglise, soit aux corporations religieuses ? Ces corporations ne possèdent-elles pas sans être molestées des biens à n'importe quel montant ? "

Mensonge, et appel insidieux au peuple de se révolter contre le clergé, de suivre l'exemple des persécuteurs de la France, de l'Italie, de la Belgique !

Ce même PEUPLE accusé de franc-maçonnerie ! Comment ose-t-on écrire pareille infamie pour exciter les fidèles contre leurs pasteurs ?

Mais le *Journal de Rome*, dans ce même article qu'on lui reproche tant, n'a-t-il pas écrit :

“ En Amérique, au Canada, n'osant encore attaquer la croyance des catholiques, elle (la franc-maçonnerie) a travaillé du moins à semer la défiance et la division dans ces jeunes églises catholiques, si ardentes à l'apostolat, si riches déjà en nobles conquêtes.”

Et quand l'*Etendard* a-t-il dénigré le PEUPLE canadien ? quand a-t-il accusé le PEUPLE canadien de franc-maçonnerie et d'infidélité ? Jamais.

La *Vérité* n'a-t-elle pas dit, numéro du 17 mai :

“ Et c'est justement parce que notre peuple est encore croyant que les scandales donnés par les journaux et les classes dirigeantes sont pernicieux et dignes de réprobation. Ici, on n'a aucune excuse de mal faire. Ceux qui nous gouvernent, ceux qui font nos lois, ceux qui forment l'opinion publique n'auraient qu'à se conformer aux sentiments des masses pour agir catholiquement. Pour faire entrer chez nous peu à peu le poison du libéralisme et de l'esprit rationaliste ou maçonnique, ils sont obligés de violenter les convictions de nos braves cultivateurs, d'endormir le sens catholique et surtout de bâillonner le clergé.”

Donc le *Journal de Rome*, l'*Etendard*, la *Vérité* n'ont point accusé le peuple canadien de franc-maçonnerie et

d'infidélité : au contraire, ils ont reconnu et proclamé ses excellentes dispositions.

Mais ils ont dénoncé les quelques centaines de francs-maçons canadiens-français, leurs instruments aveugles, leurs complices qui répandent les idées maçonniques ; ils ont dénoncé les chefs libéraux des deux partis politiques, les intrigants qui propagent la peste des erreurs modernes.

Ces gens-là ne constituent pas le peuple canadien, Dieu merci ! mais ils travaillent à la ruine de notre pays, à la perdition de leurs compatriotes.

Voilà pourquoi le *Journal de Rome*, l'*Etendard* et la *Vérité* leur ont déclaré une guerre sans trêve, et ils ont bien fait, car c'est le devoir de tout catholique de combattre cette triste engeance dans la mesure de ses forces.

Ecoutez encore les menaces du traître :

“ Voilà des questions auxquelles il n'y a qu'une réponse possible pour quiconque connaît notre état de société.

“ Que veulent donc, qu'espèrent ceux des membres du clergé qui, par les journaux qu'ils subventionnent ici et à l'étranger, nous abreuvent d'avanies ? *Est-il raisonnable de supposer que la population ainsi traitée acceptera longtemps de bon cœur des injustices aussi irritantes ?* Les plus sages, les hommes de clairvoyance dans les rangs du clergé, ont l'anxiété dans l'âme.

“ Quant à moi, je suis sûr que si les choses ne rentrent pas dans l'ordre, si l'harmonie ne se rétablit bientôt dans le clergé, si l'autorité des évêques n'est pas mieux comprise par bien des prêtres, avant dix ans les rapports entre le peuple de ce pays et le clergé auront subi de notables changements.”

Cela veut dire, tout simplement, que si le clergé ne cesse pas de faire la guerre à la franc-maçonnerie et aux

fausses doctrines, il aura le sort du clergé en Europe : il sera persécuté *légalement* !

Nous connaissons assez le clergé canadien pour savoir qu'il ne reculera pas devant de pareilles menaces.

“ LE FOND DE LA QUESTION ”

19 juillet 1884.

Sous ce titre, M. Tarte revient encore une fois, dans le *Canadien* du 11 juillet, sur les difficultés religieuses qui bouleversent notre province. Comme toujours, depuis sa triste chute, il est malhonnête. Il écrit, non pour éclairer, mais pour tromper : c'est aujourd'hui son métier.

Il commence par s'en prendre au *Journal de Rome* qu'il accuse de *mensonge* et de *calomnie atroce*. Que M. Tarte ait donc le courage de mettre les écrits du *Journal de Rome* sous les yeux de ses lecteurs : ceux-ci pourront alors juger de quel côté se trouvent le mensonge et la calomnie.

M. Tarte continue ainsi :

“ Il y a parmi nous des divisions qui se font de plus en plus profondes, divisions dans le clergé devenues la pâture de la multitude. Au lieu de crier à la franc-maçonnerie QUI N'EXISTE PAS DANS NOS RANGS, c'est sur nos querelles que l'attention de la cour pontificale devrait être appelée.”

Il y a incontestablement des divisions profondes et souverainement regrettables dans le clergé canadien. Mais une enquête sur la nature, l'étendue et la cause de

ces divisions — cette enquête que nous avons demandée et que les amis de M. Tarte redoutent tant — une enquête, disons-nous, démontrera que l'immense majorité du clergé se trouve d'un côté et l'infime minorité de l'autre.

Et M. Tarte sait fort bien qu'il n'est pas aujourd'hui du côté où se trouve l'immense majorité du clergé, tant régulier que séculier !

Mais quelle est la cause de ces divisions ? Aujourd'hui M. Tarte affirme que la franc-maçonnerie n'y est pour rien. Comment peut-il l'affirmer, en face de l'Encyclique qui représente la franc-maçonnerie comme la grande machine de guerre dont Satan se sert pour battre en brèche, s'il était possible, les murs de la Cité céleste ?

Qui a intérêt à créer, à entretenir des divisions parmi le clergé et les fidèles ? N'est-ce pas la franc-maçonnerie, l'église de Satan ? Cherchez à qui le crime profite et vous trouverez presque toujours celui qui en est l'auteur. C'est un axiome fort sage que M. Tarte oublie.

Comment M. Tarte peut-il nier l'influence de la franc-maçonnerie parmi nous quand nos évêques, réunis en concile, ont solennellement déclaré que BEAUCOUP DE SOI-DISANT CATHOLIQUES — MULTI PSEUDO-CATHOLICI — entrent dans les sociétés secrètes ?

Comment peut-il nier l'influence de la franc-maçonnerie dans notre province quand plusieurs de nos évêques, en promulguant l'Encyclique *Humanum genus*, ont signalé le danger très réel qui nous menace ?

Comment peut-il nier l'influence de la franc-maçonnerie quand les documents authentiques établissent que nul pays du monde entier ne compte autant de loges que la Confédération canadienne, eu égard à la population ?

Maintenant, mettons M. Tarte d'aujourd'hui en face

de M. Tarte d'autrefois. Vous allez voir quelle piteuse mine a le scribe pharisaïque de l'heure actuelle en présence du journaliste catholique du temps passé.

LE JOURNALISTE CATHOLIQUE

LE SCRIBE PHARISAÏQUE

“ Nous avons parlé de fausses représentations faites à Rome. Nous maintenons nos dires les sachant vrais. D'atroces et infâmes diffamations ont été proférées contre le clergé du Bas-Canada, depuis des années et récemment encore..... Il faut que quelqu'un se charge de dévoiler les complots ourdis à la sourdine, les machinations ténébreuses, les intrigues inavouables. Ce sera nous. Le *Canadien* est reçu à Rome, et a l'honneur d'échanger avec les journaux qui sont les porte-voix de l'opinion catholique en Europe. (Le *Journal de Rome*, entre autres.) Il est déterminé à faire connaître la vérité vraie sur nos difficultés religieuses, dont tout le secret se trouve dans les efforts des adversaires de l'autorité de l'Eglise pour détruire l'influence du clergé sur nos destinées !.....

“ Saint-Père, ceux qui disent du mal de notre clergé vous trompent et sont vos ennemis.

“ Saint-Père, ils veulent détruire votre autorité parmi les fidèles, en la compromettant. (Le *Canadien*, 31 décembre 1881.)

“ Il est connu que de fausses représentations avaient précédé M^{rs} Lafèche au Vatican. Rien n'est plus facile que de dénaturer la vérité et les faits à des milliers de lieues de distance. Il reste toujours la ressource de les rétablir.” (Le *Canadien*, 19 décembre 1881.)

“ Les derniers décrets de Rome eussent apporté la paix s'ils eussent été obéis. Ils ne l'ont pas été par ceux-là mêmes qui ont su gagner les sympathies du *Journal de Rome* et qui le trompent sur les causes du mal. Il ne sait pas combien il a blessé le sentiment public ici par son écrit sur la franc-maçonnerie, à quel point il a été injuste. S'il venait au Canada, s'il assistait à nos démonstrations nationales, il verrait en quelle profonde erreur il a été jeté.

“ La cause véritable des désordres, des misères du moment est la révolte organisée contre les décrets du Saint-Siège. Eussent-ils été observés, nous aurions l'ordre : l'oubli serait fait sur les luttes du passé, sur les questions brûlantes de l'Université et de l'influence indue, etc. Rome a prononcé, a réclamé l'obéissance absolue, formelle. Il en est qui ont obéi, croyant, en leur âme et conscience que la soumission demandée, exigée par Rome était un devoir et aussi le moyen d'arriver au rétablissement de l'harmonie. D'autres — ceux auxquels la protection du *Journal* est acquise — ont dit et répété que le Saint-Siège était mal renseigné ; avait mal jugé et qu'il fallait en conséquence organiser une résistance capable de faire changer la nature des sentences rendues.” (Le *Canadien*, 11 juillet 1884.)

Remarquons qu'en décembre 1881, les décrets du 18 septembre 1881 avaient été publiés. Depuis cette époque, la situation religieuse est allée s'aggravant de plus en plus, mais la *nature* et la *cause* de nos difficultés n'ont pas changé.

Ce que M. Tarte disait en décembre 1881, vrai alors, est vrai aujourd'hui : " Tout le secret de nos difficultés religieuses se trouve dans les efforts des adversaires de l'autorité de l'Eglise pour détruire l'influence du clergé sur nos destinées."

C'était le mot de la situation en 1881, c'est encore le mot de la situation en 1884. On veut jeter le pays hors de sa voie, on veut conduire notre peuple, par les chemins fleuris et trompeurs du libéralisme, à l'abîme de l'impiété maçonnique. Voilà le mal.

Donc, d'après le témoignage de M. Tarte lui-même, c'est l'esprit maçonnique qui est au fond de toutes nos misères !

M. Tarte nous parle maintenant des décrets qui nous eussent apporté la paix s'ils eussent été écoutés. Or, ces décrets ont été écoutés, et nous n'avons pas la paix. Le mal n'a fait qu'augmenter de jour en jour ; la preuve, c'est que nous avons un représentant du Saint-Siège au milieu de nous depuis des mois.

Nous affirmons que les décrets ont été écoutés. Nous mettons M. Tarte au défi de citer un fait, *un seul*, qui prouve sa thèse. Voilà plus d'un an qu'il crie sur tous les tons que nous sommes en révolte contre les décrets, mais il n'a jamais cité un seul fait à l'appui de ses accusations. Il doit savoir que ses vociférations ne sont pas des preuves.

Qu'il dise *qui* a désobéi aux décrets, et *en quoi*. Il se sent incapable de formuler une seule accusation nette et

précise. C'est pourquoi il se tient dans des calomnies vagues mais méchantes, avec le futile espoir de faire des dupes, au loin.

Les décrets prescrivent aux évêques et aux prêtres la plus grande prudence dans les affaires politiques. M. Tarte peut-il nommer un seul prêtre ou un seul évêque qui ait désobéi à cette partie des décrets ? Il ne le peut pas.

Les décrets ordonnent aux évêques de ne point agiter la question de l'influence indue sans avoir au préalable consulté le Saint-Siège. Quel évêque a désobéi à cette injonction ? Que M. Tarte le dise !

Le décret du 27 février 1883, concernant l'Université Laval, ordonne de ne rien *tramer* contre cette institution, mais plutôt de la favoriser, chacun selon ses forces. Personne n'a rien *tramé* contre cette institution depuis février 1883, M. Tarte le sait, tout le monde le sait. Sur la question de savoir jusqu'à quel point il fallait *favoriser* Laval, il y a eu divergence d'opinion. Mais c'était là une simple question d'*interprétation*, que M^{sr} Smeulders est chargé de régler et qu'il règlera, nous n'en doutons pas, selon la vérité et la justice. Que M. Tarte ait la bonté de ne point se mêler de cette affaire qui ne le regarde pas plus qu'elle ne nous regarde.

Les décrets ont donc été écoutés, scrupuleusement écoutés ; les évêques et les prêtres n'ouvrent pas la bouche en temps d'élection ; la question de l'*influence indue* n'est plus agitée par aucun évêque ; personne n'attaque l'Université Laval, ni dans la presse, ni au parlement, ni devant les tribunaux.

Et cependant nous n'avons pas la paix. Pourquoi ? Parce que le travail maçonnique, signalé par M. Tarte avec tant de vérité et d'énergie en décembre 1881, s'est continué depuis. Les ennemis de l'autorité de l'Eglise

n'ont cessé de faire des efforts pour détruire l'influence du clergé sur nos destinées. Le clergé bâillonné, les écrivains catholiques décimés, l'erreur libérale fait d'effroyables progrès.

Pourquoi encore n'avons-nous pas la paix ? Parce que ceux que M. Tarte signalait, avec raison, comme les ennemis du Saint-Père en 1881 ont fait tout en leur pouvoir pour ruiner l'autorité de Rome en la compromettant. Avec une audace incroyable, la presse libérale et maçonnique s'appuie sur cette auguste autorité, sur les *décrets*, non seulement pour se proclamer la seule presse *orthodoxe*, mais aussi pour frapper sur de saints évêques, sur des centaines de prêtres, réguliers et séculiers, sur les catholiques vraiment dévoués aux intérêts de l'Eglise.

Voilà la situation vraie de notre malheureux pays. Et si le rédacteur du *Journal de Rome* venait au Canada, il y verrait ce que voient tous les étrangers catholiques qui étudient notre état social : un peuple religieux fortement travaillé par la franc-maçonnerie.

Nous tournant avec confiance vers le représentant de Rome au Canada, nous dirons comme disait M. Tarte en 1881 : " Sauvez-nous, nous périssons ! "

Nous ajouterons aussi avec le rédacteur du *Canadien* d'alors : " Voulez vous sonder la profondeur de l'abîme vers lequel nous marchons ? Interrogez les vieillards qui ont gagné leur couronne de cheveux blancs au service de l'Eglise ! Interrogez les communautés religieuses, interrogez-les toutes. Interrogez un à un chacun des membres du clergé qui ont charge d'âmes dans les différentes parties du pays. Interrogez les laïques dont le dévouement à la cause catholique ne date pas d'hier. Vous connaîtrez ainsi la vérité et vous porterez remède à nos maux."

Voilà ce que disait le rédacteur du *Canadien* il y a deux ans et demi. Nous pouvons répéter ces paroles, parce que nous ne craignons pas la lumière, parce que nous l'appelons de tous nos vœux. M. Tarte n'ose plus tenir ce fier langage, parce qu'il recherche maintenant les ténèbres. Lui et ses nouveaux alliés savent que le jour où une enquête se fera sur leurs agissements et leurs intrigues, ce jour-là ils seront écrasés.

Mais aussi ce jour-là tout rentrera dans l'ordre. Il y aura encore des combats, car c'est là la première condition de la vie ici-bas ; mais ce sera une lutte normale ; la lutte des bons unis ensemble contre les ennemis de Dieu. Il n'y aura plus de dissensions au sein même du clergé et parmi les vrais catholiques.

ÉDUCATION

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS ¹

21 juillet 1883

Parlant de la fondation, à Québec, d'une école des arts et métiers, l'*Événement* dit :

“ M. Chapleau avait admis le principe d'une subvention par l'Etat en faveur d'une institution de ce genre en plaçant dans les estimés une somme de \$1000, pour venir en aide aux Frères de la doctrine chrétienne² qui, dans le temps, se déclaraient prêts à entreprendre de nous doter d'une école des arts et métiers.

“ Personne n'était plus qu'eux en position de conduire à bonne fin ce projet, mais les circonstances précaires dans lesquelles leur ordre se trouve en France, par suite de la persécution religieuse, les ont empêchés jusqu'ici de donner une forme tangible à l'idée qui avait fait si vite son chemin en 1880.”

Pourquoi ne pas dire toute la vérité ?

1—Voir deuxième volume des *Mélanges*, page 68.

2—Au Canada, comme en France, du reste, on commet souvent l'erreur d'appeler les Frères fondés par saint Jean-Baptiste de La Salle les *Frères de la doctrine chrétienne*. Leur vrai nom est : *Frères des Ecoles chrétiennes*. Les *Frères de la doctrine chrétienne* ont été fondés, en 1822, par Dom Freschard.

Si les chers Frères des Ecoles chrétiennes ne nous ont pas encore doté d'une école des arts et métiers, ce n'est nullement pour la raison qu'invente l'*Evénement*. En 1880 un grand nombre des principaux citoyens de Québec avaient signé une requête demandant au gouvernement provincial d'accorder aux chers Frères une subvention qui leur permît d'établir une école pratique des arts et métiers.

Le gouvernement semblait disposé à se rendre à cette demande des citoyens de Québec, lorsque des intrigues, dont les auteurs sont fort connus, firent manquer l'affaire.

Le gouvernement, pour empêcher la fondation d'une école par les Frères, tout en ayant l'air de la favoriser, offrit une allocation de \$1,000, somme désiroire pour une telle œuvre.

Naturellement, les chers Frères n'acceptèrent pas cette offre ridicule et l'affaire en resta là.

La situation précaire de l'Institut en France n'a contribué en rien à la non réussite de l'entreprise.

La seule et vraie cause de ce manque de succès, c'est le travail que certains intrigants, amis de l'*Evénement* et ennemis des religieux, ont fait auprès du gouvernement pour l'empêcher d'accorder une subvention acceptable. Malheureusement, les intrigants ont réussi, et voilà pourquoi cette bonne ville de Québec n'est pas encore dotée d'une école des arts et métiers.

28 juillet 1883.

Samedi dernier, M. Tarte est venu à la charge, dans l'*Evénement*, pour déclarer, contrairement à ce que nous avions affirmé dans notre dernier numéro, que " le crédit

de \$1,000 mis par le gouvernement Chapleau à la disposition des Frères des Ecoles chrétiennes pour la fondation d'une école des arts et métiers à Québec, a été accepté avec reconnaissance par les Révds Frères." Puis il a interpellé le Frère supérieur de l'Institut en cette ville.

M. Tarte a déclaré ensuite que " la persécution dont l'Institut des Frères était l'objet en France, à cette époque, a empêché la réalisation de ce projet important."

Cet article a valu à l'*Événement* le démenti suivant de la part du cher frère Aphraates, supérieur des Frères, à Québec.

Québec, 23 juillet 1883.

A M. le Rédacteur de l'*Événement*,

Cher monsieur,

J'ai lu le petit article publié dans les colonnes de votre feuille à la date du 21 du courant sous le titre *Ecole des Arts et Métiers*.

J'aime à croire que l'auteur de cet article a écrit de bonne foi, et avec l'intention de servir l'œuvre. Mais je regrette infiniment qu'il m'ait mis dans la nécessité de lui représenter qu'il a été mal renseigné. Je ne puis laisser le public sous l'impression que l'obstacle à la réalisation du projet d'une école d'arts et métiers est venu de la persécution essuyée par notre Institut en France. La raison vraie qui me l'a fait abandonner a été l'insuffisance de l'allocation offerte par le gouvernement.

Un coup d'œil sur les quelques lignes suivantes suffira pour convaincre toute personne, qu'il n'était pas possible d'entreprendre une œuvre de cette importance avec la modique subvention de \$1000.

Les conditions qui furent soumises au gouvernement Chapleau pour la fondation à Québec d'une école d'arts et métiers sont :

1^o Bâtimens pour le logement des Frères et des élèves, outillage pour ateliers, matériel pour le dessin, appareils pour l'enseignement de la physique, de la mécanique, de la chimie, etc.

2^o Subvention annuelle, les premières années, pour le salaire d'un ingénieur en chef et de quatre sous-ingénieurs, du directeur de l'école, de trois professeurs, et pour l'entretien des appareils : \$6,800.

Les professeurs secondaires, les surveillants et les serveurs devaient recevoir leur salaire sur la pension des élèves.

Le recrutement pour les écoles d'arts et métiers ne se faisant généralement que dans la classe ouvrière et dans la petite bourgeoisie, on conçoit aisément qu'on ne peut exiger des élèves qu'une pension très modérée. On ne doit donc point attendre de cette source les moyens de faire face aux dépenses qu'exige le fonctionnement d'une telle institution. On sait qu'en Europe ces sortes d'écoles sont libéralement subventionnées par les Etats. Elles offrent à la jeunesse intelligente des bourses, demi-bourses et quarts de bourse en grand nombre.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRÈRE APHRAATES.

Malgré cette déclaration si catégorique, M. Tarte persiste dans son dire.

Entre une affirmation du cher frère Aphraates et une affirmation de M. Tarte, le public canadien, qui connaît les deux hommes, ne saurait hésiter un seul instant. La première l'emportera nécessairement. D'autant plus que le gros bon sens est du côté du cher Frère.

En effet, il suffit de songer aux frais considérables que doit, de toute évidence, entraîner l'établissement à Québec d'une école d'arts et métiers pour comprendre qu'une allocation de \$1,000 par année est parfaitement illusoire.

M. Tarte, répondant à la lettre du cher frère Aphraates, dit que celui-ci l'a remercié "vivement" de lui avoir obtenu ce crédit.

En homme bien élevé, le frère Aphraates a sans doute remercié M. Tarte de la peine qu'il s'était donnée, en 1880, pour obtenir du gouvernement un crédit en faveur d'une école des arts et métiers, car le M. Tarte d'il y a trois ans n'est pas le M. Tarte d'aujourd'hui. Mais il n'a pas pu accepter, et *il n'a pas accepté* "ce crédit avec reconnaissance," il n'a pas pu déclarer, et *il n'a pas déclaré*, que "vu la persécution dont les Frères de la doctrine chrétienne étaient les victimes en France, il ne pourrait fonder tout de suite l'école tant désirée." Nous prions M. Tarte de croire que nos renseignements sont puisés à la meilleure source possible.

Le cher frère Aphraates a pu, peut-être, dire qu'en faisant voter un crédit de \$1000, le gouvernement avait *consacré le principe*, et que plus tard on pourrait l'engager à accorder une allocation suffisante. Mais entre consacrer un principe et faire l'application *pratique* de ce principe, il y a un abîme représenté dans l'espèce par une somme de plusieurs mille piastres.

Le cher Frère a pu dire, de plus, à M. Tarte, que s'il lui avait été possible d'espérer de l'aide de l'Institut de

France, il aurait été en état de fonder l'école à moins de frais que sans cette aide ; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état des dépenses préparé par le frère supérieur pour se convaincre que, même avec des professeurs venus de l'étranger, le crédit de \$1000 restait illusoire. Car d'où aurait-on tiré les ressources pour l'érection des bâtiments, pour l'outillage des ateliers ? Où aurait-on trouvé les salaires de l'ingénieur et de quatre sous-ingénieurs, tous laïques ?

Nous affirmons donc de nouveau que le cher frère Aphraates n'a jamais accepté ce crédit de \$1,000, ni avec reconnaissance, ni autrement ; qu'il a abandonné le projet du moment qu'il a connu le chiffre de l'allocation ; et que la véritable cause de l'insuccès de l'entreprise ne se trouve pas dans la position pénible où est placé l'Institut en France, mais dans les intrigues qu'on a mises en œuvre, ici à Québec, pour empêcher le gouvernement d'accorder une aide suffisante ; intrigues dont M. Tarte a dû avoir connaissance.

Le 4 août 1883.

M. Tarte revient à la charge dans le *Canadien* du 28 juillet et dans l'*Événement* du 27. Non seulement il persiste à dire que le frère Aphraates a accepté comme suffisante l'allocation de \$1,000 votée par la législature, mais il persifle ce vénérable religieux, commençant ainsi son écrit : " Le frère Aphraates a la mémoire courte quand les circonstances le veulent." Et il continue sur ce ton inqualifiable.

Ne pouvant plus contenir sa mauvaise humeur, M. Tarte s'écrie : " Le frère Aphraates s'est mis, nous regrettons de le dire, au service des *Castors*, toujours à l'affût

de quelque calomnie propre à nuire à ceux qui ne sont pas selon leur cœur."

C'est absolument de cette manière que procèdent les feuilles libérales en France et en Belgique : à propos de tout et à propos de rien elles accusent les prêtres et les frères de "faire de la politique." Revendiquer un droit incontestable, protester contre un mensonge ou un faux renseignement, c'est, de la part d'un religieux, s'allier à un parti politique !

Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est de voir M. Tarte mêler le nom de l'Université Laval dans cette affaire.

Il commence par enregistrer dans l'*Événement* un bruit inventé probablement par un de ces compères. D'après ce raconter, l'Université songerait à fonder une école des arts et métiers. C'est en donnant cette *nouvelle*, que M. Tarte s'est permis de dénaturer les faits touchant les raisons qui ont empêché les Frères d'établir une école de ce genre.

En rétablissant les faits, nous n'avons point relevé le bruit signalé par M. Tarte, pour ne pas mêler inutilement le nom de l'Université dans un débat où il ne devait pas se trouver.

Le cher Frère Aphraates, dans sa lettre à l'*Événement*, s'est également tenu strictement à la question historique, il ne s'est permis aucune allusion à Laval. Ce qui n'empêche pas M. Tarte d'accuser le frère Aphraates de vouloir "faire pièce à l'Université qui, paraît-il, a l'intention de doter notre ville d'une institution de ce genre."

Nous disons à M. Tarte qu'il compromet gravement l'Université Laval, qu'il prétend défendre aujourd'hui, après l'avoir combattue pendant si longtemps.

Il comprend mal le caractère d'une Université catholique, s'il s' imagine qu'une institution de ce genre a pour mission de former des maçons, des cordonniers, des menuisiers, des ébénistes, des forgerons. Et il a tort de faire circuler le bruit, tout à fait invraisemblable, que l'Université Laval songe à sortir ainsi de son rôle. Pense-t-il sérieusement que c'est " favoriser " l'Université, comme le veut le décret de la S. C. de la Propagande du 27 février dernier, que de lui prêter de tels projets d'accaparement ?

Cet incident nous rappelle une affaire semblable arrivée il y a déjà quelque temps. Des intrigants ont empêché la fondation d'une école vétérinaire à Québec sous prétexte que l'Université allait en fonder une !

Aujourd'hui les mêmes intrigants se servent du nom de l'Université pour empêcher les Frères des écoles chrétiennes d'établir une école d'arts et métiers.

Il nous semble qu'il est temps qu'on cesse d'abuser ainsi du nom de cette institution.

Une Université a pour mission de donner l'enseignement supérieur, de former des hommes de profession solidement ancrés dans les principes d'ordre social, d'inculquer à la jeunesse studieuse, avec la lettre des sciences, l'esprit catholique qui vivifie, de préparer une classe dirigeante fortement trempée dans la foi, de doter le pays de légistes, de jurisconsultes, de législateurs profondément attachés à la religion, connaissant les droits de l'Eglise, et le caractère de ses relations avec la puissance civile.

Voilà la mission d'une Université catholique. Elle est belle, elle est noble.

M. Tarte et ses souffleurs voudraient que l'Université

Laval, oubliant sa véritable mission, se jetât dans des entreprises téméraires ou étrangères à son but. C'est vouloir le désordre.

ENCORE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL¹

28 juillet 1883.

On ne sera pas surpris d'apprendre que certain professeur de l'École normale Laval² défend mordicus le livre que nous avons critiqué la semaine dernière. Il affirme, à qui veut l'entendre, que M. Paroz est un excellent auteur, que son ouvrage est un des meilleurs que l'on puisse trouver, que le rédacteur de la *Vérité* devrait bien se mêler de ses affaires, qu'il ignore la pédagogie, etc.

Ce professeur prétend représenter l'École normale et parler au nom de M. le Principal lui-même. Nous aimons à croire que monsieur se vante. Mais nous devons en même temps faire remarquer que les propos de ce professeur sont de nature à compromettre gravement l'institution entière.

Voici un homme qui est chargé par l'État de former des instituteurs, et qui ne craint pas d'approuver hautement et publiquement un livre fait par un ennemi de l'Eglise, par un huguenot, probablement.

M. Paroz déclare que l'Eglise avait besoin de la " Réformation," il vante Luther, il remplit son livre de faussetés et d'erreurs subtiles. On distribue cette ouvrage en prix

¹ — Voir le deuxième volume des *Mélanges*, page 163.

² — Feu M. F.-X. Toussaint, un bien digne homme, du reste.

aux élèves d'une institution catholique. Un journal signale ce fait étrange. Et voici qu'un professeur de cette institution prend ouvertement la défense de ce mauvais livre !

N'est-ce pas là une preuve évidente que le danger est grand ? Quand on est rendu à dire que le mal est le bien on est rendu loin.

Qu'on n'aille pas croire que le fait signalé l'autre jour est un simple accident qui pourrait se produire dans n'importe quelle institution. C'est le résultat d'un système.

Les livres que l'Ecole normale Laval donne en prix viennent du bureau de l'Instruction publique. Dans ce bureau-là, nous l'avons déjà dit, il y a quelque chose qui va très mal : de la perversité ou de la négligence coupable, probablement les deux ensemble. Le mauvais livre que nous avons déjà signalé n'est pas le seul que le bureau de l'Instruction publique ait jeté dans la circulation. Nous avons par devers nous d'autres livres également donnés en prix par l'Ecole normale Laval, et l'on nous assure que les mêmes ouvrages ont été distribués par l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Par exemple, que pensez-vous des " Conférences pédagogiques faites aux instituteurs délégués à l'exposition universelle de 1878 ? "

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cet ouvrage en signalant les mauvais livres mis en vente par la librairie Rolland.

Ces conférences ont été organisées par le gouvernement français, c'est-à-dire par la franc-maçonnerie elle-même ; car en fait d'éducation la R. F. ne fait qu'exécuter le programme des Loges. L'esprit est donc essentiellement mauvais, essentiellement hostile à l'Eglise.

La franc-maçonnerie, on le sait, a entrepris de *déchristianiser* la France au moyen d'une éducation impie. Avec cette habileté satanique qui la caractérise et la rend si dangereuse, elle procède par degrés, cachant d'abord ses desseins pervers et ne les faisant connaître que lorsqu'elle a obscurci et fourvoyé les intelligences.

Par ces conférences de 1878, la franc-maçonnerie préparait les voies à la loi de malheur qu'elle faisait voter quelques années plus tard, loi par laquelle, sous prétexte de neutralité, on veut chasser Dieu de l'école, du cœur et de l'esprit de l'enfance, loi, enfin, que le Saint-Père Léon XIII a qualifiée d'entreprise criminelle.

Les conférenciers de 1878, parmi lesquels on remarque M. Buisson et M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique d'alors, se sont appliqués à représenter l'enseignement comme une chose tout à fait étrangère à la religion. Dans toutes ces élucubrations vous cherchez en vain les mots : Eglise, doctrine catholique, Jésus-Christ. Rien, absolument rien de tout cela. Et, pourtant, tout cela doit être la base de la pédagogie dans un pays chrétien.

Cette conspiration du silence contre Jésus-Christ et son Eglise est la plus récente invention de Satan. C'est l'arme favorite de la franc-maçonnerie dans ces derniers temps.

Pour comprendre tout ce qu'il y a de creux, de faux, d'anti-chrétien dans ces conférences faites sous les auspices de la République française et de la franc-maçonnerie, il faut les lire, car ce fatras de grandes phrases ne se peut analyser. Et les quelques citations que nous permet l'espace à notre disposition ne donnerait qu'une faible idée de ce livre où *l'absence* de tout enseignement catholique plutôt qu'un enseignement *hostile* à la religion, est le trait caractéristique.

Cependant le trop fameux M. Buisson, *laïciseur* bien

connu, a prononcé des paroles, non pas *négativement* mais *positivement* mauvaises.

Parlant de l'intuition morale, il dit :

“ Il y a une règle que vous pouvez suivre pour éviter de vous égarer. Dans toutes les questions morales et sociales, tout ce qui est intuitif est de votre ressort et fait partie de l'éducation populaire ; le reste ne l'est pas.

“ Dans ces régions délicates qui confinent à la religion et à la politique, dans ces grandes notions morales, fondement de l'éducation de l'homme et du citoyen, il y a deux parts à distinguer. L'une est aussi *vieille que l'humanité*, innée à tous les cœurs, ancrée dans toutes les consciences, *inséparable de la nature humaine, et par là même claire et évidente à tout homme* ; c'est le domaine de l'intuition. Il y en a une autre qui est le fruit de *l'étude, de la réflexion, de la discussion et de la science* ; elle contient des vérités non moins *respectables*, sans doute, mais non aussi *éclatantes*, non aussi *simples*, non *accessibles* à toute intelligence. Celle-là, messieurs, cette partie sujette à *la controverse et à la passion*, et qui dans tous les cas exige des études spéciales longues et approfondies, elle n'appartient pas à l'enseignement *populaire* ; *n'y touchez pas.*”

Ce sont là des phrases fort entortillées, comme l'erreur en emploie souvent pour mieux se déguiser. Mais dépouillé de tout verbiage, ce que M. Buisson dit aux instituteurs se réduit à ceci : “ Vous devez enseigner à vos élèves une espèce de religion naturelle ; mais gardez-vous bien de leur parler des vérités révélées, des dogmes et des mystères de l'Eglise.”

Or, cet enseignement de M. Buisson est en contradiction flagrante avec l'enseignement de Pie IX et de Léon XIII qui ordonnent rigoureusement de faire de la foi catholique la base de tout enseignement populaire.

Dans ses manifestations publiques, la franc-maçonnerie

fait parade d'une espèce de religion naturelle, pour mieux tromper les hommes et leur arracher plus facilement la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ et en son Eglise infaillible.

Voilà l'esprit maçonnique, l'esprit vraiment diabolique de ce deuxième livre donné en prix par l'Ecole normale Laval ! Et il y en a d'autres !

Va-t-on se réveiller enfin ?

Le 4 août 1883.

Malgré les explications doucereuses qu'il est venu nous donner, à notre bureau, le certain professeur de l'Ecole normale Laval, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, continue à jaser contre nous. Nous le tenons de bonne source. Ainsi, l'autre jour, il a déclaré que, sans être autorisé à parler au nom de M. le Principal, M. le Principal lui avait dit que le rédacteur de la *Vérité* est un maniaque qui finira certainement ses jours à l'asile de Beauport, qu'il ne faut pas s'occuper de ce qu'il écrit, que les livres donnés en prix à l'Ecole normale peuvent très bien être mis entre les mains des élèves-instituteurs, qui en ont besoin pour se tenir au courant des progrès de la pédagogie, etc.

Nous n'entendons nullement nous occuper des propos qu'on tient sur notre compte ; ce n'est pas la première fois qu'on nous traite de fou, et ce ne sera probablement pas la dernière, non plus. Ces choses-là ne nous émeuvent point, et si nous les signalons, c'est uniquement pour que le public sache de quelle manière on nous répond.

Maintenant, arrivons au mérite de la question. On prétend que les livres que nous avons critiqués sont propres à être mis entre les mains des instituteurs et des institu-

trices. C'est là une doctrine monstrueuse, ni plus ni moins.

Un mauvais livre n'est propre qu'à une chose : à être brûlé.

Personne, à moins d'avoir des grâces spéciales, ne peut lire un mauvais livre, impunément.

Autant vaudrait dire qu'un homme, parce qu'il jouit d'une bonne santé, peut absorber du poison sans danger.

La lecture est la nourriture des intelligences. Elle doit donc être saine, si l'on ne veut point donner la mort, au lieu de la vie, aux intelligences.

Quel est l'homme qui voudrait soutenir qu'on doit manger du pain, ou boire du vin empoisonné, sous prétexte que ce pain ou ce vin ont du bon ?

A plus forte raison, un livre empoisonné doit être évité avec horreur, car il peut causer la mort de l'âme.

A moins d'être insensé, de vouloir se suicider, personne ne voudrait toucher à un pain dans lequel il aurait vu mettre un grain d'arsenic. Personne ne s'aviserait de dire : le froment qui forme la base de ce pain est bon, j'en ai besoin pour me sustenter, il se trouve mêlé à un peu de poison, mais en petite quantité, je vais manger le pain et courir le risque.

Encore une fois, à moins d'être absolument fou, personne ne déraisonnerait de la sorte. Et, cependant, quand il s'agit des choses de l'ordre spirituel, on trouve une foule de gens qui tiennent une conduite aussi dépourvue de logique et de raison que serait celle d'un homme qui mangerait sciemment un mets empoisonné.

On donne en prix à des élèves un livre dont le fond est mauvais, dont la base est un poison violent, sous prétexte qu'il s'y trouve, par-ci par-là, quelques idées vraies, quelques renseignements utiles.

On n'a pas même l'excuse de l'homme qui mangerait un pain en grande partie bon, mais dans lequel se trouveraient quelques miettes de poison. On absorbe d'immenses quantités de poison intellectuel sous prétexte d'attraper quelques bribes de nourriture saine.

Nos lecteurs peuvent dire, après cela, qui sont ceux qui font preuve de folie.

Et que veulent dire ces paroles : qu'on peut mettre de tels livres entre les mains des instituteurs ? S'il y a une classe d'hommes qui ont plus que les autres l'obligation de ne pas lire de mauvais livres, c'est bien celle des instituteurs.

Un individu ordinaire qui s'empoisonne par de mauvaises lectures commet un grand crime, sans doute ; mais l'instituteur à qui l'on fait sucer le poison de l'erreur, peut communiquer la contagion à des milliers et des milliers d'âmes. De là la stricte obligation pour ceux qui se livrent à l'enseignement de ne point s'exposer à contracter une maladie intellectuelle qu'ils propageront ensuite parmi ceux qu'on confie à leurs soins.

Qu'on ne vienne pas dire que les jeunes instituteurs et les jeunes institutrices, qui sortent des écoles normales, ont besoin de ces livres pour se tenir au courant des progrès de la pédagogie. Parler ainsi, c'est insulter l'Eglise. Car peut-on s'imaginer que notre sainte mère l'Eglise, qui a tant fait pour l'éducation, ne se tient pas au courant des véritables progrès pédagogiques ? Croit-on sérieusement qu'on ne peut trouver dans des ouvrages catholiques tout ce qu'il faut pour former les hommes et les femmes à l'enseignement de la jeunesse ? Faut-il avoir recours aux auteurs libres penseurs, aux hérétiques pour apprendre à faire l'école ? Si l'on professe de telles idées, qu'on le dise donc tout de suite, afin que les positions

soient bien tranchées, afin que l'on sache que nous avons parmi nous des hommes qui prétendent que l'Eglise n'est pas une véritable mère, qu'elle ne pourvoit point aux besoins de ses enfants, et que ceux-ci, pour avoir le pain de la science, sont obligés de le demander aux instruments de Satan.

Si l'on recule devant un tel langage, si l'on s'effraie de ces dernières conséquences de la conduite qu'on tient, qu'on songe à mettre ses actes en harmonie avec l'amour et le respect qu'on doit à l'Eglise.

Du reste, disons-le sans crainte, il est avéré que tout ce que ces auteurs libres penseurs et hérétiques, qu'on prône tant, ont de bon, au point de vue purement pédagogique, ils l'ont volé à l'Eglise, la grande éducatrice des nations, dans le sein de laquelle se trouvent accumulées, outre la sagesse divine, l'expérience des siècles, une science profonde et pure, une charité sans bornes.

Soyons convaincus que l'Eglise de Jésus-Christ, divinement instituée pour conduire les hommes au ciel, peut former les instituteurs et les institutrices infiniment mieux que les admirateurs de Luther et les tenants de la "Réformation." Si elle n'a pas le monopole de la science purement profane—et l'on ne peut pas dire que l'enseignement soit une science purement profane—le bon Dieu l'a certainement partagée, sous ce rapport, au moins aussi richement qu'Il a partagé ses ennemis.

Ayons donc recours à elle, au lieu de nous exposer à toutes sortes de périls, à la mort même, en nous abreuvant à des sources empoisonnées.

Pour finir, une courte citation d'un troisième livre donné en prix à l'Ecole normale Laval, toujours pour montrer que ce n'est pas un simple *accident*, mais un *système*. C'est intitulé : "Nouveaux éléments d'histoire

générale, par M. D. Lévi Alvarès.” Cet auteur est un juif, croyons-nous. Quoi qu'il en soit, nous lisons à la page 489 :

“ Le grand, le principal résultat de la Réforme a été l'affranchissement de l'esprit ; elle a été un immense progrès dans l'activité et la liberté de la pensée. Elle a donné à l'esprit humain des développements nouveaux, un élan qu'il n'avait pas connu jusqu'alors.”

Voilà les livres qu'on met entre les mains d'instituteurs et d'institutrices *catholiques* dans cette bonne province de Québec ! Des livres où l'on prône ouvertement les *bienfaits* de la Réforme, cette grande révolte de l'homme contre Dieu !

On peut nous traiter de maniaque, tant qu'on voudra, mais, avec la grâce de Dieu, on ne nous empêchera pas de crier au loup.

11 août 1883.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

“ Nous sommes autorisés par le professeur de l'Ecole normale Laval, dont la *Vérité* parle dans son numéro d'hier, à déclarer au nom du susdit professeur que M. le Principal de cette institution n'a jamais dit que M. Tardivel est un maniaque, ou autre chose semblable.”¹

Nous prenons acte de cette déclaration, mais nous constatons que dans cette déclaration faite au *Courrier*, M. le professeur ne dit rien de notre autre affirmation, tou-

1 — Pour réparer le tort qu'il aurait pu causer à M. le Principal, le brave professeur a dit à ses auditeurs : on m'a mal compris, ce n'est pas le Principal, c'est l'Assistant-Principal qui a traité Tardivel de fou !

chant l'à propos de mettre l'ouvrage de Jules Paroz entre les mains des instituteurs.

On prend la peine de nier que M. le Principal ait traité le directeur de la *Vérité* de maniaque, ce qui importe peu au fond ; mais on ne nie pas qu'il ait déclaré que le mauvais livre de Paroz pouvait être mis entre les mains des instituteurs.

Nous avons convaincu l'Ecole normale Laval d'avoir donné en prix à ses élèves des livres libre-penseurs, hérétiques et même maçonniques. On n'a pas un mot de réponse à donner, pas un mot d'explication, pas la moindre garantie à offrir pour l'avenir. On se renferme dans un mutisme obstiné et l'on n'en sort que pour dire une insignifiance. On ne parle que pour faire voir qu'on a pris connaissance de nos écrits, que l'on s'en occupe. On aurait mieux fait de garder un silence absolu. ¹

UN APPUI COMPROMETTANT

22 septembre 1883.

Le *Witness*, de Montréal, organe du fanatisme protestant, journal qu'on ne peut lire sans une permission spéciale de l'Ordinaire, vient à la rescousse de M. Ouimet et du gouvernement Mousseau.

Dans son numéro du 13 septembre, le rédacteur de cette feuille attaque la *Vérité* à cause de nos écrits sur l'éducation.

“ L'une des raisons, dit-il, pour lesquelles la hiérarchie et ses partisans politiques, les *castors*, ont condamné

1 — Il n'y a jamais eu, que je sache, la moindre explication au sujet de ces mauvais livres donnés en prix à l'Ecole normale Laval.

à mort le gouvernement conservateur de la province de Québec, provient d'une dispute au sujet de l'instruction laïque et de l'instruction religieuse (monastic.) Le gouvernement a favorisé apparemment la laïcisation et dans tous les cas il n'a pas obéi aux ordres des évêques ; c'est pourquoi il doit être décapité. Le gouvernement a adopté les ouvrages d'un nommé Montpetit et l'on dit que l'imposition de ces ouvrages dans les écoles constitue une spéculation. Cependant, ce n'est pas la spéculation qui irrite leurs Grandeurs, mais le fait que le département de l'Instruction publique s'est opposé aux Frères et aux Sœurs. Voilà pourquoi l'honorable Gédéon Ouimet et le gouvernement sont tous deux condamnés."

Et la feuille protestante continue longuement sur ce ton-là. Elle mêle tout : un article de la *Vérité* avec les résolutions du comité catholique contre l'uniformité des livres ; elle semble tenir les évêques responsables de nos paroles ; elle attaque l'épiscopat et les communautés religieuses d'une manière indigne, les accusant, par voie d'insinuations, de vénalité. C'est un véritable gâchis. Mais deux choses ressortent clairement de cet écrit, assez embrouillé du reste : c'est qu'en matière d'éducation le surintendant de l'Instruction publique et le gouvernement ont su mériter les sympathies du *Witness*, tandis que, sur ce terrain-là, ce même journal et la *Vérité* sont aux antipodes. Cela doit suffire, il nous semble, pour convaincre tout catholique réfléchi que le bureau de M. Ouimet et le gouvernement prétendu conservateur font fausse route. Mériter les sympathies du *Witness*, dans une question de cette nature, c'est une flétrissure.

LE MÊME PROGRAMME

29 septembre 1883.

On trouve peut-être excessive, en certain quartier, la guerre que nous faisons aux laïciseurs de l'éducation, aux partisans de l'Etat enseignant, à ceux qui veulent l'uniformité des livres. Pourtant, plus nous étudions cette question, plus nous nous trouvons pusillanime. Nous devrions combattre cette funeste école avec cent fois plus de vigueur encore. Car nous nous trouvons en face d'une idée maçonnique. L'Etat enseignant, l'uniformité des livres, tout cela n'est pas l'invention de M. Ouimet. Cela nous vient en droite ligne de la grande Révolution, c'est-à-dire des Loges.

Si l'on veut bien se donner la peine de lire le magnifique ouvrage du Père Deschamps : *Les sociétés secrètes et la société*, édité par M. Claudio Jannet, on se convaincra facilement, pourvu qu'on cherche véritablement la lumière, qu'une foule d'idées qui ont cours dans notre pays, même parmi de braves gens, sont des idées maçonniques. Cela est surtout vrai en matière d'enseignement. Ainsi, on a vu que M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, est un partisan enragé de l'uniformité des livres, du choix des livres par l'Etat ; on a même constaté que ce personnage travaille à la réalisation de son projet, malgré la volonté des évêques, formellement exprimée. Eh bien ! cette idée si chère à M. Ouimet est une idée maçonnique éclosée pendant la Révolution française.

Dans un rapport sur *l'Instruction publique* fait à la

Législature par le marquis de Condorcet, franc-maçon de haut grade, on lit ce qui suit :

“ Dans les trois premiers degrés d’instruction, on n’enseignera que des éléments plus ou moins étendus. IL FAUT DONC QUE LA PUISSANCE PUBLIQUE INDIQUE LES LIVRES QU’IL CONVIENT D’ENSEIGNER. Il serait dangereux d’abandonner la direction de l’instruction élémentaire, parce que les lumières ne sont pas assez généralement répandues pour n’avoir pas à craindre qu’elle ne soit égarée par les préjugés.”

Nous extrayons cela de la pièce justificative B du deuxième volume des *Sociétés secrètes*.

En lisant ces paroles de Condorcet, on croirait vraiment lire une circulaire de M. Ouimet.

M. MOUSSEAU ET L'ÉDUCATION

20 octobre 1883.

Les organes du gouvernement nous parlent souvent des déclarations de M. Mousseau au sujet de l’éducation, mais ils ne les ont jamais fait connaître, ces fameuses déclarations. Ou plutôt il les ont travesties. Le *Nord*, par exemple, l’un des admirateurs les plus enthousiastes du régime actuel, disait le 6 septembre dernier :

“ Le conseil de l’Instruction publique est dirigé par le haut clergé de la province et l’Etat entend si bien laisser libre l’action de ce corps, que l’honorable M. Mousseau donnait l’assurance à nos Seigneurs les évêques, l’année dernière, qu’aucune législation en matière d’éducation ne serait soumise à la Législature qu’après avoir reçu leur approbation.”

Or, malgré l'aplomb que notre confrère met dans son assertion, ce qu'il dit là est faux. Et pour prouver la fausseté de ses dires, nous n'avons qu'à reproduire la célèbre lettre de M. Mousseau aux évêques, telle que nous la trouvons dans le dernier rapport de M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique. Voici ce document qui n'a pas encore été publié dans les journaux, croyons-nous :

Québec, 23 décembre 1882.

L'honorable GÉDÉON OUIMET,

Surintendant de l'Instruction publique, Québec.

Mon cher monsieur,

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 novembre dernier (No 152282), contenant une résolution du comité catholique du conseil de l'Instruction publique qui, “ à raison de certains faits récents, exprime le vif désir que, dorénavant, aucun projet de loi sur l'éducation ne soit présenté à la législature sans avoir d'abord été communiqué à ce comité pour lui fournir l'occasion de donner son opinion.”

“ Comme vous le savez, en demandant au Parlement de Québec la création du conseil de l'Instruction publique, le gouvernement a voulu se constituer, dans les membres qui le composent, des auxiliaires éclairés et compétents, dont la sagesse le mettrait à l'abri de toute erreur, dans une matière aussi importante, aussi délicate que celle de l'enseignement.

“ C'est mon intention fermement arrêtée de poursuivre le but de la loi et de continuer à mettre à profit les précieuses suggestions que voudront bien me faire les membres de ce conseil. J'apprécierai surtout celles de NN. SS. les évêques ; je sais qu'elles seront toujours le fruit de leur expérience et de leur travail, comme je suis persuadé qu'elles leur seront aussi dictées par le même zèle et le même dévouement dont ils ont fait preuve jusqu'ici pour la cause de l'éducation.

“ C’est le vœu de la population de toute croyance, dans la province de Québec, que la religion forme la base de l’éducation, et aussi longtemps que je serai au poste que j’ai l’honneur d’occuper maintenant, je resterai opposé à toute législation tendant à mettre en danger notre instruction religieuse.

“ Du reste, il n’y a rien à appréhender de ce côté, mais je dis cela pour faire connaître de suite et une fois pour toutes à messieurs les membres du conseil de l’Instruction publique, surtout quand il s’agira de législater sur le sujet, que je serai toujours bien content de recevoir leurs sages conseils et d’en tirer tout profit possible dans une matière où la religion a à jouer le premier rôle.

“ J’ai l’honneur d’être,

“ Monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ (Signé)

J.-A. MOUSSEAU.”

On chercherait, en vain, dans cette lettre, la seule que M. Mousseau ait écrite aux évêques sur ce sujet, “ l’assurance qu’aucune législation en matière d’éducation ne serait soumise à la législature qu’après avoir reçu l’approbation des évêques.” Cette assurance n’y est pas donnée, loin de là.

Du reste, M. Ouimet s’est chargé d’interpréter la lettre de M. Mousseau qu’il fait suivre des remarques que voici :

“ Dans cette lettre, le gouvernement, sans renoncer à la prérogative de *gouverner* qu’il tient du peuple, et sans promettre de toujours demander l’avis du conseil de l’Instruction publique avant de présenter ses projets de loi, cela pouvant être impossible à un moment donné, proteste de son désir d’accepter les propositions qui lui seront faites avec tout le respect dû à des hommes de grande expérience et revêtus d’un caractère sacré.”

Donc M. Mousseau ne nous donne aucune garantie contre les projets de loi mal digérés ou dangereux en matière d'éducation.

Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, justement alarmé par les tentatives réitérées de faire passer, à la sourdine, des bills contenant des clauses perfides, a prié le gouvernement de ne plus soumettre à la législature des projets de loi qui ne fussent pas approuvés par le conseil. M. Mousseau répond par des phrases creuses ; et M. Ouimet, interprétant la prose du premier ministre, déclare que ces phrases entortillées comportent un refus.

Et le *Canadien* prétend que nous sommes en révolte contre le Saint-Siège parce que nous ne trouvons pas suffisantes les garanties de M. Mousseau !

EXAGÉRATIONS

27 octobre 1883.

Le *Nord*, organe de M. Nantel, député provincial de Terrebonne, se fait une spécialité de peindre en rose. A travers les lunettes de notre confrère, tout paraît riant. La terre est couverte de fleurs, le ciel est sans nuage, à peine souffle-t-il une brise assez forte pour rider la surface des beaux lacs du canton de la *Minerve*.

C'est que, voyez-vous, le parti conservateur, *son* parti, est au pouvoir !

Si ces terribles libéraux étaient au timon des affaires, ce même journaliste broyerait du noir, avec une très grande énergie. Il ne verrait partout que faux prin-

cipes à combattre, que mauvaises doctrines à dénoncer, qu'ennemis de l'Eglise et de l'Etat à occire.

Mais encore une fois *son* parti est au pouvoir, et M. Nantel ne peut souffrir qu'on trouve le plus léger nuage à l'horizon, la moindre idée croche chez nos gouvernants.

Parler de funestes tendances, d'entreprises peu rassurantes pour l'avenir, c'est commettre une faute impardonnable, c'est troubler la "paix religieuse."

Aussi M. Nantel, dans le dernier numéro de son journal, nous fait-il un bout de leçon, à nous et à tous ceux qui ne partagent pas son optimisme. A cela nous ne verrions pas grand mal, si le confrère prenait un ton convenable. Mais comme son ami et confrère, M. Tarte, il se croit obligé, n'osant pas citer honnêtement les opinions qu'il combat, de prêter à ses adversaires toutes sortes d'idées et de prétentions extravagantes afin de pouvoir les jeter par terre avec une grande facilité.

Ce petit jeu est très en vogue dans une certaine presse, et dans un certain cercle : au lieu de répondre aux attaques dont ils sont l'objet, ces braves gens proclament au monde que leurs adversaires les accusent de méfaits dont ils ne sont évidemment pas coupables. Puis, ils posent en victimes d'une atroce calomnie, et le tour est joué.

A maintes reprises, nous avons signalé des doctrines erronées en matière l'éducation. Nous avons démontré, par exemple, pièces en mains, que M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, n'a pas craint de défendre publiquement le dernier projet de loi sur l'enseignement, projet de loi formellement condamné par l'opinion catholique, contre lequel le comité catholique du conseil de l'Instruction publique a protesté.

Nous avons dit que les efforts réitérés pour faire passer

à la sourdine des bills calqués sur la législation française et belge étaient de nature à nous mettre en garde, à tenir nos hommes publics en éveil.

Nous avons prouvé que M. Ouimet, malgré une résolution du comité catholique, travaille sourdement à imposer aux écoles les livres de son choix.

Nous avons fait voir que cette idée de faire choisir les livres d'école par l'Etat a germé dans les loges maçonniques, lors de la grande Révolution.

Voilà autant de *faits* qu'on ne peut nier. Aussi a-t-on grand soin de les passer sous silence, de laisser le public les ignorer entièrement, ne pouvant ni les justifier ni même les excuser.

Mais si le *Nord* et les autres organes du régime actuel n'ont pas le courage de discuter sérieusement, de mettre avec bravoure et franchise devant leurs lecteurs les plaintes que nous formulons contre certains hommes publics, ils éprouvent un besoin impérieux de nous dire des injures. Car quand les bonnes raisons manquent il faut avoir recours aux gros mots pour détourner l'attention.

Voici comment M. Nantel *discute* cette importante question de l'enseignement, dans le *Nord* du 18 octobre :

“ La question de l'instruction publique est fort agitée dans certains journaux de notre pays, sans trop de raisons, il nous semble. On dirait vraiment que nous sommes rendus à nier, dans notre pays, le droit des parents et de l'Eglise sur l'éducation des enfants. Nous aurions parmi nous de véritables persécuteurs de l'instruction religieuse, des Paul Bert, des Jules Ferry, dans toute la crudité de leurs idées tyranniques.

“ Ces exagérations sont déplorables et constituent une véritable calomnie pour le pays. Nous ne pouvons nous expliquer l'acharnement que mettent certaines gens à nous déprécier dans nos institutions publiques et privées,

dans nos hommes d'Etat et d'Eglise : pour eux, c'est un besoin, c'est une rage, un délire qu'aucune considération ne saurait arrêter. Quelle idée l'étranger qui ne serait pas très bien renseigné sur notre compte pourrait-il avoir du pays et de ses gouvernants ? On doit s'imaginer souvent que nous sommes sur les bords de l'abîme, en pleine commune, que nos gendarmes n'attendent que le signal du chef pour crocheter les portes de nos couvents, chasser les religieux et incendier les chapelles de nos communautés. En effet, écrit-on tous les jours, nous sommes sous le contrôle de *francs-maçons* avérés, ils pénètrent partout ; ils règnent dans les départements publics, ils résident dans les ministères et inspirent la plupart des journalistes. Quel est celui d'entre nous qui ne se réveillera pas un bon matin, les reins ceints du cordon maçonnique (*sic !*) et la truelle à la main, travaillant de son mieux à l'œuvre abominable des loges révolutionnaires ? ”

Puis, notre confrère trace un tableau brillant de la situation actuelle : Dans nos écoles, c'est Dieu qu'on apprend à connaître et à prier ; nos académies et nos collèges sont sous la direction d'ecclésiastiques ; le curé est souvent président du syndic scolaire, etc.

Mais avons-nous dit le contraire ? Et qu'est-ce que cela prouve ?

Est-ce que la Belgique, par exemple, ne possédait pas toutes ces belles choses, il n'y a encore que quelques années ?

Et cependant ce malheureux pays est aujourd'hui en pleine crise.

Un Belge de nos amis, observateur impartial, nous a déclaré qu'il y a vingt ou trente ans, son pays était pour le moins aussi profondément catholique que la province de Québec ; mais que le poison des fausses doctrines s'y était glissé peu à peu. Là, comme ici, il y avait des optimistes qui ne voyaient pas le danger, qui fermaient les

yeux à la lumière. Et le réveil fut terrible : à l'heure qu'il est la Belgique est au pouvoir de la franc-maçonnerie.

Ce qui est arrivé dans la très catholique Belgique ne peut-il pas arriver dans la catholique province de Québec ? Voilà le problème que nos adversaires n'osent pas aborder.

Sans doute, nous n'avons pas de communards parmi nous ; on ne songe pas à défoncer les portes des couvents à coups de pince ou de hache. Nous ne l'avons jamais prétendu.

Mais ce que nous avons surabondamment prouvé, c'est qu'il existe au milieu de nous des germes de toutes les misères religieuses et sociales. Les idées qui ont causé tant de ruines en France et en Belgique ont cours dans notre pays. Faut-il porter remède au mal pendant qu'il en est encore temps, ou attendre, pour agir, que la catastrophe soit arrivée ? Voilà la question nettement posée. De nouveau, nous le disons, nos adversaires ne peuvent pas la discuter sérieusement.

Quel est l'homme sensé qui attendrait, pour réparer sa maison, que les murs se fussent écroulés ? Faut-il s'occuper moins de l'édifice social que de nos demeures ?

QUESTIONS MAÇONNIQUES

M. TARTE ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

13 octobre 1883.

Sous ce titre : *La vérité vraie*, M. Tarte a publié dans le *Canadien* du 6 octobre l'article suivant :

“ Comme nous l'avons dit, les curés ont reçu l'ordre de transmettre à leurs évêques respectifs le nombre des catholiques de leur paroisse, qui sont membres des loges maçonniques. Cette manière de procéder ne plaît pas à l'archiconfrérie des Castors, qui sentent que leurs exagérations sur ce point vont être dévoilées et mises à néant. Nous voudrions bien savoir quel mode ils seraient en état de proposer qui ferait mieux connaître la vérité vraie. Est-ce que le curé n'est pas, règle générale, celui qui connaît mieux ses paroissiens ? A moins que la “ Castorerie ” ne croie qu'il est urgent de faire des inquisitions sous la haute surveillance de messieurs Trudel, Tardivel, etc.

“ Nous avons hâte de connaître, par exemple, combien il y a de francs-maçons parmi les catholiques de l'archidiocèse de Québec. Il est évident que nous n'avons pas à nous occuper des protestants sur la religion desquels nous n'avons ni influence ni contrôle.

“ Le temps est venu de parler avec des faits. Or les faits confondront les perturbateurs, mais ils ne leur impo-

seront pas silence. Ils continueront de voir des francs-maçons dans les airs et sous le sol que nous foulons.

“ Personne ne condamne plus que nous la conduite des catholiques qui, contre les ordres formels de l'Eglise, deviennent membres des loges. Mais personne aussi ne désapprouve, plus que nous, la campagne de diffamation systématique poursuivie par des gens sans gouvernement, contre l'honneur de notre province et sa bonne renommée, contre la paix religieuse dont le Saint-Siège a si ardemment recommandé le rétablissement.”

On se demande tout d'abord pourquoi M. Tarte fait intervenir les *Castors* dans cette affaire. Veut-il faire appel aux préjugés des francs-maçons contre ses adversaires politiques? C'en a tout l'air, assurément.

M. Tarte ne peut donc plus traiter aucune question chrétiennement, au point de vue religieux? Il faut qu'il mêle à tout ses haines politiques.

Cette question de franc-maçonnerie est pourtant un terrain où les catholiques sincères peuvent se rencontrer, s'unir, s'entendre. On peut différer d'opinion sur une question d'administration, sur la vente du chemin de fer, par exemple; mais quand il s'agit de combattre la franc-maçonnerie, tous ceux qui aiment réellement l'Eglise, qui acceptent sans arrière-pensée les enseignements du Saint-Siège, devraient être animés d'un même esprit et mettre de côté, pour un instant, leurs querelles purement politiques.

Que fait M. Tarte? Sans aucune provocation de notre part ou de la part de M. Trudel, il recommence contre nous ses attaques insensées, il nous lance de nouvelles accusations qu'il n'appuie pas plus que les anciennes de l'ombre d'une preuve.

Après avoir crié sur les toits que l'*Etendard*, la *Vérité* et le *Journal des Trois-Rivières* étaient en révolte contre le

Saint-Siège, après avoir été réduit au silence sur ce point, le voilà qui reprend sa campagne contre nous sous une nouvelle forme.

Nous sommes accusés d'exagérations, de diffamation, nous troublons la paix. Tous ces cris-là les libéraux les ont proférés pendant des années contre M. Tarte, qui est si pauvre, malgré son "indépendance sous le rapport de la fortune," qu'il est obligé de ramasser les vieilles armes de ses anciens ennemis.

Nous avons déjà mis M. Tarte au défi de fournir la preuve de ses accusations. Qu'il dise donc en quoi nous avons exagéré, qui nous avons diffamé, et comment nous troublons la "paix religieuse."

Veut-il insinuer que nous travaillons contre la "paix religieuse" en combattant la franc-maçonnerie? Voilà le vrai sens de ses paroles, ou bien elles ne signifient rien du tout. Or ce sens comporte un véritable blasphème. Car, qu'on le remarque bien, nous n'avons point porté des accusations de franc-maçonnerie à tort et à travers; nous n'avons pas accusé un tel et un tel d'être francs-maçons; nous avons flétri l'œuvre et l'esprit maçonniques d'une manière générale, nous appuyant sur l'enseignement des papes; nous avons combattu les idées maçonniques partout où nous les avons rencontrées.

Si nous sommes tombé dans l'erreur sur quelque point, que M. Tarte nous le fasse voir; mais si nous n'avons fait qu'exposer la doctrine catholique, comment ose-t-il nous accuser de troubler la paix religieuse?

Et quand avons-nous dit ou insinué que la manière de procéder de l'autorité ne nous plaît pas? Jamais.

Et quelle est cette manière de procéder? Assurément, elle n'est pas celle que M. Tarte nous indique, car ce que le *Canadien* nous dit est tout simplement ridicule. "Les

curés ont reçu l'ordre de transmettre à leurs évêques respectifs le nombre de catholiques de leur paroisse qui sont membres des loges maçonniques." Tout comme s'il s'agissait de faire un relevé des mariages, des baptêmes et des sépultures dans chaque localité ! M. Tarte croit-il, en bonne vérité, que chaque curé a un registre où chaque franc-maçon vient inscrire son nom à côté des noms des membres de la Saint-Vincent de Paul ou de l'Archiconfrérie ?

Mais le rédacteur du *Courrier du Canada* lui-même nous dit que les francs-maçons se cachent, et quand même notre savant confrère ne l'aurait pas dit, on s'en serait douté.

Naturellement, nous ne savons pas ce que les autorités religieuses jugent à propos de faire, mais il est évident que les curés n'ont pas pu recevoir un *ordre* de cette nature, car un tel ordre n'aurait pas de sens. Peut-être les prêtres ayant charge d'âmes ont-ils reçu l'ordre de s'enquérir des agissements de la franc-maçonnerie, de recueillir sur cette secte ténébreuse autant de renseignements que possible. Cela se peut très bien. Mais pour ne point nuire à ces recherches, les journaux auraient dû garder le silence et ne point donner l'éveil aux francs-maçons.

M. Tarte dit qu'il a hâte de connaître le nombre des francs-maçons " parmi les catholiques de l'archidiocèse de Québec." Donc il ne le connaît pas encore. Ce qui ne l'empêche pas de dire, quelques lignes plus loin, que les *faits* confondront les perturbateurs ! Quels *faits* ? M. Tarte est-il dans les secrets de la franc-maçonnerie pour connaître d'avance de tels *faits* ? Ou prétend-il avoir mis le nez dans les archives de l'archevêché et d'y avoir vu et compulsé les réponses de tous les prêtres ?

Et quel chiffre va-t-il falloir pour “ confondre les perturbateurs ? ” Quand la *Vérité*, par exemple, a-t-elle prétendu établir le nombre des francs-maçons dans le diocèse de Québec ? Elle a publié les condamnations des papes contre la franc-maçonnerie, elle a signalé les idées et les tendances maçonniques qui se manifestent parmi nous, elle a crié gare, à la suite de bien d'autres. Elle n'a fait que son devoir, et aucun *fait* ne peut la confondre. Elle continuera, non à voir des maçons en l'air ni sous le sol, mais à signaler leurs agissements dans la politique et surtout en matière d'enseignement.

M. Tarte a beau avoir hâte de connaître le nombre des francs-maçons dans le diocèse, il ne le connaîtra probablement jamais, car c'est une de ces choses qu'on ne peut guère savoir d'une manière précise, vu le secret dont les loges s'entourent.

A qui M. Tarte va-t-il s'adresser pour obtenir le renseignement après lequel il soupire si ardemment ? Aux francs-maçons ? Mais nous savons qu'ils ont juré de ne point révéler les secrets de la secte. Aux personnes en dehors des loges ? Mais comment peuvent-elles pénétrer dans les ténèbres de cette association ? C'est tout au plus si les *profanes* parviennent, de temps à autre, à lever un petit coin du voile qui cache les agissements de la franc-maçonnerie. Aux francs-maçons convertis ? Mais qui va donner à M. Tarte l'assurance que ces francs-maçons sont sincèrement convertis ? Et leur sincérité fût-elle prouvée, M. Tarte pourra-t-il les soustraire à la crainte d'encourir les vengeances des loges, s'ils dévoilent les secrets qui leur ont été confiés ?

Non, on ne fait pas un relevé exact du nombre des francs-maçons dans un pays où la franc-maçonnerie a

intérêt à se cacher ; mais on peut suivre les progrès des idées maçonniques et les combattre. C'est ce que M. Tarte devrait faire, au lieu de nous accuser sans raison et sans preuves.

20 octobre 1883.

Dans l'*Événement*, M. Tarte risque la terrible réponse que voici à l'article que nous avons consacré, la semaine dernière, au rédacteur du *Canadien* en sa qualité de protecteur de la franc-maçonnerie :

“ Le premier desservant du Grand Vicaire à Québec dit sérieusement que nous commettons un blasphème en livrant à la risée du public ses luttes à propos de la franc-maçonnerie.

“ Cardinal Tardivelli ¹, nous blasphèmerons derechef : car il est sûr que vous serez encore ridicule.”

M. Tarte nous a accusé de troubler la “ paix religieuse ” en attaquant la franc-maçonnerie ; il a voulu mettre cette secte sous la protection du Saint-Père lui-même. Nous lui avons dit que son langage est blasphématoire, et nous le répétons.

M. Tarte dit qu'il livre à la “ risée du public nos luttes à propos de la franc-maçonnerie.” Il les y livre si peu qu'il n'ose pas citer honnêtement dix lignes de la *Vérité* ! Il accuse, il ne cite pas.

L'autre jour, M. Tarte disait que nous troublons la “ paix religieuse ” ; aujourd'hui, il affirme que nous sommes “ ridicule,” et que nous le serons encore.

1—A cette époque, M. Tarte avait la détestable manie d'affubler ses adversaires de titres ecclésiastiques. M. Trudel, directeur de l'*Etendard*, était le Grand Vicaire, M. Tardivel, son *desservant*, était *cardinal*, etc.

Si nous troublons la “ paix religieuse,” nous ne sommes certainement pas *ridicule*, et si nous sommes ridicule, nous ne voyons guère comment nous pouvons troubler la “ paix religieuse.”

Un homme qui trouble la “ paix religieuse ” est méchant, non point ridicule.

Un homme *ridicule*, ne saurait, quoi qu'il fasse, troubler quoi que ce soit.

La preuve que nos luttes contre la franc-maçonnerie ne sont pas ridicules, c'est que certaine presse et certaine coterie jettent des cris de douleur ; et ces mêmes cris sont la preuve que nos luttes troublent, non point la paix *religieuse*, mais la paix *maçonnique*. Or, cette paix-là, nous voulons la troubler.

Si nous avons entrepris une lutte contre le mahométisme, croit-on que M. Tarte et ses souffleurs nous eussent accusé de “ troubler la paix religieuse ” ? Nous aurions été vraiment ridicule, attendu que cet *isme* ne nous menace pas ; et nos adversaires nous auraient laissé nous escrimer en paix contre ce danger imaginaire. Mais nous parlons de franc-maçonnerie, et aussitôt, dans un certain camp, on hurle. C'est que nous avons mis le doigt sur une plaie.

FRANCS-MAÇONS PROTESTANTS

3 novembre 1883.

Les endormeurs qui veulent à tout prix faire croire que le péril maçonnique n'existe pas dans ce pays, ont une thèse favorite sur laquelle ils brodent sans cesse : c'est que, en traitant cette question des sociétés secrètes, il

ne faut tenir aucun compte des francs-maçons " protestants."

Rien de plus faux que cette prétention.

Nous n'entendons pas discuter ici la question de la culpabilité, plus ou moins grande, des protestants qui font partie des loges. Il est bon toutefois de se rappeler que la défense de faire partie des sociétés secrètes n'est pas, pour les catholiques, une affaire de simple discipline qui peut être modifiée selon le temps et les lieux ; c'est une défense basée sur le droit naturel, que l'Eglise interprète, applique, mais qu'elle ne saurait anéantir.

Il est évidemment contre le droit naturel pour un être raisonnable de se lier par un serment solennel de faire des actes qu'il ne connaît pas et qui peuvent être mauvais.

Donc, les protestants n'ont pas le *droit* d'être francs-maçons, attendu que la franc-maçonnerie est de toute évidence contraire au droit naturel, lequel lie tout le monde.

Maintenant, les protestants qui se font francs-maçons sont-ils moins coupables que les catholiques qui entrent dans les loges ? Cela nous paraît tout à fait admissible à cause des lumières plus grandes que les enfants de l'Eglise ont reçues ou ont pu recevoir.

Mais le point sur lequel nous voulons insister n'est pas, encore une fois, de savoir si un protestant qui se fait franc-maçon pèche aussi gravement qu'un catholique qui entre dans les loges. A Dieu de sonder les cœurs et les reins, et à Lui seul. Ce que nous voulons bien faire comprendre à nos lecteurs, c'est que la franc-maçonnerie est essentiellement mauvaise, qu'elle soit professée par des protestants ou des catholiques ; c'est contre l'erreur maçonnique, de quelque côté qu'elle vienne, qu'il faut se mettre en garde.

La maçonnerie est une et universelle, elle est la même dans tous les pays, en Amérique comme en Europe, également condamnée partout. Peu nous importe que certains francs-maçons soient moins mauvais que d'autres, que dans tels pays les adeptes des loges ne se portent pas aux excès qui signalent les agissement des affiliés dans d'autres régions. Cela ne change rien à la nature même de l'erreur maçonnique.

Les catholiques ne sont pas également bons, mais cela ne modifie en rien la nature de la religion catholique, qui reste toujours divine, sainte, incorruptible, malgré les faiblesses et les chutes de ceux qui la professent.

De même qu'il y a des catholiques qui se conforment peu aux préceptes de l'Eglise, de même aussi il y a des francs-maçons qui sont beaucoup moins mauvais que leur secte diabolique. Mais, nous ne saurions le répéter trop souvent en ces temps où l'on cherche à embrouiller toutes les notions du vrai et du faux, cette absence de malice de la part de certains francs-maçons n'enlève rien au caractère vraiment satanique de la franc-maçonnerie.

Donc, la franc-maçonnerie est toujours à redouter, qu'elle nous vienne des protestants, de soi-disant catholiques ou des juifs. Et c'est jouer le rôle d'endormeur que de crier sans cesse que nous ne devons tenir aucun compte de la franc-maçonnerie chez les protestants.

C'est un fait avéré qu'en égard à sa population, aucun pays au monde ne fournit autant de loges et d'adeptes des sociétés secrètes que le Canada. L'influence maçonnique se fait sentir dans la politique, dans le commerce, dans la haute finance, dans les industries. C'est là un fait notoire que personne ne saurait nier. Et l'on voudrait faire croire que cet état de choses n'offre aucun danger

pour les catholiques ! Une telle prétention est tout simplement absurde.

Quand les francs-maçons ont la haute main sur toutes les affaires d'un pays, à quelles terribles tentations sont exposés les catholiques désireux de réussir dans le commerce ou l'industrie, de parvenir aux honneurs politiques ! S' imagine-t-on que tous sauront toujours résister à ces tentations ? Le prétendre, c'est peu connaître les faiblesses de la nature humaine.

D'ailleurs, quand les francs-maçons entrent dans les parlements, qu'ils aient été catholiques ou protestants, ils chercheront nécessairement à faire une législation plus ou moins maçonnique, à imprimer à la politique un mouvement plus ou moins accentué vers les doctrines des loges.

Qu'on cesse donc de dire que la franc-maçonnerie chez les protestants n'est pas à craindre, que nous n'avons pas à nous en occuper.

Quand même il n'y aurait pas un seul catholique franc-maçon, nous aurions encore cent fois raison de nous alarmer à la vue des progrès de cette funeste secte chez les non catholiques.

A PROPOS D'UNE BROCHURE ANTI- MAÇONNIQUE

5 janvier 1884.

Au commencement de l'année 1884 parut à Québec une brochure ayant pour titre : *La franc-maçonnerie dans la province de Québec*, par Jean d'Erbrée. Aussitôt paru, cet opuscule souleva de vives

protestations de la part des libéraux et donna lieu à des polémiques. Voici quelques-uns des articles qui furent publiés dans la *Vérité* à cette occasion :

En vertu de l'autorité à lui conférée, au nom et avec l'approbation de toutes les loges du Canada, l'écrivain de l'*Electeur* déclare l'auteur de cette brochure *excommunié* ! C'est écrit en toutes lettres. Son article est intitulé : "*L'œuvre d'un excommunié.*" Laissons la parole à M. Pacaud :

" Nous ne saurions qualifier par une autre expression l'infâme pamphlet que l'on a distribué hier dans plusieurs librairies de cette ville. Cette misérable production a pour titre : *La franc-maçonnerie dans la province de Québec en 1883, par Jean d'Erbrée.* Au verso du titre, on lit ce qui suit : " enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année 1883, par J.-A. LANGLAIS, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa."

Comme vous voyez, c'est grave. On va même jusqu'à faire le dépôt de cette infâme œuvre anti-maçonnerie, conformément à la loi ! A quels abominables excès ces cléricaux ne se portent-ils pas !

Mais ce n'est pas tout : M. J.-A. Langlais est membre du Cercle catholique, circonstance aggravante.

M. Pacaud s'élève de plus en plus :

" Maintenant, démontrons la vérité du titre que nous avons donné à cet article.

" A la page 80, en parlant des condamnations portées par Léon XII contre la franc-maçonnerie, l'auteur du pamphlet dit, en rapportant les paroles du pape : " De plus, il impose sous peine d'excommunication majeure l'obligation de dénoncer les adhérents à ces sociétés." (Constitut. Quo graviora).

“Donc, d’après l’auteur même et le document pontifical qu’il cite, tout catholique qui ne dénonce pas les adhérents de la franc-maçonnerie encourt par là même l’excommunication majeure.

“A le page 85, où l’auteur parle plus spécialement de la “franc maçonnerie dans la province de Québec,” il dit :

“J’avais d’abord songé à transcrire intégralement la “liste officielle des vénérables et des secrétaires de ces “loges. L’on eut vu avec surprise dans les honneurs “maçonniques des hommes que leurs concitoyens regardent encore comme de vrais et sincères catholiques.

“Réflexion faite, par égard pour des familles honorables de Québec et de Montréal, *je supprimerai ces “noms.”*

“C’est dire assez clairement, de la part de l’auteur, qu’il refuse de dénoncer des adhérents—qu’il connaît—de la franc-maçonnerie.

“Résumons.

“Par la constitution de Léon XII, citée plus haut, il y a obligation, *sous peine d’excommunication majeure*, de dénoncer les adhérents des sociétés maçonniques ; or l’auteur du pamphlet que nous analysons connaît des catholiques de Québec et de Montréal qui sont des adhérents de la franc-maçonnerie et il ne les dénonce pas, puisqu’il “supprime” leurs noms dans son livre : donc il a encouru l’excommunication majeure décrétée par le pape Léon XII.

“Voilà pourquoi nous appelons ce livre “l’œuvre d’un excommunié.”

Nous prions nos lecteurs de découper ce morceau d’éloquence, de l’encadrer précieusement, et de le léguer à leurs enfants, pour que ceux-ci le transmettent à leurs descendants, afin que ce sublime échantillon de logique canadienne ne soit jamais perdu.

Léon XII ne dit pas qu’il faille dénoncer les francs-maçons dans les journaux et les écrits publics sous peine d’excommunication, et M. Pacaud a oublié de prouver

que l'auteur de la brochure ne s'est pas mis en règle avec son Ordinaire ; mais à part ces deux petits détails, qui ne paraîtront importants qu'aux perturbateurs de la paix, le raisonnement de l'*Electeur* est parfait : Jean d'Erbrée tombe évidemment sous le coup de l'excommunication... des loges.

Pourtant, une chose nous intrigue : Si Jean d'Erbrée avait nommé ces francs-maçons dans sa brochure, c'est-à-dire s'il les avait dénoncés à d'autres qu'à l'Evêque et au Grand Vicaire, M. Pacaud aurait proclamé non moins haut que le livre tombait sous le coup du mandement de M^{sr} l'Archêveque en date du 1^{er} juin 1883 !

Ainsi, auteurs, éditeurs et rédacteurs de journaux, soyez avertis : Si vous ne nommez pas, dans vos écrits, les francs-maçons que vous connaissez, M. Pacaud vous déclarera excommuniés en vertu de la Constitution de Léon XII, *Quo graviora* ; si vous les nommez, vous tomberez certainement dans le deuxième cas réservé du mandement du 1^{er} juin 1883. Conclusion pratique : ne vous mêlez pas de combattre la franc-maçonnerie. C'est ce que veut M. Pacaud et ses amis.

D'un autre côté, l'ordre formel des Souverains Pontifes est là qui vous fait une obligation stricte de faire tout en votre pouvoir pour combattre le fléau maçonnique. Jean d'Erbrée a voulu suivre l'enseignement des papes. Aussi, voyez ce qui lui est arrivé : Il s'est fait excommunier par M. Pacaud !

M. Livernois¹ avait bien raison de dire, dans sa réponse à M. le G. V. Hamel : *Les temps sont durs à Québec !*

1—Aujourd'hui Chartreux, en Italie.

Vous croyez peut-être que la logique de M. Pacaud est épuisée. Erreur. Voici encore un raisonnement sublime assaisonné d'une forte dose de mauvaise foi. L'*Electeur* continue ainsi :

“ Voyons maintenant si nous avons raison de dire que cette élucubration est un pamphlet.

“ A la page 69, l'auteur, après avoir cité une lettre du chapelain de la loge d'Hochelaga, dit carrément :

“ Les maçons, on le voit, se vantent d'avoir dans leurs loges ce qu'il y a de plus distingué dans l'*Eglise*, la loi, la médecine, le commerce et les aubergistes.

“ *Les Canadiens-français font-ils exception à cette règle ?*
“ CE N'EST PAS A CROIRE.”

“ Comme l'Eglise des Canadiens-français est l'Eglise catholique, l'auteur, en disant que les “ Canadiens-français ne font pas exception à cette règle,” affirme qu'il y a des francs-maçons parmi les dignitaires de l'Eglise catholique de la province de Québec.

“ Est-il possible d'appeler autrement que “ pamphlet ” un livre qui renferme une pareille abomination ?

“ Et, pourtant, cette accusation sacrilège, cette atroce calomnie renferme toute la pensée, tout le but du livre qui nous occupe. Parmi un certain nombre de membres du Cercle Catholique, on répète depuis longtemps que l'Archevêque de Québec, M. le Grand-Vicaire Hamel, M. le Vicaire-Général Légaré et plusieurs autres membres du clergé appartiennent à la franc-maçonnerie ou sont des francs-maçons. Ces abominables calomnies, qu'on répand depuis longtemps à la sourdine, afin de les rendre plus dommageables et d'en faire des moyens plus efficaces—puisque'on se garde bien de fournir aux victimes de ces accusations l'occasion de les réfuter—ces calomnies, disons-nous, qu'on répand depuis longtemps à la sourdine, clandestinement, elles sont étalées au grand jour, imprimées en toutes lettres dans l'atroce pamphlet du pseudonyme *Jean d'Erbrée*.”

Jean d'Erbrée constate une chose que vingt auteurs ont constaté avant lui, savoir que les franc-maçons *se vantent* de compter des prêtres dans leurs loges.¹

Comprenez-vous, monsieur Pacaud, *se vantent* !

Constater qu'un homme *se vante* d'une chose, est-ce affirmer que cette chose existe ?

Quand, par exemple, nous constatons que l'*Electeur se vante* de parler au nom de l'autorité religieuse, pourrions-nous nous accuser d'affirmer que la chose est vraie ?

Et en supposant que Jean d'Erbrée eût dit qu'il y a des prêtres francs-maçons au Canada, qu'est-ce qui justifie M. Pacaud de traîner le nom de l'Archevêque et de ses Grands Vicaires devant le public ? Rien, absolument rien. Dans le livre en question il n'y a pas même une allusion à ces dignitaires ecclésiastiques. Et quant aux membres du Cercle, qui, selon l'*Electeur*, accusent M^{sr} l'Archevêque et MM. Hamel et Légaré de franc-maçonnerie, que M. Pacaud ait donc le courage de les nommer une bonne fois. Il sait fort bien qu'il ne peut pas le faire ; c'est pourquoi il a soin de ne rien préciser. Il sait qu'il calomnie.

Ces individus qui parlent tant d'accusations vagues, indéterminées, sont les premiers à commettre cette faute qu'ils reprochent hypocritement aux autres.

Après avoir fait tout en son petit possible pour empêcher une enquête sur les affaires religieuses du pays, M. Pacaud a le front de venir nous parler de refus "de fournir aux victimes de ces accusations l'occasion de les réfuter."

Mais braves gens, songez donc que nous demandons une enquête, c'est-à-dire la lumière, que nous la deman-

1 — On le sait, les francs-maçons ont prétendu que Pie XI avait été initié à la secte !

dons depuis longtemps avec une énergique confiance; tandis que vous, vous réclamez l'obscurité, les ténèbres, le silence, avec une frayeur non moins énergique.

De deux choses l'une : Ou M. Pacaud ne se rend pas compte de la portée de ses actes, ou il est animé d'un esprit machiavélique et cherche à compromettre l'autorité religieuse en faisant semblant de la défendre.

Voyez plutôt : On demande une enquête sur les difficultés religieuses au Canada. Aussitôt l'*Electeur* s'écrie : C'est une conspiration ourdie contre l'Archevêque !

On publie une brochure pour mettre le public en garde contre la franc-maçonnerie. L'*Electeur* y voit une nouvelle attaque contre l'Archevêque !

Celui qui tient la plume à l'*Electeur* est un franc imbécile ou un franc impie. Ou il ne sait pas ce qu'il fait, ou il travaille habilement et perfidement à ruiner l'autorité diocésaine.

Pour finir, l'écrivain de l'*Electeur* lance un affreux pavé à la tête de M. le G. V. Légaré. Lisez.

“ Puis la distribution de ce livre dans le public semble former une coïncidence dont il est impossible de pas remarquer la singularité.

“ Dans le sermon qu'il a prononcé le jour de Noël, M. le vicaire général dit : “ Cette paix (la paix religieuse) nous l'aurons lorsqu'on cessera de vouloir trouver ici une copie exacte des sociétés perverses de l'ancien monde. A tout moment, l'on prétendrait nous faire croire que nous couroyons partout des libéraux catholiques, des francs-maçons...”

“ Ce sermon a été prononcé mardi et reproduit mercredi dans les journaux.

“ Or, le lendemain même de cette reproduction, on distribue tout de suite le pamphlet de Jean d'Erbrée qui a pour but de faire croire au public que la franc maçonnerie est très répandue dans notre province, qu'elle a même des adeptes parmi les membres du clergé.

“ N'y a-t-il pas là une singulière coïncidence ?

“ Pourquoi tant d'empressement à distribuer ce pamphlet ? Pourquoi le déposer avec tant de hâte, par petits paquets, à la douzaine, chez les libraires, et ne pas prendre le temps de le placer comme cela se fait ordinairement dans le commerce ?

“ Pourquoi ? Pour faire échec aux autorités ecclésiastiques du diocèse, qui font tous leurs efforts pour prévenir les troubles religieux qu'on tente de susciter, et pour atténuer l'effet du sermon prononcé le jour de Noël à la Basilique.”

Evidemment, il y a conspiration, puisqu'on n'a pas fait déterminer la grosseur des paquets par le comité de salut public qui siège dans les bureaux de l'*Electeur*.

Et voyez la force de ce raisonnement. Par la nature même de cette brochure, qui a près de 300 pages, on voit qu'il a fallu plusieurs mois, peut-être des années, pour la composer, pour se procurer les documents et les renseignements nécessaires avant de commencer à écrire. Une fois l'ouvrage écrit, l'imprimeur a dû mettre au moins quatre semaines à faire sa part de la besogne, le brocheur, une dizaine de jours. Donc, depuis des semaines et des mois l'auteur et l'éditeur de cet ouvrage prévoyaient que le jour de Noël, 1883, M. le grand vicaire Légaré ferait un sermon à la Basilique où il serait question de franc-maçonnerie ; sachant ce que M. le Grand Vicaire dirait, et voulant lui répondre, ils ont arrangé leur affaire de manière à pouvoir lancer leur brochure dans la circula-

tion le lendemain de la publication du sermon dans les journaux !!

Et l'on dira après cela que les membres du Cercle n'ont pas le don des miracles !

Voici maintenant le pavé :

M. Pacaud prétend que cette brochure est une réponse au sermon de M. le grand vicaire Légaré. Or, cette brochure, quoi qu'en dise l'*Electeur*, est écrite avec une grande modération, nous dirons même une modération excessive. L'auteur reste évidemment en deça de la vérité, loin de tomber dans les exagérations. Il s'appuie sur des documents authentiques, des données sûres. C'est l'œuvre d'un catholique sincère et éclairé qui veut le bien de la religion et de la patrie.

Et, cependant, M. Pacaud a l'audace de proclamer au public que cette œuvre, essentiellement catholique et anti-maçonnique, est une réponse au discours de M. le G. V. Légaré !

Il ne voit donc pas quelle insulte sanglante il lance à la face de ce dignitaire ecclésiastique ?

Et ces gens-là parlent de respect pour l'autorité ! Ah ! ils sont bien les mêmes partout ! Partout ils veulent ruiner le clergé, en attaquant ouvertement certains de ses membres, en défendant d'autres de manière à les compromettre.

Le *Quotidien* publie un article tout à fait semblable à celui de l'*Electeur* au sujet de la célèbre brochure anti-maçonnique. De toute évidence, la même main fournit de la copie à ces deux feuilles.

19 janvier 1884.

Dans un article publié dans le *Canadien* du 7 janvier, M. Tarte fait un appel suprême aux protestants pour les exciter contre l'auteur de la brochure anti-maçonnerie et contre les catholiques sincères qui partagent les convictions et les craintes de *Jean d'Erbrée*. Parce que cet écrivain a constaté un fait historique, savoir, que l'Angleterre a constamment et dans tous les pays favorisé la propagation de la franc-maçonnerie, M. Tarte se prend d'un bel accès de *loyalisme* et accuse Jean d'Erbrée de faire des "appels déplorables à la haine contre la mère-patrie." C'est là de l'hypocrisie révoltante, car M. Tarte ne s'est pas toujours montré aussi ridiculement *loyal*. C'est de plus une véritable trahison nationale, car, pour flatter tout ce qu'il y a de plus fanatique parmi les protestants, pour reprendre auprès des Anglais le prestige qu'il a perdu parmi les siens, M. Tarte ne craint pas d'exciter la haine des loges contre ses propres compatriotes qui, voyant les dangers de la franc-maçonnerie, veulent les conjurer pendant qu'il en est encore temps.

Le *Canadien* du 10, toujours à propos de franc-maçonnerie, contient un autre écrit également scandaleux. Après avoir torturé le sens de plusieurs passages de *Jean d'Erbrée* pour y trouver des contradictions ; après avoir, par exemple, conclu de ce que l'auteur dit qu'il est impossible de connaître le nombre *exact* des catholiques francs-maçons, qu'il se contredit ensuite en croyant à l'existence de plusieurs centaines de Canadiens-français enrôlés dans les loges ; après s'être livré, sur le compte de cette excellente brochure, à des malhonnêtetés semblables, M. Tarte termine son article par la tirade que voici :

“Si l'on nous demande pourquoi ce pamphlet a été écrit, nous répondrons qu'il fait partie de la série de manœuvres “savantes” destinées à effrayer le délégué du Saint-Siège, à lui montrer la province sous un faux jour, à obtenir la reconsidération des *questions décidées* par la cour de Rome, à la faire se déjuger et révoquer les décrets rendus par elle.”

D'abord, si la brochure de Jean d'Erbrée est une œuvre qui ne repose sur aucune preuve, comme le prétend M. Tarte, n'est-ce pas insulter le Commissaire apostolique que d'insinuer qu'il pourra se laisser “effrayer” par un semblable écrit? Et quand, nous vous le demandons, le Saint-Siège a-t-il rendu un décret quelconque qui touche, de près ou de loin, à la franc-maçonnerie en ce pays?

Toujours la même tactique chez nos adversaires : faire la guerre aux catholiques qui combattent les bons combats, et la leur faire au nom du Saint-Siège, en vertu des *décrets* ! Quand donc cessera-t-on de faire un abus aussi criant du nom et de l'autorité de Rome ?

Le *Canadien*, numéro du 10 janvier, parle de “ceux qui regrettent le résultat des recherches faites par l'autorité religieuse parce que ce résultat anéantit leur étrange prétention que la province de Québec est une pépinière de francs-maçons.” D'abord, qui a jamais parlé de *pépinière* ? Personne. Nous affirmons, en nous appuyant sur des preuves irrécusables, que notre province est travaillée par les idées maçonniques. Nous disons : Prenons garde. Voilà tout. Quant aux recherches faites par l'autorité religieuse, dont le résultat, d'après M. Tarte, anéantit cette prétention si conforme au bon sens, qu'en sait-il ? Il n'en peut rien savoir, pas plus que nous. Si les évêques, ou quelques-uns d'entre eux, ont fait des recherches touchant la franc-maçonnerie, le résultat de ces recherches

n'a jamais été rendu public. Comment donc M. Tarte peut-il s'appuyer sur l'autorité religieuse pour se faire l'endormeur de ses frères ? Ne voit-il pas qu'à une mauvaise action il ajoute un procédé irrespectueux ?

16 février 1884.

M. Fréchette attaque naturellement le livre de *Jean d'Erbrée*. Nos lecteurs aimeront peut-être à savoir ce que notre doux musagète pense de cet ouvrage. Voici :

“ M^{sr} l'Archevêque de Québec a dernièrement lancé une lettre pastorale défendant à tous les catholiques de son diocèse d'accuser leurs frères de franc-maçonnerie. La réponse ne s'est pas fait attendre longtemps ; elle s'est faite sous la forme d'un odieux pamphlet où les trois quarts de notre population sont représentés, paraît-il, comme des affiliés à la franc-maçonnerie et aux autres sociétés secrètes. Je dis *paraît-il*, car je ne connais cette élucubration malsaine que par les extraits qu'en cite l'*Etendard*, mardi dernier.”

Inutile de faire ressortir le mensonge que renferme ces lignes. Ceux qui ont lu la brochure de *Jean d'Erbrée* savent que les trois quarts de notre population *ne sont pas* représentés comme des affiliés aux loges.

Jean d'Erbrée a fait une œuvre remarquable par l'absence de toute exagération, même apparente. Tout ce qu'il avance est appuyé sur des faits et des documents authentiques.

Mais ce qui est souverainement scandaleux, c'est de voir M. Fréchette, lui aussi, traîner le nom de l'Archevêque dans ce débat. Plus loin, M. Fréchette dit que ce *pamphlet* a été répandu dans le diocèse de Québec

“ dans une circonstance où la chose ne pouvait que faire l'effet d'un soufflet sur la joue de l'Archevêque.”

Jamais, croyons-nous, on n'a insulté M^{sr} l'Archevêque de pareille façon; car M. Fréchette, à l'exemple de l'*Electeur*, veut faire croire aux populations que toute attaque contre la franc-maçonnerie est une attaque dirigée contre Sa Grandeur. C'est poser, tout simplement, M^{sr} l'Archevêque en protecteur des loges ! Jusques à quand durera cet affreux scandale ?

UN AVEU

2 février 1884.

Au cours d'un article sur la franc-maçonnerie, le *Herald* de Montréal, journal protestant, parlant, dans son numéro du 19 janvier, du raconter — mis évidemment en circulation par les loges — que le Saint-Père doit prochainement déclarer que la franc-maçonnerie anglaise et américaine n'est pas mauvaise, fait l'aveu suivant :

“ Quant à la réhabilitation de la franc-maçonnerie anglaise et américaine, nous sommes certains qu'elle serait bien vue de beaucoup d'Irlandais. Elle serait aussi, croyons-nous, particulièrement agréable à BEAUCOUP DE CANADIENS-FRANÇAIS — MANY FRENCH-CANADIANS — QUI APPARTIENNENT MAINTENANT À DES LOGES MAÇONNIQUES, ET À BEAUCOUP D'AUTRES qui voudraient en faire partie si cela plaisait à l'Eglise.”

Cela n'a besoin d'aucun commentaire. C'est ainsi que la vérité échappe peu à peu à nos adversaires.

MANY FRENCH CANADIANS WHO NOW BELONG TO MASONIC LODGES !!!

Qu'est-ce que l'*Electeur*, l'*Evénement*, le *Canadien*, le

Quotidien, le *Pionnier* et autres journaux endormeurs pensent de cet aveu d'un journal qui doit savoir ce qui se passe au fond ténébreux des loges ?

LA FRANC-MAÇONNERIE

SA PUISSANCE — SON UNIVERSALITÉ

26 janvier 1884.

A nos compatriotes aveugles, qui se moquent de ceux qui signalent sans cesse les dangers de la franc-maçonnerie, nous recommandons la lecture des deux articles suivants. Le premier est emprunté au *Journal de Rome*, l'un des grands journaux catholiques de la Ville Éternelle. Ce journal dit :

“ D'après les journaux maçonniques, le rapport présenté au Grand-Orient de France, par le président du conseil de l'ordre, au convent de 1883, aurait une importance des plus grandes.

“ La franc-maçonnerie, nous l'avons déjà dit, commence à se démasquer. Les divulgations faites par le rapport du président de l'ordre jettent une grande lumière sur le rôle que s'attribue la secte, et constate que jamais, peut-être, malgré quelques divisions insignifiantes, ses affaires n'ont été plus florissantes.

“ Aussi à l'heure actuelle, la franc-maçonnerie traite avec les puissances européennes, non d'égal à égal, mais de supérieur à inférieur : elle donne des ordres, impose des plans et se fait obéir sans doute ; le document en question déclare que les rapports avec toutes ces puissances sont excellents, et que les petits nuages qui s'étaient élevés par suite de malentendus avaient disparu.

“ Cet aven doit être retenu : la franc-maçonnerie domine les couronnes et tient les rois et les empereurs dans sa main, de même qu'elle tient, hélas ! une grande partie des peuples.

“ *Qui donc viera encore son existence, sa puissance, son action dans la vie politique et sociale du monde !*

“ Une seule puissance ne courbe pas le front : elle condamne hautement la franc-maçonnerie, ses œuvres et ses doctrines : c'est que l'Eglise est immuable et les attaques de l'enter ne prévaudront pas contre elle. Mais les puissances qui se séparent d'elle pour suivre les ordres de la franc-maçonnerie, à quels malheurs irréparables elles s'exposent ! ”

Lisez maintenant ce que disait, tout dernièrement encore, le *Times*, de Londres, en parlant de la récente élévation du prince de Galles à un nouveau grade dans la franc-maçonnerie. Dans son discours prononcé à cette occasion, le prince avait parlé de la franc-maçonnerie comme d'une société purement bienfaisante. Le *Times*, commentant ce discours, dit :

“ Si le public croyait réellement que la franc-maçonnerie n'est rien autre chose que ce dont le prince de Galles a parlé — savoir un ordre et une institution de charité et de secours — il s'en occuperait bien moins. Personne ne peut être très curieux de connaître les règlements particuliers d'une société de bienfaisance ou de secours mutuels. *La franc-maçonnerie doit être quelque chose DE PLUS*, si elle veut conserver le prestige dont elle jouit actuellement. A certaines époques et dans certains pays elle a été beaucoup plus. Sur le continent, elle a quelquefois adopté un programme tout à fait anti-clérical ou a servi de masque à des projets révolutionnaires. Quelle que soit la nature de la franc-maçonnerie, quel que soit l'objet pour lequel elle a été fondée, quels que soient les projets auxquels on le fait servir, il y a un avantage très réel et très tangible qui résulte de son CARACTÈRE INTERNATIONAL. Devenir franc-maçon, c'est devenir membre d'une société qui a

des ramifications DANS LE MONDE ENTIER. SES SIGNES ET INSIGNES SONT LES MÊMES PARTOUT. Les membres des nouvelles loges que M. Broadley vient de fonder à Tunis, à Malte, à l'ombre des pyramides, feront partie de la *fraternité maçonnique universelle*. La franc-maçonnerie existe partout. Aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud, en Asie et en Afrique on trouve des loges, et ses signes ont cours."

Voilà deux autorités dont la première établit clairement la puissance redoutable de la franc-maçonnerie, et la seconde, l'universalité de cette société si justement condamnée par l'Eglise.

AUX ENDORMEURS DE SHERBROOKE ET D'AUTRES LIEUX

9 février 1884.

Nous avons promis, dans notre dernier numéro, de discuter les chiffres de notre ami du *Pionnier* de Sherbrooke. Commençons par les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Les voici. Ils sont maigres, mais, en revanche, ils sont entourés d'un beau cadre de gros mots :

" En lisant cette affirmation pleine de superbe ne croirait-on pas que M. Tardivel parle en Pontife infallible qui affirme un fait indéniable qui crève les yeux à tous ? Il faut en rabattre cependant, et beaucoup. M. Tardivel, vous voyez des francs-maçons partout, ce qui est un tort plus grand peut-être que celui de n'en voir nulle part, et c'est ce qui vous fait calomnier nos chers Cantons de l'Est. Nous nous sommes donné la peine d'aller aux informations aux sources les plus sûres et nous croyons pouvoir dire sans crainte de nous tromper : Votre zèle, cher confrère, vous emporte hors des bornes. Les chiffres que nous avons obtenus prouvent que, grâce à Dieu,

la franc-maçonnerie n'a pas poussé dans nos Cantons les profondes racines que l'on serait tenté de croire en lisant votre factum.

“ Le nombre des adeptes à cette ridicule et dangereuse machine qu'on appelle franc-maçonnerie, est même tellement restreint parmi les catholiques des Cantons de l'Est que nous sommes nous-mêmes étonnés de son insignifiance, et estimons que pour un mal de si minime importance, il est inutile et même dangereux de faire le tapage que l'on sait.

“ Est-il bien nécessaire de partir en guerre, étendard et flamberge au vent, pour 8 Canadiens-français qui sont affiliés aux loges maçonniques ? Non, pensons-nous, et, cependant, ce chiffre de 8 on nous le donne comme un chiffre quasi-officiel et maximum, pour les Cantons de l'Est. Nous regrettons, sans doute, qu'il y ait parmi nos nationaux et nos frères en religion, huit malheureux égarés et nous désirons du fond du cœur qu'ils abandonnent cette secte impie, mais nous protestons avec énergie contre l'accusation calomnieuse que vous lancez un peu trop gratuitement et cavalièrement à la tête de nos Canadiens-français. Avant donc que d'écrire, apprenez à penser, dit Boileau, de poétique mémoire, et nous vous dirons M. Tardivel : Avant donc que d'écrire, apprenez à vous informer, et il ne vous arrivera plus d'anathématiser à faux, non plus que de vous faire relever de vos prétentieuses affirmations, qui sont le fruit de votre imagination exaltée et non de vos laborieuses recherches. La chose valait cependant la peine de vous informer, et la *charité chrétienne* vous en faisait un devoir.”

N'est-ce pas que les mots *charité chrétienne* terminent bien cette tirade passionnée ?

Et quelle est cette affirmation *pleine de superbe* qui excite tant notre confrère, d'ordinaire si paisible ? La voici, telle que le *Pionnier* la donne lui-même, d'après la *Vérité* du 19 janvier :

“ La franc-maçonnerie compte malheureusement un

certain nombre d'adeptes parmi nos compatriotes tant des campagnes que des villes. C'est chose certaine. Dans les Cantons de l'Est et dans toutes les régions de la province sillonnées par des voies ferrées, lesquelles sont presque toutes contrôlées par la franc-maçonnerie, il y a des francs-maçons canadiens-français *connus*. Pour s'en convaincre, M. Tarte n'aura qu'à interroger n'importe quel catholique éclairé qui connaît tant soit peu cette partie du pays."

On l'admettra, il n'y a rien de bien *superbe* là-dedans. Nous disons tout simplement que dans les Cantons de l'Est et dans toutes les régions de la province sillonnées par des voies ferrées, il y a des francs-maçons canadiens-français. Nous n'entreprenons pas d'en fixer le nombre. Nous déclarons seulement qu'il y en a. Le *Pionnier* admet qu'il y en huit dans les Cantons de l'Est. Alors, pourquoi nous chercher noise, pourquoi nous engendrer chicane, pourquoi nous traiter de calomniateur? Nous disons: il a un nombre quelconque de franc-maçons canadiens-français dans les Cantons de l'Est. Le *Pionnier* déclare que ce nombre, que nous n'avons pas voulu déterminer, est de huit. En quoi avons-nous donc péché?

Le *Pionnier* trouve que ça ne vaut pas la peine de s'occuper de huit francs-maçons canadiens-français. C'est là que nous différons d'opinion avec lui. Voilà huit malheureux que la secte envahissante a arrachés à l'Eglise.

Si l'on s'endort dans une fausse sécurité, il y en aura peut-être 16 dans un an, 32 dans deux ans, 64 dans trois ans, 128 dans quatre ans. Quand faudra-t-il commencer à s'alarmer, selon le *Pionnier*? La politique qui consiste à mettre un cadenas à la porte de l'écurie lorsque le cheval a été volé est flétrie par les hommes sages comme une politique insensée.

Mais où le *Pionnier* a-t-il pris ce chiffre de huit? C'est ce que nous aimerions beaucoup à savoir.

Quelles que soient les "sources les plus sûres" auxquelles le *Pionnier* a puisé ses renseignements, nous ne craignons pas de dire que son chiffre *huit* est nécessairement un chiffre de haute fantaisie. Dans un pays comme le nôtre, où la secte a encore intérêt à se cacher, il est impossible de connaître le nombre exact des catholiques enrôlés dans les sociétés secrètes.

En effet, comment voulez-vous arriver à cette connaissance ? Par les *profanes* ? Ils n'en savent rien par eux-mêmes.

Par les initiés ? Croire à leurs affirmations en pareille matière ce serait faire preuve d'une naïveté plus qu'enfantine. S' imagine-t-on que des gens qui ont fait serment de garder les secrets de la franc-maçonnerie vont livrer ces secrets au premier venu ?

Par des francs-maçons convertis ? Mais êtes vous bien sûrs que vos convertis le sont réellement ? Un homme qui a trahi son serment baptismal en s'enrôlant sous les bannières de Satan peut bien se repentir, sans doute, et éviter l'enfer ; mais il ne saurait exiger qu'on attache à sa parole une confiance sans bornes. Il a juré fidélité à l'Eglise, il a renoncé à son serment sacré par un serment sacrilège, il prétend revenir à sa première allégeance : il peut être sincère, mais nous devons nous méfier de lui. Du reste, fût-il sincèrement converti, qui nous dit qu'il aura assez de courage pour révéler réellement les secrets de la franc-maçonnerie ? Car, ne l'oublions pas, la franc-maçonnerie ne renonce pas à ses *droits* sur ceux qu'elle a marqués. On a beau sortir des loges, on n'échappe pas entièrement à l'action maçonnique, ni aux dangers qui menacent ceux qui divulguent les secrets de la société. Aussi on ne peut guère accepter le témoignage des francs-maçons *convertis*, lorsque ce témoignage est favo-

nable à la franc-maçonnerie ou de nature à endormir les catholiques sur les agissements de la secte. Si un ancien franc-maçon exposait sa vie en attaquant hardiment les loges, alors on pourrait croire à sa sincérité.

Il en existe des francs-maçons véritablement convertis, qui travaillent à réparer, autant que possible, le mal qu'ils ont fait ; mais remarquez bien que ceux-là ne cherchent pas à cacher les dangers de la franc-maçonnerie par des témoignages complaisants.

Le chiffre du *Pionnier* et l'aplomb avec lequel il le donne nous font sourire.

Maintenant, cher *Pionnier*, voici un petit bout de document officiel qui devrait vous faire réfléchir. Il y a à peine un an, un de nos évêques, ¹ dont le diocèse est "sillonné par des voies ferrées," consultait le Saint-Office au sujet de la franc-maçonnerie. Cette consultation commence ainsi :

" Il existe en Canada plusieurs compagnies de chemins de fer, dont les membres sont protestants et font partie des sociétés secrètes condamnées par l'Eglise. Les directeurs de ces compagnies, par eux-mêmes ou par d'autres, font une propagande active pour affilier aux sociétés secrètes auxquelles ils appartiennent les employés catholiques qui sont à leur service, et au besoin les MENACENT, directement ou indirectement, de les renvoyer, s'ils ne veulent pas entrer dans leurs associations impies. Il arrive malheureusement que quelques catholiques, dominés par la crainte de perdre leur position et de se trouver sans emploi rémunératif, pour eux et leurs familles, font enregistrer leurs noms dans ces sociétés, paient la contribution imposée aux sociétaires, reçoivent le secret mensuel transmis par les loges à chaque membre."

Voilà qui est clair, n'est-ce pas ?

Ce document établit, contre l'inepte prétention du

Canadien et du *Chronicle*, que la franc-maçonnerie fait une propagande active parmi les catholiques.

Il établit également qu'un certain nombre de catholiques succombent à la tentation.

Il établit, par conséquent, que la franc-maçonnerie est une source intarissable d'affreux périls sur lesquels il n'est pas permis de fermer les yeux.

Et voilà toute notre thèse, voilà notre affirmation "pleine de superbe" qui donne des crises de nerfs à certaines gens.

Le rédacteur du *Pionnier* doit être maintenant convaincu, s'il est de bonne foi dans cette guerre entreprise contre nous, que c'est lui qui a parlé à la légère.

LES DISSENSIONS DES FRANCS-MAÇONS

ET L'AVEUGLEMENT DES CATHOLIQUES

8 mars 1881.

Le *Catholic Record*, de London, Ontario, du 2 février dernier, prend occasion d'un article de la *Vérité* pour dire un mot de la franc-maçonnerie au Canada. Notre estimable confrère trouve qu'il n'est pas mauvais pour les journalistes catholiques d'élever la voix, de temps à autre, pour mettre leurs lecteurs en garde contre les dangers de la secte ; mais, en même temps, il ne semble pas considérer le péril comme imminent. Les catholiques, dit-il en substance, ne sont pas portés vers la franc-maçonnerie, laquelle, malgré son prétendu esprit fraternel, est déchiré par des guerres intestines.

Nous croyons qu'il est à propos de faire quelques observations touchant ces dissensions des francs-maçons.

Ces gens-là, sans doute, comme les diables, du reste, sont divisés entre eux sur des questions de détail, sur l'opportunité de certains moyens à employer, sur la manière de tendre vers leur but ; mais le sont-ils sur le but même et sur la rage qu'ils mettent à attaquer l'Eglise catholique, toujours, dans toutes les occasions, sourdement lorsqu'ils ne peuvent le faire ouvertement ? Sont-ils divisés sur certaines doctrines sociales essentiellement perverses qu'ils cherchent sans cesse à faire prévaloir ? Certainement non.

La maçonnerie, qui a préparé et accompli, en la dirigeant, la Révolution au siècle dernier, s'est-elle détruite ?

N'a-t-elle pas, au contraire, continué à grandir au milieu des ruines qu'elle a amoncelées, à étendre son influence jusqu'aujourd'hui où nous la voyons enlacer le monde entier ?

Certes, il ne saurait y avoir d'ordre véritable, d'harmonie, d'union vraie que là où règnent la justice et la charité. Sous l'empire de la passion et de l'intérêt doit se trouver la *confusion* ; avec la haine, plus ou moins comme chez les démons. Ce qui n'empêche pas, cependant, une certaine *entente* de s'établir quand il s'agit de se ruer sur le Christ, sur son Eglise, sur ses fidèles, objets de la haine *commune*.

Pour ce qui est du nombre plus ou moins considérable de catholiques appartenant aux loges, ce n'est pas là ce qui nous occupe davantage en ce moment. Quand même il n'y aurait pas un seul catholique affilié aux loges chez nous, il n'en serait pas moins utile de faire connaître la franc-maçonnerie telle qu'elle est :

1^o Pour que les catholiques continuent à en avoir horreur ;

2^o Pour donner l'intelligence de l'histoire contemporaine qui est un profond mystère, même pour les savants, sans la connaissance intime de la franc-maçonnerie ;

3^o Pour faire comprendre aux catholiques les graves raisons qu'a l'Eglise de condamner toutes les sociétés secrètes ;

4^o Pour faire comprendre aux fidèles le besoin pressant que nous avons d'être guidés par l'Eglise dans cette matière, comme dans tant d'autres ;

5^o Pour justifier les demandes de prières et les anxiétés si souvent exprimées, dans de documents solennels, par les Papes à la vue des dangers dont la secte maçonnique menace les enfants de l'Eglise ;

6^o Pour bien faire connaître à tous *l'esprit*, les *idées*, les *ruses*, et la *tactique* de la secte, afin que l'on ne voie pas autour de soi des catholiques, par ignorance, prêter main forte aux œuvres maçonniques, œuvres de *laïcisation*, œuvres *humanitaires*, *philanthropiques*, *littéraires*, *scientifiques*, etc.

C'est là la grande plaie sociale de notre pays : de bons chrétiens, qui ne voudraient pas pour tout l'or du monde travailler ouvertement contre la religion catholique, faute de connaissances suffisantes sur la secte, poussent constamment à la roue, lorsque des entreprises portant le cachet maçonnique sont mises sur pied, et cela au risque de causer un tort irréparable à la foi et aux mœurs, aux familles, à tout le pays.

Cet étrange aveuglement n'est malheureusement pas rare parmi nos compatriotes. Depuis quelques années, nous avons fait un pas immense dans cette voie funeste. Il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre que nombre de catholiques, qui ne sont nullement affiliés aux loges,

en sont arrivés à coopérer très activement à des œuvres dont les francs-maçons ont pris l'initiative, la direction ou le patronage et qui tendent au but de la secte.

LES SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES

5 avril 1884.

On ne tient pas assez compte, généralement, de certaines sociétés qui, sans faire partie directement de la franc-maçonnerie, sont cependant maçonniques dans leur organisation et leurs tendances. Nous voulons parler de certaines sociétés d'ouvriers, lesquelles cachent, sous les dehors attrayants de la bienfaisance et de la protection mutuelle, une œuvre anti-sociale et ténébreuse.

Ces sociétés sont souvent contrôlées et dirigées par la franc-maçonnerie, qui sait presque toujours glisser habilement quelques adeptes dans les bureaux de direction de ces associations. Plusieurs d'entre elles sont de véritables organisations secrètes dont les membres se lient par un serment impie et détestable.

Avons-nous besoin de dire que de telles sociétés sont formellement condamnées par l'Eglise et qu'aucun catholique ne peut en faire partie.

Un ami de notre feuille nous a transmis, il y a quelque temps, la formule imprimée du serment que prêtent les membres de l'une de ces associations ; c'est la Fraternité des mécaniciens de locomotives — *Brotherhood of locomotive engineers*.

Ce serment est affreux. Le membre jure, prenant Dieu pour témoin, et "sous peine d'avoir les yeux arrachés de

leurs orbitres," entre autres choses, "de garder à jamais le secret sur les actes et les ordres de la Fraternité"; "d'obéir toujours promptement à toutes ses lois, à tous ses règlements et usages"; "de ne jamais révéler à âme qui vive quoi que ce soit concernant l'ordre"; "d'appuyer et de respecter toutes les exigences et décisions de la Grande Division Internationale de la Fraternité des mécaniciens de locomotives."

En voilà assez pour convaincre nos lecteurs que cette société de mécaniciens est radicalement mauvaise, car personne n'a le droit, sous aucun prétexte, de prêter un semblable serment.

Pourtant, on a lieu de craindre que des catholiques ne se laissent enrôler dans cette société secrète.

Et n'existe-t-il pas d'autres sociétés d'ouvriers qui ne valent pas mieux que cette Fraternité de mécaniciens?

LA MINERVE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

7 juin 1884.

Voilà la *Minerve* prise encore une fois en flagrant délit de falsification de textes. C'est une habitude chez elle, on le sait.

La *Minerve* ayant entrepris de masquer le jeu de la franc-maçonnerie, s'est mise à la besogne *maçonnique* : elle emploie le mensonge, sans sourciller, quand les besoins de la cause l'exigent.

Ces jours derniers la *Minerve* contenait l'entrefilet suivant :

"La *Revue catholique des Institutions et du Droit* s'ap-

puie sur le livre du fameux *Jean d'Erbrée* pour *dénoncer* le Canada catholique comme *inondé* de francs-maçons. Ceci deviendrait très amusant si ce n'était odieux. Il est vrai que la *Revue* s'étonne que M. d'Erbrée se borne à lancer des assertions, sans apporter de preuves à l'appui. Elle attribue cette réserve aux meilleurs motifs, naturellement, mais l'absence absolue de preuves, jointe à la présence du *masque* (car personne ici ne connaît ce *dénonciateur* et *détracteur* anonyme) devrait lui donner à penser un peu avant d'endosser la *calomnie*."

Il y a deux gros mensonges dans cet entrefilet. D'abord, la *Revue* ne *dénonce* pas le Canada catholique comme *inondé* de francs-maçons. Comme le *Journal de Rome*, elle nous signale charitablement le mal qui nous mine déjà et qui menace sérieusement l'avenir de notre pays.

La *Revue des Institutions et du Droit* est une des plus savantes revues de France ; elle est dirigée par les jurisconsultes catholiques les plus éminents. Il suffit de nommer M. Lucien Brun, M. Gustave Théry, M. Claudio Jannet. Nous devons donc remercier les rédacteurs de cette publication du soin qu'ils mettent à étudier notre pays. Ils nous parlent le langage, non de l'inepte flatterie, mais du bon sens et de la vérité. Nulle part, dans l'article dont il s'agit, le Canada catholique n'est *dénoncé* comme *inondé* de francs-maçons. Mais on nous dit que le péril maçonnique nous menace, que la franc-maçonnerie est déjà "un facteur dans la situation du Canada qu'on ne saurait négliger."

Quel est l'homme tant soit peu sérieux qui ne reconnaisse la stricte vérité, ou plutôt la vérité *adoucie* de ces paroles.

La *Minerve* se plaît à *dénoncer* les journaux catholiques d'Europe qui ont la très grande charité de nous prêter main forte dans notre lutte contre la franc-maçonnerie ;

elle fournit par là une nouvelle preuve que la secte exerce déjà une influence néfaste dans notre province.

Voici le deuxième mensonge de la *Minerve* :

“ La *Revue* s'étonne de ce que M. d'Erbrée se borne à lancer des assertions, sans apporter de preuves à l'appui.”

C'est absolument le contraire qui est la vérité.

La *Revue* dit, en parlant du livre de *Jean d'Erbrée*, que c'est une “ étude écrite froidement, PLEINE DE FAITS ET TOUJOURS APPUYÉE SUR DES DOCUMENTS.”

Au sujet du nombre des Canadiens-français catholiques faisant partie des loges, la *Revue* dit :

“ M. Jean d'Erbrée affirme, d'après la foi des documents AUTHENTIQUES, que 1,100 Canadiens-français ont été reçus dans les loges de la province de Québec depuis 1869. Une loge travaillant en français, les *Cœurs-Unis*, existe à Montréal et est en étroite relation avec les loges de Paris ¹ ; de plus, plusieurs Canadiens-français figurent parmi les officiers des autres loges. A Québec même il existe une *Association maçonnique* qui fait publier ses convocations dans les journaux français ² se prétendant catholiques.”

Où est l'étonnement de la *Revue* ?

La *Revue* parle ensuite du programme secret de la franc-maçonnerie au Canada, et dit :

“ Nous ne trouvons pas sur ce point, dans le livre de M. d'Erbrée, de documents écrits absolument positifs.

1—Nous ignorons si la loge de langue française, de Montréal, les *Cœurs-Unis*, qui relève de la Grande Loge de Québec, est en “ étroite relation avec les loges de Paris ” ; mais ce qui est indubitable, c'est qu'il existe à Montréal, depuis le 18 mai 1896, une autre loge de langue française, l'*Emancipation*, relevant directement du Grand-Orient de Paris. L'annuaire du Grand-Orient en fait foi dans chacun de ses numéros.

2— L'*Electeur* a publié ces avis.

Mais ce serait bien mal connaître la secte que de croire que, dans un pays encore foncièrement catholique comme le Canada, elle imprime et proclame hautement les buts qu'elle poursuit comme elle le fait en France et en Belgique où le grand œuvre lui paraît suffisamment avancé.

Ainsi, loin de s'étonner de l'absence de tout document positif sur le programme des francs-maçons canadiens, la *Revue* trouve cette absence tout à fait naturelle : c'est le contraire qui l'étonnerait.

La *Minerve* a donc faussé, de propos délibéré, l'article de la *Revue*.

Au public catholique de juger de la valeur d'une feuille qui emploie de tels procédés au profit de la franc-maçonnerie !

LES JOURNAUX CANADIENS

ET LA FRANC-MAÇONNERIE

7 juin 1884.

Par rapport à la franc-maçonnerie les journaux de la province de Québec peuvent se classer comme suit : journaux anti-maçonniques, journaux maçonniques, journaux endormeurs.

Les journaux anti-maçonniques sont l'*Etendard*, le *Journal des Trois-Rivières*, le *Courrier du Canada*, la *Gazette de Joliette*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, l'*Union des Cantons de l'Est*, la *Vérité*.

Les journaux maçonniques sont la *Patrie*, la *Gazette de Montréal*, le *Herald*, le *Star*, le *Chronicle*, et l'on peut dire aussi l'*Electeur*, et l'*Union* de Saint-Hyacinthe, car ces deux dernières feuilles ont identifié leur cause avec celle de la *Patrie*.

A la tête des journaux endormeurs se place aujourd'hui la *Minerve* ; viennent ensuite le *Monde*, de Montréal, le *Canadien* et l'*Événement*, de Québec, le *Quotidien*, de Lévis, et, nous regrettons de le dire, le *Journal de Waterloo*, un peu.

L'Encyclique *Humanum genus* a porté un coup terrible aux feuilles maçonniques ainsi qu'aux journaux endormeurs du Canada comme des autres pays. C'est la condamnation solennelle des erreurs des premières et des faiblesses, de l'aveuglement des derniers.

Au lieu de reconnaître leurs égarements, au lieu d'entrer dans le droit chemin que leur trace Léon XIII, tous ces journalistes orgueilleux se révoltent.

Mais dans notre pays ils n'osent pas s'attaquer à l'Encyclique même—les esprits ne sont pas mûrs pour tant d'audace— ; pour se venger de leur condamnation, ils frappent sur les journaux anti-maçonniques, sur tous ceux qui ont toujours combattu la secte et ses funestes doctrines et qui, aujourd'hui, s'appuient sur la parole du Pape, y puisent leurs inspirations, y trouvent leur programme, leur règle de conduite.

Ce qui est plus scandaleux encore, c'est de voir ces journaux, dans leur guerre insensée contre les catholiques militants, dans leur coupable campagne au profit de la secte, avoir le cynisme de s'autoriser d'une phrase qu'ils ont détachée d'un mandement de M^{sr} Fabre, évêque de Montréal ¹.

1—Ce mandement de M^r Fabre, publié au mois de mai 1884, réjouit singulièrement la *Patrie*, de Montréal, dont le propriétaire-directeur était M. H. Beaugrand qui s'était publiquement vanté, quelques années auparavant, d'appartenir à la franc-maçonnerie. Ceux qui voudront écrire l'histoire de cette époque feront bien de consulter l'article que la *Patrie* consacra à ce mandement dans son numéro du 26 mai 1884.

La *Minerve* surtout, dépassant la *Patrie*, entasse colonnes sur colonnes pour établir que tous ceux qui combattent la franc-maçonnerie avec courage et énergie, comme Léon XIII veut qu'elle soit combattue, désobéissent à M^{sr} Fabre !!

C'est le plus affreux scandale qui se soit jamais produit dans notre pays, croyons-nous.

La *Minerve* cherche par tous les moyens, par le mensonge même, à déplacer le débat. Dans son numéro du 29 mai elle disait :

“ Il ne s'agit pas de discuter si la franc-maçonnerie existe au milieu de nous. C'est un fait admis de tous. Tout le débat roule sur l'assertion du *Journal de Rome*, que nous, catholiques, faisons le scandale du monde entier par LE NOMBRE de membres que nous fournissons aux sociétés secrètes.”

Or, faut-il le répéter encore une fois ? le *Journal de Rome* n'a jamais parlé du nombre des catholiques francs-maçons au Canada. Voici, de nouveau, le passage du journal romain qu'on discute si vivement depuis quelques semaines :

“ En combien de pays, malgré la défense formelle de l'Eglise, la franc-maçonnerie n'a-t-elle pas séduit jusqu'à des catholiques ? Faut-il rappeler ces tristes compromissions, sinon ces adhésions déclarées, qui, au Portugal, au Brésil, dans l'Amérique du Nord, au Canada surtout, découragent les fidèles du Christ, étonnent et scandalisent le reste de l'univers.”

Comme on le voit, le *Journal de Rome* ne parle aucunement du nombre des francs-maçons. Quant aux scandales que le Canada a donnés, dans ces derniers temps, nous en avons énuméré assez, dans la *Vérité* du 17 mai, pour justifier vingt fois la remarque de notre confrère romain.

De plus, comme le fait si bien observer le *Manitoba*, le *Journal de Rome* parle du *Canada* qui comprend autre chose que la province de Québec.

Pour prouver qu'il n'y a qu'un nombre *infinitement petit* de catholiques francs-maçons au Canada, la *Minerve*, numéro du 28 mai, cite le témoignage de la *Gazette*, de Montréal, qui "a pour principal rédacteur, dit-elle, un franc-maçon bien connu, qui a même été grand-maître, M. Thomas White." Dans son numéro du 30 mai, la *Minerve* s'appuie sur la *Patrie* pour prouver que ceux qui combattent la franc-maçonnerie commettent de "coupables exagérations." "La *Patrie*, dit la *Minerve*, doit être assez renseignée à cet égard puisque son directeur porte le tablier et peut parler avec connaissance de cause." Invoquer le témoignage de francs-maçons avérés pour prouver que la franc-maçonnerie ne fait aucun ravage alarmant dans la province de Québec, c'est se moquer du public. Car tout le monde sait que la secte cherche à se cacher, à se tenir dans l'ombre, surtout dans les pays catholiques. Les dires des maçons, qui ont tout intérêt à masquer le jeu des loges, particulièrement en ce moment, ne vaut donc absolument rien.

Du reste, à ces témoignages maçonniques on peut opposer des témoignages également maçonniques qui disent tout le contraire.

D'abord, les annuaires, les rapports des différentes sociétés secrètes du Canada qui parlent tous des progrès de la secte.

Ensuite la *Chaîne d'Union*, de Paris, qui se réjouit de la tournure que prennent nos affaires.

Le *Napanee Standard*, du 16 juin 1883, qui constate que les *préjugés* contre la franc-maçonnerie tendent à disparaître parmi les Canadiens-français instruits.

Enfin, ce témoignage direct du *Herald*, de Montréal, qui a déclaré, numéro du 19 janvier dernier, que "BEAUCOUP DE CANADIENS-FRANÇAIS—MANY FRENCH CANADIANS—APPARTIENNENT MAINTENANT AUX LOGES MAÇONNIQUES ET que BEAUCOUP D'AUTRES voudraient en faire partie si cela plaisait à l'Eglise." ¹

Ce dernier témoignage est d'autant plus croyable que c'est un cri du cœur, échappé dans un moment d'expansion, à une époque où la presse maçonnique croyait, dans sa folie, que Léon XIII allait réhabiliter, en quelque sorte, la franc-maçonnerie anglaise et américaine.

La *Minerve* n'a jamais rien dit contre le *Herald* pour avoir fait cette déclaration compromettante ; elle ne l'a

1—Il y avait aussi le témoignage des Pères du IV^e concile de Québec. Le décret XI de ce concile, tenu en 1868, se lit comme suit :

"Valde autem dolendum est quod MULTI PSEUDO CATHOLICI, diversis sub prætextibus, tales societates (secretas) ineant. Tali TANTOTEM malo volentes providere, quantum in nobis est, declaramus prohibitas, etc."

C'est-à-dire que les Pères du quatrième concile de Québec déclarent que c'est un sujet de vive douleur de voir un GRAND NOMBRE—MULTI—de prétendus catholiques entrer dans les sociétés secrètes, sous divers prétextes ; et voulant, autant que possible, porter un remède à ce mal si GRAND, ils condamnent de nouveau ces sociétés.

Ce décret était de nature à beaucoup embarrasser les endormeurs ; car *multi* veut dire un GRAND NOMBRE, rien de moins. Or le *Journal de Rome*, l'*Etendard* et la *Vérité* n'avaient jamais employé, en parlant des ravages de la franc-maçonnerie parmi les catholiques canadiens, une expression aussi forte. Que faire ? La sagesse païenne de la déesse *Minerve* trouva une solution facile de la difficulté. Elle admit que le décret était vrai en 1868, mais elle prétendit que le mal signalé alors avait toujours été en diminuant depuis et qu'il était, en 1884, réduit à sa plus simple expression ! C'est-à-dire que la *Minerve*, de sa propre autorité, déclarait nul et non avenue le décret d'un concile !

pas accusé de "calomnier" nos compatriotes ; elle réserve toute sa colère pour le *Journal de Rome* et les feuilles catholiques du Canada.

Ce qui ferait croire qu'elle est animée par la jalousie et la haine contre les journalistes anti-maçoniques, plutôt que par l'amour de la patrie.

Aveu précieux que nous trouvons dans la *Minerve* du 19 mai :

" Si nous sommes bien renseigné, on a constaté qu'il y a trois cents catholiques francs-maçons (dans la province de Québec) sur une population catholique totale de 1,170, 718."

La *Minerve* est d'avis que ce n'est rien. Nous trouvons que c'est beaucoup, si l'on tient compte du mal incalculable qu'un *seul* franc-maçon, tant soit peu haut placé, peut faire au milieu d'une population catholique.

Trois cents loups déguisés au milieu de nous, quand un *seul* peut dévaster tout un troupeau ! Mais c'est alarmant au suprême degré !

Voyez la *Patrie* ! Quels ravages fait ce *seul* organe des loges !

Et la *Minerve* nous assure qu'il y a dans notre province trois cents êtres aussi dangereux que le franc-maçon Beaugrand !

Et elle veut nous endormir ! Mais Jean d'Erbrée n'a parlé que de cinq cents catholiques francs-maçons dans notre province ; et cependant la *Minerve* a dénoncé son livre comme une affreuse calomnie !

Du reste, ainsi que le fait très bien remarquer le *Journal des Trois-Rivières*, si l'on a constaté l'existence de trois cents catholiques francs-maçons dans notre province,

n'est-il pas raisonnable de croire qu'un nombre beaucoup plus considérable d'adeptes des sociétés secrètes ont réussi à se soustraire aux recherches et à rester cachés ?

21 juin 1884.

Le *Journal de Waterloo* est mécontent de nous parce que nous l'avons rangé, *un peu*, parmi les journaux endormeurs. L'article qu'il nous consacre à ce sujet nous confirme davantage dans notre manière de voir et nous fait regretter le mot *un peu*, car nous constatons avec peine que notre confrère est aussi endormi, sinon aussi endormeur, que la *Minerve*, le *Monde*, le *Canadien*, etc. En effet, il dit, dans son numéro du 11 juin :

“ Nous avons déjà fait connaître, avant aujourd'hui, l'opinion que nous avons de la franc-maçonnerie, nous savons que c'est une société puissante et dangereuse et qui n'obéit qu'à l'esprit du mal. Nous savons que c'est elle qui a renversé les trônes en Europe, qui a créé les révolutions, et dont le but principal est le renversement de l'Eglise catholique.

“ Mais alors pourquoi, va nous demander la *Vérité*, pourquoi ne combattez-vous pas une association aussi dangereuse ?

“ C'est que, quoi qu'en dise la *Gazette*, de Joliette, nous avons lu attentivement l'admirable encyclique *Humanum genus* de notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, et que nous y avons trouvé que c'est aux Evêques SEULEMENT que s'adresse le Chef de l'Eglise, quand il indique les moyens de combattre la franc-maçonnerie. Ce n'est pas aux journalistes qu'est confiée la mission de défendre l'Eglise catholique contre les sociétés secrètes ; c'est aux évêques seulement, à eux et à leur clergé. Nous attendons donc les ordres de notre évêque, et quand il jugera à propos que nous parlions, il trouvera en nous un

instrument, bien humble à la vérité, mais docile et dévoué. En attendant, nous croyons que, dans diverses parties de la province de Québec, sinon dans la province tout entière, il vaut autant GARDER LE SILENCE. Quoi qu'on dise, notre position n'est pas la même que celle de certains pays d'Europe, et nous croyons qu'on a tort, ici, de vouloir *marcher sur les traces des grands polémistes catholiques* de France ou d'Italie, parce que ces écrivains ont à combattre des ennemis *autrement redoutables* que ceux qu'on rencontre au Canada."

La citation est longue, mais on la trouvera instructive.

Notre confrère a certainement mal lu l'encyclique, autrement il aurait vu ce qui suit : " Toutefois, une cause si belle (la défense de l'Eglise) et d'une si haute importance appelle encore à son secours le dévouement intelligent des LAÏQUES qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie." Sans vouloir flatter notre confrère, nous croyons qu'il peut considérer ces paroles comme adressées à lui-même aussi bien qu'aux autres journalistes catholiques du monde entier. C'est une invitation qui équivaut à un ordre. Du reste, ce n'est pas la première fois que Léon XIII insiste sur la coopération de la presse catholique. Et notre confrère n'a pas le droit de supposer que son évêque désire autre chose que ce que commande le pape.

Pour ce qui est de la distinction à faire entre les dangers qui menacent l'Europe et ceux qui nous menacent, notre confrère l'a très bien caractérisée, sans le vouloir : les premiers sont *autrement* redoutables que les seconds ; ils ne sont pas autrement *plus* redoutables, selon la pensée évidente de notre contradicteur. Ils sont *autrement* redoutables, c'est-à-dire qu'ils se manifestent d'une autre façon, voilà tout. Là-bas les ennemis de l'Eglise sont plus bruyants, plus violents, plus déclarés, plus

visibles, par conséquent. Ici, ils sont cachés, ils travaillent dans l'ombre, ils minent sourdement l'Eglise et la société. Mais c'est le même ennemi ici et là-bas, ici et là-bas c'est le même danger. Nous avons donc, comme les polémistes catholiques d'Europe, le devoir impérieux de combattre et de combattre vigoureusement. Si le mal a fait moins de progrès ici qu'en France et en Italie, c'est une raison de plus de lutter, car il est plus facile de combattre une maladie qui commence qu'une maladie chronique et enracinée.

28 juin 1884.

Nous aimons à citer notre confrère du *Journal de Waterloo* dans son nouveau rôle d'endormeur. Il y met une ardeur qui l'emporte loin. Lisez plutôt cet entrefilet que nous trouvons dans son dernier numéro :

“ *L'Advertiser* de la semaine dernière publie l'entrefilet suivant :

“ Un *pieux ennemi* de la franc-maçonnerie, le docteur Lafleche, de Trois-Rivières, ayant écrit à l'Archevêque de Québec pour connaître le nombre des francs-maçons canadiens-français dans son diocèse, l'Archevêque a répondu poliment : Comme les Francs-Maçons ne publient pas leurs noms dans les journaux ni ne s'inscrivent à l'archevêché, je ne puis donner l'information demandée.”

“ Celui que notre voisin appelle le *docteur Lafleche*, et qu'il qualifie de *pieux ennemi* de la franc-maçonnerie, est M^{sr} Lafleche, l'illustre et saint évêque des Trois-Rivières, estimé et respecté de tous ceux qui le connaissent, qu'ils soient protestants ou catholiques ; et nous doutons fort que les abonnés de *L'Advertiser* goûtent la manière pas mal cavalière avec laquelle leur journal traite ce prélat.

“ Quant à la lettre en question, elle a été écrite en février 1883, c'est-à-dire longtemps avant l'enquête faite dans la province de Québec par le clergé, à la demande du Saint-Siège. Il est certain qu'aujourd'hui l'Archevêque de Québec pourrait dire combien il y a, dans son diocèse, de francs-maçons qui ont appartenu à la religion catholique. ”

D'abord, la mercuriale de notre confrère à l'adresse de *Advertiser* porte entièrement à faux, attendu qu'il s'agit réellement du D^r F.-R. Laflèche, de Saint-Wenceslas, et nullement de M^{sr} l'évêque des Trois-Rivières.

D'ailleurs, la lettre de M^{sr} l'archevêque de Québec au D^r Laflèche porte la date du 9 mars 1883. Elle n'est donc vieille que de 15 mois environ. Par conséquent, elle ne peut pas avoir été écrite si longtemps avant la prétendue enquête qui a établi, avec une précision mathématique, d'après le *Journal de Waterloo*, le nombre des francs-maçons catholiques dans la province de Québec.

Du reste, nous voudrions avoir quelques détails sur cette enquête dont parlent tant certaines feuilles. Jamais on ne nous a fait connaître officiellement le résultat de cette enquête, si réellement elle a eu lieu. Accepter de confiance ce que les journaux endormeurs en disent, ce serait se montrer extrêmement crédule, pour ne pas dire naïf.

Où sont vos preuves, confrère, que cette enquête a réellement eu lieu ? et faites-nous-en connaître le résultat officiel.¹

1 — Le public canadien n'a jamais eu de nouvelle officielle de cette enquête, si tant est qu'il y en a eu une.

5 juillet 1884.

Deux mots en réponse à notre confrère du *Journal de Waterloo* :

Dans son encyclique contre la franc-maçonnerie, Léon XIII s'adresse directement aux évêques, sans doute ; mais peut-on raisonnablement prétendre que le Pape, dans cet admirable document, ne parle que *pour* les évêques ? Il nous semble qu'une telle opinion ne saurait se soutenir. De ce que le Saint-Père ordonne aux évêques d'associer les laïques à la lutte contre la franc-maçonnerie, il ne s'ensuit nullement que les journalistes soient obligés d'attendre, pour se mettre en campagne, une invitation spéciale de la part des évêques. Dans une armée bien disciplinée, quand un soldat suit les ordres du général en chef il ne saurait être en désaccord avec les officiers subalternes.

Le *Journal* dit ensuite qu'il a cru " que dans le milieu où il est publié, il n'était pas opportun de faire beaucoup de bruit à propos de l'encyclique sur la franc-maçonnerie." Pourquoi ? Est-ce parce que le *Journal de Waterloo* est publié dans un coin de la province où l'influence maçonnique est le plus à redouter, où les sociétés secrètes pullulent, où les sectaires font une propagande active parmi les catholiques ?

Vraiment, nous ne comprenons pas du tout notre confrère !

19 juillet 1884.

Nous lisons dans le *Journal de Waterloo* du 10 juillet :

" Pour essayer de prouver qu'il n'est pas nécessaire, pour les journalistes, d'attendre que les évêques aient parlé pour entreprendre la lutte contre la franc-maçon-

nerie dans la province de Québec, la *Vérité* dit : “ Dans une armée bien disciplinée, quand un soldat suit les ordres du général en chef il ne saurait être en désaccord avec les officiers subalternes.”

“ Est-ce bien cela, confrère ? Supposons que ce général en chef, dans un ordre du jour, enjoigne à tous les généraux de divisions, colonels et capitaines, si vous voulez, de son armée, de prendre les moyens de purger le pays des maraudeurs qui l’infestent. Approveriez-vous les soldats qui, aussitôt le désir du général connu, partiraient d’eux-mêmes et se mettraient à battre la campagne sans attendre les ordres des officiers subalternes ? et sans savoir non plus s’il y a des maraudeurs devant eux ? Il nous semble qu’une telle conduite donnerait une pauvre idée de la discipline de cette armée, dont les soldats ne prenant conseil que d’eux-mêmes, s’exposeraient à tomber, l’un après l’autre, dans quelque guet-apens.”

Notre confrère est entièrement à côté de la question, qu’il nous permette de le lui dire franchement. Sa comparaison n’a pas d’application dans l’espèce. Il ne s’agit pas de dénicher quelques maraudeurs, mais de livrer une bataille rangée à toute une armée.

Le général en chef dit que l’ennemi est là, devant nous, et il veut que tous l’attaquent, chacun avec l’arme qu’il a reçue.

Que faudrait-il penser du soldat qui, au lieu de faire feu, se demanderait si par hasard le général en chef ne se serait pas trompé, qui refuserait de voir des ennemis dans les bataillons massés devant lui, et qui, s’appuyant nonchalamment sur sa carabine, dirait : “ Je ne tire pas, j’attends que le colonel passe ” ?

Du reste, nos évêques ont parlé. Réunis en concile, ils ont déjà signalé le danger qui nous menace, déclarant que BEAUCOUP DE SOI-DISANT CATHOLIQUES se laissent séduire.

Tout récemment encore, il y a deux ans à peine, l'Ordinaire de notre contradicteur a porté à Rome même l'information *officielle* que les francs-maçons font une "PROPAGANDE ACTIVE" — ce sont ses propres expressions — parmi les catholiques de son diocèse !

Et le rédacteur du *Journal de Waterloo* se demande tranquillement s'il y a des *maraudeurs* devant lui !

Si notre confrère disait qu'il est tellement entouré de *maraudeurs* qu'il n'ose faire feu et qu'il croit devoir se cacher dans les broussailles pour le moment, afin de ne point "tomber dans quelque guet-apens," nous le comprendrions, sans l'approuver. Mais qu'il n'aille pas rejeter la responsabilité de son inaction sur ses officiers ; et surtout qu'il laisse faire ses compagnons d'armes qui voient les *maraudeurs* et qui veulent tirer sur eux.



Notre excellent confrère du *Journal de Waterloo* nous pose ensuite un *cas* qu'il veut convertir en *piège*. C'est ainsi que procédaient autrefois les pharisiens, soit dit sans vouloir blesser notre confrère. Mais vraiment son procédé est singulier. Il y a, dit-il, dans le comté de Shefford, une *Alliance de Tempérance* dont la plupart des membres sont francs-maçons. Les catholiques doivent-ils se joindre à ce mouvement en faveur de la tempérance ? Notre évêque ne s'est pas encore prononcé sur cette question, dit notre perfide confrère, mais du moment que la *Vérité* aura donné son avis ce devra être suffisant." Là ! Si nous disions que les catholiques *doivent* se mêler aux francs-maçons pour favoriser la cause de la tempérance, notre confrère nous accuserait d'être en contradiction avec l'encyclique *Humanum genus* ; si

nous disions qu'ils *ne doivent pas* le faire, il nous accuserait de vouloir régenter son évêque !

Eh bien ! cher ami, nous ne vous prêterons pas le flanc ni d'une façon ni de l'autre. Nous vous dirons tout simplement : consultez votre Ordinaire, et si vous n'êtes point satisfait de sa décision, adressez-vous à un tribunal supérieur.

NOTES SUR L'ENCYCLIQUE *HUMANUM GENUS*

21 juin 1884.

Nos abonnés ont sans doute lu avec une sérieuse attention la sublime encyclique de Léon XIII contre les sociétés secrètes ; plusieurs d'entre eux, nous n'en doutons pas, l'ont relue, étudiée, méditée.

Mais vu l'extrême importance de ce document, le plus grave, le plus solennel, le plus lumineux qui ait paru dans le cours de ce siècle, si l'on excepte peut-être le *Syllabus* de Pie IX dont l'encyclique *Humanum genus* est l'éclatante confirmation ; vu la confusion produite dans un grand nombre d'esprits par les sophismes des journalistes maçonniques et endormeurs, nous croyons qu'il est utile de revoir, page par page, cette lettre du Pontife infallible afin d'en mieux saisir la portée et les enseignements.

Le Saint-Père commence par proclamer une grande vérité qui s'applique — tout le monde devra l'admettre — aussi bien à notre pays qu'aux autres contrées du

globe : c'est que depuis la chute de nos premiers parents, le genre humain est partagé en deux camps, celui des bons et celui des méchants.

Cette vérité bien comprise devrait suffire à dissiper les illusions, à détruire les erreurs des libéraux modernes qui rêvent une alliance, aussi monstrueuse qu'impossible, entre la lumière et les ténèbres, entre Jésus-Christ et Bélial.

Il n'y a que deux camps : celui des enfants de Dieu, à droite, celui des esclaves de Satan, à gauche ; et quelques efforts que nous fassions pour rester neutres, nous nous trouvons forcément rangés, soit sous la bannière de Jésus-Christ, soit sous celle de Lucifer. Pas de place pour l'indifférentisme, la conciliation entre les deux armées ; pas de place pour un mélange de bien et de mal, c'est-à-dire pour le libéralisme moderne. Il faut être pour ou contre Dieu, contre ou pour Satan. Or, nous savons, par l'enseignement du divin Maître Lui-même, que ceux qui ne sont pas pour Lui sont contre Lui. Donc, comme il n'y a pas de terrain neutre, il ne suffit pas de n'être pas contre Dieu ; il faut être pour Lui, sans quoi nous sommes au nombre des soldats de l'enfer.

De plus, dans cette guerre entre la cité du bien et la cité du mal, les trêves, les suspensions d'armes ont inconnues. Le Saint-Père nous apprend que les deux camps ennemis "*ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et la vertu, et l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité.*" Aussi, tout abandon de la lutte pour le bien est une lâcheté et une trahison de la cause de Dieu. Quelle que soit la grandeur des obstacles à vaincre, quelques sacrifices qu'il faille s'imposer, quelque éloigné, quelque

impossible que nous paraisse le succès, il faut combattre jusqu'à la mort, chacun au poste où le Général en chef, N. S. J.-C., l'a placé.

Voilà l'enseignement qui découle évidemment de la première partie de l'encyclique.

Mais il ne suffit pas à un soldat de savoir qu'il doit combattre ; il lui faut, de plus, connaître exactement l'endroit où se trouve l'ennemi afin que ses coups ne portent pas à faux.

Léon XIII, chef visible de l'armée du bien, après nous avoir fait comprendre la nécessité de lutter sans cesse, nous montre aussitôt l'ennemi contre lequel nous devons marcher. Il le fait avec une précision, une énergie qui ne laissent pas de place au doute, à l'hésitation.

De nos jours, la cité terrestre, la cité du mal, l'armée de Satan se confond, s'identifie avec la franc-maçonnerie. Il n'est plus possible de se tromper de bonne foi sur ce point : l'ennemi est là, et non ailleurs. "A notre époque, dit Léon XIII, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des *Francs-Maçons*."

Donc, ceux qui persistent à nier les dangers de la franc-maçonnerie, ceux qui refusent de la combattre courageusement et par tous les moyens en leur pouvoir, ne sont pas avec le Pape, ne sont pas avec Jésus-Christ, et, conséquence rigoureuse, doivent être comptés au nombre des soldats de Lucifer.

Suis-je réellement *contre* la franc-maçonnerie ? L'ai-je en horreur comme le Vicaire de Jésus-Christ l'a en horreur ? Suis-je bien en garde contre les idées maçonniques,

les œuvres maçonniques ? Est-ce que je fais tout ce qui dépend de moi pour combattre cette peste ? Est-ce que j'emploie tous les moyens à ma disposition pour empêcher la propagation de ce grand mal de l'époque ?

Voilà les questions que tout catholique doit sérieusement se poser.

Beaucoup cherchent à se faire une fausse conscience en répétant que ce n'est pas à eux à combattre le mal, si mal il y a ; que les laïques n'ont rien à faire dans ces luttes contre l'erreur. Funeste et criminel raisonnement !

Le Pape parle directement aux évêques, sans doute, mais il parle pour tous les chrétiens, et tous doivent l'écouter. Tous ne sont pas tenus de lutter de la même manière, mais chaque enfant de l'Eglise est obligé de faire ce que ses moyens, sa position sociale, ses connaissances, ses talents, les circonstances particulières lui permettent de faire.

Dans une armée bien organisée tous les soldats n'ont pas les mêmes armes ni les mêmes charges. Les uns commandent à différents degrés, les autres obéissent ; les uns ont des carabines ; les autres tirent du canon ; d'autres encore construisent ou réparent les fortifications ; il y a des combattants à cheval, il y en a à pied.

Il en est de même dans l'armée du bien. Tous doivent combattre, mais non pas tous de la même manière. Les uns ont une responsabilité beaucoup plus grande que les autres. Par exemple, l'homme sans instruction n'a pas les mêmes obligations sociales que le magistrat, l'avocat, le médecin, le législateur, le journaliste, le littéraire.

Le législateur et le journaliste ont des devoirs tout particuliers à remplir s'ils veulent se conformer aux enseignements du Souverain Pontife. Le premier doit s'appliquer à purger les lois de la contagion maçonnique,

ou à les en préserver avec un grand soin si, par miracle, elles n'en sont pas déjà infectées. Le journaliste, quoi qu'on en dise, a le devoir impérieux de lutter contre la mauvaise presse, de redresser les idées, de combattre les erreurs, de soutenir les faibles et les chancelants, de former une saine opinion publique afin que les enseignements du Pape, des évêques et des prêtres puissent pénétrer partout.

Nier ce devoir du journaliste catholique, c'est nier l'enseignement formel de Pie IX et de Léon XIII ; c'est nier encore l'enseignement non moins formel des Pères du deuxième concile de Québec qui, non seulement déclarent le journalisme catholique nécessaire, mais affirment, de plus, que les LAÏQUES sont surtout appelés à ce genre de combat.

Il faut donc que tous, chacun avec l'arme que la Providence lui a mise entre les mains, attaquent l'ennemi que le Général vient de signaler à l'armée du bien tout entière.

28 juin 1884.

Notre Saint-Père le Pape, après avoir signalé la franc-maçonnerie comme le grand péril de l'époque actuelle, comme le principal engin de guerre de l'armée de Satan, s'applique à nous montrer le véritable caractère de cette ténébreuse organisation. Car Léon XIII ne se contente pas de commander ; il enseigne, il instruit, afin que notre obéissance soit, non pas *raisonneuse*, mais *raisonnable* ; afin que nos intelligences, éclairées par les lumières de la plus haute philosophie, ne puissent trouver aucun prétexte de ne point adhérer pleinement et librement aux doctrines de l'Eglise.

Léon XIII revient souvent sur cette vérité : La Foi

est au-dessus de la raison mais ne lui est pas contraire. Et dans sa dernière encyclique il développe longuement ce principe, en nous montrant que la condamnation de la Franc-maçonnerie n'a rien d'arbitraire, mais qu'elle repose sur de solides raisons d'ordre religieux et social.

Sa Sainteté commence par faire l'énumération des condamnations portées par les Papes contre la secte maçonnique et il confirme solennellement toutes ces sentences.

Léon XIII constate ensuite avec douleur que, malgré la vigilance des Papes, le mal n'a fait qu'augmenter depuis un siècle, " ce qu'il faut attribuer, dit-il, soit à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à L'IMPRUDENTE LÉGÈRETÉ de ceux qui auraient cependant eu l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement." Il y a dans ces paroles matière à sérieuse réflexion. N'avons-nous pas au milieu de nous des exemples de cette *imprudente légèreté* qui paralyse le travail de l'Eglise et qui favorise la propagation du mal maçonnique ? Hélas ! il nous est impossible d'en douter quand nous lisons ces écrits souverainement regrettables où l'on s'efforce d'endormir le public canadien dans une fausse sécurité, de le convaincre que l'encyclique n'a aucune application au Canada, que les maux qui désolent le vieux monde ne se trouvent pas même à l'état latent chez nous, que non seulement nous ne sommes pas encore atteints, mais que l'esprit infernal ignore et ignorera toujours notre existence.

On dirait vraiment, à lire certains journaux et à entendre parler certains *savants*, que la province de Québec est une contrée à part, un pays en dehors du monde, une véritable citadelle où les erreurs qui dévastent le reste du globe ne pourront jamais pénétrer.

N'est-ce pas là une imprudente légèreté ?

Tandis que certaine école au Canada cherche à faire croire, malgré l'évidence des faits, que le mal maçonnique diminue toujours parmi nous, Léon XIII déclare que " dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès," qu'elle " a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commencé à prendre au sein des Etats modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté."

Le Pape s'adresse, dans cette encyclique, qu'on ne l'oublie pas, au monde entier, et non pas à tel ou tel pays de l'Europe. Placé sur la montagne, il embrasse de son regard éclairé par l'Esprit-Saint l'immense troupeau confié à sa garde. Il signale les dangers qui menacent ce troupeau, les eaux impures, les pâturages empoisonnés qui l'attirent. Et certaines brebis, se croyant plus avisées que le Pasteur, prétendent que ces avertissements ne les regardent pas !

Imprudente légèreté, en vérité, pour ne pas dire coupable indifférence !

Dans ses précédentes encycliques, Léon XIII avait combattu et condamné les principales erreurs sociales et politiques que propage la franc-maçonnerie ; dans cette dernière, il attaque la secte elle-même. Il met en lumière un fait important qu'on oublie trop souvent en parlant de la franc-maçonnerie. D'ordinaire on ne tient pas assez compte des sociétés secrètes qui portent un autre nom. Pourtant le Saint-Père nous dit que ces sociétés sont les " coopératrices et les satellites de la franc-maçonnerie ;" que toutes ces sociétés, " bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et conviennent entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels." Et Sa Sainteté ajoute

qu' " en fait, elles sont identiques à la franc-maçonnerie qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles précèdent et où elles aboutissent."

Ces paroles s'appliquent avec une force toute particulière à l'Amérique du Nord, le Canada compris, car, chacun le sait, sur ce continent le mal affecte des formes très variées. C'est ainsi que nous avons, à part la franc-maçonnerie, les *Odd fellows*, les *Knights of Pythias*, les *Templiers*, les *Forestiers*, les *Fils de la Tempérance*, les *Orangistes*, et beaucoup d'autres dont les noms nous échappent en ce moment. Il y a, de plus, un grand nombre d'associations d'ouvriers qui sont de véritables sociétés secrètes. Nous avons publié, il y a quelque temps, le serment que prêtent les membres de la fraternité des mécaniciens de locomotives, véritable serment de société secrète.

Toutes ces organisations sont de puissantes armes entre les mains de la franc-maçonnerie qui s'en sert avec d'autant plus d'efficacité que les peuples sont moins sur leurs gardes. En faisant voir la solidarité qui existe entre toutes ces sociétés et la franc-maçonnerie, Léon XIII a donc rendu un immense service à ceux qui veulent sincèrement le bien.

Il est impossible de se tromper aujourd'hui sur ce point essentiel : toutes ces sociétés, aux noms fantastiques, sont de véritables œuvres maçonniques. Elles sont à l'église de Satan ce que les ordres religieux, les congrégations, les confréries sont à l'Eglise de Dieu.

5 juillet 1884.

Après avoir mis le monde en garde contre ces nombreuses sociétés secrètes qui sont les "coopératrices et les satellites" de la franc-maçonnerie proprement dite, le

Saint-Père s'applique à arracher le masque dont la secte se couvre.

Il stigmatise d'abord le secret que les affiliés jurent d'observer, sous les peines les plus sévères, sur les "*noms des associés, les notes caractéristiques et les doctrines de la société.*" Remarquez bien ces mots : "les *noms des associés.*" Les francs-maçons se lient par un serment de ne point révéler les noms de leurs complices ; c'est le pape qui nous le dit. Et, cependant, on voit, dans notre pays, des catholiques assez naïfs pour croire aux statistiques que des francs-maçons leur fournissent expressément pour les endormir sur les progrès de la secte ! "Il n'y a que trois ou quatre francs-maçons catholiques dans la ville de Québec ; c'est un franc-maçon haut placé qui l'a dit." Voilà la niaiserie que l'on répète ici depuis des semaines et des mois.

Que les sectaires doivent rire de la crédulité de ces catholiques qui contribuent ainsi à favoriser le travail des loges en le masquant !

"Le grand intérêt des francs-maçons, dit le Saint-Père, étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur but unique est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile."

Combien de catholiques se laissent tromper par ces ruses maçonniques et tombent dans les pièges habilement dressés par la secte sur le terrain des lettres, de la science et de la *philanthropie* !

Parmi ces ruses et ces pièges il convient de signaler ces

sociétés *savantes* dans lesquelles on admet juifs, chrétiens, païens, libre-penseurs et athées, et où l'on fait de la science sans tenir aucun compte des vérités révélées. Pourtant des journaux canadiens soi-disant catholiques prônent hautement ces congrès prétendus scientifiques, qui ne sont au fond qu'un moyen de propagande maçonnique.

Il y a encore les œuvres et les institutions *humanitaires* dont le but est de remplacer la charité chrétienne par la philanthropie païenne. Telle est, par exemple, cette fameuse Association protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, patronnée chaleureusement par la *Minerve*.

En effet, à quoi tendent tous les efforts des francs-maçons ? Léon XIII nous le dit avec une admirable précision : “ Il s'agit pour les francs-maçons de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse qui est née des institutions chrétiennes et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme.”

De là ce travail incessant en vue d'éliminer de la politique, c'est-à-dire du gouvernement des peuples, toute idée religieuse ; de là ces efforts constants pour *séculariser* l'éducation et la mettre entièrement sous le contrôle de l'Etat ; de là ces institutions de tout genre d'où la vérité religieuse est rigoureusement exclue. Nier l'existence au Canada d'un courant qui nous entraîne vers la politique sans Dieu, vers l'éducation sans Dieu, vers la science sans Dieu, vers la *morale* sans Dieu, c'est nier que le soleil nous éclaire.

Avant d'aller plus loin, faisons remarquer que le Saint-Père déclare que “ la société des francs-maçons est en

opposition formelle avec la justice et la morale naturelles." La raison en est que les adeptes de cette société s'engagent à " obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs ; à se tenir toujours prêts, sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance, au cas contraire, aux traitements les plus rigoureux, à la mort elle-même."

Or, ces choses sont clairement contraires au droit naturel qui oblige tout homme ayant atteint l'âge de raison. Il suit de là, comme corollaire, que les protestants n'ont pas plus le droit d'être francs-maçons que les catholiques. Beaucoup de catholiques s'imaginent pourtant qu'il n'y a aucun mal pour les hérétiques de s'affilier aux sociétés secrètes. La *Minerve* a écrit un jour, en toutes lettres, que " leur religion ne le leur défend pas " ! Le Saint-Père nous dit, cependant, que la condamnation des sociétés secrètes par l'Eglise n'est pas une affaire de simple discipline ecclésiastique, laquelle peut se modifier selon les circonstances de temps et de lieux. Ces sectes sont condamnées parce qu'elles sont radicalement et essentiellement mauvaises, parce qu'elles portent atteinte à " la justice et à la morale naturelles."

Un protestant n'a donc pas plus le droit de s'affilier aux sociétés secrètes qu'il n'a le droit de voler ou de tuer.

Léon XIII aborde ensuite la grave et importante question de l'universalité de la franc-maçonnerie.

Beaucoup de catholiques, bien intentionnés, mais dupes des ruses de la secte, ont prétendu voir une différence essentielle entre la franc-maçonnerie de France et d'Italie et la franc-maçonnerie d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada. Tout en admettant le caractère impie de celle-là, ils refusaient de voir dans celle-ci autre chose qu'une organisation de bienfaisance.

Mais aujourd'hui le Pontife infailible a parlé, et il n'est plus permis de se faire illusion sur l'unité de la franc-maçonnerie dans le monde entier.

Nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs les paroles non équivoques du Saint-Père sur ce point, essentiel pour nous.

“ Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble et autant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il peut s'en trouver, et même en bon nombre, qui, bien que non exempts de faute pour s'être affiliés à des semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans les actes criminels et ignorent le but final que ces sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore, il se peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui d'elle-même repousse et effraie. En outre, des circonstances particulières de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en deça de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres associations. Il n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes *soient étrangers au pact fondamental de la maçonnerie*. Ce pact demande à être apprécié moins par les actes accomplis et par leurs résultats que par *l'esprit* qui l'anime et par ses principes généraux.”

De même qu'il y a de bons et de mauvais catholiques, ce qui n'empêche pas l'Eglise d'être une et universelle, de même aussi il y a des francs-maçons qui appliquent plus ou moins les doctrines de la secte, sans que celle-ci cesse

d'être la même, par son essence, dans tous les pays où elle s'est implantée.

Du reste, au sujet de la franc-maçonnerie anglaise, laissons parler une voix bien plus autorisée que la nôtre. Écoutons ce que dit M^{sr} l'évêque de Birmingham, en promulguant l'encyclique *Humanum genus*. Nous empruntons les extraits suivants du mandement de Sa Grandeur à une correspondance de Londres que publie le *Journal de Rome*, numéro du 6 juin :

“ 1^o C'est un fait historique que la franc-maçonnerie du continent doit son origine et sa création à la franc-maçonnerie anglaise et écossaise. C'est dans les années de 1734 à 1800 que presque toutes les grandes loges du continent furent établies par des loges anglaises ou écossaises ; et les dates de leur établissement se trouvent indiquées dans le *Mackay's Lexicon of Freemasonry* ;

“ 2^o Quoiqu'il y ait quelque raison de croire que la franc-maçonnerie anglaise n'ait point ouvertement pour but ni pour programme de conspirer contre l'Eglise ou l'Etat, comme cela est fréquemment le cas dans les diverses loges de la franc-maçonnerie continentale, il est cependant de fait que la franc-maçonnerie anglaise est en communion et en alliance formelle avec les principales grandes loges de la franc-maçonnerie étrangère (à l'exception du Grand-Orient de France), établies non seulement en Europe, mais dans tout l'univers. Cela ne résulte pas seulement de plusieurs documents imprimés, mais plus authentiquement encore des calendriers officiels maçonniques, qui donnent le nom des membres élus pour représenter la grande loge d'Angleterre dans les grandes loges étrangères, ainsi que les noms de ceux des grandes loges étrangères choisis pour représenter ces dernières dans la grande loge anglaise. On trouve, dans le *Times* du 19 juillet 1875, l'annonce que le grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise accorde au Grand-Orient d'Italie sa reconnaissance officielle.”

Que les catholiques du Canada méditent sérieusement ces paroles, et que l'on cesse de faire ces distinctions ridicules en faveur de la franc-maçonnerie anglaise et canadienne.

MASONIC KNOCKS

28 juin 1884.

Ces jours derniers avait lieu la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du nouveau palais législatif de la province de Québec. Il s'est produit à cette occasion un incident assez remarquable et qu'aucun journal français n'a signalé.

La pose de la pierre a été faite par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille. Or, voici ce que nous lisons dans le compte rendu du *Chronicle*, de Québec, numéro du 18 juin :

“ His Honor the Lieut. Governor having struck the stone with the three usual Masonic knocks, declared it well and truly laid — Son Honneur le lieutenant-gouverneur ayant frappé sur la pierre LES TROIS COUPS MAÇONNIQUES D'USAGE, la déclara bien et dûment posée.”

Et qu'on veuille bien le remarquer, le reporter du *Chronicle*, qui assistait à cette cérémonie et qui a fait ce compte-rendu, est M. E.-T.-D. Chambers, MAITRE DE LA

LOGE ST-ANDRÉ.¹ Il doit donc s'y connaître en fait de MASONIC KNOCKS.

D'autre part, on lit dans le compte rendu du *Star*, de Montréal, autre feuille maçonnique, numéro du 19 juin :

“ The Lieutenant Governor, the Honorable Theodore Robitaille, took the silver hammer or gavel in hand and struck the stone IN ACCORDANCE WITH THE RULES OF THE MYSTIC, FRATERNAL YET INOFFENSIVE ART OF MASONS, albeit he is not of the fraternity, and then retired to the dais—Le lieutenant-gouverneur, l'honorable Théodore Robitaille, prit alors le marteau ou maillet en argent et frappa la pierre CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE L'ART MYSTIQUE, FRATERNEL, mais INOFFENSIF DES MAÇONS, bien qu'il n'appartienne pas à la fraternité, puis il retourna au dais.”

Nous ne croyons pas devoir faire de longs commentaires. Au *Star* nous demanderons comment un homme qui n'est pas de la *fraternité* peut en connaître le rituel ; et aux journaux français qui nous reprochent de voir de la franc-maçonnerie partout, qui nous accusent de *calomnier* notre pays, nous demanderons pourquoi ils n'ont eu rien à dire contre les comptes rendus du *Chronicle* et du *Star* ?

12 juillet 1884.

Le *Star* et le *Chronicle* ayant affirmé que Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille avait converti la pose de la première pierre du palais législatif en cérémonie maçonnique, nous avons signalé cette affirmation si catégorique des deux feuilles maçonniques. Cependant, pas un seul des journaux qui nous accusent de voir de la franc-

1—Plus tard, grand maître de la Grande Loge de la province de Québec.

maçonnerie partout n'a eu un mot à dire à l'encontre des prétentions du *Star* et du *Chronicle*. Comment expliquer ce silence ? ¹

1.—On ne l'a jamais expliqué d'une façon satisfaisante. Il est vrai que la *Patrie*, de Montréal, dans son numéro du 20 août 1884, a donné clairement à entendre que M. Robitaille était franc-maçon. Voici ses paroles :

“ Le journal à Pistolet (c'est ainsi que M. Fréchette désignait la *Vérité*) insinue que notre collaborateur, M. Lusignan, est franc-maçon. Nous ne sommes pas assez versé dans le secret des loges pour pouvoir contrôler cette insinuation ; mais si ce système de dénunciations perfides se continue, en dépit des défenses de l'épiscopat, nous nous renseignerons en conséquence et l'on verra dans quel des deux partis politiques se trouve la presque totalité de ceux des nôtres qui sont membres des sociétés secrètes. Nous commencerons par le lieutenant-gouverneur, et nous irons en descendant l'échelle, sans même oublier de pousser, de temps en temps, une pointe chez les castors et les petits manteaux.”

M. Fréchette n'a jamais, que nous sachions, fourni la moindre preuve à l'appui de ses dires. D'un autre côté, nous ne croyons pas qu'il ait jamais été inquiété pour son accusation contre le lieutenant-gouverneur Robitaille.

QUESTIONS POLITIQUES

A PROPOS D'ALLIANCES POLITIQUES.

28 juillet 1883.

M. Tarte est terriblement scandalisé de voir M. Trudel combattre le gouvernement Mousseau en compagnie de M. Laflamme : il parle du procès Guibord.

Avant d'opérer sur les yeux de son prochain, il est bon de soigner les siens.

M. Tarte qui passe son temps à arracher les pailles de l'œil du rédacteur de l'*Etendard*, devrait commencer par au moins dégrossir l'énorme poutre qui obstrue sa propre vue.

Quand on fréquente chaque jour M. François Langelier, l'homme de " l'influence indue," et qu'on le fréquente, non dans un but d'intérêt public, mais pour " acquérir l'indépendance sous le rapport de la fortune," on devrait se taire sur la conduite des autres.

M. Tarte, qui se prélassé tous les jours dans le bureau de M. François Langelier, reprochant, au nom de la religion, à M. Trudel de s'être trouvé sur le husting avec M. Laflamme, c'est vraiment un spectacle réjouissant !

Notre ami du *Courrier du Canada* déclare, lui aussi, qu'il n'aime pas l'alliance de certains conservateurs avec MM. Laflamme et Mercier.

Nous aussi, nous ne l'aimerions pas si réellement elle existait ; non seulement nous ne l'aimerions pas, mais nous la dénoncerions de toutes nos forces, car, pour nous, MM. Mercier et Laflamme sont des hommes dangereux.

Mais nous ne croyons nullement à l'existence de cette prétendue alliance. Il est vrai que MM. Trudel et Laflamme combattent ensemble la candidature de M. Mousseau à Jacques-Cartier. Cela a l'air un peu singulier, de prime abord, nous l'avouons ; mais nous avons trop de confiance dans la force des convictions et la solidité des principes de M. Trudel pour croire un seul instant qu'il ait formé une alliance, même tacite, avec l'avocat du défunt Guibord.

Nous dirons plus : le rédacteur du *Courrier* n'y croit pas davantage.

L'affaire est bien simple : lors de la dernière élection de Jacques-Cartier, M. Mousseau avait fait des promesses à MM. Mercier et Laflamme ; il avait promis un portefeuille au premier et d'autre chose au second. Il n'a pas tenu ses promesses. Voilà pourquoi MM. Mercier et Laflamme, qui étaient favorables à M. Mousseau à la dernière élection, lui sont hostiles aujourd'hui.

Mais parce que les deux chefs libéraux font de l'opposition à M. Mousseau par dépit, est-ce une raison suffisante pour empêcher M. Trudel et les autres conservateurs de Montréal de lui faire la guerre par conviction ?

Et maintenant, une simple question à notre estimable confrère du *Courrier* : Si la vue de M. Laflamme sur le *husting* avec M. Trudel l'offusque tant, comment se fait-il qu'il ait gardé un silence si absolu, l'an dernier,

lorsque ce même M. Laflamme et tous les libéraux de Jacques-Cartier donnaient leur appui à M. Mousseau ?

Aurait-il, lui aussi, deux poids et deux mesures ?

Les journaux de la clique, le *Canadien* en tête, essaient d'effrayer les conservateurs en criant, sur tous les tons, que si M. Mousseau est obligé de s'en aller, c'est M. Mercier qui arrive au pouvoir.

Constatons, d'abord, encore une fois, que ces mêmes gens, qui tombent en pâmoison aujourd'hui, à la seule pensée de voir M. Mercier devenir premier ministre, étaient prêts à l'accepter comme collègue de M. Chapleau ou de M. Mousseau, *cum futura successione*.

M. Tarte croit-il que le bon public ait oublié les compliments ridiculement flatteurs que le *Canadien* adressait au chef de l'opposition, pendant la dernière session, à l'occasion de la déclaration emphatiquement insignifiante que M. Mercier avait faite touchant l'éducation.

Est-ce que ces compliments n'étaient pas destinés à préparer les voies à la coalition ?

Puis, ces appels directs au *rapprochement* des chefs des deux partis, lancés par l'*Événement* et le *Canadien*, personne, ne les a oubliés !

Commencez donc, monsieur Tarte, par mettre votre conduite d'accord avec vos principes.

Si l'alliance avec les libéraux est une grave erreur—et c'en est une—pourquoi l'avez-vous prêchée ?

Mais il est entièrement faux que le pays soit menacé d'un retour au pouvoir des libéraux—à moins que les partisans de M. Sénécal ne réussissent dans leurs projets

de coalition. Car, il ne faut pas l'oublier, les véritables traîtres au parti conservateur sont les gens de l'école de la *Minerve* qui ont cherché l'alliance des *rouges* pour se cramponner au pouvoir encore quelque temps, et qui l'accepteraient même aujourd'hui, malgré leurs hypocrites criaileries, si elle était à leur portée.

Si, à l'heure qu'il est, nous n'avons pas un gouvernement à moitié *rouge*, c'est uniquement parce que les *cliquards* n'ont pas voulu faire la part assez large aux chefs libéraux. Dans un moment de désespoir, ils peuvent céder un portefeuille de plus, et sacrifier le Conseil législatif, puis *ça y sera*.

Le seul danger de voir arriver les libéraux au pouvoir vient donc de ces prétendus conservateurs sans principes qui se sont emparés du pouvoir et qui sont disposés à sacrifier les intérêts du pays et l'honneur de leur parti pour pouvoir garder la clé de la caisse publique.

Il est donc dans l'intérêt même du parti conservateur de mettre ces gens dans l'impossibilité de trahir, en les chassant du pouvoir au plus tôt.

Si M. Mousseau était obligé de se retirer, ce n'est pas M. Mercier qui serait appelé à former un nouveau cabinet, mais un vrai conservateur, un homme de la majorité.

En 1874, la même clique qui nous déshonore aujourd'hui avait réussi à compromettre le gouvernement de M. Ouimet au point de le forcer à disparaître. Est-ce le parti libéral qui est arrivé au pouvoir ? Pas du tout. Et, pourtant, l'opposition libérale était plus nombreuse et bien mieux organisée en 1874 qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans ce temps-là, personne n'a même songé à voir M. Joly prendre les rênes du pouvoir. La chose eût été absurde. Le gouvernement Ouimet avait perdu la confiance du pays, mais l'opposition *libérale* était restée en

minorité. Elle ne pouvait donc pas être appelée, constitutionnellement, à former un nouveau cabinet. Aussi, le lieutenant-gouverneur d'alors s'est-il adressé, sans hésiter, à un homme de la majorité conservatrice pour se donner des conseillers.

Ce qui est arrivé en 1874 arrivera nécessairement aujourd'hui. Car les circonstances sont absolument semblables.

Aujourd'hui, comme alors, la *clique* a gravement compromis le cabinet, au point d'en rendre la dissolution inévitable. Mais l'opposition libérale n'a nullement la confiance de la majorité, soit des électeurs, soit des députés. Le lieutenant-gouverneur devra donc, advenant la retraite de M. Mousseau, appeler auprès de lui, non le chef de l'opposition libérale, qui ne représente qu'une très faible minorité du pays, mais un membre de la majorité conservatrice, un homme qui jouisse de la confiance des éléments sains de la population, qui soit capable de rallier autour de lui les forces vives de la nation, qui donne des garanties du côté de l'*administration* et du côté de la *législation*, du côté de l'*honnêteté* et du côté des *principes*.

Le lieutenant-gouverneur n'aurait que l'embarras du choix. Pour ne mentionner que deux noms : l'honorable C.-B. de Boucherville ou l'honorable A.-R. Angers.

Le 4 août 1883.

La coalition que MM. Chapleau et Mousseau ont tenté de faire avec les chefs libéraux embarrasse terriblement la pauvre *Minerve*. L'*Etendard* a poussé la vieille au pied du mur. Voici, en effet, ce que deux chefs libéraux, MM. Mercier et Thibaudeau, ont publiquement déclaré il y a six mois. Écoutons d'abord le témoignage de M. Mercier.

“ Le 26 février 1880, il y eut, dans une résidence de la rue Saint-Louis, à Montréal, une entrevue entre MM. Thibaudeau, Mercier et Mousseau, touchant la coalition. *Il y fut décidé que les conservateurs feraient eux-mêmes les propositions.*

“ Le 30 mai 1881, au lendemain du banquet Blake, M. Chapleau offrit à M. Mercier trois portefeuilles dans son cabinet, AVEC LA PROMESSE DE S'EFFACER PLUS TARD POUR ALLER À OTTAWA. M. Mercier refusa parce qu'il croyait le parti libéral opposé à un cabinet dont le député de Terrebonne serait resté le chef.”

De son côté, M. Thibaudeau a dit :

“ L'honorable M. Mercier nous arriva un bon jour à Montréal, avec cette proposition.

“ Chapleau est fatigué de gouverner avec une aussi faible majorité au parlement, et il nous offre *trois portefeuilles dans son ministère avec la promesse formelle d'abolir le Conseil législatif.*

“ L'honorable M. Thibaudeau, sur la demande spéciale de M. Mercier, eut une entrevue à ce sujet avec M. Mousseau chez M. Jean Beaufort, agent de police, 14 rue Saint-Louis. C'était le lieu de réunion choisi par MM. Mousseau et Mercier.”

Voilà six mois que ces accusations si formelles ont été publiées par la presse libérale, et jamais la *Minerve* n'a pu en prouver la fausseté ; elle n'a pas même essayé de la prouver.

Aujourd'hui, elle prétend se scandaliser de ce que l'*Etendard* accuse MM. Chapleau et Mousseau d'avoir voulu livrer le parti conservateur aux libéraux. C'est pourtant l'exacte vérité.

Que faut-il penser de cette école de politiciens, qui s'intitulent *conservateurs*, et qui font ainsi un véritable trafic de la chose publique ?

N'est-il pas temps qu'on les chasse du pouvoir pour

faire place à des hommes en qui le public puisse avoir confiance ?

Et ce sont ces mêmes hommes, qui étaient prêts à sanctionner ce marché avec les libéraux, qui crient au scandale parce que les vrais conservateurs combattent un cabinet auquel les libéraux paraissent également hostiles. Ils s'arrachent les cheveux, déchirent leurs vêtements et déclarent qu'on trahit *leur* parti, qu'on s'allie avec *leurs* ennemis !

Peut-on pousser plus loin le cynisme et l'hypocrisie ?

Le *Courrier du Canada* prétend toujours croire à l'alliance des *Castors* ¹ avec les chefs libéraux.

Le confrère répond à la question que nous lui avons posée, la semaine dernière, en nous rappelant qu'il a fait certaines réserves au sujet de l'entrée de M. Starnes dans le cabinet Mousseau. Il ne s'agit pas de cela, confrère. Nous nous rappelons parfaitement ces réserves, un peu beaucoup timides. Mais voici ce que nous vous avons demandé : Si c'est un si grand crime pour M. Descaries, candidat conservateur à Jacques-Cartier, de se laisser appuyer par MM. Mercier et Laflamme, comment se fait-il que vous, gardien né de la moralité publique et de l'honneur du parti conservateur, vous n'ayez pas élevé la voix contre la conduite de M. Mousseau, qui, à la dernière élection de Jacques-Cartier, sollicitait et acceptait l'appui de ces mêmes chefs libéraux ?

C'est un fait notoire que M. Mousseau n'aurait pas été élu, l'an dernier, sans le secours que M. Laflamme lui a apporté.

1.—Pour l'origine et la signification exacte de ce nom, voir les *Mélanges*, Vol. II, page 267.

M. Laflamme était-il moins rouge en 1882 qu'il ne l'est en 1883 ?

Est-il défendu à un simple soldat de se faire aider par l'ennemi, tandis que la chose est permise à un général ?

Vous n'avez pas protesté contre la conduite de M. Mousseau ; vous n'avez pas parlé d'alliance avec les libéraux. Nous sommes peut-être trop curieux, mais nous voulons savoir pourquoi vous faites tant de zèle, aujourd'hui, contre M. Descaries et les conservateurs de Montréal qui l'appuient.

* * *

15 septembre 1883.

Notre ami du *Journal de Waterloo* dit que nous nous unissons aux libéraux pour combattre les hommes actuellement au pouvoir dans la province de Québec. Il nous fait vraiment peine de voir notre confrère, dont nous ne pouvons suspecter les motifs, persister dans cette accusation aussi futile que celle de M. Tarte qui nous accuse de révolte contre le Saint-Siège.

Qui, parmi tous les hommes publics de la province, a combattu avec plus d'ardeur les fausses doctrines libérales que l'honorable M. Trudel ? Par ses courageuses luttes en faveur des droits de l'Eglise, il s'est attiré la haine implacable de tout ce qu'il y a d'hostile à la religion dans le pays.

Il nous semble que personne au monde ne songerait à accuser le *Journal des Trois-Rivières* de pactiser avec les libéraux.

Quant à nous, voilà dix ans que nous écrivons dans la presse, et nous invitons le rédacteur du *Journal de Waterloo* à citer une seule ligne de nous qui soit entachée de libéralisme.

Pourquoi donc nous accuser de nous “ unir ” aux libéraux ?

Parce que nous combattons le gouvernement actuel, et parce que les libéraux le combattent également ? Mais c'est là un misérable sophisme. Les socialistes français et les catholiques français combattent le gouvernement de Jules Ferry. Faut-il pour cela, comme fait la *Patrie*, de Montréal, accuser les catholiques de France de faire cause commune avec Louise Michel ?

Le raisonnement du *Journal de Waterloo* est absolument le même que celui de la *Patrie*.

Les anarchistes français combattent le gouvernement parce qu'il ne leur semble pas assez *radical* ; les catholiques, parce qu'ils le trouvent insupportablement persécuteur.

Ils sont donc aux antipodes, loin de s'unir. Ici nous combattons le gouvernement Mousseau parce que nous le trouvons vraiment *libéral*, dans le mauvais sens du mot ; nous voudrions le remplacer par un gouvernement *conservateur*, dans la véritable acception du terme.

Les libéraux le combattent pour prendre sa place et pour nous pousser encore plus vite dans la voie du libéralisme.

Nous sommes donc aux antipodes, loin de nous “ unir.”

Mais, dira le *Journal*, vous faites l'affaire des libéraux en combattant le gouvernement.

Nous avons déjà répondu à cela. Nous aimons mieux que les libéraux gouvernent pendant un temps, que de voir de soi-disant conservateurs adopter les idées échevelées et subversives de ceux qu'ils prétendent combattre. Ce serait bien moins dangereux. Ceux-là travaillent vraiment en faveur des vrais *libéraux* qui, par une politique

de concessions et de compromis, une politique de *laisser-aller*, acclimatent les doctrines libérales dans notre pays.

Jamais on ne nous fera croire qu'en combattant sans miséricorde le libéralisme on favorise les libéraux. C'est un pur contre-sens, une contradiction dans les termes.

Il n'y a que l'esprit de parti qui puisse faire dire à notre estimable confrère du *Journal de Waterloo* que le parti actuellement au pouvoir à Québec est "reconnu pour l'excellence de ses principes, pour le respect qu'il porte à l'autorité religieuse, et pour les bonnes dispositions dont il a toujours fait preuve en toutes choses." C'est là un éloge ampoulé, assurément.

Les masses du parti conservateur sont encore saines, nous l'avouons volontiers ; de même qu'il y a de fort braves gens qui se disent libéraux.

Mais les hommes qui se sont emparés du pouvoir à Québec, de l'organisation du parti conservateur, de la presse dite conservatrice n'ont point de principes, vivent d'expédients, se moquent de l'autorité religieuse, sauf à lui faire de belles protestations dans l'occasion, et ne traduisent jamais leurs "bonnes dispositions," si toutefois ils en ont, par des actes.

Si notre confrère comprenait l'intérêt de son parti, l'intérêt de son pays, l'intérêt de la religion, il nous aiderait à purger la politique des hommes actuellement au pouvoir à Québec. Mais comme beaucoup d'autres, l'esprit de parti l'aveugle. Eh bien ! son parti périra, s'il refuse de se réformer, et lui seul sera la cause de sa propre ruine ¹.

1—On admettra, croyons-nous, que cette prédiction s'est passablement réalisée, quelques années plus tard. /

M. VERMOND ET NOS BLEUS

11 août 1883.

Sa Majesté, Adélarde, premier du nom ¹, est de retour au Canada. Le grand homme est revenu avec un député français, un M. Vermond. Bien entendu, c'est un radical, un anti-clérical, un mangeur de prêtres et particulièrement de jésuites. "Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es."

Les *conservateurs* de l'école de la *Minerve*, les ministériels, les admirateurs du régime Sénécal-Mousseau-Dansereau & Cie, fréquentent les libéraux les plus avancés de France, ils flattent la République et les républicains pour obtenir quelques misérables bouts de ruban.

Pour revenir à ce monsieur Vermond, que le nouveau commandeur de la Légion d'honneur (M. Sénécal) nous amène : non seulement c'est un mangeur de chrétiens, c'est de plus un rude imbécile.

L'autre jour, il s'est laissé aborder par un reporter du *Star*. Le pauvre homme en a dit de belles ! Il s'est déclaré tout surpris de ne pas trouver de sauvages dans nos rues !

La naïveté de M. Vermond est invraisemblable. Un Canadien d'intelligence ordinaire, qui, voyageant en pays étranger, s'apercevrait qu'il s'était formé une idée aussi sublimement ridicule en fait d'histoire ou d'ethnographie, n'irait pas s'en vanter au premier journaliste venu. Il aurait le génie de se taire.

1—M. Adélarde Sénécal, à cette époque le maître en quelque sorte du parti soi-disant conservateur.

M. Vermont veut, évidemment, que ses compatriotes conservent la réputation qu'ils se sont acquise par le fait de voyageurs de son espèce qui prennent plaisir à étaler aux regards étonnés des Américains leur colossale ignorance de la géographie de notre continent.

Heureusement M. Vermond ne représente que les radicaux du département de Seine-et-Oise et nullement la vraie France.

Du reste, que M. Vermond se console de ne pas avoir rencontré de sauvages dans nos rues. Si ses idées et celles de ses amis canadiens viennent à prévaloir dans notre province, il pourra revenir nous voir au bout de vingt ans et certainement il trouvera alors parmi nous de véritables sauvages, comme il peut en contempler à la chambre française et au conseil municipal de Paris.

22 septembre 1883.

On se rappelle encore le tapage que quelques journaux, soi-disant conservateurs, ont fait autour d'un certain M. Vermond, député radical du département de Seine-et-Oise à la chambre française. C'était une importation de M. Sénécals, et nos aimables cliquards ont fêté et complimenté ce "grand capitaliste" français qui daignait s'occuper de notre pays.

Voici ce que nous lisons, à la page 411, du troisième volume des *Sociétés secrètes* du P. Deschamps, ouvrage édité par M. Claudio Jannet que M. Chapleau aime à citer... des fois. Dans la liste des hommes politiques français affiliés aux loges, on trouve l'indication suivante : "F. Vermond, député de Seine-et-Oise. Figure comme maçon à la fête solsticielle de la L. les amis de l'Humanité, Or. de Meulan, le 21 mars 1882."

Ce sont donc des capitaux maçonniques qu'on veut introduire dans notre pays. Voilà pourquoi " la politique française " de ces messieurs ne nous enthousiasme pas, loin de là.

LA COALITION

29 septembre 1883.

M. Dansereau a publié dans la *Minerve* sa version de cette fameuse affaire de la coalition. Naturellement, le grand tireur de ficelles de la clique défend de son mieux ses chefs, MM. Chapleau et Mousseau, mais il est obligé d'avouer une chose, c'est qu'il a souvent et sérieusement été question de coalition dans un certain cercle de conservateurs. M. Dansereau dit :

" Nous avons, sans doute, continué pendant des mois et des années à converser entre amis sur ce sujet (la coalition), en passant, tout comme nous aurions parlé de la pluie ou du beau temps. MM. L.-O. David, Gustave Drolet, L.-H. Fréchette, F.-X. Archambault sont des amis personnels que MM. Chapleau, Mousseau et moi rencontrons tous les jours sur la rue. Comme nous partageons encore tous la même idée d'union dans le véritable sens des intérêts canadiens et que nous sommes unanimes à déplorer nos divisions parfois puériles, nous avons plus d'une fois remis à l'étude ce problème difficile, non encore résolu, de la pacification et de la réunion des meilleures intelligences dans un effort commun."

Voilà qui suffit pour faire connaître cette prétendue école conservatrice. A l'avenir quand ces gens nous parleront de leurs grrrands principes conservateurs, nous saurons exactement à quoi nous en tenir là-dessus.

M. Dansereau a beau s'évertuer à prouver que l'initia-

tive venait des libéraux, il reste acquis à l'histoire que de prétendus chefs conservateurs étaient disposés à s'allier aux rouges. L'ancien rédacteur de la *Minerve* ne le nie pas.

M. Dansereau prétend que M. Chapleau n'était pas prêt à sacrifier le Conseil législatif. Nous aimons autant croire aux affirmations de MM. Mercier et Thibaudeau qu'à celles de M. Dansereau. D'autant plus que le passé de M. Chapleau et ses déclarations publiques sont là pour prouver qu'il ne tient guère au maintien de la chambre haute.

M. Jean de Beaufort a publié sa version de l'affaire, lui aussi. Elle est en contradiction flagrante avec celle de M. Dansereau. Tandis que celui-ci prétend que toute initiative venait des chefs libéraux, M. de Beaufort, qui n'est certainement pas un chef libéral, affirme qu'il a été le seul instigateur des entrevues qui ont eu lieu entre MM. Mousseau et Mercier !

Ces contradictions, ces demi-aveux, l'embarras évident qu'éprouvent MM. Dansereau et de Beaufort à faire cadrer les faits reconnus avec leur thèse, montrent clairement qu'il y a eu tentative sérieuse de la part d'une coterie de faire un trafic de portefeuilles et de principes.

De plus, nous avons la version de M. Tarte, donnée dans le *Canadien* pendant le cours des négociations. Alors le rédacteur du *Canadien* dénonçait vertement M. Chapleau, l'accusant carrément de vouloir trahir son parti et faire arriver les libéraux au pouvoir.

Aujourd'hui, M. Tarte garde le silence ; on aimerait pourtant à savoir s'il disait vrai ou faux en 1880 et 1881. ¹

1—Au mois de septembre 1883, l'*Etendard* publia une série de documents très instructifs au sujet de cette question de la coalition. On y trouve des lettres de MM. H. Mercier, J. R. Thibaudeau et J. de Beaufort.

UN OPPORTUNISTE

29 septembre 1883.

M. Chapleau a souvent des mots malheureux. Il prend rarement la parole sans dire quelque chose de compromettant pour lui-même et son école. Ses écrits, surtout, sont pendables. M. Dansereau ne devrait jamais lui permettre de prendre la plume en main, car il se la fourre dans l'œil à tout coup.

Dans ses "explications" sur la coalition, M. Dansereau insère une lettre de M. Chapleau pour prouver que le Grand Homme n'a jamais été favorable à l'abolition du Conseil législatif. Cette épître porte la date du 18 octobre 1881. On y lit l'étonnante phrase que voici :

" Nous ne différons, les chefs libéraux et moi, que sur *une couple de points* : l'organisation de l'instruction publique et le Conseil législatif; et encore sur ces points seraient-ils prêts à ATTENDRE POUR LE PREMIER, et à accepter une réduction de dépenses pour l'autre."

D'abord, que vont penser de cet aveu ceux qui s'imaginent qu'il existe un abîme entre le parti conservateur et le parti libéral? Que vont penser ceux qui croient que le parti libéral a de fortes tendances vers la démagogie, tandis que le parti conservateur réagit contre ce courant et cherche à conserver le peu de pouvoir qui reste à la couronne et à ses représentants? Que vont penser ceux qui ont appris à regarder le parti libéral comme partisan plus ou moins déclaré du suffrage universel? M. Chapleau, chef du parti conservateur, affirme que sur ces questions fondamentales, qui regar-

dent la forme même du gouvernement, il est d'accord avec les libéraux !

Puis, combien de fois la vieille *Minerve* ne nous a-t-elle pas dit, en temps d'élection, que les libéraux sont hostiles à la religion, qu'ils veulent détruire l'influence du prêtre, le renfermer dans la sacristie et l'empêcher d'exercer son influence salulaire sur les affaires publiques ! Elle ne le dira plus, car son seigneur et maître vient nous déclarer que sur tout ces points il est d'accord avec les libéraux !

Mais le mot vraiment malheureux, c'est le mot *attendre*. M. Chapleau nous dit que les libéraux seraient prêts à ATTENDRE pour le premier point, c'est-à-dire pour *l'organisation de l'instruction publique*. Ou ce mot *attendre* ne veut rien dire, ou il signifie que les libéraux n'auraient qu'à patienter pour obtenir ce qu'ils veulent en matière d'éducation.

Or, ce n'est un secret pour personne, les chefs libéraux, comme plusieurs soi-disant conservateurs, veulent la sécularisation de l'enseignement, la laïcisation complète de notre système scolaire, l'instruction obligatoire.

Et M. Chapleau leur dit de ne point briser les vitres, mais d'ATTENDRE. C'est-à-dire que ce fier conservateur, ce grand catholique, qui exhibe sa croix de Commandeur de Saint Grégoire, ne repousse nullement les idées échevelées des chefs libéraux en matière d'éducation, il leur dit seulement d'ATTENDRE !

C'est que M. Chapleau est un *opportuniste*, tout comme le défunt F. Gambetta. Il veut bien que le pays s'en aille au radicalisme, seulement il ne faut pas marcher plus vite que les événements, il faut savoir ATTENDRE !

ACCOLADE SCANDALEUSE

27 octobre 1883.

Oui, elle est scandaleuse au suprême degré, l'accolade que certains Canadiens-français haut placés dans la société ont donnée à Vermond, député radical à la chambre française et franc-maçon avéré. Nous le savons bien, nous allons soulever une nouvelle tempête d'imprécations contre nous, mais peu importe : nous avons un devoir à remplir, nous le remplirons.

Donc nous le répétons : c'est un scandale et une honte de voir des Canadiens-français catholiques fraterniser ainsi avec un ennemi juré de l'Eglise, avec un homme qui fait ce qu'il peut pour déchristianiser la France et qui contribue, dans la mesure de ses forces, à abreuver notre sainte Mère d'amertume et de douleur.

Nous avons déjà vu les journaux, tant *bleus* que *rouges*, s'unir pour faire l'éloge de ce triste personnage. C'est le *Quotidien*, c'est l'*Événement*, c'est la *Patrie*, c'est le *Monde*, c'est la *Minerve* qui oublient un instant leurs querelles pour saluer ensemble cet illustre représentant de la tyrannie et de la persécution maçonniques.

Non seulement les feuilles de différentes nuances politique se sont entendues un instant pour célébrer les louanges du député radical de Seine-et-Oise, mais, à Montréal, des citoyens, tant libéraux que soi-disant conservateurs, se sont donné la main pour fêter cet émissaire des loges.

Samedi dernier, on a offert un banquet à ce M. Vermond. Laissons la parole à la *Patrie* :

“ Mettant de côté toutes les querelles politiques du passé, des hommes éminents, conservateurs et libéraux,

s'étaient donné la main pour fêter ce fils de la France qui est l'un des membres les plus distingués du parti républicain français.

“ L'honorable M. Chapleau occupait le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. A. Vermond, M. Fréchette et M. Schowb, président de la société française de Montréal ; à la gauche du président on voyait l'honorable M. Lacoste, ¹ M. C.-O. Perrault, M. le Dr Picault et M. G.-I. Barthe.”

Qu'on retienne bien ce fait :

M. CHAPLEAU, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, a présidé ce banquet scandaleux !

Parmi les souscripteurs, on voit encore les noms de MM. Bergeron, député fédéral, Beaugrand, directeur de la *Patrie*, Chapman, de la *Patrie*, OSCAR DUNN, du bureau de l'Instruction publique, A. Gélinas, de la *Minerve*, Lassalle, du *Monde*, Provencher, de la *Minerve*, Honoré Mercier, chef de l'opposition, à Québec, F.-G. Marchand, député local, C.-J. Coursol, député fédéral, etc., etc.

En tout, plus d'une centaine, dit la *Patrie*.

Avec notre confrère du *Journal des Trois-Rivières*, nous demandons quels services ce M. Vermond a pu rendre au pays pour mériter tant d'enthousiasme ? Evidemment, il n'en a rendu aucun. Il n'est pas en position d'en rendre. S'il attirait ici quelques immigrants français, ce serait un affreux malheur pour la province, même en supposant que ces immigrants fussent de grands capitalistes ; car recrutés dans le milieu radical et maçonnique où se meut ce M. Vermond, ils ne sauraient être qu'un élément de discorde et de faiblesse, au point de vue politique et social, comme au point de vue religieux.

1—Aujourd'hui, sir Alexandre Lacoste et président de la Cour d'appel.

Nous ne devons donc rien à cette homme, loin de là ; et cependant un certain nombre de Canadiens le fêtent et l'acclament. A quel titre ? A son titre de Français, nous répondra-t-on. Mais est-ce que ce député radical représente la vraie France, pour nous, catholiques ? Non, mille fois non. A nos yeux, il représente la pire ennemie de notre ancienne mère patrie que nous aimons tant, il représente la Révolution. Il n'a rien de commun avec la France catholique, la France croyante, la France de Jacques Cartier et de Champlain, la France des missionnaires héroïques qui ont planté la Croix sur les rives du Saint-Laurent ; il n'a rien de commun avec la France chrétienne de nos jours, la France qui souffre et qui prie, la France qui lutte contre la tyrannie maçonnique, la France qui se dévoue au salut des âmes, la France qui donne des millions au Pape, qui soutient les missions, les bonnes œuvres du monde entier, notre France à nous, enfin. Oh non ! ce M. Vermond, député radical de Seine-et-Oise, n'a rien de commun avec notre France. Il voudrait la détruire, il la poursuit sans cesse d'une haine de sectaire, il est son ennemi implacable. Et nous, amis de la vraie France, de la France catholique, de la France persécutuée et croyante, nous fêtons et acclamons son ennemi, son bourreau ! Honte ! honte à nous !

Et nous nous vantons de notre catholicisme, de notre amour pour l'Eglise, de notre soumission aux autorités religieuses !

Mais l'apôtre saint Jean nous déclare qu'il ne faut pas dire *salut* à ces ennemis de Jésus-Christ ¹. Et nous, nous leur rendons tous les honneurs imaginables !

1—Omnis qui recedit, et non permanet in doctrinam Christi, Deum non habet... Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec *ave* ei dixeritis.—II Epître de S. Jean. 9-10.

Et qu'on le remarque bien : parmi les convives, on trouve des représentants de toutes les classes de notre société, de tous les partis politiques. Ce ne sont pas quelques radicaux qui acclament un frère, une poignée d'exaltés sans prestige et sans influence dans le pays. Ce sont des hommes bien posés dans la société, ce sont les sommités de nos classes dirigeantes qui se fourvoient ainsi, au grand scandale de tout le peuple. Car nous aimons à le dire ici : le peuple est meilleur que les hommes politiques qui le dirigent. Notre peuple est encore bon, il est encore imprégné de catholicisme ; mais les scandaleux exemples que lui donnent sans cesse ses chefs politiques ne peuvent manquer d'émousser rapidement sa foi.

Dans ce malheureux banquet, nous avons une preuve irrécusable des progrès effrayants que fait parmi nous le libéralisme européen, le vrai libéralisme, non pas mitigé, mais impie. Nous en sommes convaincu, il y a une dizaine d'années, on n'aurait pas osé fêter publiquement un homme comme M. Vermond. Un petit cercle de radicaux à Montréal l'aurait peut-être fait, mais on aurait entendu, de la part des journaux, un *tolle* général. On se serait scandalisé, au moins en apparence.

Aujourd'hui, à trois où quatre exceptions près, la presse est unanime à applaudir à ces manifestations libérales, ou garde le silence.

Et les journalistes qui osent élever la voix pour protester, se verront accablés d'injures par leurs confrères.

M. Vermond a eu donc raison, jusqu'à un certain point, de dire à ce banquet, en parlant de la presse qui a eu le courage de le faire connaître pour ce qu'il est :

“ Je tâcherai, Messieurs, de me montrer digne de ces sympathies spontanées que j'ai trouvées chez tous ici

sans distinction de partis et parmi mes confrères de la presse française et anglaise du Canada, sauf les organes d'une coterie, toujours intolérante et calomniatrice, qui semble n'avoir d'autre mot d'ordre que la division des forces nationales et la dislocation de la patrie.

“ J'ai pu souffrir comme Français de voir notre belle langue employée, estropiée à jeter la boue à la face de la France d'aujourd'hui, que ceux mêmes qui la haïssent le plus sont forcés d'estimer et de respecter.

“ Quant à leurs injures, je les ai déjà oubliées, et j'ai pris de suite le parti de les traiter comme vous les traitez vous-mêmes, par le plus absolu dédain.

“ Grâce à Dieu, du reste, cette coterie, ici comme ailleurs, n'est qu'une église sans fidèles, un état-major sans troupes ; et je ne pense pas que dans ce pays où le vieux sens normand et le vieil esprit gaulois sont restés si vivaces, ces gens-là puissent jamais recruter beaucoup d'enrôlements.

“ Vous me pardonnerez, Messieurs, cette courte incursion sur votre domaine politique. J'aurais mieux fait de vous dire tout de suite que personne en France n'ignore le peu de place que tient dans l'opinion publique ici, le minuscule parti dont je viens de beaucoup trop parler.”

Nous l'admettons, avec douleur : les journaux qui ont le courage de se montrer catholiques en face de la franc-maçonnerie envahissante sont peu nombreux. Il y a un avachissement général parmi les journalistes et les hommes publics ; nous le voyons aussi bien que M. Vermond : lui, franc-maçon, s'en réjouit, nous, catholiques, nous nous en affligeons.

Mais ce qui nous console, c'est que les masses du peuple canadien sont encore avec nous. Nous le savons. Nous savons aussi que la masse du clergé appuie les journaux qui luttent contre le libéralisme et la franc-maçonnerie. Le peuple et le clergé sont encore catholiques. Il y a donc

espoir de guérison. Ceux qui s'agitent, ceux qui écrivent, ceux qui parlent, ceux qui arrivent à la surface, ceux qui font les lois, ceux qui forment l'opinion, ont, en général, sucé le poison moderne. Et comme ils sont à la tête de la nation, ils la gâteront, et bientôt, si une forte réaction contre le mal ne se déclare tout de suite dans les classes dirigeantes. Voilà pourquoi, tout en espérant, les catholiques de la province de Québec s'alarment, voilà pourquoi ils pleurent, tandis que les ennemis de l'Eglise sont dans la jubilation.

Mais après tout, nous dira-t-on peut-être, ce M. Vermond n'est pas l'être dangereux que vous croyez ; ce doit être quelque brave industriel français, pas trop dévôt, sans doute, mais nullement animé de haine contre l'Eglise, nullement imbu de faux principes.

Plût au ciel qu'il en fût ainsi ! Malheureusement, ce M. Vermond est un ennemi, non pas *négalif*, mais *positif*. Non seulement il ne fait pas le bien, mais il est actif pour le mal.

D'abord, nous avons déjà prouvé, en nous appuyant sur M. Claudio Jannet, que cet homme est un franc-maçon avoué. C'était déjà assez pour mettre les catholiques de la province de Québec en garde contre lui. Mais voici plus. La *Patrie*, qui trouve que le temps est venu de jeter bas les masques, ne craint pas, à l'occasion de ce banquet, de publier le programme que M. Vermond a soumis à ses électeurs de Seine-et-Oise, en 1881, programme qui lui a valu son élection à une majorité de près de 3,000 voix sur son concurrent, républicain, comme lui, mais plus modéré. Nous extrayons quelques passages de ce programme, tel que nous le trouvons dans la *Patrie*, afin que l'on sache bien quelles idées et quels principes les

banqueteurs de Montréal ont acclamés en la personne de M. Vermond :

“ Le reste de mon programme est celui de nos comités, celui des candidats de l'union républicaine.

“ *Instruction obligatoire* au premier degré, *laïque* et gratuite à tous les degrés et au concours.

“ Service obligatoire et égal pour tous, sans *exception ni pour les séminaristes* ni pour d'autres ; service réduit à trois ans ; suppression du volontariat ; loi sur l'Etat des sous-officiers.

Droit de réunion et d'association, avec *distinction* pour les congrégations.

.....
 “ J'ajoute que, partisan *déterminé* de la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, je voterai tout ce qui pourra rendre possible, prochaine et sans danger, cette mesure LIBÉRATRICE.”

Voilà les doctrines que des *catholiques* de Montréal viennent d'acclamer !

N'est-ce pas qu'il y a de quoi s'alarmer ?

MM. CHAPLEAU ET FRÉCHETTE AU BANQUET VERMOND

3 novembre 1883.

La *Patrie* et le *Star* ont donné un compte rendu du banquet Vermond, la première dans son numéro du 23, le second dans son numéro du 22 octobre.

La *Minerve*, organe bien avéré de l'honorable M. Chapleau, n'a pas réclamé contre le langage que ces deux

feuilles prêtent à son chef. Nous avons donc le droit de prendre comme fait acquis à l'histoire que le secrétaire d'Etat a réellement prononcé les paroles qu'on va lire.

Commençons par la *Patrie*. L'organe du F.^r.Beaugrand dit que M. Chapleau, président du banquet, en proposant la santé de M. Vermond, a fait une de ses plus brillantes harangues :

“ Il dit qu'il était heureux de s'associer au témoignage d'estime offert par les citoyens de Montréal à l'un des hommes distingués de la députation française ; il se proclama fier d'être son ami, comme il avait été FIER d'être celui de l'un des plus *grands hommes d'Etat* et l'un des plus *glorieux* enfants de la France, le héros de la défense nationale, LEON GAMBETTA. Pour lui les grands patriotes, qu'ils s'appellent Gambetta ou Charette, qu'ils soient héros à Tours ou à Patay, sont toujours des héros, et comme des fils de la France, les Canadiens-français doivent être fiers de les acclamer.

“ Je sais, a dit M. Chapleau, qu'on m'accuse d'hérésie dans certaine coterie, mais si je porte à mon cou la croix de commandeur de la légion d'honneur que m'a donnée la République Française, je porte aussi sur ma poitrine la croix de Saint-Grégoire le Grand que le St-Père a bien voulu me faire tenir. *Avec l'approbation de Rome*, j'ai bien le droit de ne pas m'occuper des excommunications d'une certaine coterie.”

Voilà le langage incroyable que la *Patrie* fait tenir à M. Chapleau, et, encore une fois, la *Minerve* n'a pas réclamé.

L'organe des loges ajoute :

“ Des acclamations enthousiastes ont accueilli ces *belles paroles* de M. Chapleau qui a su s'élever ainsi au-dessus des mesquines considérations d'une politique de préjugés et de fanatisme.”

Le témoignage de la *Patrie* est corroboré par celui du *Star*. Le journal anglais dit :

“ L'honorable M. Chapleau présidait. . . .

“ Le président proposa alors la santé de l'hôte de la soirée. Et dans le cours de ses remarques, il prit occasion de faire l'éloge de Gambetta, de Jules Ferry et autres ministres républicains qu'il représenta comme des hommes les plus remarquables, faisant le plus grand honneur à la race française. *Il approuva aussi, en termes généraux, ce qui a été fait sous la république* et sur le tout fit un discours si radical qu'il causa la plus grande surprise parmi les conservateurs présents.”

Et la *Minerve* n'a pas rectifié les dires du *Star* !

Il est donc prouvé que M. Chapleau a fait publiquement l'éloge de Léon Gambetta, de ce sectaire au cœur haineux qui a lancé le cri sauvage : “ Le cléricalisme, voilà l'ennemi.” Il a fait publiquement l'éloge, aux applaudissements de cent de nos compatriotes, de l'homme en qui l'esprit maçonnique s'était en quelque sorte incarné, de l'homme qui a plus fait que tout autre pour pousser la France dans la voie de persécution et de guerre contre l'Eglise où elle s'est engagée.

Gambetta s'est signalé uniquement comme sectaire, comme persécuteur ; c'est à son farouche fanatisme anti-chrétien qu'il doit la triste célébrité dont son nom est entouré.

Comment qualifier assez sévèrement la conduite de M. Chapleau qui ose acclamer cet homme ?

M. Laurier fit un jour l'éloge de Gambetta. La presse conservatrice l'accabla de reproches amers et exploita habilement ses paroles contre le parti libéral. Voici maintenant que l'un des chefs du parti conservateur tombe

dans la même faute, et ces mêmes organes n'ont pas le moindre blâme à lui infliger !

Les vrais conservateurs, les conservateurs catholiques, qui mettent l'amour de l'Eglise au-dessus de l'esprit de parti, n'ouvriront-ils pas enfin les yeux à la lumière ? Ne comprendront-ils pas enfin qu'il leur est impossible de suivre plus longtemps un homme qui affiche d'aussi fausses doctrines, des idées aussi perverses ?

M. Chapleau met Gambetta, le persécuteur de l'Eglise, et Charette, le vaillant soldat du Pape, sur un pied d'égalité ! C'est du libéralisme tout pur, c'est reconnaître à l'erreur des droits égaux à ceux de la vérité.

Et que dire de l'abus scandaleux que M. Chapleau fait de la décoration que le Saint-Père lui a donnée ? Pour nous, c'est ce qu'il y a de plus odieux dans ce détestable discours.

Cet homme ne respecte plus rien, ni le Pape qui l'a honoré d'une manière éclatante, ni l'institution qui lui a obtenu cet honneur. Car, ne l'oublions pas, c'est à la demande de l'Université Laval qu'il a été décoré par le Saint-Père. Il pousse l'audace jusqu'à invoquer cet honneur pour appuyer ses extravagances les plus échevelées ; il se met à l'abri de sa Croix de Commandeur de Saint-Grégoire pour acclamer le Néron moderne. Il parle de l'approbation du Pape, comme si le Pape, en le décorant, il y a deux ans, avait approuvé d'avance toutes les inepties, toutes les erreurs qu'il pourrait débiter dans la suite !

Si M. Chapleau ne se respecte pas lui-même, s'il ne respecte pas ses compatriotes, ses coreligionnaires, qu'il respecte au moins sa croix, qu'il respecte au moins le Pape !

M. Fréchette (Louis-Honoré) ne pouvait pas se laisser dépasser par M. Chapleau, son confrère en libéralisme. Le collaborateur (à coups de ciseaux) d'Elie Berthet a placé son mot au banquet Vermond. Il a récité des vers. Cette pièce est intitulée : *Les Excommuniés*. C'est dédié à M. Vermond qui est franc-maçon. Le titre, on en conviendra, est fort bien choisi. Il s'agit de cinq malheureux Canadiens qui, aveuglés par un faux patriotisme après la cession du pays à l'Angleterre, ont encouru l'excommunication.

Etant morts dans ce triste état, ils ont été enterrés dans un champ, "sans prêtres et sans croix," comme dit le poète lui-même.

Sans doute, il n'appartient qu'à Dieu de juger ces hommes en dernier ressort. On peut même espérer qu'ils trouveront grâce et miséricorde au jour du jugement. Mais ce n'est pas une raison de les élever au rang de véritables héros. Or, c'est ce que fait M. Fréchette. Il dit :

Donc ces cinq paysans n'eurent pour sépulture
Qu'un tertre où l'animal vient chercher sa pâture.
Ils le méritaient, soit ! Mais on dira partout
Qu'ils furent bel et bien cinq héros après tout !
Je respecte l'arrêt qui les frappa, sans doute ;
Mais, lorsque le hasard me met sur cette route,
Sans demander à Dieu si j'ai tort en cela,
Je découvre mon front devant ces tombes-là ?

Il nous semble que le poète aurait pu trouver des héros canadiens sans aller les chercher parmi les excommuniés. Nous ne voulons pas accuser les intentions de M. Fréchette—il a peut-être agi par légèreté plutôt que par malice—mais franchement, ces vers sont de nature à causer beaucoup de mal, en faisant comprendre aux popu-

lations que les foudres de l'Eglise sont chose de peu d'importance, après tout.

Comme on peut le voir, ce banquet Vermond a été une malheureuse affaire d'un bout à l'autre. Ça été une véritable glorification du libéralisme, du radicalisme, de l'impiété, de l'enfouissement civil.

Ce festin marquera une date néfaste dans notre histoire.

LES DANGERS DE LA " POLITIQUE FRANÇAISE "

10 novembre 1883.

Les personnes réfléchies ont toujours vu d'un mauvais œil les accointances de certains de nos compatriotes avec la gent révolutionnaire de France. Rien de bon ne saurait sortir de ces relations avec les pires ennemis du nom chrétien. Et plus ces relations deviennent intimes, plus nous devons être sur nos gardes.

Certains hommes publics ont beaucoup parlé, dans ces derniers temps, d'une *politique française* qui devait ouvrir une ère toute nouvelle pour la province de Québec. On a fait appel, pour populariser cette idée, au patriotisme des Canadiens-français, à leur amour pour la patrie de nos ancêtres. Mais voyant que cette *politique française* paraissait nous venir en ligne directe de la franc-maçonnerie et de la juiverie cosmopolite de Paris, les Canadiens sérieux se sont montrés méfiants, ne voulant avoir rien à faire avec la France révolutionnaire, sous quelque prétexte que ce fût.

Et tout nous porte à croire que cette méfiance est fort à propos, car, on le sait, la secte maçonnique a coutume d'exploiter, pour mieux atteindre son but, les sentiments patriotiques de ceux qu'elle veut perdre.

Il est vrai de dire que jusqu'ici la *politique française* n'a guère réussi, et nous ne sommes pas disposé à nous en affliger, loin de là. Car nous avons toujours craint de voir les fausses doctrines de la France révolutionnaire s'introduire avec les capitaux juifs et maçonniques dont on nous menace depuis quelques années. Déjà les erreurs sociales se propagent chez nous avec une rapidité assez alarmante pour que nous ne soyons pas tentés d'aller chercher à l'étranger de nouveaux éléments de discorde et de ruine.

Malgré leur insuccès, les partisans d'une *politique française* ne semblent pas avoir renoncé à leurs projets. Au contraire, ces projets paraissent prendre des proportions de plus en plus grandioses. Nous sommes même justifiés de croire que la République française rêve l'annexion de la province de Québec à la France. Cela est extravagant, au dernier point, nous en convenons ; mais quand on réfléchit aux nombreuses extravagances de tous genres que le gouvernement français a commises, depuis quelques années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il faut admettre que l'idée de *reconquérir* la province de Québec a pu très bien passer par la tête des songe-creux de la R. F.

A différentes reprises, quelques mots, échappés par-ci par-là, dans des discours prononcés après boire, ont laissé entrevoir la possibilité d'un pareil projet chez les hommes de la République française et leurs alliés du Canada. Mais voici que, renonçant aux allusions vagues, on prépare presque ouvertement les esprits à accepter cette politique.

Nous extrayons le singulier passage que voici du discours prononcé par M. Vermond au fameux banquet que tout le monde connaît. Lisez-le attentivement :

“ A cette heure même, la République fait sans vanité et sans forfanterie, mais sans hésitation et sans faiblesse, respecter partout le pavillon national, ce drapeau que vos gens sont si fiers de faire flotter sur vos rues dans vos jours de fête. Et ce n'est pas au Canada, *naguère victime d'un si lâche abandon*, qu'on veut désapprouver sa *politique coloniale*. Je suis de ceux, messieurs, qui croient fermement qu'elle nous rendra, à une heure que Dieu seul connaît, mais proche peut-être, *l'intégrité du territoire de la patrie*. En tous cas, tous ses enfants adultes ou adolescents y pensent et s'y préparent.”

Que signifient ces paroles ?

Il ne peut s'agir de l'Alsace et de la Lorraine, car ce n'est pas par une politique *coloniale* que la France reprendra possession de ces provinces. Il nous paraît évident que M. Vermond a voulu désigner le Canada en parlant de l'intégrité du territoire français. Autrement ses paroles n'auraient pas de sens.

Or, nous avons à peine besoin de le dire, ces songe-cœurs de la République française et de la province de Québec, si réellement ils rêvent l'annexion du Canada ou d'une partie du Canada à la France actuelle, peuvent renoncer, dès à présent, à ce projet insensé. Jamais nos populations canadiennes-françaises ne consentiraient à un tel changement. On aurait beau faire appel à leur *patriotisme*, elles comprendraient sans peine que cette annexion à la république athée les exposerait grandement à la perte de leur foi et à toutes les avanies que subissent en ce moment les catholiques de France. Nous croyons fermement qu'elles prendraient les armes plutôt que de passer sous le joug des loges maçonniques françaises.

Ce qui confirme notre interprétation du discours de M. Vermond, c'est que plusieurs journaux annoncent que M. Fabre, le chargé d'affaires du Canada à Paris, "a presque terminé les arrangements pour la vente de l'île d'Anticosti ou gouvernement français." Ce serait là un premier pas dans la voie que la République entend suivre à notre égard. "L'objet de cette vente, disent encore les journaux, est de mettre fin aux difficultés qui existent à Terre-Neuve entre les pêcheurs français et anglais. Le gouvernement français, en achetant cette île, avec le consentement de l'Angleterre, en ferait un territoire français et conseillerait aux pêcheurs mécontents de France de venir s'établir à Anticosti."

Les difficultés qui existent à Terre-Neuve seraient tout simplement transportées dans la province de Québec, et c'est probablement sur ces difficultés que la France révolutionnaire compte pour pouvoir, à un moment donné, étendre sa domination sur le reste de notre province.

Nous doutons fort que l'Angleterre consente à ce projet. Mais si elle y consentait, il nous semble que nos parlements auraient un mot à dire sur un arrangement qui ferait très bien l'affaire de M. Sénécal et de la clique, mais qui serait une source de dangers continuels pour la tranquillité du pays.

24 novembre 1883.

On a de la peine à croire que certains intriguants de la France et du Canada rêvent l'annexion de notre province à la République athée. Voici pourtant une autre preuve à l'appui de nos dires. M. A. Lusignan a publié

dans la *Patrie* du 6 novembre, en l'honneur de M. J.-G. Barthe, un article où l'on trouve la phrase suivante :

“ La culture des lettres et des arts, aidée chez nous si jeunes et si inexpérimentés par la France si vieille et si riche de savoir et de goût, voilà d'abord ce qu'il désirait. Ces rapports auraient forcément entraîné des liaisons commerciales, et celles-ci—peut-être—UN RETOUR À L'ANCIENNE ALLÉGEANCE alors comme aujourd'hui si vivement souhaitée du fond de tous nos cœurs.”

M. NANTEL ET LE BANQUET VERMOND¹

17 novembre 1883.

Nous sommes derechef en présence du suave M. Nantel, l'homme du *Nord*. M. Nantel a décidément pris M. Chapleau sous sa protection. Nantel va protéger Chapleau. Voyons cela :

“ Un M. Vermont, député radical français, est arrivé il y a quelque temps au pays ; il est venu pour se rendre

1.—Cet écrit a paru dans la *Vérité* comme article de la rédaction, voilà pourquoi je me permets de le reproduire ici ; mais je dois déclarer qu'il n'est pas de moi. La discrétion m'empêche de nommer l'auteur. Je dirai seulement que cette belle et vigoureuse protestation, remarquable par un grand souffle de légitime et fière indépendance à l'égard des puissants de l'époque, est l'œuvre d'un compatriote qui commençait alors sa carrière d'écrivain ; carrière qu'il poursuit encore avec beaucoup de succès. J'ai souvent regretté que ce collaborateur d'un jour n'ait pas cru devoir se tenir toujours à cette hauteur et planer avec cette force au-dessus de l'esprit de parti. Et en relisant cet admirable écrit je le regrette plus que jamais. Libre de toute attache politique, quel bien incalculable n'aurait pas pu accomplir cette plume à la fois si châtiée et si puissante !

compte de nos ressources naturelles et en faire rapport, sans doute, à des capitalistes français. Le 31 octobre on lui donne un dîner : MM. Chapleau, Lacoste et autres conservateurs y assistent avec autant de libéraux de toute nuance. On porte des *santés* à la Reine, au Canada, à la France et chacun y fait son discours au point de vue des relations commerciales. M. Chapleau préside au banquet. Il fait l'éloge des Français remarquables du siècle ; *il n'omet ni Gambetta ni de Charette ; tous deux, à ses yeux, ont des titres légitimes à la reconnaissance de la France.*

“ *Nous n'avons pas à apprécier cette opinion* qui est une opinion libre enfin et que l'on peut entretenir sans encourir l'excommunication de l'Eglise non plus que la répudiation du parti conservateur.”

C'est de cette façon que M. Nantel défend son homme. M. Vermond, *député radical*, est venu au Canada, on suppose qu'il fera *sans doute* un rapport sur les ressources naturelles du pays, on lui donne un dîner que M. Chapleau préside et où il dit que Gambetta et Charette ont tous deux des titres à la reconnaissance de la France.

“ *Nous n'avons pas à apprécier cette opinion,*” ajoute l'illustre rédacteur du *Nord*, et c'est précisément là où il se trompe. Tout journaliste sincèrement catholique et conservateur est tenu de dénoncer ces paroles. Gambetta avoir des titres à la reconnaissance de la France ! Mais pourquoi, grand Dieu ! Est-ce pour avoir eu la criminelle audace de se constituer ministre de la guerre en face de M. de Moltke, et d'assumer l'écrasante responsabilité de diriger une campagne terrible lorsqu'il n'avait appris la stratégie que dans les brasseries et les cafés ? Est-ce pour avoir destitué le brave Paladines, le vainqueur de Coulmiers, lorsque sa présence à la tête des troupes était peut-être un gage de victoire ? Est-ce pour avoir fait marcher les soldats français dans la neige et la glace avec

des semelles de carton ? Est-ce pour avoir menti officiellement à la France en rédigeant des bulletins de victoire qui auraient dû être des bulletins de défaite ? Est-ce pour avoir écrit des télégrammes comme celui que lui a jeté à la figure M^{sr} Dupanloup en 1877 : *cigares exquis, soyez toujours gais et de bonne composition*, et cela au milieu des misères et des désastres de l'invasion ? Est-ce pour avoir provoqué la commune par ses proclamations et ses discours échevelés de Bordeaux, qui lui ont valu l'épithète de *fou furieux* tombée de la bouche de M. Thiers ? Est-ce pour avoir été le porte-voix de la Révolution et l'instrument le plus actif des loges maçonniques ? Est-ce pour avoir vociféré : " le cléricalisme, voilà l'ennemi," et avoir déterminé la persécution odieuse contre les congrégations catholiques ? Est-ce enfin pour avoir travaillé durant toute sa carrière et jusqu'à son dernier soupir à déchristianiser et à révolutionner la France ? Et M. Chapleau a l'impudence et l'imprudence de mettre cet homme à côté de Charette, de proclamer qu'il est fier d'avoir été son ami, de le ranger parmi les gloires de la France ; et l'on n'a pas à apprécier cette opinion ! Oui, on doit l'apprécier. Cette opinion est celle d'un transfuge et d'un sceptique. C'est être transfuge que d'être l'ami des ennemis jurés de l'Eglise, c'est être sceptique que de ne pas voir l'abîme qui sépare le bien et le mal, l'erreur et la vérité, les apôtres de la Révolution et les soldats du Christ.

Tout commandait à M. Chapleau de se taire, tout : sa position de chef conservateur, sa croix de Saint-Grégoire le Grand, son titre de professeur à l'Université Laval. Il a parlé, et il a parlé en libéral, qu'il en subisse les conséquences. En dépit des protestations de catholicisme dont il a saupoudré son discours, on a vu ce qu'il est : un tiède,

un indifférent, un libéral. Si le parti conservateur se respecte et entend qu'on respecte ses principes, il répudiera l'ami de M. Gambetta.

Le cas est tellement grave que le facile M. Nantel ne peut s'empêcher de faire la part du blâme. Mais il trouve cela si dur que son style en grimace. Il admet ne *pas voir tout à fait*, pour le secrétaire d'Etat, "l'opportunité d'assister et de présider à ce banquet", sans pour cela trouver que M. Chapleau ait en cette circonstance *jeté bas le masque du radicalisme et de l'irréligion*. M. Nantel, vous êtes un aussi étonnant écrivain, que vous êtes un drôle de conservateur, et l'on ne sera jamais tenté de dire de votre journal :

C'est du *Nord* aujourd'hui que nous vient la lumière.

ECHO DU BANQUET VERMOND

19 janvier 1884.

Le *Witness* nous apporte un écho de ce fameux banquet organisé en l'honneur du franc-maçon Vermond, député radical de Seine-et-Oise à la chambre française. Nous lisons ce qui suit dans la feuille de MM. Dougall, numéro du 9 janvier courant :

" Un numéro de la *Chaîne d'Union*, journal de la franc-maçonnerie universelle, qui vient d'être reçu de Paris, contient un compte-rendu que, dit cette feuille, tous les lecteurs de la *Chaîne d'Union* liront avec une entière satisfaction. C'est un compte rendu du banquet offert à M. Vermond, membre de la législature française, lors de

sa récente visite à Montréal. Parmi ceux qui sont mentionnés comme ayant honoré le franc-maçon français de leur présence, sont des catholiques aussi orthodoxes que l'honorable J.-A. Chapleau, M. Bergeron, député, et M. le sénateur Lacoste, C. R. Si ces messieurs viennent à voir la *Chaîne d'Union*, il est peu probable que tous les lecteurs de cette feuille éprouvent "une entière satisfaction."

C'est ainsi que peu à peu la vérité se fait jour. Nous l'avions dit dans le temps : ce banquet Vermond était tout simplement une manifestation maçonnique. On a voulu le nier. Voici aujourd'hui que la *Chaîne d'Union* nous fournit une preuve péremptoire de l'exactitude de notre assertion.

C'est à ce triste festin, offert par des Canadiens dévoyés à un ennemi juré de l'Eglise, que M. Chapleau s'est proclamé l'ami de Gambetta et l'admirateur de la République athée.

Il est bon de rappeler ici les noms des principaux organisateurs de cette gogaille maçonnique.

L'honorable J.-A. Chapleau, président du banquet, M. L.-H. Fréchette, collaborateur de la *Patrie*, M. Lacoste, sénateur, Oscar Dunn, employé au bureau de l'Instruction publique, A. Gélinas, et J.-N. Provencher, rédacteurs de la *Minerve*, H. Beaugrand, directeur de la *Patrie*, MM. Bergeron et Coursol, députés fédéraux, M. F.-G. Marchand, député provincial, et M. H. Mercier, chef de l'opposition libérale à l'assemblée législative, un des souscripteurs du banquet, mais qui a déclaré n'y avoir pas assisté.

LA CHUTE DU CABINET MOUSSEAU

19 janvier 1884.

Cette fois M. Mousseau est vraiment parti ! Vendredi le 11 janvier il a donné sa démission en bonne et due forme, laquelle démission a été aussitôt acceptée.

La chute du cabinet Mousseau est la plus inglorieuse qu'on ait jamais vue en ce pays. Il avait reçu l'appui d'une immense majorité de la chambre à la dernière session ; il avait l'appui de presque tous les journaux soi-disant conservateurs, et cependant il est tombé, écrasé par le poids de sa propre insignifiance, de son incapacité absolue, d'une impopularité sans bornes. Il s'était fait le servile instrument de la clique sénécaliste. C'est pourquoi l'opinion publique, cette vraie opinion publique, honnête et désintéressée, cette opinion qui vaut quelque chose, l'avait condamné irrévocablement. Que la terre lui soit légère !

EN FACE DES ANGLAIS

26 avril 1884.

Les journaux discutent avec chaleur un incident qui s'est produit dernièrement au tribunal de la Rivière-du-Loup devant M. le juge Henri Taschereau.

Les journaux anglais prétendent que l'honorable juge a voulu forcer un témoin de langue anglaise à rendre son témoignage en français.

Le fait, ainsi annoncé, est fort grave, et n'est pas même

vraisemblable. La version de l'incident donné par le *Journal de Québec* nous paraît bien plus croyable. Il s'agissait, paraît-il, d'un témoin qui avait servi d'interprète dans une affaire qu'on prétendait être entachée de fraude. Le président du tribunal a exigé que le témoin répât en français ce qu'il avait dit en français à l'une des parties litigantes.

Cela nous semble juste et raisonnable, et si M. le juge Taschereau n'a fait que cela il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Quoi qu'il en soit, certains journaux anglais, le *Shareholder*, entre autres, ont tort de s'emporter comme ils le font et d'employer à l'adresse des Canadiens-français un langage ridiculement outrageant.

Le *Monde* et le *Journal de Québec* se moquent des colères du *Shareholder*, et certes ils ont raison. Mais nous voulons faire remarquer à nos confrères qu'une certaine école, qu'ils connaissent bien, qui se montre si fière, si hautaine même envers les Anglais quand il s'agit de questions politiques ou nationales, invoque constamment la crainte des protestants pour étouffer toute revendication énergique des droits de l'Eglise.

C'est une triste inconséquence que nous avons reprochée plusieurs fois déjà à l'école catholique libérale et que nous lui reprochons de nouveau à l'occasion de cet incident de la Rivière-du-Loup.

Autre exemple du peu de cas que nos catholiques libéraux font des Anglais... quand cela leur plaît.

Le projet de loi pour constituer la grande loterie nationale a donné lieu à d'assez longs débats devant la

législature. Après avoir été plusieurs fois amendé, ce projet de loi a été voté par l'Assemblée législative à une forte majorité.

Sans partager le moins du monde les idées puritaines du *Chronicle* et d'autres feuilles anglaises au sujet des loteries, nous croyons sincèrement qu'une loterie, établie pour 25 ans, offre des dangers très réels, et nous regretterions de voir ce projet devenir loi.

Les protestants se montrent très exaspérés à l'endroit de ce bill, mais les promoteurs de l'entreprise et leurs amis se moquent des scrupules, réels ou affectés, de nos frères séparés. S'il s'agissait de défendre les droits de l'Eglise, se montrerait-on aussi brave ?

ÇÀ ET LÀ

MORT DU COMTE DE CHAMBORD

1^{er} septembre 1883.

M^{sr} le comte de Chambord a succombé, samedi dernier, à la terrible maladie qui le minait depuis près de deux mois ¹.

Jusqu'à la dernière minute il a conservé l'usage de ses facultés mentales.

Avec le comte de Chambord la branche aînée des Bourbons s'éteint. Le comte de Paris, fils du duc d'Orléans, et petit-fils de Louis-Philippe, devient maintenant chef de la famille royaliste. S'il vient jamais à régner il sera connu sous le nom de Philippe VII.

Le compte de Chambord était le type du roi catholique ; c'était un digne fils de saint Louis, son ancêtre. Noble, plein de foi, plein de patriotisme, pratiquant toutes les vertus, Henri V, comme les légitimistes français l'appelaient toujours, était une figure à part dans ce siècle matérialiste et utilitaire.

S'il avait pu régner sur la France, il aurait certainement, avec la grâce de Dieu, relevé notre ancienne mère

1 — On a prétendu, non sans de plausibles raisons, que le comte de Chambord est mort victime d'un assassinat : une main criminelle inconnue lui aurait administré, à deux reprises, du verre pilé.

patrie ; il l'aurait ramenée dans le chemin du devoir et de l'honneur. Sous lui, elle aurait repris ses glorieuses traditions interrompues par la Révolution qui règne en France, à peu près sans interruption, depuis 1793, tantôt couronnée, tantôt portant le bonnet phrygien.

Le désir de Henri V était de reprendre sincèrement et loyalement le mouvement national de la fin du dernier siècle, qu'il ne faut pas confondre avec la Révolution. Il voulait constituer un gouvernement fort mais en même temps faire la part large aux institutions locales. Surtout il voulait purger la monarchie française de l'esprit gallican qui l'avait caractérisé sous Louis XIV. Avec lui l'Eglise aurait été libre, et l'Etat ne se serait uni à elle que pour la protéger, non pour l'asservir, l'opprimer.

Quoi qu'on ait pu dire de lui, ce n'était pas un rêveur. Il comprenait parfaitement les véritables besoins du peuple français, il tenait compte de ses légitimes aspirations et des changements sociaux qui s'étaient opérés depuis cent ans. Mais il ne voulait faire aucune concession à l'esprit révolutionnaire, et c'est là qu'il s'est montré vraiment grand, vraiment désintéressé. Il voulait régner, non pour lui, mais pour la France.

En 1873, on a cru un instant à la restauration de la monarchie. La famille d'Orléans avait reconnu les droits du comte de Chambord, et la chambre des députés était en majorité royaliste. C'est alors que les intrigues des catholiques libéraux de l'école de M^{sr} Dupanloup et de M. de Falloux firent manquer les négociations. Ces intrigants porteront une lourde responsabilité devant l'histoire, car il est indubitable que le comte de Chambord aurait eu le temps, de 1873 à 1883, de remettre la France dans la bonne voie, de l'arracher à l'étreinte mortelle de la révolution maçonnique.

Depuis que la République a commencé cette persécution religieuse qui la rend si odieuse aux yeux des peuples civilisés, les catholiques français s'étaient ralliés presque tous à la cause de Henri V. Il était leur unique espoir humain. Aussi, que de prières ardentes sont montées au ciel pendant la maladie de l'illustre exilé ! Un instant on avait cru que la maladie était vaincue par la prière. Mais dans Sa sagesse infinie, dans Ses desseins impénétrables, Dieu a jugé autrement que les hommes, même les plus sages, qui croyaient la présence du roi nécessaire. Il a rappelé le comte de Chambord à Lui. Est-ce parce que le peuple français n'était pas digne d'un tel roi ? Serait-ce pour nous montrer qu'Il n'a pas besoin des hommes pour arriver à ses fins ? Ou faut-il y voir un arrêt suprême porté contre la maison des Bourbons à cause de ses désordres passés ? Téméraire serait celui qui voudrait pénétrer les desseins du Tout-Puissant.

A PROPOS DE RENAN

1^{er} septembre 1883.

L'*Electeur*, qui a passé sous le contrôle de MM. Charles Langelier et Ernest Pacaud, vient de nous donner une nouvelle preuve de l'esprit détestable qui l'anime.

Le malheureux Renan, qui a vomi de si horribles blasphèmes contre notre divin Sauveur, a fait dernièrement un discours devant des lycéens en France, à l'occasion d'une distribution de prix. Le croirait-on ? l'*Electeur* reproduit les "principaux passages" de ce discours qu'il appelle une "allocution pleine de grâce, d'esprit et d'honnêteté."

Ce discours est assez bien tourné, car le bon Dieu avait doué Renan de beaux talents dont il a effroyablement abusé. Mais ceux qui connaissent cet auteur impie, sa haine froide et profonde contre la divinité du Sauveur, peuvent s'imaginer ce que doit être l'honnêteté de cette harangue qui respire un déisme vague et nébuleux, un rationalisme orgueilleux, un naturalisme ramollissant. De grandes phrases creuses pleines de dangers pour la jeunesse, voilà le discours de Renan que l'*Electeur* admire et reproduit !

8 septembre 1883.

Après l'*Electeur*, le *Chronicle*. Ce dernier journal, qui a la prétention d'être chrétien, consacre un long article à l'éloge du blasphémateur Renan. Il reproduit des extraits du discours que l'*Electeur* avait déjà publié en partie, accompagnant cette reproduction de compliments très flatteurs à l'adresse "de l'éminent auteur de la vie de Jésus."

Quelle tristesse que de voir deux journaux, dont tous les lecteurs sont chrétiens, rivaliser de zèle pour glorifier l'un des écrivains les plus impies que les temps modernes aient produit, un homme qui a nié, non pas tel ou tel dogme de la religion, mais la divinité même de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Signe des temps ! Peu à peu les fausses doctrines, l'indifférence, l'incrédulité, le matérialisme, se glissent parmi nous au moyen d'une presse dirigée par des hommes sans principes, sans convictions religieuses.

Un pays dont la presse ne craint pas de faire l'éloge de Renan, le misérable insulteur de Jésus-Christ, est un pays malade, n'en doutons pas.

Sous ce titre qui respire la délicatesse et le bon ton ;
“ Pauvre fou, va ! ”, on lit dans l’*Electeur* de samedi :

“ M. Tardivel est tout à fait scandalisé de ce que nous avons publié des fragments d’un discours prononcé dernièrement à une distribution de prix par M. Ernest Renan. Comme de raison, il crie au scandale et fait retentir de ses pieuses lamentations les échos des montagnes de Lorette !

“ Cet article que la *Vérité* trouve si reprehensible, nous l’avons emprunté intégralement d’un journal légitimiste, le *Moniteur Universel* de Paris. Les appréciations qu’il contenait ne sont pas de nous, mais bien d’un écrivain légitimiste, tout comme M. Tardivel.

“ Le piège était pourtant bien grossier, néanmoins M. Tardivel est tombé dedans comme un aveugle.

“ Nous dénonçons l’écrivain du *Moniteur* aux foudres de la *Vérité*. Baissons-nous : M. Tardivel va tirer.”

Il n’y avait pas l’ombre d’un piège. Les appréciations du discours de Renan étaient données comme de la rédaction de l’*Electeur*, et vu que nous ne sommes pas censé savoir que M. Pacaud cultive le plagiat, nous l’avons tenu pour l’auteur de ces remarques saugrenues.

Du reste, il est bon de constater que M. Pacaud ne profite pas de cette occasion pour répudier cet éloge du blasphémateur Renan ; il en prend donc toute la responsabilité ; et cet abominable discours a été publié avec le consentement de la rédaction de l’*Electeur*, qui n’en rougit pas, qui n’en demande pas pardon à ses lecteurs.

Quant au rédacteur du *Moniteur Universel*, si réellement il est l’auteur de l’article en question, il a beau être *légitimiste*, il n’en reste pas moins un fier *libéral*, tout comme M. Pacaud.

29 septembre 1883.

La *Minerve* pousse le cynisme bien plus loin que l'*Electeur*. Non contente de reproduire le discours malsain que le blasphémateur Renan a prononcé au lycée Louis-le-Grand, elle veut absolument que nous trouvions qu'elle a bien fait. Nous lisons dans le numéro de la *Minerve* du 18 du courant l'incroyable entrefilet que voici :

“ L'*Union des Cantons de l'Est* paraît scandalisée du discours de Renan dont nous avons publié des extraits récemment. Notre confrère paraît s'en être rapporté exclusivement aux dires du *Journal des Trois-Rivières* et de certaine petite feuille venimeuse publiée à Québec. Nous lui apprendrons que nous avons trouvé ce discours, QUI CONTIENT DE BONNES CHOSES, dans l'*Univers*. Nous lui rappellerons aussi que le Renan d'aujourd'hui n'est pas exactement celui d'autrefois. L'*Union* ferait mieux de laisser à la gente (*sic* !) des Tardivel ces procédés pharisaïques.”

Nous ne dirons rien des injures que la *Minerve* nous adresse ; elles nous honorent grandement.

Mais nous devons signaler et flétrir la perfidie dont cette vieille païenne fait preuve en insinuant malicieusement que l'*Univers* a reproduit le discours de Renan avec éloge ou tout au moins à titre de renseignement. Elle qui accuse les autres d'être “ plus catholiques que le Pape,” elle voudrait faire croire qu'elle est aussi catholique que l'*Univers*. Voilà pourquoi elle donne à entendre que le grand journal catholique se trouve dans la même position qu'elle vis-à-vis de Renan.

Il y a plusieurs manières de mentir. La plus détestable est de mentir en supprimant des faits essentiels. Car le mensonge ainsi *insinué* est plus difficile à réfuter que le mensonge proféré ouvertement.

L' *Univers*, il est vrai, a reproduit ce discours de Renan, mais pour le flétrir, comme nos lecteurs ont pu le voir par l'extrait que nous avons donné la semaine dernière de l'article de M. Auguste Roussel. Voilà pourquoi la *Minerve* ment en disant, sans explication : " Nous avons trouvé ce discours dans l' *Univers*."

Et nous voudrions bien voir les " bonnes choses " que la *Minerve* prétend exister dans ce discours !

Et en quoi, nous vous le demandons, le Renan d'aujourd'hui diffère-t-il du Renan d'autrefois ? C'est toujours le même horrible blasphémateur, le même ennemi implacable de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ses paroles respirent toujours la haine satanique de l'Homme-Dieu.

Et la *Minerve*, ce grand journal catholique, reproduit ses discours avec complaisance et n'est pas loin d'admirer l'homme lui-même !

BRADLAUGH

20 octobre 1883.

Dans une récente conférence, M^{sr} Capel, prélat anglais qui voyage de ce temps-ci aux Etats-Unis, a dit que l'Anglais est naturellement croyant. Rien de plus vrai. Le peuple anglais a bien des défauts, sans doute, mais il a conservé, à travers trois siècles de schisme et d'hérésie, un fonds de foi catholique qui fait encore sa force et sa gloire. Probablement, l'Anglais ne voudrait pas admettre que ses excellentes qualités sont un reste de sa bonne, vieille éducation catholique, mais le fait n'en est pas moins vrai. L'Angleterre a gardé un peu de l'antique

Foi, malgré la Réforme. C'est ainsi que, contrairement à beaucoup d'autres peuples chez lesquels les "idées modernes" ont pris leur plein développement, la nation anglaise croit et veut que l'on croie en Dieu. Elle reconnaît *officiellement*, comme nation, l'existence d'un Dieu Créateur et Maître de toutes choses. A l'heure qu'il est, presque tous les peuples de la terre, s'ils ne nient pas, par leurs lois et leur politique, l'existence du Tout-Puisant, se conduisent et se gouvernent sans tenir aucun compte de la Providence : pratiquement ils sont athées.

Le spectacle que nous offre l'Angleterre depuis quelques mois forme un contraste remarquable avec ce qui se passe en d'autres pays. Tandis qu'ailleurs l'Etat fait une guerre insensée et criminelle à Dieu et à son divin Fils, en Angleterre, le parlement pourchasse de son sein un athée notoire, le fameux Bradlaugh. Quoi qu'en dise le *Chronicle*, de Québec, journal non point protestant, mais impie, l'attitude qu'a prise le parlement anglais à l'égard de ce triste blasphémateur, est digne d'admiration et rachète beaucoup de fautes. Il est possible que ceux qui s'opposent à l'admission de Bradlaugh n'agissent pas tous par des motifs également bons ; mais le fait brutal est là : la majorité de la Chambre des communes anglaise a jusqu'ici refusé de permettre à Bradlaugh de prendre son siège, pour la raison que cet homme est notoirement athée. C'est proclamer hautement qu'il faut croire en Dieu pour pouvoir être législateur en Angleterre.

Nous croyons qu'ils sont rares les pays où l'on songerait à priver un élu du peuple de ses droits politiques pour une semblable raison. Ici on déclare inéligible un homme qui a acheté un vote, mais on permettrait certainement à n'importe quel impie de contribuer à la confection de nos

lois. Pourtant, nier l'existence de Dieu est un crime social infiniment plus grand que d'acheter un électeur !

Bien que la majorité du parlement anglais ait jusqu'ici résisté à Bradlaugh, il est possible que ce sinistre individu finisse par prendre son siège. Car en Angleterre, comme ailleurs, les idées dites *modernes*, l'action dissolvante des sociétés secrètes aidant, font de très rapides progrès. Les vieilles croyances, privées de la sève vivifiante qui vient de Rome, s'émoussent, disparaissent de plus en plus. Les eaux de l'incrédulité montent sans cesse. Et le jour viendra, il faut le craindre, où l'athéisme triomphera en Angleterre au nom du " progrès moderne."

A PROPOS DE GRIEFS CONTRE LE CERCLE CATHOLIQUE

19 janvier 1884.

L'*Electeur*, en réponse à un correspondant du *Courrier du Canada*, s'est hasardé à formuler des griefs contre le Cercle catholique. Nous l'avons dit la semaine dernière, notre confrère ne peut plus faire un pas sans mettre les pieds dans les plats. Vous allez voir jusqu'à quel point cela est vrai. Voici le premier grief de l'*Electeur* contre le Cercle :

" Vous dites que vous n'avez jamais pris part à la politique ? Pourquoi alors faisiez-vous répandre dans nos campagnes l'opuscule de M^{re} Ségur sur le libéralisme catholique ? Vous vouliez tromper la bonne foi des gens en leur faisant croire que cette erreur existait ici, que ce libéralisme était le même que nous professons.

“ Les évêques et surtout M^{sr} l'Archevêque écrivaient des mandements pour dire qu'il n'y avait pas de libéralisme condamné et vous autres, hypocritement, vous faisiez colporter cet opuscule par votre latiniste, M. Langlais.”

Voilà ce que dit l'*Electeur* dans son numéro du 14 janvier courant. Or voici la vérité. Le Cercle a répandu cet opuscule de M^{sr} de Ségur sur le libéralisme catholique AVEC LA HAUTE APPROBATION DE TOUT L'ÉPISCOPAT, M^{sr} l'Archevêque y compris !!

En effet, Sa Grandeur M^{sr} Taschereau écrivait au président du Cercle, en date du 10 avril 1877 :

“ Les ouvrages de M^{sr} de Ségur ont un cachet particulier d'exactitude qui les rend très précieux. C'est pourquoi je donne de GRAND CŒUR mon *imprimatur* au petit livre intitulé : *Hommage aux jeunes catholiques libéraux*, qu'il est question de réimprimer à Québec. Dans un nombre assez restreint de pages, M^{sr} de Ségur y dépeint les traits caractéristiques du *libéralisme catholique*, les dangers qu'il offre, et les moyens à prendre pour s'en préserver ou s'en corriger. La lecture de ce petit volume peut donc être très utile, surtout dans le moment actuel où il est si souvent question de cette erreur.”

Dans une lettre en date du 31 mars 1877, M^{sr} Lafèche approuve le projet de publier, à un “ grand nombre d'exemplaires ” l'opuscule en question et il “ en recommande beaucoup la lecture aux fidèles confiés à ses soins.” M^{sr} Langevin, par une lettre du 2 avril 1877, déclare que “ c'est avec le plus grand bonheur qu'il verrait se répandre dans son diocèse un opuscule par M^{sr} de Ségur intitulé : *Hommage aux jeunes catholiques libéraux*.” Par lettre du 29 mars 1877, M^{sr} de Montréal “ approuve beaucoup le dessein de faire réimprimer le petit ouvrage de M^{sr} de Ségur.” Le 6 avril 1877, M^{sr} Antoine Racine

écrit : " Vu et approuvé pour le diocèse de Sherbrooke." Le 28 mars 1877, M^{sr} Duhamel, évêque d'Ottawa, écrit à M. Vincelette : " Hâtez-vous de faire réimprimer l'excellent opuscule de M^{sr} de Ségur. DISTRIBUEZ-EN DES MILLIERS D'EXEMPLAIRES. Que nos jeunes gens et tous ceux qui peuvent lire, s'empressent d'étudier ce petit livre." Enfin, dans une lettre datée du 27 mars 1877, M^{sr} Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, écrit : " Je bénis Dieu de la pensée que vous avez eue de faire imprimer (l'opuscule de M^{sr} de Ségur) à un très grand nombre d'exemplaires, AFIN DE LE RÉPANDRE PARTOUT."

Voilà, monsieur Pacaud ! Le Cercle, dans cette circonstance, n'a agi qu'avec l'approbation formelle et chaleureuse de tout l'épiscopat ! Vous atteignez donc tous nos évêques au lieu du Cercle !

Quand donc, monsieur Pacaud, nos évêques ont-ils écrit des mandements pour dire qu'il n'y avait pas ici de libéralisme condamné ? De tels mandements n'existent que dans votre imagination malade. Et pourquoi séparez-vous M^{sr} l'Archevêque d'avec ses suffragants par ce *sur-tout* que rien ne justifie ?

26 janvier 1884.

Dans son numéro du 19, l'*Electeur* revient à la charge contre le Cercle catholique. Cette fois, c'est un article travaillé, avec citations latines, citations de M^{sr} Conroy, citations du petit catéchisme ; ce dernier trait, surtout, démontre clairement que nous n'avons pas affaire à la rédaction ordinaire du journal. Mais malgré ses savantes citations et ses gros mots, l'auteur de ce dernier effort n'est pas plus heureux que M. Pacaud. Tout son article peut se réduire à ce syllogisme :

Ceux qui se révoltent contre l'autorité sont condamnables.

Or le Cercle catholique est en révolte contre l'autorité.
Donc, le Cercle catholique est condamnable.

Vive le syllogisme ! C'est la pierre de touche des raisonnements humains. C'est en les soumettant à l'épreuve du syllogisme qu'on en fait ressortir la force ou la faiblesse.

Or, nous regrettons—pour l'écrivain de l'*Electeur*—de constater que son écrit si travaillé, si bien peigné, ne peut en aucune façon supporter cette épreuve.

En effet, cet adversaire du Cercle s'acharne à prouver sa majeure, que tout le monde concède, et il néglige sa mineure qui est précisément le point contesté.

Nous n'avons pas besoin des citations de l'*Electeur* pour savoir que Jésus-Christ gouverne son Eglise par le Pape et les évêques, qu'il faut obéir aux pasteurs de l'Eglise. Tous les catholiques admettent cette doctrine, et pour notre part nous avons la prétention de la mettre mieux en pratique que l'école de l'*Electeur* qui n'a pas voulu accepter l'enseignement des évêques et du Pape sur le libéralisme.

Mais ce que nous avons besoin de savoir, par exemple, c'est quand et comment le Cercle catholique a refusé d'obéir à l'Ordinaire. C'est ce que l'*Electeur* ne dit point, c'est ce qu'il ne pourra jamais dire ; sa mineure n'est point susceptible de preuve ; *ergo ruit tota thesis*. Donc toute sa thèse s'écroule.

Que l'*Electeur* vienne donc dire, une bonne fois pour toutes : Tel jour, l'Ordinaire a ordonné au Cercle de faire

telle chose et le Cercle ne l'a pas faite ; ou tel autre jour, l'Ordinaire a défendu au Cercle de faire telle chose et le Cercle l'a faite. Qu'il prouve ensuite ses dires, et sa preuve sera complète. Mais jusqu'ici il n'a dit que des niaiseries et des mensonges. Quand, par exemple, il reproche au Cercle d'avoir fait distribuer l'opuscule de M^{gr} de Ségur, il commet une sottise sans nom, car, comme nous le lui avons prouvé, dans cette circonstance, le Cercle a agi avec l'approbation expresse, formelle, chaleureuse de tous les évêques.

Quand il demande au Cercle d'expulser MM. Landry et Tardivel parce qu'ils se seraient plaints de l'Archevêque au Saint-Siège, il tient un langage qui sent le schisme, car c'est nier aux catholiques le droit sacré de communiquer librement avec Rome.

Quand il reproche au Cercle d'avoir félicité M. Landry de sa décoration pontificale, il atteint, non pas le Cercle, mais Rome.

Voilà tous les *griefs* que l'*Electeur* a pu formuler contre le Cercle en y travaillant très fort, en y mettant toute la *bonne volonté* possible et en se faisant aider par toutes les bonnes âmes *charitables* de la ville. Or aucun de ces griefs ne peut soutenir la discussion. Donc la guerre que l'*Electeur* fait au Cercle est vexatoire, injuste, dictée par la haine et nullement par l'amour de Dieu.



Citons maintenant l'*Electeur*, afin que l'on puisse se rendre bien compte de ses procédés malhonnêtes.

“ On nous fait, parmi ces saintes âmes, dit-il, un crime de dénoncer ce repaire de faux dévôts et de conspirateurs

contre l'autorité diocésaine. Notre conduite n'est dictée par aucun autre motif que le désir sincère que nous avons de voir ces pharisiens mis à leur place et les évêques garder la direction de l'Eglise.

“ Or, en retirant son patronage au Cercle catholique, nous considérons que M^{sr} l'Archevêque a fait un grand pas dans cette voie. Il s'est aperçu—trop tard peut-être—de l'étrange abus que l'on avait fait de son patronage. Cette démarche de sa part n'est-elle pas la condamnation formelle de cette institution ? N'est-elle pas la preuve éclatante qu'il la trouve rebelle et dangereuse ? ”

Non, scribe de l'*Electeur*, la démarche de M^{sr} l'Archevêque n'est pas la condamnation *formelle*, ou même implicite du Cercle, et vous le savez mieux que tout autre, puisque vous poussez Sa Grandeur à aller plus loin. Vous dites que vous voulez voir ces pharisiens “ mis à leur place ; ” donc ce n'est pas encore fait. Vous dites que l'Ordinaire a fait “ un grand pas dans cette voie ” ; donc il n'a pas atteint le but que vous désirez : la condamnation formelle du Cercle. Donc le Cercle, d'après votre propre aveu, n'est pas encore condamné, puisque vous cherchez à le faire condamner en travaillant à forcer la main de l'Ordinaire par vos dénonciations violentes, haineuses, hypocrites et mensongères.

La démarche de M^{sr} l'Archevêque signifie tout simplement que Sa Grandeur cesse de patronner le Cercle, rien de plus. Nous mettons les scribes de l'*Electeur* au défi de trouver un seul théologien qui veuille exprimer, *par écrit*, l'opinion que le retrait du patronage de M^{sr} l'Archevêque équivaut à une condamnation *formelle* du Cercle comme une institution *rebelle et dangereuse*.

L'*Electeur*, qui se donne des airs d'organe de l'Archevêché, qui prêche la soumission et la déférence à l'autorité à ceux qui sont cent fois plus soumis et plus respectueux

que ses rédacteurs et ses souffleurs, se permet d'attaquer insolemment M. le curé de Saint-Roch¹. Il dit :

“ Le trouvez vous, ce *bon exemple*, dans la conduite de M. le curé de Saint-Roch qui persiste à former partie de cette association malgré que M^{sr} l'Archevêque ait refusé de recevoir ses membres au jour de l'an, malgré qu'il lui ait retiré son patronage ? Trouvez-vous dans la conduite de ce prêtre un *bon exemple* pour ses paroissiens auxquels il prêche la soumission et le respect à leur *curé* ? Pour notre part nous trouvons que la conduite de M. le curé Gosselin est inconvenante, pour ne pas nous servir d'une expression plus forte et plus vraie.”

N'est-il pas souverainement indigne de voir des lâches s'embusquer dans un journal comme l'*Electeur* pour vilipender un prêtre éminemment respectable, qui n'a en aucune façon désobéi à son évêque ? M. le curé de Saint-Roch n'a pas besoin que nous le défendions : ses vertus, son zèle, son dévouement sont assez connus. Il reste membre du Cercle parce que son Ordinaire ne lui a pas ordonné d'en sortir. Que son évêque lui enjoigne de se retirer de cette institution, et nous sommes certain qu'il obéira sur-le-champ. Mais nous le connaissons assez pour croire qu'il ne se rendra pas aux sommations des poltrons qui se cachent derrière M. Pacaud pour lui lancer de la boue.

Écoutons encore l'*Electeur* poser son *ultimatum* à l'autorité :

“ Certes, nous n'avons pas la prétention de conduire nos évêques. Nous nous contentons d'écouter modestement leurs enseignements ; NOUS LEUR DEMANDONS DE CHASSER DU TEMPLE TOUS NOS TRAFICQUANTS DE RELIGION, TOUS NOS DÉNICHEURS D'HÉRÉSIES.”

1.—M. l'abbé F.-X. Gosselin, aujourd'hui curé de Notre-Dame de Lévis.

Et si les évêques refusent de chasser du temple tous ceux qui ne pensent pas comme MM. Pacaud, Langelier et Cie, qu'est-ce que l'*Electeur* se propose de faire ?

PROTESTONS

8 mars 1884.

Le parlement du Canada, on le sait, a cru devoir un jour voter une adresse à Sa Majesté la Reine, la priant de porter du soulagement à la malheureuse Irlande.

Sans doute, l'Irlande est bien digne de nos sympathies ; bon nombre de ses enfants demeurent au milieu de nous et sont devenus nos compatriotes. Nous avons donc raison de nous intéresser au sort de ce malheureux pays et de chercher, par tous les moyens possibles, à lui porter secours.

Mais il y a un souverain qui mérite davantage nos sympathies, tant à cause de la très haute dignité dont il est revêtu, qu'à cause des persécutions incroyablement cruelles dont il est la victime. C'est le Souverain Pontife Léon XIII, le Père spirituel et bien-aimé des catholiques de la Confédération canadienne.

Pourquoi le parlement fédéral, qui a jugé bon de prendre en main la cause de l'Irlande, ne voterait-il pas une humble requête à Sa Majesté la Reine Victoria la priant d'user de son pouvoir et de son influence auprès des gouvernements européens pour rendre plus tolérable la situation de notre Père, ce souverain si auguste et si persécuté ?

Nous avons déjà émis cette idée, et plus nous y réflé-

chissons, plus nous la trouvons juste et raisonnable. Rien ne s'y oppose. Les protestants, que le fanatisme n'aveugle point, ne combattront pas ce projet. Il suffit que les députés catholiques prennent sérieusement la chose à cœur pour que la requête soit votée d'emblée.

Nous nous vantons sans cesse de notre catholicisme ; faisons quelque chose pour montrer que notre foi n'est pas une foi morte.

Le gouvernement italien vient de commettre une nouvelle iniquité qui porte une atteinte grave à la puissance spirituelle de l'Eglise, à sa mission d'apostolat. En mettant une main sacrilège sur les biens de la Propagande, la Révolution italienne frappe non seulement le Saint-Siège, mais elle lèse profondément, et d'une manière directe, les droits de tous les catholiques de l'univers entier, et plus particulièrement des pays de missions comme le Canada.

La Propagande est une institution internationale, qui porte les bienfaits de la civilisation chrétienne dans les cinq parties du monde, dans les pays les plus reculés. En touchant à la Propagande, le gouvernement italien porte atteinte aux droits du genre humain, il vole le bien de l'humanité.

C'est le devoir de tout chrétien de protester contre cette violation du droit des gens et de travailler, dans la mesure de ses forces, à en empêcher la consommation.

Or, il nous semble que notre parlement canadien pourrait très facilement, et sans le moindre inconvénient, marquer sa condamnation de cette iniquité. Puisqu'il *peut* le faire nous croyons qu'il *doit* le faire.¹

Qui prendra l'initiative de cette protestation ?

1 — Bien entendu, le Parlement n'en a rien fait.

M. THOMAS CHAPAIS

8 mars 1884.

C'est avec un véritable bonheur que nous saluons l'entrée de notre ami, M. Thomas Chapais, dans la carrière si ardue de la presse. Nous ne sommes pas tenté de le féliciter, car il a pris sur ses épaules une bien lourde croix. Nous demandons à Dieu de lui donner la grâce et la force de porter cette croix dans l'esprit voulu par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mais si nous ne félicitons pas M. Chapais en le voyant entrer dans cette voie rocailleuse et escarpée, nous devons féliciter le pays auquel est donné un nouveau journaliste catholique.

Car ils sont rares, les écrivains qui comprennent vraiment leur devoir, qui savent combattre avant tout, partout et toujours pour Dieu et son Eglise !

M. Chapais comprend la terrible responsabilité qui pèsera désormais sur lui, et il le dit à ses lecteurs avec l'accent ému et grave de l'homme qui réfléchit.

Le nouveau rédacteur en chef du *Courrier du Canada* n'est pas inconnu du public canadien. Déjà il a publié plusieurs travaux littéraires d'un mérite considérable. Quoique jeune encore, il est très renseigné, on pourrait même dire érudit, sans forcer la note. Il possède une plume facile et correcte. C'est un littérateur qui promet beaucoup.

Mais à nos yeux il a une qualité qui jette dans l'ombre ce que le monde admire le plus : le talent, les bonnes manières, les connaissances variées. Il a le *sens* catholique. Voilà ce qui fera sa véritable force s'il a soin de ne pas le laisser émousser.

Les ténèbres du libéralisme catholique n'ont pas de prise sur cette intelligence lucide. Il saisit parfaitement toutes les nuances de cette erreur subtile.

Si jamais il s'écarte systématiquement de la bonne voie, il ne pourra pas plaider ignorance, car il voit clair. Il a, sans doute, comme tous les jeunes gens, quelques illusions encore sur les *personnes*, mais sur les principes et les idées il n'en a pas.

Nous en avons la preuve dans la série de causeries faites naguère au Cercle catholique dont il est membre et directeur. M. Chapais nous a parlé de Louis Veillot en homme qui comprend et admire du fond de son cœur ce grand soldat du Christ, ce modèle inimitable de tous les journalistes catholiques. Or, quand on comprend et qu'on admire Louis Veillot, on ne saurait être libéral.

Comme l'a si bien dit M. Harmel, le nom de Veillot est la pierre de touche par laquelle on peut distinguer les catholiques *tout court* d'avec les catholiques libéraux.

Sur le terrain purement politique, nous aurons peut-être l'occasion de différer quelque peu, de temps à autre, avec notre ami. Mais nous avons la ferme confiance qu'il ne se montrera jamais partisan dans le mauvais sens du mot; qu'il saura toujours mettre les principes au-dessus des mesquins intérêts de ce monde.

M. DAVID ET LE SOULÈVEMENT DE 37

3 mai 1884.

M. C.-A.-M. Globensky, de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, a publié un livre sur la rébellion de 1837. L'apparition de cet ouvrage a été l'occasion d'une

polémique assez vive entre M. Globensky et M. L.-O. David, journaliste libéral *modéré*.

M. David, qui parle beaucoup des affaires de 1837-38, en a une très fausse idée ; et cette fausse idée, il a réussi à la faire partager par un très grand nombre de personnes.

Voulant un jour critiquer d'une manière sérieuse le drame de M. Fréchette : *Papineau*, nous nous mîmes à étudier cette époque de notre histoire aux sources mêmes. Cette étude impartiale nous fit perdre bien des illusions. Il nous fut facile de nous convaincre que ce mouvement de 37, loin d'être un sujet de gloire pour nous, doit être considéré comme l'une des pages les plus tristes de notre histoire.

Il ne faut pas chercher dans les événements de 37 des actes d'héroïsme, mais des actes de coupable folie. Loin de nous la pensée de tenir également responsables tous les auteurs de ces drames sanglants. Les chefs seuls doivent être sévèrement blâmés, car les autres n'ont fait que suivre aveuglément ces hommes ambitieux. Mais s'il faut plutôt plaindre que blâmer les rebelles de 37, il faut se garder encore davantage de les proposer à notre jeunesse comme des modèles à suivre.

Surtout, il faut se garder de confondre l'échauffourée de 37-38 avec le vrai mouvement national de la première moitié du siècle, mouvement très honorable, très patriotique, et tout à fait légitime, mouvement qui nous a sauvés de l'absorption, de l'anéantissement.

Il serait aussi injuste de tenir le peuple canadien responsable de ce qu'on est convenu d'appeler la " rébellion " de 37, que de prétendre que la nation irlandaise sympathise avec ceux qui ont recours, en son nom, aux moyens défendus par les lois divines et humaines.

Les événements de 37 ont été le fait d'une poignée

d'écervelés que les chefs, animés par une haine révolutionnaire et non par un esprit patriotique, avaient réussi à tromper et à fanatiser.

Ce mouvement, entrepris dans des conditions qui ne pouvaient pas permettre, même aux enthousiastes, l'espoir du succès, était condamné, non seulement par le clergé pour ainsi dire tout entier, mais aussi par la très grande, l'immense majorité des laïques éclairés et vraiment patriotes.

On s' imagine trop généralement que tous ceux qui n'étaient pas avec les rebelles de 37, étaient des *bureaucrates*, de mauvais patriotes, des ennemis de leur pays, des hommes sans cœur, prêts à courber la tête sous le joug des Anglais. Rien de plus faux que cette idée, et M. David, plus que tout autre, a contribué à la répandre.

Qu'il y ait eu, dans ce temps-là, comme aujourd'hui, des Canadiens à l'échine souple, c'est probable, certain même. Mais les hommes de cœur et de tête, mais le clergé qui, Dieu merci ! a toujours été patriote, tout en travaillant à obtenir le redressement des griefs très réels dont nos compatriotes avaient à se plaindre, repoussaient avec énergie les moyens violents. Qui osera dire que M. Etienne Parent n'aimait pas son pays d'un amour sincère et éclairé ? Cependant, ouvrez le *Canadien* du temps, et vous y lirez de terribles apostrophes à l'adresse de Papineau et de ses partisans dévoyés qui compromettaient la cause nationale par leur coupable folie.

Le mouvement révolutionnaire de 37 étant contraire, non seulement aux enseignements de l'Eglise, mais aux intérêts du peuple canadien qui répudiait tous ces actes de violence, le clergé a bien fait de condamner et de combattre ce mouvement insensé. En le condamnant, il n'a fait qu'accomplir son devoir, au point de vue national,

aussi bien qu'au point de vue religieux. Si les chefs de ce mouvement et leurs dupes eussent écouté la voix du clergé, que de larmes et de deuil eussent été épargnés à notre pays !

Or, M. David, dans son acharnement à défendre les " rebelles " de 37, ne craint pas de lever la main contre M^{sr} Lartigue et ses prêtres qui avaient essayé en vain de détourner de la voie funeste où ils étaient engagés ces " Fils de la liberté," grisés par l'éloquence démagogique de Papineau.

Répondant à M. Globensky, qui venait de faire voir, comme nous le faisons en ce moment, que le mouvement de 37 a été condamné par l'autorité religieuse, M. David ose s'écrier :

" Jusques à quand donc va-t-on se servir de la religion, dans notre pays, pour faire excuser toutes les faiblesses, les lâchetés et les crimes ? Comment se fait-il donc qu'on ne puisse jamais défendre une cause qu'on croit juste, nationale, sans être exposé à entendre nos adversaires crier : " Prenez garde, vous attaquez le clergé."

" Est-ce qu'on ne comprend pas enfin que les pires ennemis des prêtres dans ce pays sont ceux qui se cachent sous leur soutane pour empêcher qu'on les frappe ? Croit-on rendre service au clergé en évoquant les mandements *regrettables* de M^{sr} Lartigue ? Ne sait-on pas qu'il a regretté sa sévérité et que ses paroles sont tombées comme des gouttes de plomb fondu sur le cœur des infortunés patriotes entassés dans les prisons ? "

Voilà comment parle M. David, libéral *modéré*. Jugez des sentiments des libéraux qui ne sont pas *modérés* !

M^{sr} Lartigue, par ses mandements qui, loin d'être *regrettables*, sont des documents dignes d'un évêque, n'a certainement pas montré trop de sévérité envers les coupables, et s'il a regretté ses paroles, ce que nous ignorons,

c'est par un sentiment de pitié mal placée. Il n'a pas attendu pour frapper les "révolutionnaires" que le sort des batailles les eut terrassés ; dès les premiers signes de l'orage, il avait averti ses ouailles des périls qui les menaçaient, leur rappelant leurs devoirs de catholiques. Malheureusement, il ne fut pas écouté par un certain nombre d'exaltés. Mais quand vint le désastre inévitable, le clergé, qui avait condamné le mouvement, fit l'impossible pour retirer les malheureuses victimes de la terrible position où leur folie les avait entraînés, montrant autant de charité pour les personnes qu'il avait témoigné de sévérité contre les fausses doctrines.

Dans toute cette affaire de 37, la conduite du clergé a été admirable, et il faut être mauvais patriote pour jeter la pierre à M^{sr} Latrigue et à ses prêtres.

Mais tel est l'aveuglement de nos libéraux : ils poussent leur doctrine de la séparation de la religion et de la *politique* jusqu'au point de nier au prêtre et à l'évêque le droit de condamner la révolte !

A PROPOS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

27 avril 1884.

Une foule de bruits circulent au sujet de l'Université Laval.

Nous lisons dans l'*Electeur* du 18 du courant :

" Il est définitivement décidé que l'Université Laval va fermer ses cours. Contrairement à ce qui a été dit, cette détermination n'est nullement due à l'intervention de M^{sr} Smeulders. Le véritable motif est de tout autre

nature : il se trouve dans les embarras financiers provoqués par une succession non interrompue de sacrifices. On sait, en effet, que les facultés de l'Université n'étaient maintenues par le séminaire de Québec qu'avec une perte d'un delà de dix mille dollars par an."

Le lendemain, l'*Electeur* disait : " L'Université Laval ne fermera pas ses cours avant un an."

De son côté le *Chronicle* de lundi dit :

" Les professeurs suivants de l'Université Laval sont partis hier pour voir M^r Smeulders concernant les affaires de l'Université : L'hon. F. Langelier et MM. T. Chase-Casgrain et Pouliot, de la faculté de droit, et les docteurs Lemieux, Simard, Catellier et Brochu de la faculté de médecine."

3 mai 1884.

Les bruits qui circulent touchant la détermination de l'Université Laval de fermer ses portes donnent lieu à des commentaires, de la part des journaux, qu'il est à propos de signaler.

Le *Chronicle*, journal protestant, ou plutôt non catholique, consacre à ce sujet, à la date du 23 avril, un long article qui commence ainsi :

" Le bruit circule que l'Université-Laval est à la veille de fermer ses portes et que l'on doit liquider les affaires de la plus grande maison d'éducation du Bas-Canada, maison qui peut se vanter de posséder une charta royale qu'elle tient de la Reine Victoria. Nous espérons qu'aucune telle calamité ne doit fondre sur notre province. L'Université Laval, bien qu'elle soit une institution ecclésiastique et que son personnel se compose presque exclusivement de prêtres catholiques, est une des institutions scolaires les plus libérales du monde. Des protestants comme des catholiques y ont été instruits. Son

personnel de professeurs se compose d'hommes versés dans les sciences, sans égard à leurs croyances religieuses. Catholique de nom, l'Université Laval a toujours ouvert ses portes à deux battants aux enfants du Canada, et plusieurs de nos hommes les plus marquants, quoique protestants, doivent leur instruction à cette magnifique institution."

L'*Electeur*, dans le numéro même où il attaque M^r Taché,¹ fait un éloge pompeux de l'Université Laval, qu'il appelle "cette belle et grande institution, la gloire et l'orgueil de notre ville." Il déclare de plus que cette Université, "par la solidité de son enseignement, mérite bien d'être considérée comme une maison modèle d'éducation supérieure," et il est d'avis que le jour où elle fermera ses portes "sera une date néfaste pour la ville de Québec, une vraie calamité publique."

La *Minerve* du 23 avril, après avoir protesté contre l'attaque de l'*Electeur*, ajoute :

"L'Université Laval est loin d'avoir à se plaindre de nous. Sans nous dissimuler ses fautes passées, nous avons tenu compte du bon vouloir qu'elle a témoigné pour les réparer. Si la nouvelle qu'elle doit fermer ses portes allait se réaliser, nous regretterions de voir la province privée des bénéfices de son enseignement. Nous n'avons pas trop de foyers de lumière pour éteindre ceux qui rayonnent avec éclat. Nous pouvons dire, cependant, à l'*Electeur* que s'il est un ami sincère de cette institution, il ne saurait lui rendre un pire service que de persiffler, comme il vient de le faire, un homme aussi respecté et aussi vénéré que l'est Sa Grandeur M^r Taché."

1 — Voir article intitulé : *Etranger* / page 109 du présent volume.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* s'exprime en ces termes sur ce même sujet :

“ L'*Electeur*, de Québec vient de jeter le pavé de l'ours à l'Université Laval et à sa cause, en attaquant, sur le ton de polissonnerie qui lui sied à merveille, M^{sr} l'Archevêque de Saint-Boniface.

“ Heureusement que dans notre pays on n'en est pas encore réduit au besoin de défendre les hommes de mérite comme l'éminent prélat contre les sottes insinuations de gaillards de la trempe des écrivains de l'organe rouge de Québec.

“ En attendant, il ne faudrait pas beaucoup de caresses d'ours comme celles que l'*Electeur* vient de prodiguer à l'Université Laval, pour valoir à cette institution l'antipathie de tous les hommes bien pensants.”

10 mai 1884.

Nous lisons dans le *Nord* du 1^{er} mai :

“ L'Université Laval va fermer ses portes !! Qui la remplacera !! Et ce qu'il y a de remarquable en tout cela, c'est que les coups peut-être les plus rudes partent de Québec même qui n'a guère que cette institution pour se distinguer et se donner une importance considérable parmi les cités lettrées du monde entier.

“ Mais que voulez-vous, quand, au nom de la charité, au nom de la vraie religion des seuls vrais catholiques, on a prononcé la déchéance d'un homme ou d'une institution, il faut que l'arrêt soit exécuté ! Peu important les conséquences : la vengeance est assouvie !! La calomnie a fait son œuvre.”

Voilà comment parle le doux M. Nantel.

Chose assez singulière, tandis que l'*Electeur* déclare que si l'Université Laval ferme ses portes, c'est la faute de M^{sr} Taché, des Pères jésuites et de M^{sr} Smeulders ;

tandis que le *Nord* prétend que quelqu'un de Québec est tout spécialement responsable de cet événement ; M. le recteur Hamel affirme que la décision prise par l'Université n'est due qu'à l'insuffisance des moyens dont cette institution dispose !

Il y a là une contradiction évidente. Qui faut-il croire ?

Nous voudrions bien apprendre de M. Nantel qui sont les personnes de Québec assez puissantes pour obliger une maison comme l'Université à fermer ses portes ? Nous voudrions aussi savoir quelle est cette calomnie qui a fait son œuvre ?

Pour nous, il nous semble que tous ces écrits virulents sur cette question de l'Université viennent bien mal à propos et ne servent qu'à aigrir les esprits de part et d'autre, à agiter l'opinion inutilement, à entretenir la discorde. Le représentant du Saint-Siège est au milieu de nous. Est-ce qu'au *Nord* on n'a pas assez de confiance en lui pour croire qu'il ne permettra pas que l'Université Laval devienne la victime de la calomnie ?

* * *

Le 30 avril dernier, il y a eu séance publique à l'Université Laval pour protester contre la spoliation de la Propagande. Le but annoncé était certes de nature à attirer un nombreux auditoire. Aussi ne faut-il pas se faire illusion : plusieurs de ceux qui s'y trouvaient n'y étaient allés que pour protester contre le gouvernement italien et non en faveur de l'Université. D'un autre côté, si l'on a remarqué la présence de beaucoup de libéraux qui n'ont jamais brillé avant ce jour par leur amour pour le pouvoir temporel, et l'absence d'un grand nombre de personnes aux idées pas du tout libérales, il ne faut pas

s'en étonner non plus ; car il était permis de soupçonner un but caché sous le but ostensible.

En effet, l'un de ceux qui ont parlé en faveur du pouvoir temporel des papes et contre l'usurpation italienne est M. François Langelier. Et par une singulière coïncidence, presque au moment même où M. Langelier protestait contre la spoliation de la Propagande, un journal, qui a toutes ses sympathies, la *Patrie*, publiait un article pour se moquer du pouvoir temporel et rire des protestations de Léon XIII !

Quand le public qui réfléchit est bien certain d'avance que de telles comédies vont se jouer, il ne faut pas s'étonner de certaines abstentions, et il ne faut pas attribuer ces abstentions à un manque de dévouement aux intérêts du Saint-Siège.

La séance s'est terminée par un incident malheureux qui est de nature à raviver des discussions à peine éteintes. M. le recteur Hamel, d'après le compte rendu du *Courrier du Canada*, a fait une déclaration au cours de laquelle on remarque le passage suivant :

“ Si Son Excellence (le Commissaire apostolique) veut amener la paix religieuse dans la province de Québec, qu'elle nous condamne (*rires*). Nous n'en appellerons ni en Angleterre, ni au parlement, ni même à Rome, nous nous soumettrons. Tandis que si elle ne nous condamne pas, nos adversaires, si l'on en croit la rumeur, ne se tiendront pas pour battus.”

Voilà une semaine que ces regrettables paroles ont été lancées dans le public, et M. l'abbé Hamel n'a pas réclamé. Du reste, de nombreux témoins sont prêts à affirmer qu'elles ont été réellement prononcées.

Nous disons paroles *regrettables*, et pour plusieurs raisons.

D'abord parce qu'elles comportent une grave irrévérence à l'adresse du Commissaire apostolique en insinuant d'avance que son jugement, s'il est contraire aux prétentions de Laval, aura pour but d'amener la paix, mais ne sera pas basé sur la justice.

Deuxièmement, parce qu'elles tendent à jeter de l'odieux sur ceux qui, dans l'exercice d'un droit sacré, portent leurs plaintes à Rome.

Troisièmement, parce qu'elles insultent gratuitement tous ceux qui ne pensent pas comme Laval. Et aujourd'hui M. Hamel doit être convaincu que ceux qui n'admirent pas cette institution sont nombreux et respectables. Depuis quand les messieurs de Laval ont-ils le monopole de la soumission ?

Quatrièmement, parce qu'elles renferment une erreur ; la " rumeur " à laquelle M. Hamel veut qu'on croie n'existe que dans son imagination.

Nous ne désirons pas entamer une polémique sur ces questions brûlantes ; au contraire, nous croyons que la simple convenance exige que l'on n'agite pas l'opinion, et qu'on attende avec patience la décision du représentant du Saint-Siège. Mais, d'un autre côté, nous sommes bien déterminé à ne plus laisser passer de pareilles attaques, qui reviennent trop souvent, sans au moins les signaler. M. l'abbé Hamel a cru ne pouvoir mieux faire que de saisir une occasion qui devait réunir tous les catholiques dans une même pensée, pour attaquer publiquement et gratuitement ceux qu'il appelle les adversaires de l'Université. Il ne doit pas trouver mauvais qu'on lui dise ce qu'on pense de son acte. Nous est avis que M. le recteur finira par se convaincre que les véritables ennemis de Laval ne sont pas ceux qu'il a voulu désigner.

17 mai 1884.

On dirait vraiment que les journaux libéraux sont payés pour compromettre l'Université Laval avec laquelle ils sympathisent pourtant ouvertement.

Après les balourdises de l'*Electeur*, voici les impertinences de la *Patrie*. L'organe des loges qui pose en défenseur d'une université canonique !

La feuille du F. : Beaugrand, numéro du 8 mai, publie un article de persiflage sur la question universitaire, persiflage contre le Commissaire apostolique, persiflage contre le Saint-Père lui-même. Pour faire de mieux en mieux connaître le véritable esprit qui règne à la *Patrie*, nous croyons devoir citer au long ses divagations :

“ Enfin, dit-elle, nous savons à quoi nous en tenir sur la clôture des cours de droit et de médecine de l'Université Laval ; une voix autorisée, celle de monsieur le grand-vicaire Hamel, a parlé pour apprendre au public la cause, la seule vraie, de la détermination que le séminaire de Québec a été forcé de prendre. On sait que c'est le séminaire qui a fondé et maintenu trente ans l'Université au prix d'un million de piastres. Quand, il y a quelques semaines, le bruit de la cessation des cours a commencé à circuler à travers les branches, la malignité ou l'irréflexion a voulu voir dans le fait annoncé la condamnation de l'enseignement de Laval, la victoire de ses ennemis, un démenti donné au pape par le délégué du pape.”

Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer au journal maçonnique que ce sont ses propres amis, les libéraux, qui, les premiers, ont prétendu que la décision du Commissaire apostolique était, au fond, la cause de la détermination prise par Laval. Le fameux article de

l'*Electeur* le disait en toutes lettres. La tirade qui suit contre les "ultra-dévots" porte donc entièrement à faux :

" Car il n'y a pas à sortir de là, les ultra-dévots qui ont conclu à un jugement défavorable de la part de M^{sr} Smeulders, qui ont donné l'essor à la rumeur en riant dans leurs barbes, ces mêmes gens ne songeaient guère, aveuglés par leur haine cagote, à l'impossibilité du fait d'un subalterne renversant la décision solennelle du souverain pontife. En effet, il n'y a que deux ans Léon XIII donnait à Laval gain de cause sur toute la ligne, il imposait silence à ses ennemis, il défendait de rouvrir le débat sous aucun prétexte que ce fût. Et ils se réjouissaient, eux, que M^{sr} Smeuldors leur donnât raison. C'était, disaient-ils, parce que l'Université connaissait le jugement qui allait la frapper qu'elle se hâtait de fermer ses portes. Il ne faisait pas de doute pour eux que le prélat *flamand* se préparât à démolir, au nom du pape, qui lui avait donné pleins pouvoirs, ce que le pape venait à peine de consolider d'une façon en apparence définitive. Où était donc leur croyance en *l'infailibilité papale* ? "

Nous avons à peine besoin de faire ressortir l'extrême inconvenance de cet écrit qui sent son franc impie à vingt lieues.

D'abord, il est souverainement condamnable de préparer ainsi les esprits, par des insinuations perfides et malveillantes, à repousser le jugement que le Commissaire apostolique doit rendre dans cette question, pour le cas où ce jugement ne cadrerait pas avec les prétentions de Laval et de ses amis.

Il est encore plus repréhensible d'insinuer que ce jugement, s'il ne confirme pas les prétentions de Laval, mettra le Commissaire apostolique en contradiction avec le Saint-Père. Certes, M^{sr} Smeulders ne se prononcera pas dans cette grave affaire sans savoir exactement à quoi s'en

tenir sur les désirs et les intentions du Souverain Pontife lui-même. Dans tous les cas, ce n'est pas devant le tribunal incompétent de l'opinion publique qu'il faudrait attaquer son jugement.

Du reste, pourquoi chercher à mettre ainsi le Saint-Siège en contradiction avec lui-même ? Est-ce là l'œuvre d'un bon catholique ? Si le jugement du Commissaire apostolique ne maintient pas toutes les prétentions de Laval, faudrait-il y voir la *démolition* de ce que le Pape a fait ? Pas le moins du monde. Il faudrait y voir, tout simplement, la définition du véritable sens des décrets, l'application de ces décrets selon les vraies intentions du Saint-Siège, et pas autre chose.

Si l'on a voulu trouver dans les décrets ce que Rome n'a pas eu l'intention d'y mettre, faut-il, pour cela, venir débiter devant le public des quolibets et des plaisanteries de mauvais goût sur l'infailibilité papale ?

On ne doit pas jouer ainsi avec le dogme de l'infailibilité dont il ne peut s'agir dans une question d'interprétation de décrets.

L'œuvre que la *Patrie* fait en ce moment est vraiment digne d'un organe maçonnique, et tout à fait compromettante pour l'institution qu'elle prétend défendre.

La *Patrie* continue ainsi :

“ Les amis de Laval espérèrent que la rumeur ne fût pas fondée, j'entends la rumeur qui se rapportait à la discontinuation des cours, mais ils se disaient que si ce malheur arrivait il faudrait l'expliquer par des raisons pour ainsi dire matérielles et plus prosaïques. Il ne se gênaient point de dire qu'à la place des fondateurs directeurs de l'Université, ils seraient fatigués de soutenir une institution rendue *impayante* par la guerre sanctimonieuse des bigots, de renouveler tous les ans depuis trente ans des sacrifices énormes et d'être, eux prêtres, constamment

harcelés, dénoncés, traqués à Rome comme ici par l'envie idiote et l'hypocrisie impuissante.

“ Puisque Rome, pensaient-ils, *ne veut pas faire respecter ses décrets*, si nous étions les messieurs du séminaire de Québec, nous dirions à Rome : Nous nous sommes fendus d'un million déjà ; à nos ennemis leur tour ! Quand ils auront fait autant que nous pour la cause de l'instruction, nous serons prêts à reprendre le fardeau. Notre enseignement n'est pas sûr ? nous allons le cesser. Adieu, nous fermons nos salles, nos bibliothèques, nos musées, nos chaires. Grand bien fasse à nos successeurs !

“ C'est ce qui arrive.

“ On a beau être vache à lait, on ne peut se laisser traire éternellement, et sous les coups de trique encore ! Le séminaire ferme sa bourse. C'est bien fait de sa part, mais en même temps c'est bien malheureux pour les professions.”

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est encore plus malheureux pour Laval de compter parmi ses amis de pareils goujats.

Ce langage est scandaleux au suprême degré. Ici encore on tient Rome responsable de ce qui arrive. Elle ne veut pas faire respecter ses décrets ! En quoi ? on ne peut pas le dire, car c'est absolument faux. Sans connaître, plus que la *Patrie*, la teneur de la sentence qui sera rendue par le représentant du Saint-Siège, nous savons d'avance que le Saint-Père fera respecter la justice ; que si l'on a mal interprété les décrets, ce n'est pas Rome qu'il faut mettre en cause. Voilà tout ce qu'il suffit de dire pour le moment, sur ce point.

Mais il convient de signaler les étranges sentiments que les *amis* de Laval prêtent à cette institution. Ces sentiments ne sont ni nobles, ni chrétiens ; cela se réduirait à une mesquine *bouderie* : “ Nous ne pouvons obtenir ce que nous demandons, cela ne nous *paie* pas, nous

fermons boutique, et arrangez-vous." Voilà ce que les amis de Laval lui font dire au Saint-Père !

Une université catholique qui a de tels amis est bien à plaindre, en vérité.

Mais que faut-il penser des *bigots* qui, par leur guerre sanctimonieuse, leur envie idiote et leur hypocrisie *impuissante* ont rendu l'Université *impayante* ? Il y a dans tout cela du mystère. Comment quelques bigots, nécessairement peu nombreux, avec d'aussi misérables armes, ont-ils pu couper les vivres à une puissante maison comme Laval ? C'est incompréhensible pour nous.

Si la *Patrie* disait que l'Université Laval avait contre elle les dix-neuf vingtièmes du clergé et l'immense majorité des laïques éclairés, nous comprendrions qu'une telle opposition pût, à la longue, créer des embarras à cette maison ; mais jamais de la vie on ne nous fera croire qu'une poignée de *bigots*, ayant pour tout engin de guerre l'envie *idiote* et l'hypocrisie *impuissante*, soient les auteurs de l'insuccès financier dont la *Patrie* se plaint. L'effet ne saurait être plus considérable que la cause qui le produit.

Mais la *Patrie* n'est pas au bout de ses folies et de ses impertinences. Ecoutez-la encore :

" Voyons, jaunes envieux qui séchez sur pied, montrez-nous vos millions. Le public a hâte d'être témoin de votre savoir-faire. Commencez à souscrire et à construire.

" Mais souscrivez d'abord au fonds-Tardivel. Gens de Montréal, ce monsieur ne vous demande que \$500 ; c'est peu pour reconnaître les services qu'il vous a rendus durant ce long combat. N'est-ce pas à lui et à sa *Vérité* que vous devez la victoire ! Service pour service : il a renversé l'Université, affermissez son journal, en d'autres termes, aiguissez son outil."

Prétendre que c'est la *Vérité* qui force l'Université à

fermer ses portes, c'est du sublime ! Mais les gens de la *Patrie* ont toujours traité notre journal de *feuille de chou* sans importance, ils nous appelaient *pistolet*, pour faire voir que nous *rations* toujours ; et aujourd'hui, ces mêmes scribes veulent absolument que nous ayons *renversé l'Université* à peu près tout seul !

La vérité est que notre journal n'a jamais touché à la question universitaire ; nous nous sommes contenté de combattre, de notre mieux, le libéralisme et l'esprit maçonnique. C'est à la *Patrie* à faire voir comment ces combats que nous avons livrés aux erreurs modernes ont pu nuire à l'Université Laval.

UN ARTICLE DE M. BUIES

17 mai 1884.

L'*Etendard*, du 1^{er} mai, et le *Courrier du Canada*, du 5 mai, ont tous deux fait magistralement justice d'un article impie publié dans la *Patrie* du 29 avril. Cet écrit de l'organe maçonnique, signé : A. Buies, a trait au pouvoir temporel des papes et à l'enseignement universitaire.

M. Buies se moque d'abord des protestations du Saint-Père contre l'usurpation de ses Etats. Autrefois, dit-il, cette question piquait l'intérêt, mais, " on s'est petit à petit habitué à voir un pape sans Etats et sans armée, et aujourd'hui, il n'y a pas une question qui soit moins capable de soulever les passions ou l'attention des gens que celle du pouvoir temporel de la papauté." Puis l'écrivain radical de la *Patrie* ajoute :

" Depuis plusieurs années déjà, au moindre incident qui survient, sous le premier prétexte venu, les castors

d'EUROPE, dont l'unique mission, comme celle des castors du Canada, semble être de jeter le trouble dans les consciences, de semer dans les esprits l'inimitié, la discorde et le *fanatisme*, au profit de la domination qu'ils veulent exercer avant tout, les CASTORS D'EUROPE, dis-je, profitent de ce que les tribunaux romains viennent d'ordonner la confiscation des propriétés immobilières de la Propagande et leur conversion en rentes sur l'Etat, pour agiter de nouveau le spectre, joliment *désossé* aujourd'hui, des persécutions dont l'Eglise est victime, de l'emprisonnement du pape (on ne va pas cette fois jusqu'à le jeter dans un cachot humide et putride, sur de la paille pourrie et les fers aux pieds) et de son futur départ inévitable, oh ! absolument inévitable de la terre maudite, où l'on décrète des expropriations POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE."

On ne saurait se moquer plus cyniquement des douloureuses épreuves de l'Eglise, des solennelles revendications des droits de la papauté que font entendre le Saint-Père lui-même, et les évêques, les prêtres et les fidèles du monde entier ; on ne saurait applaudir avec plus d'audace aux sacrilèges spoliations dont le gouvernement subalpin se rend coupable.

Et ce journal, qui prétend faire la loi aux catholiques du Canada au nom de l'autorité religieuse, circule librement parmi nos braves populations canadiennes, portant au loin le poison mortel de l'impiété !

Et le *Sorelois* ne voit pas la nécessité au Canada d'une presse catholique pour lutter contre la marée montante de l'incrédulité !

Et l'on soutient encore que le mal révolutionnaire n'a pas pris racine dans notre sol ! Quelle aveuglement ! Quelle folie !

Dans ce même numéro de la *Patrie*, M. Buies fait connaître sa manière de voir sur la question universitaire. "Voilà la question de l'Université Laval revenue sur le

tapis, dit-il. En profitera-t-on enfin pour fonder une université *laïque*, sérieuse, vraiment scientifique et absolument indépendante de toute *ingérence*, de tout *contrôle*, de toute *direction* autre que celle des *fonctionnaires* périodiquement nommés à cette fin et responsables de leur gestion ? ”

Monsieur Buies demande ensuite qu'on réunisse “ des capitaux pour fonder un commencement d'une université libre d'où sortiront des hommes. . . . *qui ne tiendront pas de Rome* le droit d'être utiles à leur pays.”

Allons ! messieurs les optimistes, il n'y a pas de libéralisme au Canada ! oh non !

TRAFIQUANTS D'AMES

31 mai 1884.

Contrairement à toutes nos habitudes, nous venons de lire un *feuilleton*, celui de l'*Événement*, de Québec.

Cette lecture nous a rempli de tristesse et de colère.

Oui, de colère, car quel chrétien, qui connaît le prix d'une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, peut rester calme en voyant le poison couler à pleins bords au milieu de ses compatriotes ?

Ce roman que nous avons lu est intitulé : *Le Maître de forges*. C'est une abomination. On dit que les éditeurs de l'*Événement*, avant de le publier, l'ont expurgé ! C'est-à-dire que sur les sept péchés capitaux, on en a ôté un, l'impureté, mais les autres y sont restés dans toute leur laideur diabolique. Nous disons qu'on a ôté l'impureté ; il faudrait plutôt dire qu'on a fait disparaître les scènes

les plus honteuses, mais il en reste assez pour souiller les jeunes imaginations.

Un grand nombre de nos journalistes estiment que du moment qu'ils ont éliminé d'un mauvais roman les mots les plus grivois et les scènes les plus risquées, ils peuvent l'imprimer, *salva conscientia*. C'est une erreur profonde.

La luxure est un affreux péché, sans doute, mais il n'est pas le plus grand. Le premier, le plus grand des péchés, c'est l'orgueil. C'est l'orgueil qui perdit Satan et les autres anges rebelles ; c'est l'orgueil qui, depuis le commencement du monde, précipite tant d'âmes en enfer ; c'est de l'orgueil que naissent les schismes, les hérésies, les fausses doctrines. Les autres passions faiblissent souvent avec l'âge ; l'orgueil poursuit l'homme jusqu'au dernier instant de sa vie, le menace de damnation jusqu'à son dernier souffle.

On dirait que nos journalistes ne tiennent aucun compte de cet affreux péché de l'intelligence ; ils font boire ce poison mortel à leurs lecteurs comme de l'eau, sans le moindre remords de conscience.

Ils jouent littéralement avec les âmes de leurs malheureux abonnés pour quelques vilaines pièces d'argent.

Des chrétiens s'exposent à la damnation éternelle en lisant ces productions sataniques, peu importe à certains éditeurs de journaux : la circulation de la feuille augmente, ces lectures corrompues grossissent la recette !

Les malheureux, ils ne songent pas que ces misérables sous qu'ils mettent tant de satisfaction à encaisser sont peut-être le prix d'une âme !

Quelle affreuse chose que d'avoir contribué directement à la perte d'une seule âme ! quelle abomination que

d'exposer ses semblables au péché mortel pour l'amour d'un peu d'argent !

Et, cependant, c'est ce que nous voyons tous les jours dans cette province de Québec ! On ne se fera jamais une idée, avant le jour du jugement général, des ravages épouvantables que causent les mauvaises lectures, les mauvais *feuilletons* surtout.

Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.

Ce n'est pas tant la fureur des méchants qui dévaste le monde : c'est l'imprudence, l'incurie, l'aveuglement de tant de chrétiens qui ne réfléchissent pas.

Mais pour revenir à ce roman de l'*Événement*. Nous avons dit que c'est une abomination. Nous voudrions trouver un mot plus fort pour exprimer l'horreur que nous avons ressentie en lisant ces pages écrites sous l'inspiration de Satan.

Quand un roman met en scène des personnages animés de vertus purement *naturelles*, c'est un ouvrage dangereux, car il nous porte à mépriser la religion révélée et à nous contenter d'une espèce de théisme vague et indéfini.

Que faut-il penser d'un roman dont le héros et l'héroïne, loin d'être doués de quelque vertu naturelle, sont de véritables démons incarnés ? N'est-ce pas qu'une semblable œuvre est vraiment satanique ?

Eh bien ! le dernier feuilleton de l'*Événement* est de cette nature. L'héroïne est un monstre d'orgueil, de haine, de vengeance ; le héros est un autre monstre également repoussant.

Il est sans doute permis de faire figurer des vices et des crimes dans un roman ; mais à condition de les flétrir, de les montrer aussi odieux qu'ils le sont réellement.

Dans le *Maître de forges*, tel que l'*Événement* l'a publié,

c'est tout le contraire qui a lieu. L'auteur fait tout en son pouvoir pour rendre le péché aimable, pour faire admirer le crime, pour faire *adorer* le démon.

La misérable héroïne, toute pétrie du plus épouvantable orgueil qu'il soit possible d'imaginer, est représentée comme un être *adorable*. Le mot *adorer* revient à chaque instant.

Le héros, également sous l'empire de l'orgueil, nous est donné comme un véritable modèle à suivre.

Dans tout ce récit, pas l'ombre d'une bonne pensée, pas même l'idée de Dieu, du ciel, de l'enfer. Un naturalisme sauvage, des vices, des crimes glorifiés, des amours brutales, charnelles, le suicide justifié, le duel prôné !

Nous n'avons jamais rien vu d'aussi propre à pervertir l'esprit, à gâter le cœur. Car le style, quoique fort extravagant, ne manque pas de vigueur. Il y a un certain art dans ces scènes d'enfer. C'est au point que nous, qui avons lu ce récit, non par curiosité mais par devoir d'état, qui l'avons lu en prenant toutes les précautions qu'un chrétien doit prendre en pareille occurrence, nous avons ressenti, à cette lecture pestilentielle, grouiller au fond de notre être tous les mauvais instincts, toutes les passions que le péché originel a déposés dans le cœur de l'homme.

Et ces pages toutes imprégnées de péché mortel, inspirées par l'enfer, nos journalistes les jettent en pâture à des milliers de leurs compatriotes !

Peut-on concevoir une œuvre plus misérable : répandre sur tout un pays la semence du crime et du vice ?

Pour l'amour des âmes de nos compatriotes, pour l'amour de Dieu le Père qui les a créées, pour l'amour de Jésus-Christ qui les a rachetées, pour l'amour de l'Esprit-Saint qui les a sanctifiées, cessez donc, journalistes cana-

diens, de vous faire les instruments, les complices de Satan !

Où si vous êtes insensibles à l'amour de Dieu et des âmes, craignez au moins les justes et terribles jugements que le Sauveur a prononcés contre ceux par qui le scandale arrive. ¹

ANNIVERSAIRE MÉMORABLE

17 mai 1884.

L'*Univers* du 9 avril dernier, tout encadré de noir, nous apportait les détails de l'anniversaire de la mort du grand catholique que nous pleurons encore ; détails touchants, car ils font voir que la mémoire de Louis Veuillot ne fait que grandir, que le souvenir de ce courageux soldat du Christ, loin de s'effacer, se grave davantage chaque jour dans le cœur du peuple chrétien.

Jamais laïque, du moins dans les temps modernes, n'a joué un rôle comparable à celui que le rédacteur de l'*Univers* a joué pendant trente années et plus. Jamais non plus laïque n'a reçu d'aussi magnifiques témoignages. Dans toutes les parties du monde des voix autorisées, voix de cardinaux, voix d'évêques, voix de religieux, voix de prêtres séculiers, voix de religieuses, voix de simples fidèles, se sont élevées pour acclamer le héros catholique. Et par dessus toutes ces voix, celle de Pie IX qui a dit : " Veuillot a toujours été avec moi ; c'est mon ami ; c'est une colonne de l'Eglise."

1—Pour toute réponse à cet article, l'*Evénement* publia l'entrefilet que voici :

" M. Tardivel écrit qu'il a lu le feuilleton récemment publié dans nos colonnes, le *Maître de forges*, et qu'il en a trouvé le style vigoureux."

Avoir lutté pendant 30 ans et s'être toujours tenu en parfait accord avec le grand Pie IX, quelle gloire pour un journaliste catholique !

Certes, le nom de Louis Veillot ne périra pas. Ce géant de la plume, qui a créé le journalisme catholique, qui a érigé contre la presse satanique, la presse de Jésus-Christ, cet apôtre ardent et embrasé par l'amour de Dieu, restera une des grandes figures de l'Eglise.

Un mot du compte rendu du service de Louis Veillot nous a surpris : l'*Univers* mentionne, au nombre des personnes présentes, " M. le juge Routhier du Canada, qui nous apportait, nous a-t-il dit, le témoignage des catholiques militants de cette autre France, où le souvenir de Louis Veillot est encore vivant."

Oui, le souvenir de Louis Veillot est très vivant au Canada, et plus d'un catholique militant de notre pays assistait de cœur et en esprit à ce service anniversaire. Mais, certes, les admirateurs du grand journaliste catholique n'ont jamais chargé M. le juge Routhier de les représenter auprès de cette tombe vénérée. C'eût été une amère dérision. Car il est bien connu au pays que ce savant juge, il y a déjà quelque temps, a cru devoir, au moment suprême de la lutte, se séparer, avec ostentation, des catholiques militants, pour aller grossir les rangs des gallicans, des catholiques libéraux, des endormis et des endormeurs, qui ont haï Veillot vivant, qui calomnient Veillot mort. Il est bon que les catholiques de France le sachent, particulièrement nos amis de l'*Univers*.

M. ROUTHIER ET LA MINERVE

31 mai 1884.

Dans un premier-Montréal intitulé : “ *Le juge Routhier à l'Index !* ”, la *Minerve*, numéro du 20 mai, vient à la rescousse de l'auteur des *Causeries du Dimanche*, calomnié par la *Vérité*, paraît-il.

Etre défendu par la *Minerve* ! Nous demandons pardon à l'honorable juge de lui avoir attiré, bien involontairement, un pareil désagrément. Qu'il en soit persuadé, nous sympathisons avec lui dans le malheur qui l'atteint.

En effet, c'est toujours un grand malheur pour un catholique d'être défendu par la *Minerve*, tant à cause de la triste réputation que la déesse s'est acquise, que par suite du manque absolu d'habileté et de sagesse chrétienne qui caractérise ses discours. La vieille païenne ne peut se remuer sans faire une gaucherie, et on la dirait tout particulièrement maladroite quand il s'agit de son protégé, M. Routhier. Chaque fois qu'elle parle de M. le juge, c'est pour le compromettre. Par exemple, qui ne se souvient encore de cette fameuse lettre de Québec, signée *Herménie*, par laquelle le monde étonné a appris que M. Routhier sert du Pailleron aux habitués de son salon ? Mais revenons à la dernière excentricité de la *Minerve*.

On veut à tout prix que M. Routhier prenne des poses extravagantes ; quand ce n'est pas lui-même qui le veut, ce sont ses amis. Il y a quelques mois nous le voyions couché sur le dos, une pierre sous la tête, dans un coin de la cathédrale de Burgos ; le voilà maintenant mis à l'Index ! Et c'est toujours la *Minerve* qui est la coupable !

Mais badinage à part, quand cessera-t-on ce langage insensé ? La *Minerve*, non contente de dire que nous avons “ mis M. Routhier à l'Index ”, affirme que nous l'avons *presque anathématisé*, que nous le *damnons chrétiennement*. C'est là la manière de parler des gens qui n'ont aucune bonne raison à donner, c'est le baragouin des catholiques libéraux. Vous dites et vous prouvez à l'un de ces messieurs qu'il prend une fausse route, qu'il est dans l'erreur ; aussitôt vous êtes assailli par ces cris. “ Ah ! vous nous mettez à l'Index, vous nous excommuniez, vous nous damnez, vous êtes plus catholique que le pape, etc.”

Cette chanson est usée, puisqu'on l'a chantée pendant des années contre Louis Veillot et contre M. Routhier lui-même. Qu'on invente donc au moins un nouveau refrain.

Mais à part cette vieille antienne libérale, que dit la *Minerve* ? Ecoutez-bien :

“ Notre distingué compatriote (M. Routhier) fut l'ami, l'admirateur, l'apologiste de Louis Veillot ; plus que personne il défendit *son* nom et *ses* écrits. Ceux qui ont lu *ses Causeries du Dimanche* ne sauraient l'ignorer. A la nouvelle de *sa* mort, M. Routhier s'empressa de déposer sur *sa* tombe le tribut de *sa* douleur et de *son* admiration ; *sa* lettre de condoléances eut l'honneur d'être reproduite dans le numéro spécial consacré par l'*Univers* et la *Revue du monde catholique* à la mémoire de leur illustre fondateur.”

N'avons-nous pas raison de plaindre M. Routhier d'être défendu par la *Minerve* ? La vieille radotteuse ne peut pas y mettre un peu de style seulement, encore moins un bon argument. Ce mélange incompréhensible de *son* et de *sa* mériterait à un élève de syntaxe au moins quinze

coups de martinet. Et l'auteur de cet amphigouri est probablement membre de la Société Royale canadienne !

Il ne s'agit pas de savoir si M. Routhier *fut* l'ami et l'admirateur de Veillot : tout le monde l'admet. L'est-il encore ? *That's the question.*

En effet, à la nouvelle de la mort de Louis Veillot, M. Routhier fit dire une messe et écrivit une lettre. Le premier acte est digne de louange ; le second n'est pas digne de blâme.

Mais puisqu'on a voulu évoquer ce souvenir, voici un petit détail qui fera saisir la véritable position que M. Routhier occupe aujourd'hui.

A la nouvelle de la mort de Veillot, tous les admirateurs de ce grand chrétien, à Québec et dans les environs, se réunirent à l'église Saint-Roch dans une imposante manifestation de prières. Nous disons *tous les admirateurs* de Veillot, il faudrait dire, pour être exact, *tous moins un*. Et cet *un*, c'était M. Routhier ! Ayant rompu avec les admirateurs de Veillot au Canada, et craignant d'offusquer ses nouveaux amis, les *anti-veillotistes*, il n'osa pas se joindre à la manifestation générale ; mais, d'un autre côté, étant bon chrétien, croyant fermement à l'efficacité des prières pour les morts, il fit dire une messe pour le repos de l'âme de celui qu'il avait tant admiré. Et, certes, il fit bien. Mais il se trouva *seul*, absolument *seul* ; car parmi ses intimes d'aujourd'hui pas un n'aurait voulu se joindre à lui dans une prière pour le repos de l'âme du grand ennemi du libéralisme.

C'est-à-dire que M. Routhier *veillotiste*, ayant quitté le camp *veillotiste* du Canada, pour des raisons que nous ferons connaître si l'on nous y force, est allé échouer misérablement au beau milieu des partisans de M^{gr} Dupanloup, de M. de Falloux et de l'abbé Bougaud.

C'est une position gênante, mais, on le sait, M. le juge affectionne les poses extraordinaires.

La lettre de M. Routhier, dit la *Minerve*, eut l'honneur d'être reproduite ! Voilà que la vanité du membre de la Société Royale perce ! Et qu'est-ce que cette reproduction prouve ? nous vous le demandons. L'article de la *Vérité* sur la mort du noble journaliste catholique eut également l'honneur d'être reproduit, en grande partie, par l'*Univers*. Mais nous n'avons jamais cru que cette reproduction nous autorisât à trahir les amis de Veuillot au Canada et à frayer avec ceux qui ont toujours haï et calomnié, qui haïssent et calomnient encore le grand polémiste que nous pleurons.

La *Minerve* loue ensuite le talent de M. Routhier qui "est au-dessus de l'envie", dit-elle, "son caractère public et privé qui est au-dessus de tout soupçon" et "ses services à l'Eglise et à la patrie qui sont au-dessus de la plus insidieuse calomnie."

Avons-nous mis en doute le talent de M. Routhier ? Avons-nous nié les services qu'il a rendus ? Avons-nous attaqué son caractère privé ? Nullement, Dieu et nos lecteurs en sont les témoins. Cependant, la *Minerve* cherche à l'insinuer. C'est donc elle qui se rend coupable d'une "insidieuse calomnie" à notre égard. Mais c'est entendu, contre le rédacteur de la *Vérité* tout est permis. Nous n'avons fait que constater ce qui est notoirement connu au pays, savoir que M. Routhier, ancien *veuillotiste* ou *veuillotiste* actuel, si l'on veut, est passé armes et bagages dans le camp *anti-veuillotiste*.¹ On ne peut nier ce fait, qui crève les yeux de tout le monde ici ; mais on parlera

1.—Voir article ci-dessus intitulé : *Anniversaire mémorable*.

de *calomnie*, d'*anathèmes*, de *damnation*, et il en restera quelque chose. Nous passerons quelque part pour avoir proféré des abominations, tandis que nous n'avons écrit que la stricte vérité. Voilà comment procèdent ceux qui parlent sans cesse de *charité* et de *modération* !

La *Minerve* parle ensuite du discours que M. Routhier prononça au Congrès catholique et de son récent discours aux Vendéens. Ce sont, dit-elle, des "monuments que tous nos gratte-papier ne sauraient ni amoindrir ni souiller." Et qui veut toucher à ces discours ? Personne.

Malgré ses défauts, M. Routhier est le premier orateur du Canada, tous les juges compétents l'admettent.

Montalembert était aussi le premier orateur de son pays et de son époque, ce qui ne l'a pas empêché de faire fausse route.

M. Routhier est aussi un de nos meilleurs écrivains, bien que ses ouvrages laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la correction grammaticale. Mais il a eu le malheur de ne rencontrer que des adulateurs et des ennemis acharnés. Les mercuriales violentes des uns ne l'ont point corrigé, les louanges exagérées des autres l'ont complètement grisé. Un homme qui ose lui dire franchement la vérité est à ses yeux un affreux *calomniateur*. C'est une illusion d'optique causée par les nuages d'encens. Cela se passera avec le temps.

Puisque la *Minerve* parle du discours prononcé par M. Routhier au Congrès catholique, disons en un mot à notre tour. C'est un chef-d'œuvre, incontestablement. On y trouve de tout, jusqu'à des portraits, le portrait, entre autres, de M. Routhier en 1884 fait par le même M. Routhier en 1880. Voyons cette curiosité.

Parlant de la Place de la Concorde, telle qu'il l'avait

vue en 1876, et des lumières qui scintillaient partout, les unes immobiles, les autres mobiles, l'orateur s'écrie :—

“ Les fanaux ambulants et de couleurs diverses, c'étaient les opinions des hommes, leurs systèmes, leurs utopies, leurs programmes. *C'étaient les politiques arborant, pour parvenir à leur but, tantôt une couleur, tantôt une autre, et tantôt plusieurs couleurs à la fois. (Rires)*”

Comme qui dirait, M. Routhier arborant les couleurs de Veillot à Paris et celles des adversaires de Veillot à Québec !

Oui, c'est un beau morceau d'éloquence que ce discours fait au Congrès catholique de Québec, et M. Routhier pourrait le relire avec grand profit.

La *Minerve* termine ainsi :

“ Ce n'est pas la première fois que le juge Routhier est *outragé* de cette façon. On l'attaquait sournoisement dans une brochure anonyme, il n'y a pas longtemps. La *Vérité* a un avantage sur ce pamphlétaire, c'est qu'elle a au moins le *courage de ses lâchetés. (sic.)* Tristes gens.”

Plus haut la *Minerve* dit : “ Nous ne signalons cette *calomnie* que pour montrer à quelles *exagérations* se portent certains empiriques religieux.”

Nous le demandons encore une fois : Où est la calomnie, où est l'outrage, où est l'exagération dans ce que nous avons écrit ? Nous avons prétendu qu'un homme qui ne fréquente au Canada que les *anti-veillotistes* les plus enragés ne devrait pas poser en *veillotiste* à Paris. Qu'on nous montre en quoi cette prétention est mal fondée, et qu'on cesse de parler de calomnies, d'outrages et d'exagérations qui n'existent pas.

Et qu'avons-nous à faire avec cette brochure anonyme

dont parle la *Minerve* ? Nous ne savons même pas à quoi elle fait allusion.

Pour ce qui est de l'antithèse à la Hugo, c'est à croquer. *Le courage de ses lâchetés* !! Qu'est-ce que c'est que ça ?

Pour nous, nous ne voyons que très peu de courage et surtout pas l'ombre d'une lâcheté dans ce que nous avons fait. Nous avons dit carrément, sans nous cacher, ce que nous pensons d'un acte de M. Routhier. Nous le lui avons dit en face, à lui, le grand orateur, le grand écrivain, qui, en levant son petit doigt, peut anéantir tous les "gratte-papier" du Canada. Où est la lâcheté ?

Quant au courage, cela étonnera peut-être M. Routhier, mais nous n'estimons pas qu'il en faille une forte dose pour dire à l'auteur des *Causeries du dimanche* : Monsieur, vous ne suivez plus le chemin que suivent tous vos anciens amis, tous ceux qui vous acclamaient jadis comme leur porte-drapeau, comme leur chef. ¹

I.—Au cours de son article du 20 mai 1884, la *Minerve* avait dit que de "pareilles exagérations seraient de nature à étouffer les plus beaux dévouements si l'opinion publique, justement indignée, n'en faisait promptement justice." Or les seuls journaux qui aient tenté de répondre à nos observations sur M. Routhier sont la *Minerve* et le *Progrès de l'Est*, feuille libérale de Sherbrooke. Au lieu de s'indigner, l'opinion publique a donc gardé son calme habituel. La *Patrie* a parlé de l'incident sur le ton de persiflage qui lui était habituel à cette époque. Après avoir cité la note de la *Vérité*, le chroniqueur de cette feuille, qui signait *Cyprien* et qui n'était autre que M. Louis Fréchette, s'écriait :

"Voilà donc le juge Routhier rangé avec Léon XIII, l'archevêque de Québec, la *Patrie*..... et Cyprien."

Puis s'adressant à M. Routhier, il ajoutait :

"Welcome, Sir !

"Une recrue comme celle-là n'est pas à dédaigner. Si les adhé-

L'ÉVÉNEMENT ET LE THÉÂTRE

5 juillet 1884.

Il existe à Québec, depuis assez longtemps, un théâtre de bas étage qu'on appelle le *Dime museum* — le musée de dix sous.

Les représentations que chaque soir ces baladins donnent à la salle Jacques-Cartier sont toujours grotesques, bouffonnes, grossières, très souvent positivement grivoises et immorales.

Au dire de tous les gens sensés, c'est une école de démoralisation populaire. Et cependant le maire et le conseil de ville ne craignent pas de louer la salle Jacques-Cartier, propriété municipale, à ces saltimbanques qui dégradent notre population. C'est honteux.

Ce scandale est tellement grand, le mal est tellement incontestable, que M^r l'Archevêque a cru devoir, il y a

rents continuent, nous allons bientôt pouvoir battre en brèche les portes même du Paradis.

“ Les idées modernes débordent, quoi ! ”

Que d'injures, pourtant, ce même M. Fréchette avait dites à M. Routhier dans ses *Lettres à Basile* !

A l'occasion des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, en 1884, il y eut un Congrès national. M. Routhier y prononça un discours qui lui valut ce compliment de la part du même M. Fréchette, dans la *Patrie* du 28 juin, compliment que M. Routhier n'a jamais repoussé, que je sache :

“ Dans son admirable discours de jeudi soir, l'honorable juge Routhier a qualifié de crime l'œuvre des marchands de religion qui calomnient leur pays. Il fallait voir la tête du sénateur Trudel, devant cette énergique condamnation tombant des lèvres de celui que les ultramontés ont longtemps considéré comme un chef.”

Le passage de M. Routhier dans l'autre camp n'est-il pas établi ?

déjà quelques mois, dénoncer nommément le *Dime museum* du haut de la chaire de la cathédrale de Québec.

Cet avertissement de notre premier pasteur aurait dû suffire pour empêcher les catholiques de fréquenter ces spectacles ; si réellement notre peuple était aussi soumis à l'autorité religieuse que nos optimistes le prétendent, cette parole solennelle aurait vidé la salle Jacques-Cartier et forcé le *Dime museum* à lever le camp.

Malheureusement, le souffle libéral a passé sur notre pays. On va à l'Eglise, on y écoute la parole de Dieu, mais rendu chez soi on ne tient plus aucun compte des enseignements du ministre de N.-S. Jésus-Christ. La semence divine est tombée sur le roc, ou sur un terrain durci, ou bien au milieu de mauvaises herbes. Elle ne produit aucun fruit.

Le maire et le conseil de ville ont continué à louer la salle Jacques-Cartier aux baladins du *Dime museum*, et les québécois à assister chaque soir, en foule, à ces représentations publiquement flétries par l'autorité religieuse.

Et l'on trouve encore des aveugles pour nier l'existence du mal moderne dans la province de Québec !

Ce qui est plus triste encore, c'est de voir que certains journaux, qui prêchent aux autres le respect de l'autorité, n'ont pas cessé de faire de la réclame en faveur de ce théâtre scandaleux, même après les paroles si explicites et si sévères de M^{gr} l'Archevêque.

L'*Événement* du 26 juin, poussant le cynisme jusqu'à la dernière limite, a l'audace de publier un premier-Québec dans lequel sont célébrés les *bienfaits* du théâtre en général et du *Dime museum* en particulier.

Nous examinerons plus tard les doctrines saugrenues

du journal de M. Tarte sur le théâtre. Contentons-nous pour le moment de relever l'indignité suivante :

“ Naturellement, dit l'*Événement*, le *Dime museum* trouvera toujours chez quelques individus de la famille Benoîton, des critiques aussi IGNORANTS que MÉCHANTS. Il y en a qui sont venus supputer, avec un air *piteux* et *chagriné*, le chiffre des sommes d'argent données au guichet de la Salle Jacques-Cartier depuis l'ouverture du *Dime museum*. ”

Cela vise directement M^{sr} l'Archevêque, car Sa Grandeur a supputé, en effet, le chiffre des sommes d'argent que ce *Dime museum* avait fait gaspiller à nos populations. Dans son sermon à la Basilique, Monseigneur a dit, non d'un air *piteux* et *chagriné*, mais avec beaucoup de raison, qu'on aurait pu faire un grand bien, en appliquant à quelque bonne œuvre, les \$30,000 que ce théâtre de bas étage avait déjà recueillis à Québec.

C'est ainsi qu'on traite le sermon d'un archevêque dans un pays où il n'y a pas de mal maçonnique et révolutionnaire !!!

A Rome, les sectaires sifflent les cardinaux dans les églises ; à Québec, les écrivains *catholiques* sifflent les évêques dans les journaux !

Et l'on prétend sérieusement qu'un abîme nous sépare de l'Europe ; que les erreurs du vieux monde n'ont pas même effleuré notre pays !

Il est donc écrit qu'au Canada comme ailleurs on n'ouvrira pas les yeux avant que le mal soit inguérissable ?

L'expérience des autres pays ne vaut donc rien !

12 juillet 1884.

Dans ce même article, le journal de M. Tarte célèbre, non seulement les *bienfaits* du *Dime museum* condamné par l'Ordinaire, mais les avantages du théâtre en général. Il dit :

“ Notre public va tout doucement s'acclimater avec des distractions d'un ordre plus relevé ; il est vrai qu'il finira par toujours demander mieux en fait de soirées théâtrales, et qu'il deviendra plus mûr pour les représentations d'un caractère supérieur. On le trouvera un jour demandant du classique. En matière de bon goût, il aura ainsi monté l'échelle sans s'en apercevoir.”

La pensée que le public québécois va prendre le goût du théâtre réjouit le cœur de l'écrivain de l'*Événement* ! Quelle chute pour un ancien lecteur de Louis Veillot qui, plus que personne, peut-être, a flétri le théâtre moderne !

Pour répondre à cet écrivain et lui faire comprendre que ce qu'il considère comme un *bienfait* est un véritable *malheur public*, il nous suffira, croyons-nous, de reproduire quelques enseignements non suspects sur cette matière, enseignements tirés des ouvrages d'hommes capables de juger sainement, les uns par leur science et leur vertu, les autres par l'expérience qu'ils avaient du théâtre. Voici :

1^o Bossuet à Louis XIV : “ S'il y a de grands exemples pour la comédie, il y a des raisons invincibles contre.”

2^o Lebrun :

“ Corneille du théâtre abjurant les maximes,
Eût voulu n'en avoir jamais souillé ses rimes.”

3^o Racine à son fils :

“ Je sais bien que vous ne serez pas déshonoré devant

les hommes, en allant aux spectacles, mais comptez-vous pour rien que de vous déshonorer devant Dieu ?”

4° *Simonet* : “ Si les pièces présentent quelquefois des leçons de vertu, on n’en rapporte cependant que les impressions du vice.”

5° *Voltaire* : “ De plus de quatre cents tragédies qu’on a données au théâtre depuis qu’il est en possession de quelque gloire en France, il n’y en a pas dix qui ne soient fondées sur une intrigue d’amour.”

6° *J.-J. Rousseau* : “ L’effet du théâtre est de donner une nouvelle énergie à toutes les passions Tout est mauvais et pernicieux dans la comédie. Plus elle est agréable, plus son effet est funeste aux mœurs. Qui peut disconvenir que le théâtre de Molière ne soit une école de vices et de mauvaises mœurs plus dangereuse que les livres mêmes où l’on fait profession de les enseigner ?”

7° *Louis Riccobini*, célèbre acteur italien à Paris, déclare qu’après une épreuve de 50 années, il ne pouvait s’empêcher d’avouer que *rien ne serait plus utile que la suppression entière des spectacles*. L’opéra lui paraît excessivement dangereux dans toutes ses parties. Il regarde la musique et la danse, qui en sont l’âme, comme des écueils où la modestie et la pudeur échouent presque toujours.

La Harpe, dans une note de son *Cours littéraire*, dit, en parlant d’une pièce de Favart : “ Quels parents sages et timorés conduiront leur fille à un pareil spectacle ? Et ce que je dis de celui-là je le dis de tous.”

Et que ne disent pas surtout les saints et les pères de l’Eglise !

Le doux saint François de Sales disait de ces spectacles : “ Ces impertinentes récréations réveillent dans l’âme mille sortes de mauvaises affections.”

Et saint Bernard : “ Ne vous y trompez pas ; Dieu a en horreur les partisans des spectacles.”

Sans aller plus loin, on se demande ce que vaut le sentiment du rédacteur de l'*Événement* à côté de ceux-là ?

LES TRAVERS DE M. ROUTHIER

2 février 1884.

L'honorable juge Routhier, qui voyage beaucoup en pays étranger, aime beaucoup à entretenir le public de ses impressions, de ses aventures et un peu des endroits qu'il visite. C'est ainsi qu'il nous a déjà gratifiés de son *A travers l'Europe*, ouvrage considérable et non sans mérite. A l'heure qu'il est, le savant magistrat nous communique, par l'entremise de la *Minerve*, un *A travers l'Espagne* destiné à donner de l'éclat à la fameuse édition littéraire que la vieille déesse publie chaque samedi.

En lisant la dernière lettre de M. Routhier, on constate avec étonnement et chagrin que le style de cet écrivain a subi un changement déplorable. C'est à peine si l'on peut reconnaître, dans le correspondant de la *Minerve*, l'auteur des *Causeries du dimanche*. On trouve toujours, il est vrai, l'éternel *moi* qui dépare, plus ou moins, tous les écrits de ce littérateur ; mais à part cette singularité, il n'y a guère rien dans le Routhier d'aujourd'hui qui rappelle le Routhier d'autrefois.

Depuis que M. Routhier est devenu membre de la Société Royale fondée par lord Lorne, depuis qu'il est engagé dans “ le commerce des petits compliments,” il semble vivre dans un milieu et pour un public qui étouf-

fent son talent incontestable et naguère si riche en brillantes promesses.

L'auteur des *Causeries* n'écrivait pas pour plaire au monde fashionable et frivole, mais pour instruire, pour dire la vérité dans toute son âpre splendeur ; le chroniqueur de la *Minerve* cherche les succès de salon ; et comme le bon Dieu de l'a pas fait pour ces petitesesses, il échoue pitoyablement.

Celui qui a lu, étudié et admiré Veuillot, et qui veut ensuite descendre, pour se mettre au niveau du goût dépravé de l'époque, à Théophile Gautier, celui-là, dis-je, éteint délibérément le flambeau qui l'éclairait sur la route vers une saine renommée.



Mais voyons cette dernière lettre de M. Routhier à la *Minerve*.

On remarque d'abord qu'en apprenant trop vite l'espagnol notre voyageur à quelque peu oublié son français, tout comme certains Canadiens qui, à peine rendus à Manchester ou à Lowell, ne parlent plus que l'anglais. Voici, par exemple, une phrase bâtie sur un modèle inventé par M. Faucher de Saint-Maurice :

“ Les anciens chevaliers de Don Rodrigo de Vivar sont aujourd'hui remplacés par des officiers de douane, et je proclame *qu'ils* font leur devoir avec toute la rigueur de sentinelles vigilantes.”

Cela est digne de la société d'admiration mutuelle, dont les membres, on le sait, ont déclaré une guerre au couteau à cette chose si gênante qu'on appelle la syntaxe. Grammatically, ce sont les anciens chevaliers qui font leur devoir, et non les douaniers. Si M. Routhier

avait mis à la place de ce *et je proclame* prétentieux, un modeste *qui*, sa phrase eût été correcte. En supposant le *je proclame* indispensable, il eût alors fallu : *que ceux-ci*. Voilà de simples règles de grammaire qu'on peut se dispenser de suivre quand on est membre de la Société Royale et correspondant de la *Minerve*, mais que les mortels ordinaires doivent observer sous peine de passer pour des gens qui écrivent incorrectement.

Voici maintenant M. Routhier dans une nouvelle pose :

“ A une petite gare, dont les pâles reverbères tremblotent au vent, la porte de notre compartiment s'ouvre, et un *caballero* gigantesque, drapé dans une large *cappa* doublée de rouge, s'installe à côté de nous après nous avoir dit en soulevant son *sombrero* : *buenas noches* (bon soir). Nous le saluons à *peine* pour lui témoigner qu'il n'est pas le bienvenu, et tout tranquillement il allume un cigare. C'était le moment pour moi de *sortir* mon espagnol que j'étudiais depuis le matin. (Manière habile de dire qu'on apprend vite).

“ — *No se fuma, senor*, lui dis-je, avec un embarras parfaitement caché.

“ — *Si, si*, me répondit-il en me montrant la porte de la voiture, et il se pencha en dehors pour me montrer la pancarte qui devait lui donner raison. Mais la pancarte lui donnait tort, et il éteignit immédiatement son cigare en nous faisant très poliment ses excuses.

“ Ce premier succès en espagnol me mit de bonne humeur, et j'essayai de causer avec le nouveau venu, qui se montra charmant et qui m'apprit plus d'espagnol en deux heures que je n'en ai appris depuis en huit jours.”

D'après son propre récit, et malgré son espagnol *sorti* si à propos, M. Routhier n'a pas joué le beau rôle dans cet incident. La conduite du *caballero* est tout à fait celle

d'un gentilhomme, tandis que notre compatriote fait preuve d'une raideur britannique qui n'a rien d'attrayant. Pourquoi ce petit salut pincé ? Pourquoi cet empressement de la part de M. Routhier à *sortir* son espagnol ? A moins qu'il ne voyageât avec des dames, ce qu'il ne dit pas et que le public ne saurait deviner.

Quatre-vingt-dix-neuf sur cent des lecteurs de la *Minerve* ne se seraient pas montrés aussi charmants que cet Espagnol à la suite d'une pareille réception.

Le *caballero* l'emporte beaucoup sur le membre de la Société Royale.

M. Routhier se livre à des hardiesses de langage :

“ On serait tenté de croire qu'il n'y a pas d'homme dans cet hôtel, car on n'y voit que des femmes : mais si, il y a un propriétaire, gros, trapu, vulgaire, avec une barbe négligée qui grisonne. Il doit mal parler l'Espagnol puisque . . . *je ne le comprends pas*. Heureusement qu'on ne le voit *jamais*, et qu'après *s'être montré* un instant comme une réalité peu attrayante il a disparu comme un fantôme.”

Un écrivain qui n'aurait pas été jugé digne d'entrer dans la Société Royale aurait dit : “ Heureusement qu'on le voit *rarement*.” Mais grâce à la position exceptionnelle qu'il occupe dans le monde littéraire, M. Routhier peut nous faire la description d'un homme qu'on ne voit *jamais* et qui, cependant, se *montre* ! !

Au sortir de la cathédrale de Burgos, M. Routhier fait cette étrange réflexion :

“ C'est quand on a vu ces merveilles que l'on sent

combien les hommes d'aujourd'hui sont petits. La foi et le génie qui élevaient ces monuments sont bien *morts* et ne *renaîtront plus*."

Autrefois, M. Routhier entonnait de véritables hymnes à la vue de ces monuments du moyen âge. Aujourd'hui, il nous déclare que la *foi* de nos ancêtres est *morte* et ne *renaîtra plus*.

Non, M. Routhier, cette antique foi n'est pas morte et elle ne mourra pas. Certains auteurs légers nous disent que Voltaire l'a tuée, mais c'est faux. Il l'a affaiblie, il l'a étouffée dans les cœurs d'un grand nombre ; mais elle vit ; elle reprendra son empire sur le monde reconquis au Christ et elle élèvera à Dieu des monuments aussi impérissables, aussi grandioses que les cathédrales des siècles passés. Est-elle morte, cette foi qui enfante des missionnaires-martyrs au milieu de ce siècle incrédule et matérialiste ?

M. Routhier éprouve ensuite deux besoins :

" Quand je sortis de la cathédrale de Burgos, il me semblait que j'avais traversé tout un monde évanoui. Une mélancolie profonde m'oppressait, et comme Théophile Gautier lui-même *l'éprouva*, je n'aspirais plus qu'à me retirer dans *un coin*, à me *mettre une pierre sous la tête*, pour attendre dans l'immobilité de la contemplation, la mort, cette immobilité absolue."

Voilà ce que c'est que de lire Théophile Gautier ! D'abord, on écrit un français incorrect. Ce *l'éprouva* ne signifie rien. A quoi, en effet se rapporte ce *le* que maître Théophile éprouva ?

Malgré l'obscurité de la phrase, on voit que M. Routhier, à l'exemple de son ami Gautier—coïncidence singu-

lière — éprouve deux besoins. Le premier, celui de se retirer dans un coin, est assez naturel, même pour un immortel, après une longue visite dans une cathédrale. L'autre besoin, celui de se mettre une pierre sous la tête, ne s'explique que par l'inexplicable envie dont l'honorable juge est affligé, de prendre des poses quand même et toujours. Imaginez donc cet éminent membre de la Société Royale étendu sur le dos, dans un coin, une pierre sous la tête, immobile et attendant l'immobilité absolue, c'est-à-dire la mort ! N'est-ce pas une jolie posture pour notre conférencier national ?

Heureusement, M. Routhier ne contente pas son envie romanesque. Mais, *découragé* de ne pouvoir poser sur le dos dans un coin, il court poser à la campagne :

“ Pour secouer cette impression de découragement, *je* fis une course à travers la campagne jusqu'à la chartreuse de Miraflores, pleine de souvenirs historiques et de monuments. *J'*admirai sa chapelle enrichie de l'or que les premiers découvreurs espagnols apportèrent d'Amérique, *je m'*extasiai devant les admirables tombeaux de de Juan II et de sa femme Isabelle, mais *je* ne *me* sentis pas consolé.

“ *Je* revins à la ville. *J'*allai voir l'endroit où naquit le Cid, et les os que l'on montre à l'Hôtel de ville et que l'on affirme être ceux du fameux chevalier et de Dona Chimène, sa femme. *Je* fis de *mon* mieux pour croire à leur authenticité, et pour chasser les doutes qui *m'*assaillaient, *je* courus au bord de l'Arlanzon où s'étend la promenade de Burgos dans l'espoir de rencontrer beaucoup de Castillans et de Castillanes.

“ Mais les promeneurs étaient rares et l'Arlanzon qui baigne Burgos, disent les géographes, était à sec.

“ *Je* revins à mon hôtel plus découragé que jamais, et *je me* promis de ne plus écrire. C'est ce qui explique le retard de cette lettre ; et *je* sens au moment de signer que *j'*aurais mieux fait de tenir *ma* promesse.”

Comptez, s'il vous plaît, les *je*, les *mon*, et les *me* que renferment ces quelques lignes !

Si M. Routhier voulait seulement promettre de ne plus écrire comme cela, ce serait assez !

19 janvier 1884.

Dans sa dernière lettre à la *Minerve*, M. Routhier a laissé échapper un mot qui a beaucoup étonné ses amis. Voici ce mot :— “L’Inquisition et ses déplorables abus.”

Comme institution politique, l’Inquisition a donné lieu à certains abus, admettons-le ; quel est le tribunal humain qui soit exempt de toute erreur ? Mais il nous semble que M. Routhier aurait dû rappeler les immenses services que l’Inquisition a rendus à l’Espagne. Elle lui a conservé l’unité de la foi, elle lui a épargné les guerres de religion qui ont ensanglanté tant d’autres pays où l’hérésie a pu s’introduire.

Parler seulement des *abus* de l’Inquisition, c’est se montrer souverainement injuste envers une grande institution, c’est fournir des armes aux ennemis de l’Eglise.

Que dirait M. Routhier d’un Espagnol qui, voyageant au Canada, parlerait, dans ses lettres aux journaux de son pays, de notre cour Supérieure et de ses “déplorables abus ;” sans dire un mot des services rendus par ce tribunal ?

APPENDICE

NOS DIFFICULTÉS RELIGIEUSES

Extrait d'un sermon de M. le G. V. Légaré.

Voici la partie du sermon de M. le G. V. Légaré qui a trait à nos difficultés religieuses. Ce sermon, on se le rappelle, a été prononcé à la Basilique, de Québec, le jour de Noël 1883.

Ce qui suit a été communiqué aux journaux quotidiens du diocèse, vraisemblablement par M. le G. V. Légaré lui-même :

Il se présente ici, mes frères, une question bien délicate à étudier. Avons-nous la paix au sein de notre peuple ? Nous aimons-nous les uns les autres comme les chrétiens de la primitive Eglise ?

Si nous en croyons quelques-uns d'entre nous, a dit le prédicateur, nous sommes loin de jouir de la paix religieuse. A les entendre nous habitons sur un volcan. Notre société civile serait menacée de dangers et si nous ne nous éveillons à temps de notre calme trompeur, bientôt nous aurons un cataclysme universel.

Avant d'indiquer quelques remèdes au malaise où certainement nous vivons depuis quelques années, il faudrait nous demander si le malaise est général et s'il est par conséquent bien profond.

Nous, habitants des villes, nous sommes trop portés à croire que le pays, c'est nous, que nos pensées, nos écrits, nos paroles doivent avoir nécessairement un puissant écho dans les esprits de tous nos compatriotes. Erreur. En dehors de nos murs, existe une population compacte, fort nombreuse, qui forme la presque totalité de notre peuple. Or j'en atteste à tous mes concitoyens, et je puis affirmer que nos paroisses rurales jouissent d'une paix profonde au point de vue religieux. Là le prêtre est respecté et aimé comme

un père et un ministre du seigneur. Là le curé est non seulement le père, mais encore l'oracle de son peuple et l'on reçoit sa parole avec foi et soumission. Là l'évêque est le chef de son diocèse, et à voir l'immense respect dont on l'entoure, dans ses visites pastorales, on croirait que c'est Jésus-Christ en personne qui réparaît sur la terre et qui répand autour de lui ses bénédictions temporelles et spirituelles. Là, le Pape n'a qu'à proclamer sa volonté, et l'on accepte à genoux sa doctrine de même que ses simples désirs.

Mille fois heureuses ces excellentes populations, si elles ignorent à jamais les divisions religieuses de nos villes!

Reste la population de nos cités.

Elles sont peu nombreuses dans l'archidiocèse de Québec. Ici encore, a dit le prédicateur, la généralité de notre peuple est remplie de foi et complètement en dehors de nos luttes. Combien parmi nos concitoyens de la classe ouvrière ou autres seraient en état de définir seulement ce que l'on tient à appeler nos difficultés religieuses. La plupart sont heureux de n'en pas connaître un traitre mot.

Et parmi nos hommes publics, dans notre classe dirigeante, combien sont surpris de la persistance que l'on déploie pour nous déprécier, nous calomnier et essayer de nous faire perdre le prestige de notre beau titre de chrétiens et de catholiques!

Et, cependant, renfermé dans ces proportions, le malaise existe et l'on a raison de dire que la paix religieuse a besoin d'être restaurée en certains endroits.

Quand donc maintenant cette paix sera-t-elle rétablie, a dit l'orateur sacré?

Cette paix si désirée, nous l'aurons, lorsque dans nos rangs de catholiques *sera revenu à de meilleurs sentiments ce groupe d'hommes* qui semblent trouver une jouissance à traduire leurs frères en accusation. Fidèles qui m'écoutez, nous sommes tous frères, frères dans l'union de la foi, frères par l'unanimité de nos sentiments vis-à-vis la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Quel est, je vous prie, le dogme révélé que nous ne soyons prêts à sceller de notre sang? Quelle est l'erreur que nous ne soyons décidés à répudier? Quelle est la vertu chrétienne devant laquelle nous ne voudrions pas incliner notre respect? Avant tout, nous sommes catholiques. Nous aimons à le proclamer, et dernièrement encore le représentant du Saint-Siège se plaisait à nous en rendre le témoignage public. Puisque tel est notre plus beau titre, puisque tous

nous y avons un droit certain, cessons donc de nous accuser les uns les autres.

Quand aurons-nous encore la paix religieuse ? Cette paix si désirée nous l'aurons lorsqu'on cessera de vouloir trouver ici une copie exacte des sociétés perverses de l'ancien monde. A tout moment, l'on prétendrait nous faire croire que nous coudoyons partout des francs-maçons, des laïciseurs, des libéraux-catholiques, des libres-penseurs. Eh ! sans doute, ces erreurs peuvent traverser l'océan et venir sur nos bords. Mais où donc chez nous trouverons-nous le radicalisme de la France ? où le radicalisme de la Belgique ? où les extravagances de la libre-pensée du protestantisme allemand ?

Au nom de la justice, à la place d'accusations vagues, indéterminées, générales, qu'on veuille bien nous donner des preuves catégoriques des erreurs sociales ou religieuses préconisées par notre classe instruite ? L'étrange abaissement où seraient descendus nos évêques, si, pasteurs sans voix, ils voyaient l'erreur envahir nos rivages, sans essayer au moins d'enrayer son mouvement, sans dénoncer à notre population des doctrines perverses. Ah ! pour nous, mes frères, ne l'oublions pas, le mot *évêque* signifie *qui surveille*. Sentinelle, placé à l'avant-garde, notre archevêque est là pour découvrir l'ennemi. Reposons-nous donc sur lui. Il ne permettra pas que le mal nous attaque sans qu'il ait pris les devants pour le condamner et nous prémunir courageusement contre ses atteintes.

Quand donc aurons-nous la paix religieuse ?

Cette paix si désirée, nous la posséderons lorsque les laïques se renfermeront dans leur rôle. Il est vraiment étrange, il est douloureux qu'il surgisse çà et là, dans notre société canadienne, des hommes qui se donnent la mission de régenter l'Eglise. Ne les voyons-nous pas s'arroger le droit de se mêler de toutes les questions qui relèvent avant tout du Pape, des Evêques et du clergé : création des chapitres, mandements à publier, avis à donner aux prêtres et même aux évêques, réformes à introduire, cérémonies religieuses à faire ou à omettre ; quel est le sujet qu'ils ne croient de leur ressort ! Vraiment on dirait que le fondateur du christianisme est reparu sur la terre pour modifier son œuvre divine. Ce ne serait plus les évêques qu'il établirait pour régir les différentes églises. Non, il confierait à des hommes du monde, le soin de gouverner l'immortel royaume des âmes.

Pour faire disparaître cet abus, il suffit de nous rappeler ce texte que Son Excellence le Commissaire Apostolique a déjà cité à

diverses reprises et devant divers auditoires de Québec : *Spiritus sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei*. Le Saint-Esprit a établi les Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.

Enfin, mes frères, nous aurons une paix solide lorsque le respect dû aux autorités religieuses aura repris dans l'âme de tous nos catholiques l'ascendant qu'il n'aurait jamais dû y perdre.

N'est-il pas profondément honteux, de voir avec quel manque d'honneur, on se permet de traiter un archevêque, notre maître à tous en doctrine, notre modèle à tous en vertu ? Avec quelle absence de respect, il est question d'évêques qui ont la sagesse de ne pas épouser des opinions exagérées ? Avec quel mépris des lois de la charité la plus élémentaire, l'on parle de prêtres qui méritent toute notre estime, par leur piété, leur science et leur dévouement ? Et, cependant, mes frères, il est écrit ; *Nolite tangere christos meos* ! Gardez-vous bien de touchez à ceux que j'ai consacrés par l'huile sainte ! Et malgré cet ordre explicite et salutaire de l'Esprit-Saint, on s'en va redisant aux quatre coins du ciel des calomnies, cent fois réfutées, des insinuations injurieuses que l'on ne pourra jamais prouver, des propos destinés à diminuer le prestige et la grandeur du caractère épiscopal et sacerdotal. Et que l'on ne vienne pas soutenir que c'est l'homme que l'on attaque et non le prêtre ou l'Evêque, que c'est l'administration que l'on discute et non la personne que l'on blâme ! Distinction captieuse et perfide qui échappe au commun des fidèles et qui ne peut avoir qu'une conséquence funeste et déplorable dans une société de catholiques, à savoir la diminution du respect, l'affaiblissement de l'obéissance. Nous deviendrons bientôt la fable de nos frères séparés, si nous ne nous hâtons de revenir à l'unité de la soumission et du respect filial envers nos supérieurs ecclésiastiques.

Tout ensemble, mes frères, rallions nos efforts pour imposer silence à quelques voix discordantes qui ne nous paraissent nombreuses que parce qu'elles parlent seules et fort, que parce que quelques-uns y prêtent leur attention et semblent les encourager. Et bientôt, si nous suivons cet avis, bientôt nous entrerons dans ce magnifique sentiment du premier empereur chrétien, qui disait avec sa foi ardente : " Si je connaissais une faute commise par l'un de nos évêques, je prendrais ma pourpre impériale pour en couvrir ses épaules, afin de ramener à sa personne le respect qui lui est dû."

Mes paroles paraîtront peut-être étranges à quelques-uns d'entre vous, mes frères. Elles n'auront, cependant, je l'espère, avec la

grâce de Dieu, que de bons résultats. Elles soulageront la conscience de la presque totalité de notre population religieuse ; elles mettront les esprits en garde contre les exagérations de doctrine ; elles sont destinées encore, suivant les vues de celui qui vous les adresse, à ramener dans tous les cœurs la charité, la charité chrétienne, la charité catholique. Et avec cette charité, la paix qui surpasse tout autre don. Ainsi soit-il, avec la bénédiction de Monseigneur l'Archevêque.

Le *Telegraph*, journal protestant de Québec, fit de ce sermon le commentaire que voici :

“ Il y a, cependant, un passage du remarquable sermon du Rév. M. Légaré sur lequel nous croyons devoir appuyer particulièrement, car il indique clairement l'esprit de l'Eglise catholique et son programme touchant des questions d'une importance considérable. Flétrissant les indignes soupçons de ceux qui voient des francs-maçons, des radicaux et des libres-penseurs parmi un grand nombre de leurs co-religionnaires et même parmi les membres de leur clergé, le Révérend monsieur fit voir que sur le terrain neutre d'une société mixte comme la nôtre, composé de divers éléments, de différentes nationalités et croyances, et renfermant même des représentants des sociétés secrètes condamnées par l'Eglise, la seule garantie, la seule sauvegarde de la paix publique et du bien-être général se trouve dans la tolérance mutuelle fondée sur la charité chrétienne. Ce manifeste donne la vraie note, et nous le saluons avec d'autant plus de plaisir qu'il y a actuellement trop de personnes qui, dans leur zèle enflammé ou simulé, cherchent à faire un escabeau de la religion et à répandre des germes de discorde dans une société mixte, qui a réussi jusqu'ici à trouver un *modus-vivendi* agréable, sans que les uns aient empiété, d'une manière alarmante, sur les droits ou les préjugés des autres. Les autres croyances religieuses ont certainement lieu d'être très satisfaites de recevoir des plus hautes autorités de l'Eglise catholique l'assurance qu'aucun effort pour rallumer les dissensions religieuses ne sera favorisé par eux, et que l'Eglise, se rendant bien compte de l'esprit du siècle, ne veut pas être ramenée au moyen âge par une poignée de laïques fanatiques qui, nous le croyons sincèrement, sont nés cinq cents ans trop tard ou qui veulent simplement se grandir aux yeux du monde.”

Le *Mercury*, de Québec, autre journal protestant, s'est exprimé comme suit au sujet de ce même sermon.

“ La clique de torys ultramontains, conduits par M. Landry, député fédéral de Montmagny, qui sont au fond de toutes les diffi-

cultés religieuses dans cette province, ont reçu une castigation terrible de la part de M. le G. V. Légaré dont le sermon, publié au long dans les journaux, est l'unique sujet des conversations. Ils ont été dénoncés comme des rebelles contre l'autorité papale et comme usurpant les fonctions d'une Eglise toujours vigilante. Leurs efforts pour assimiler le libéralisme politique des catholiques canadiens au radicalisme français, au libéralisme belge, et au protestantisme allemand, ont été flétris comme une œuvre hypocrite, et l'on a dit clairement aux auditeurs dans la principale église de la ville que la tolérance chrétienne est le principe prôné par l'Eglise.

"On dit qu'à cause du sermon du vicaire général, plusieurs membres du clergé et d'autres adhérents du Cercle catholique de Landry, la serre-chaude de toute la conspiration contre l'Archevêque de Québec, ont envoyé leur démission.

"L'Archevêque a refusé de recevoir le Cercle catholique au Jour de l'An."



La *Patrie*, dirigée alors par M. Beaugrand, qui s'était proclamé "franc-maçon très avancé", s'est exprimée comme suit :

"Dimanche, à la Basilique de Québec, M. l'abbé Légaré, vicaire général de l'archidiocèse de Québec, a prononcé un sermon important. Il a parlé des difficultés religieuses soulevées, dans notre paisible province, par ce cercle d'ambitieux sans vergogne, d'hypocrites audacieux et de pharisiens vulgaires qu'on est convenu d'appeler l'école ultramontée."

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Histoire sommaire de la <i>Vérité</i>	v
A propos des <i>Mélanges</i>	LIX
Notre deuxième anniversaire.....	1

QUESTIONS RELIGIEUSES

Les calomnies de M. Tarte.....	5
Un discours de M. Chapleau.....	23
La situation religieuse.....	31
La Paix.....	42
Le Pouvoir temporel.....	49
L'Union des catholiques.....	53
A propos d'une demande d'enquête.....	57
La <i>Minerve</i> et nos difficultés religieuses.....	62
Cercle et Institut.....	65
Sermon et communiqué.....	68
Les deux pastorales.....	73
Appel aux protestants.....	85
Au <i>Catholique</i> du <i>Canadien</i>	90
Le Canada à Rome.....	99
La Spoliation de la Propagande.....	106
Etranger?.....	109
La Sagesse païenne vs la sagesse chrétienne.....	114
L'Encyclique <i>Humanum genus</i> et la presse canadienne.....	122
Le <i>Tablet</i> et les affaires du Canada.....	126
Menaces au clergé.....	129
" Le fond de la question ".....	137

ÉDUCATION

	Pages
Ecole des arts et métiers.....	145
Encore l'Ecole normale Laval.....	153
Un appui compromettant.....	162
Le même programme.....	164
M. Mousseau et l'éducation.....	165
Exagérations.....	168

QUESTIONS MAÇONNIQUES

M. Tarte et la franc-maçonnerie.....	173
Francs-maçons protestants	179
A propos d'une brochure anti-maçonnique.....	182
Un aveu.....	194
La franc-maçonnerie.—Sa puissance.—Son universalité.....	195
Aux endormeurs de Sherbrooke et d'autres lieux.....	197
Les dissensions des francs-maçons et l'aveuglement des catho- liques.....	202
Les sociétés maçonniques.....	205
La <i>Minerve</i> et la franc-maçonnerie.....	206
Les journaux canadiens et la franc-maçonnerie.....	209
Notes sur l'encyclique <i>Humanum genus</i>	222
" Masonic Knocks "	235

QUESTIONS POLITIQUES

A propos d'alliances politiques.....	239
M. Vermond et nos <i>bleus</i>	249
La coalition	251
Un opportuniste.....	253
Accolade scandaleuse.....	255
MM. Chapleau et Fréchette au banquet Vermond.....	261
Les dangers de la " <i>politique française</i> ".....	266
M. Nantel et le banquet Vermond.....	270
Echo du banquet Vermond.....	273
La chute du cabinet Mousseau.....	275
En face des Anglais.....	275

ÇÀ ET LÀ

	Pages
Mort du comte de Chambord.....	279
A propos de Renan.....	281
Bradlaugh.....	285
A propos de griefs contre le Cercle catholique.....	287
Protestons.....	294
M. Thomas Chapais.....	296
M. David et le soulèvement de 37.....	297
A propos de l'Université Laval.....	301
Un article de M. Buies.....	313
Trafiquants d'âmes.....	315
Anniversaire mémorable.....	319
M. Routhier et la <i>Minerve</i>	321
L' <i>Événement</i> et le théâtre.....	328
Les travers de M. Routhier.....	333
Appendice.....	341

